



Annexes du document d'objectifs  
Site Natura 2000 FR2200372 « Massif  
forestier du Haut Bray de l'Oise »



2015



## SOMMAIRE

|  |     |
|--|-----|
| Annexe 1 : Abréviations et acronymes du document d'objectifs .....   | 4   |
| Annexe 2 : Glossaire du document d'objectifs .....   | 6   |
| Annexe 3 : Bibliographie du document d'objectifs .....   | 14  |
| Annexe 4 : Arrêté emportant prise en considération du projet de la liaison Gournay-Beauvais RN 31 .....  | 17  |
| Annexe 5 : Etude socio-économique du site Natura 2000 des forêts du Haut Bray de l'Oise .....  | 19  |
| Annexe 6 : Liste des espèces végétales observées lors des inventaires .....  | 30  |
| Annexe 7 : Liste des espèces animales observées lors des inventaires .....   | 40  |
| Annexe 8 : Apports du Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie au Docob "Massifs forestiers du Haut Bray de l'Oise".....   | 43  |
| Annexe 9 : Synthèse des données chiroptères dans un rayon de 5 Km autour du site Natura 2000 Massif forestier du Haut Bray (60).....                                   | 63  |
| Annexe 10 : Fiches des habitats naturels d'intérêt communautaires .....  | 71  |
| Annexe 11 : Synthèse de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaires .....  | 104 |
| Annexe 12 : Schéma des liens dynamiques entre les habitats naturels .....  | 106 |
| Annexe 13 : Fiches des espèces d'intérêt communautaire .....   | 107 |
| Annexe 14 : Cahiers des charges applicables aux mesures de gestion ni agricoles et ni forestières du site Natura 2000 « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise »..... | 117 |
| Annexe 15 : Charte Natura 2000 du site Natura 2000 FR2200372 « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise » .....   | 194 |
| Annexe 16 : Compte rendu du Comité de Pilotage n°1 du site Natura 2000 FR2200372 .....   | 216 |
| Annexe 17 : Courrier d'information du document d'objectifs du site Natura 2000 FR2200372.....  | 221 |
| Annexe 18 : Questionnaire de l'étude socio-économique du site Natura 2000 FR2200372 .....  | 222 |
| Annexe 19 : Courrier d'information sur l'état d'avancement du document d'objectifs du site Natura 2000 FR2200372.....  | 223 |
| Annexe 20 : Compte rendu du Comité de Pilotage n°2 du site Natura 2000 FR2200372 .....   | 224 |

|  |     |
|--|-----|
| Annexe 21 : Compte rendu du Groupe de travail n°1 « Sylviculture, chasse, tourisme et habitats forestiers/humides d'intérêt communautaire » du site Natura 2000 FR2200372..... | 233 |
| Annexe 22 : Compte rendu du Groupe de travail n°1 « Agriculture et habitats agropastoraux/humides d'intérêt communautaire » du site Natura 2000 FR2200372 .....                | 240 |
| Annexe 23 : Agglomaginfos n°29 .....   | 247 |
| Annexe 24 : Agglomaginfos n°35 .....   | 248 |
| Annexe 25 : Plaquette d'information : Elaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 FR2200372 .....  | 249 |
| Annexe 26 : Fiche FSD.....   | 254 |
| Annexe 27 : Bordereau de relevé phytosociologique .....  | 265 |

## Annexe 1 : Abréviations et acronymes du document d'objectifs

**AAPPMA** : Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

**ACCA** : Association Communale de Chasse Agréée

**BRGM** : Bureau de Recherches Géologiques et Minières

**CA** : Chambre d'Agriculture

**CAB** : Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

**CBNBI** : Conservatoire Botanique National de Bailleul

**CBPS** : Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles

**CC** : Communauté de Communes

**CCPB** : Communauté de Communes du Pays de Bray

**CDRPO** : Comité Départemental de Randonnée Pédestre Oise

**CDTO** : Comité Départemental de Tourisme de l'Oise

**CE** : Communauté Economique

**CEE** : Communauté Economique Européenne

**CEN** : Conservatoire d'Espaces Naturels

**CG** : Conseil Général

**COPIL** : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)

**CPMA** : Cotisation Pêche et Milieux Aquatiques

**CR** : Conseil Régional

**CRAE** : Comité Régional Agri-Environnement

**CROS** : Comité Régional Olympique et Sportif

**CRPF** : Centre Régional de la Propriété Forestière

**CTE** : Comité Technique Européen

**DCE** : Directive Cadre sur l'Eau

**DDT** : Direction Départementale des Territoires

**DHFF ou DH** : Directive « Habitats Faune Flore » sauvages 92/43/CEE

**DO** : Directive européenne « Oiseaux » sauvages (79/40/CEE)

**DOCOB** : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)

**DOM** : Départements d'Outre-Mer

**DRDR** : Document Régional de Développement Rural

**DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

**ENS** : Espace Naturel Sensible

**EPCI** : Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

**FDC** : Fédération Départementale des Chasseurs

**FDP** : Fédération Départementale de Pêche

**FDSEA** : Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

**FEADER** : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

**FEDER** : Fonds Européen de Développement Régional

**FSD** : Formulaire Standard de Données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)

**GIC** : Groupement d'Intérêt Cynégétique

**GR** : Grande Randonnée

**GRP** : Grande Randonnée de Pays

**GT** : Groupe de Travail

**HAP** : Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques

**IFN** : Inventaire Forestier National

**IGN** : Institut Géographique National

**INRA** : Institut National de la Recherche Agronomique

**INSEE** : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

**ISF** : Impôt de Solidarité sur la Fortune

**LMAP** : Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche

**LOF** : Loi d'Orientation sur la Forêt

**MAEC** : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (ex MAET)

**MAET** : Mesures Agro-Environnementales Territorialisées



**MEDDE** : Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

**MEDDTL** : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement

**ONCFS** : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

**ONEMA** : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

**ONF** : Office National des Forêts

**ORF** : Orientations Régionales Forestières

**ORGFH** : Orientations Régionales de Gestion et de Conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats

**PAC** : Politique Agricole Commune

**PADD** : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

**PDIPR** : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

**PDPG** : Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles

**PDRH** : Programme de Développement Rural Hexagonal

**PDRR** : Plan de Développement Rural Régional

**PGP** : Plans de Gestion Piscicole

**PLU** : Plan Local d'Urbanisme (ex POS)

**PNR** : Parc Naturel Régional

**POS** : Plan d'Occupation des Sols (devenu PLU avec la loi SRU)

**PR** : Petite Randonnée

**PSG** : Plan Simple de Gestion

**pSIC** : proposition de Site d'Intérêt Communautaire (directive « Habitats »)

**RTG** : Règlement Type de Gestion

**ROSO** : Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise

**SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

**SAU** : Surface Agricole Utile

**SCoT** : Schéma de Cohérence Territoriale

**SDAGE** : Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux

**SDGC** : Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique

**SDIT** : Service Déplacements Infrastructures Transports

**SDVP** : Schéma Départemental de Vocation Piscicole

**SET** : Surface Equivalente Topographique

**SIC** : Site d'Intérêt Communautaire (directive « Habitats »)

**SIG** : Système d'Information Géographique

**SRGS** : Schéma Régional de Gestion Sylvicole

**SRU** : Solidarité et Renouvellement Urbain

**TFPNB** : Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties

**UE** : Union Européenne

**UGB** : Unité de Gros "Bétail"

**UICN** : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

**ZICO** : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

**ZNIEFF** : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique

**ZPS** : Zone de Protection Spéciale (directive « Oiseaux »)

**ZSC** : Zone Spéciale de Conservation (directive « Habitats »)

## Annexe 2 : Glossaire du document d'objectifs

**Acidicline** : qui préfère les milieux légèrement acides. Par extension, se dit de ces conditions elles-mêmes

**Alcalin (ou basique)** : pH supérieur à la neutralité. La neutralité étant proche ou à peine inférieure à 7 pour les sols

**Animateur - structure animatrice** : structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le DOCOB une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes

**Association végétale** : unité fondamentale de la phytosociologie, définie comme un groupement de plantes aux exigences écologiques voisines, organisé dans l'espace, désigné d'après le nom de l'espèce dominante

**Atlantique** : qualifie un taxon dont l'aire de distribution s'éloigne peu du littoral ouest-européen (exemple du Millepertuis des marais et de la Bruyère cendrée)

**Atterrissement** : accroissement ou extension progressif des terres par accumulation de matériel (matière organique, argile, limon, sable, gravier) sous l'action de mécanismes naturels

**Bas-marais** : terrain saturé d'eau, sans écoulement naturel possible. Il représente le point le plus bas d'un marécage

**Biodiversité** : contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète

**Biomasse** : masse totale de matière vivante, animale et végétale, présente dans un biotope délimité, à un moment donné

**Biotope** : ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station

**Calicole** : se dit d'une plante ou d'une végétation se rencontrant exclusivement, ou avec une forte préférence, sur les sols calcaires ou au moins riches en calcium. Par extension, se dit de ces conditions elles-mêmes

**Chablis** : arbre (ou par extension petit groupe d'arbres) naturellement renversé, déraciné ou rompu par le vent, ou brisé par le poids de la neige ou du givre

**Charte Natura 2000** : outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le DOCOB. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire en contrepartie de bénéficier de divers avantages fiscaux : exonération de la taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB), exonération partielle des droits de mutation à titre gratuit (DMTG)

**Chiroptère** : espace réservé, généralement dans un toit, pour permettre le passage en vol des chauves-souris

**Climacique** : relatif au climax

**Collinéen** : relatif à l'étage collinéen où la température moyenne annuelle est de 8 à 12°C et la saison de végétation dure plus de 200 jours (altitude comprise entre 500 et 800 mètres pour les régions océaniques et jusqu'à 1200 mètres, dans les Pyrénées)

**Comité de pilotage Natura 2000 (CoPil)** : organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en œuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement)

**Communauté végétale** : ensemble structuré et homogène d'organismes vivants évoluant dans un milieu (habitat) donné et à un moment donné

**Continental** : qualifie une espèce végétale ou un milieu dont l'aire de distribution est centrée sur les zones de l'est de l'Europe et de l'Asie

**Contrats Natura 2000** : outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'Etat un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion individuelle aux objectifs du DOCOB sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du DOCOB et financées par l'Etat et l'Europe. Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document

**Direction Départementale des Territoires (DDT)** : est née de la fusion des directions départementales de l'agriculture et de l'équipement. Service déconcentré des ministères en charge de l'Agriculture et de la pêche, de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et du logement et de la ville. Elle est placée sous l'autorité du préfet. Elle reprend l'ensemble des compétences des deux directions départementales dont celles des DDA : la gestion des crédits nationaux ou communautaires et la mise en œuvre des réglementations. Elle possède aussi une fonction juridictionnelle et des compétences dans la mise en place des mesures de gestion des milieux naturels, aquatiques et des zones humides

**Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)** : est née de la fusion des directions régionales de l'équipement (DRE), de l'environnement (DIREN) et de l'industrie de la recherche et de l'environnement (DRIRE). Service déconcentré du ministère en charge de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (MEEDDM), elle regroupe l'ensemble des missions données à ces trois directions régionales dont celles de la DIREN qui avait pour mission : d'organiser, coordonner et gérer l'ensemble des données et des connaissances relatives à l'environnement, de participer à la définition et à la mise en œuvre des méthodes d'études, d'aménagement, de gestion et de protection des milieux naturels et de leurs ressources, de contribuer à la prise en compte de l'environnement urbain et de promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité, de veiller à la bonne application des législations relatives à l'environnement

**Directive européenne** : catégorie de texte communautaire prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (Traité signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens ». Elle nécessite de la part des États concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La transposition des directives « Oiseaux » et « Habitats » a été effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à R.414-24 du CE. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque État le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir

**Directive « Habitats naturels, faune, flore sauvages »** : appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en œuvre de la gestion du réseau Natura 2000 et de son régime d'évaluation des incidences

**Directive « Oiseaux » sauvages** : appellation courante de la Directive 79/409/CE (remplacée par la Directive 2009/147/CE) du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte fonde juridiquement également le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones de protection spéciale (ZPS)

**Document d'objectifs (DOCOB)** : document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en œuvre. Ce document de gestion est élaboré par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement)

**Dynamique de la végétation** : en un lieu et sur une surface donnés, modification dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation. Selon que ces modifications rapprochent ou éloignent la végétation du climax, l'évolution est dite progressive ou régressive

**Ecotones** : zone de transition entre deux communautés biologiques

**Edaphique** : qui a trait ou qui se rapporte au sol

**Espèce indicatrice** : espèce dont la présence à l'état spontané renseigne qualitativement ou quantitativement sur certains caractères écologiques de l'environnement

**Espèce d'intérêt communautaire** : espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée :

- soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation,
  - soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection stricte doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire
- Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire : espèce ou habitat en danger de disparition sur le



territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière quant à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalés par un astérisque dans les annexes I et II de la Directive 92/43/CEE)

**État de conservation d'une espèce :** effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme

**État de conservation d'un habitat naturel:** effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable

La notion d'état de conservation rend compte de « l'état de santé » des habitats déterminé à partir de critères d'appréciation. Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation peut être favorable, défavorable inadéquat ou défavorable mauvais. Une espèce ou un habitat est dans un état de conservation favorable lorsqu'elle/il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir. Cette évaluation sert à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du DOCOB afin de maintenir ou rétablir un état équivalent ou meilleur. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles

**Étrépage :** action qui consiste à enlever la partie superficielle du sol

**Eutrophe :** riche en éléments nutritifs permettant une forte activité biologique et par voie de conséquence, non acide (le contraire est oligotrophe)

**Eutrophisation :** processus d'enrichissement excessif d'un sol ou d'une eau par apport important de substances nutritives (azote surtout, phosphore, potassium...) modifiant profondément la nature des biocénoses et le fonctionnement des écosystèmes. Le terme d'eutrophisation a souvent pris une connotation négative, or, si elle ne dépasse pas un certain seuil, l'eutrophisation est un facteur de diversification des communautés végétales

**Fauche exportatrice** : coupe du couvert végétal suivie de l'enlèvement des résidus de la fauche

**Faune** : ensemble des espèces animales présentes en un lieu donné et à un moment donné

**Flore** : ensemble des espèces de plantes constituant une communauté végétale propre à un habitat ou un écosystème donné

**Formation végétale** : végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s)

**Formulaire Standard de Données (FSD)** : document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque Etat membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site  
**Futaie** : peuplement forestier composé d'arbres issus de semence (qualifiés encore de franc pied) destinés à atteindre un plein développement avant d'être coupés. Ce type de peuplement permet principalement de récolter du bois d'œuvre

**Gestion par bouquet** : traitement sylvicole qui consiste à obtenir une mosaïque de boisements en futaie régulière sur des surfaces inférieures à 50 ares

**Groupe de travail** : réunions thématiques de concertation liées à l'élaboration du Document d'Objectifs. Elles réunissent tous les acteurs locaux (élus, institutionnels, associations...) et permettent de définir les enjeux, objectifs et mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site

**Groupement végétal (ou formation végétale)** : végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s)

**Neutrocline** : se dit d'une plante ou d'un groupement végétal croissant préférentiellement dans des milieux de pH proches de la neutralité. Par extension, se dit de ces conditions elles-mêmes

**Neutrophile** : se dit d'une plante ou d'un groupement végétal croissant préférentiellement dans des milieux de pH neutres (ni acides, ni basiques). Par extension, se dit de ces conditions elles-mêmes

**Nitrocline** : se dit d'une espèce qui préfère les milieux légèrement riches en nitrate

**Nitrophile (ou nitratophile)** : se dit d'une espèce croissant ou d'un groupement végétal sur des sols riches en composés azotés. Par extension, se dit de ces conditions elles-mêmes

**Oligotrophe / oligotrophique** : très pauvre en éléments nutritifs et ne permettant qu'une activité biologique réduite

**Paratourbeux** : qui se développe sur des sols dont la hauteur de tourbe n'excède pas 40 centimètres

**Phytosociologie** : étude scientifique des tendances naturelles que manifestent des espèces végétales différentes à cohabiter ou au contraire à s'exclure. Étude des groupements végétaux (ou phytocénoses) à l'aide de méthodes floristiques et statistiques et débouchant sur une taxonomie

**Planitiaire** : relatif à l'étage planitiaire qui comprend les vallées et les plaines (altitude inférieure à 500 mètres)

**Pré-continental** : relatif à l'aire biogéographique (Lorraine, Franche-Comté, Alsace...) approchant le continental

**Propositions de Sites d'importance communautaire (pSIC) :** sites proposés par chaque État membre à la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore"

**Habitat d'espèce :** ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernation... vitale pour une espèce lors d'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels

**Habitat naturel d'intérêt communautaire :** habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considéré comme menacé de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite. Habitat particulièrement caractéristique de certains types de milieux ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone spéciale de conservation

**Habitat naturel ou semi-naturel :** cadre écologique qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s). Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (exemple : un habitat naturel correspond à un type de forêt : hêtraie-sapinière, pessière ; un type de prairie...)

**Héliophile :** se dit d'une plante qui ne peut se développer complètement qu'en conditions ensoleillées de pleine lumière

**Hygrocline :** se dit d'une espèce qui préfère les milieux légèrement humides

**Hygrophile :** se dit d'une espèce ayant besoin de fortes quantités d'eau tout au long de son développement

**Îlots de vieillissement :** groupe d'arbres adultes mitoyens, ou un réseau fonctionnel d'arbres isolés, dont l'exploitation est reportée ou annulée en vue d'obtenir une portion de forêt ou d'arbres plus âgée que les peuplements de la périphérie

**Intraspécifique :** se dit de tout phénomène qui se produit à l'intérieur d'une espèce

**Mégaphorbiaie :** formation végétale de hautes herbes, souvent à larges feuilles, se développant sur des sols humides et riches

**Mésohygrophile :** se dit d'une plante ou d'un groupement végétal croissant préférentiellement en conditions moyennement humides. Par extension, se dit de ces conditions elles-mêmes

**Mésophile :** se dit d'une plante ou d'un groupement végétal croissant préférentiellement en conditions moyennes d'humidité et de sécheresse. Par extension, se dit de ces conditions elles-mêmes

**Mésotrophe / mésotrophique :** se dit d'un milieu moyennement riche en éléments nutritifs, neutre à modérément acide et permettant une assez bonne activité biologique

**Mésoxérophile :** se dit d'une plante ou d'un groupement végétal croissant préférentiellement en conditions moyennement sèches. Par extension, se dit de ces conditions elles-mêmes

**Mesures agro-environnementales** : mesures visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, des paysages ruraux, de la faune et de la flore) dans les pratiques agricoles. Elles se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel volontaire entre l'Etat, l'Europe et des exploitants agricoles pour une durée de 5 ans en général

**Natura 2000** : réseau européen de sites naturels mis en place par les directives « Habitats » et « Oiseaux ». Il est composé des Zones de Protection Spéciale (ZPS) et des Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

**Région biogéographique** : entité naturelle homogène dont la limite repose sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales et pouvant s'étendre sur le territoire de plusieurs États membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes. L'Union européenne à 27 membres compte neuf régions biogéographiques : alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne, pannonique, steppique et littorale de la mer noire. La France est concernée par quatre de ces régions : alpine, atlantique, continentale et méditerranéenne

**Réseau Natura 2000** : réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des Directives « Habitats » et « Oiseaux » (25 000 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de Protection Spéciale (ZPS) et des Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

**Relevé phytosociologique selon la méthode sigmatiste** : relevé de terrain réalisé sur des surfaces homogènes d'un point de vue de la végétation et des conditions écologiques, avec attribution de coefficient d'abondance-dominance (nombre d'individus par unité de surface et part relative de ces individus dans l'aire inventoriée) et de sociabilité (manière dont les individus sont associés entre eux)

**Sciaphile** : se dit d'une plante tolérante, ou parfois même recherchant, un ombrage important

**Semi-sciaphile** : se dit d'une plante tolérant ou parfois même recherchant, un peu d'ombrage

**Semi-héliophile** : se dit d'une plante tolérant ou parfois même recherchant, un peu de soleil

**Sociale** : se dit d'une espèce à fort pouvoir colonisateur, se rencontrant souvent en peuplements étendus et/ou denses

**Structure porteuse** : structure désignée par les élus du comité de pilotage Natura 2000 chargée de l'élaboration du DOCOB avec l'appui du comité de pilotage et des groupes de travail locaux. Elle peut réaliser elle-même l'intégralité de la mission ou travailler en sous-traitance. Pour la phase de suivi, d'animation du DOCOB, une nouvelle structure porteuse est désignée mais rien n'empêche qu'elle soit la même que celle de la phase précédente

**Subatlantique** : se dit d'une espèce végétale ou d'un milieu qui a son maximum de fréquence dans le domaine atlantique (ouest de l'Europe), mais peut en sortir vers l'intérieur de l'Europe (est de l'Europe) ou la Méditerranée



**Subcontinental** : se dit d'une espèce végétale ou d'un milieu qui a son maximum de fréquence dans le domaine continental (est de l'Europe), mais peut en sortir vers l'ouest de l'Europe

**Syntaxon** : groupement végétal identifié, quel que soit son rang dans la classification phytosociologique

**Taillis-sous-futaie** : régime sylvicole mixte qui a pour objet de perpétuer des peuplements comportant des arbres dont certains sont nés de semences (futaie) et d'autres obtenus par voie végétative (taillis). Il permet de produire du bois de chauffage et du bois d'œuvre

**Thermophile** : se dit d'une plante ou d'un groupement végétal qui croît préférentiellement dans les sites chauds (et généralement ensoleillés). Par extension, se dit de ces conditions elles-mêmes

**Touradon** : grosse touffe, pouvant aller jusqu'à un mètre de hauteur, résultant de la persistance, au cours des années, de la souche et des feuilles basales sèches de certaines plantes herbacées cespiteuses

**Trophique** : relatif à la nutrition

**Turficole** : se dit d'une espèce ou d'une association végétale localisée dans les tourbières ou les zones tourbeuses

**Xérophile** : se dit d'une plante ou d'un groupement végétal s'accommodant ou recherchant même des conditions sèches

**Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)** : inventaire scientifique national dressé en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux. C'est notamment sur la base de cet inventaire que sont délimitées les ZPS

**Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF)** : lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes

**Zones de Protection Spéciale (ZPS)** : zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement. La désignation des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté ministériel au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne

**Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** : zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 en application de la directive « Habitats, faune, flore » où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné

### Annexe 3 : Bibliographie du document d'objectifs

- AESCHIMANN, D. & H.M. Burdet (2005). Flore de la Suisse et des territoires limitrophes. Le nouveau Binz. Haupt, Berne, 603 pp.
- BAIZE D., GIRARD M.-C. 2009 – Référentiel pédologique 2008. Association française pour l'étude du sol. Editions Quae, 406p.
- BARDAT J., Bioret F., Botineau M., Boulet V., Delpech R., Géhu J.-M., Haury J., Lacoste A., Rameau J.-C., Royer J.-M., Roux G. et Touffet J. 2004. – Prodrôme des végétations de France. Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 171p. (Patrimoines naturels, 61).
- BAZIN N. et Gaudin S., Novembre 2004. La cartographie des stations : méthodes et conseils. CRPF. 22p.
- BENSETTITI F., RAMEAU J.-C. & CHEVALLIER H. (coord.), 2001. - *Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 - Habitats forestiers.* MATE/MAP/MNHN. La Documentation française, Paris, 2 volumes : p. 76 à 78.
- BENSETTITI F., GAUDILLAT V. & HAURY J. (coord.), 2002. « *Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 - Habitats humides.* MATE/MAP/ MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 457 p.
- BENSETTITI F., BOULLET V. & CHAVALDRET-LABORIE C. & DENIAUD J. (coord.), 2005. - « *Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 4-1 - Habitats agropastoraux.* MEDD/MAAPAR/MNHN. La Documentation française, Paris, 2 volumes : p. 267 à 269.
- BENSETTITI F., BOULLET V. & CHAVALDRET-LABORIE C. & DENIAUD J. (coord.), 2005. - « *Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 4-2 - Habitats agropastoraux.* MEDD/MAAPAR/MNHN. La Documentation française, Paris, 2 volumes : p. 267 à 269.
- BENSETTITI F. & GAUDILLAT V. 2001. – *Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 – Espèces animales.* La Documentation française, Paris, 1 volume : p. 153 à 155.
- BISSARDON (M.), GUIBAL (L.), 1997 - Nomenclature CORINE Biotopes, Type d'habitats français - 217 p.
- BOULLET V. et RAEVEL P., 1992. Contraintes majeures du patrimoine naturel de l'avant-projet d'itinéraire de la RN31 de Rouen à Beauvais et de Soissons à Reims. C.R.E.P.I.S, Bailleul C.E.T.E Nord-Picardie.
- BOULLET V., 1994. Le Haut Bray de la Poterie des Bonshommes, dans les limites de la propriété de la famille Gromard. Synthèse et intérêts écologiques du site. S.I.P Bailleul. 8p.
- CARNINO (N.), 2009 - État de conservation des habitats d'intérêt communautaire à l'échelle du site - Méthode d'évaluation des habitats forestiers. Muséum National d'Histoire Naturelle, Office National des Forêts, 49 p. + annexes.
- CATTEAU E., DUHAMEL F., FARVACQUES C., MORA F., DELPLANQUE S., HENRY E., NICOLAZO C., VALET J.-M., 2010.- Guide des végétations forestières et préforestières de la région Nord-Pas de Calais. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 526p. Bailleul.

CATTEAU E., DUHAMEL F., BALIGA M., BASSO F., BEDOUET F., CORNIER T., MULLIE B., MORA F., TOUSSAINT B. et VALENTIN B., 2009.- Guide des végétations des zones humides de la région Nord-Pas de Calais. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 632p. Bailleul.

Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBI). 2005 – Plantes protégées et menacées de la région Nord/Pas-de-Calais. Edité par le Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire Botanique National de Bailleul, 434p.

Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBI). 2006 – Plantes protégées et menacées de la région Picardie. Edité par le Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire Botanique National de Bailleul, 122p.

COMMISSION EUROPÉENNE, 1999 - Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne - EUR 15. DG environnement, protection de la nature, zones côtières et tourisme, 132 p.

CRPF Normandie et Nord-Pas-de-Calais Picardie, Guide des stations forestières et des milieux naturels forestiers du Pays de Bray, Seine Maritime/Oise, 2007, 63p.

Delpech, R., Dumé, G., et al., 1985: Typologie des stations forestières, Vocabulaire. Institut de développement forestier; Ministère de l'Agriculture. 243 p.

Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage, parue au Journal Officiel CE n° L 206 du 22 juillet 1992.

Diren Picardie. 2006. Atlas des paysages de l'Oise. Atelier 16. 375p.

Dubourdieu J., 1994. Notions d'aménagement des forêts. Ch.4. In : Lanier L. (Ed.), Précis de sylviculture. 2 ed. Nancy, Engref, pp. 395-408.

Eggenberg S., Mohl A. 2008 – Flora Vegetativa. Un guide pour déterminer les plantes de Suisse à l'état végétatif. Editions Rossolis, 680p.

Fauqueux C., 1924. Excursion du 13 juillet. Bull. Soc. Hort. Bot. Apicult. Beauvais, pp 39-40.

Frileux P-N., 1977. Les groupements végétaux du Pays de Bray (Seine-Maritime et Oise, France). Caractérisation. Ecologie. Dynamique. Thèse doct. Univ. Rouen. 209p+tablx.

Frileux P-N., 1978. Aperçu phytosociologique sur les prairies hygrophiles du Pays de Bray (Seine-Maritime et Oise – France). J. Cramer (Vaduz). Colloques Phytosociologiques, V :303-317.

GEGOUT (J.-C.), RAMEAU (J.-C.), RENAUX (B.), JABIOL (B.), BAR (M.), MARAGE (D.), 2008 - Les habitats forestiers de la France tempérée - Typologie et caractérisation phytoécologique. AgroParisTech, École Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, 720 pages + annexes.

HAUGUEL, J.-C. & TOUSSAINT, B. (coord.), 2012. – Inventaire de la flore vasculaire de la Picardie (Ptéridophytes et Spermatophytes) : raretés, protections, menaces et statuts. Version n°4d – novembre 2012. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, Société Linnéenne Nord-Picardie, mémoire n.s. n°4, 132 p. Amiens.

HAUGUEL, J.-C. & WATTEZ J.-R., Document de travail - Version n°1//19/12/2008 - Inventaire des bryophytes de Picardie : présence, rareté et menace. Conservatoire Botanique National de Bailleul.

Jacamon, M., 1979: Guide de dendrologie. E.N.G.R.E.F. - Nancy. 69 fiches.

LAMBINON (J.), DELVOSALLE (L.), DUVIGNEAUD (J.), 2004 - Nouvelle Flore de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg, du Nord de la France et des Régions voisines. (Cinquième édition) - Editions du Patrimoine du Jardin botanique national de Belgique, 1167 p.

Mille M., Corroy D., Petit A., Fournier C., Gaudefroy L., Lefèvre G., Duvere S., Gaudefroy G., Bertran M., Morel J., Collet D., Ramos D., René J.-C. 2011 – La Boutonnière de Bray. Tome 1. Edité par la Société d'Histoire du Pays de Bray Normand et Picard (S.H.P.B), 230p.

Muséum National d'Histoire Naturelle et Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux, Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000. Guide méthodologique. Version 1.2, 2006. 66p., téléchargeable sur <http://inpn.mnhn.fr>.

Provost M. 1998 – Flore vasculaire de basse-Normandie, tome 2. Edité par Presses universitaires de Caen. 492p.

Rameau J.-C., Mansion D., Dumé G., Timbal J., Lecoïnte A., Dupont P., Keller R. 2009 – Flore forestière française, guide écologique illustré, tome 1 : Plaines et Collines. Edité par l'Institut pour le développement forestier (IDF) 1794p.

ROTHMALER (W.), 2000 - Exkursionsflora von Deutschland - Band 3 - Spektrum Akademischer Verlag Heidelberg, 754 p.

ROYER (J.M.) et al., 2006 - Synopsis commenté des groupements végétaux de la Bourgogne et de la Champagne-Ardenne - Bulletin de la Société Botanique du Centre-Ouest nouvelle série, n° spécial 25 - 394 p.

Souheil H., Boivin D., Douillet R., Document d'objectifs Natura 2000. Guide méthodologique d'élaboration, 2009, 99p.

Toussaint B., Mercier D., Bedouet F., Hendoux F., Duhamel F. 2008 – Flore de la Flandre française. Edité par le Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire Botanique National de Bailleul, 551p.

Streeter D. et al., Guide Delachaux des fleurs de France et d'Europe, , Editions delachaux et Niestlé.



## Annexe 4 : Arrêté emportant prise en considération du projet de la liaison Gournay-Beauvais RN 31



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'OISE

### **ARRETE emportant prise en considération du projet de la liaison GOURNAY – BEAUVAIS – RN 31**

LE PREFET DE L'OISE

Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 111.7, L 111.8, L 111.10, L 111.11, et R 111.26.1
- VU la décision du Ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme en date du 2 décembre 1996 arrêtant le fuseau d'étude de la liaison Gournay-Beauvais
- VU le POS de la commune de ONS EN BRAY révisé le 11 décembre 2009
- VU le PLU de la commune de SAINT AUBIN EN BRAY révisé le 5 janvier 2009
- VU le PLU de la commune de SAINT GERMAIN LA POTERIE révisé le 2 mars 2010
- VU le POS de la commune de SAINT GERMER DE FLY révisé le 31 janvier 2005
- VU le PLU de la commune de SAINT PAUL approuvé le 18 novembre 2004, modifié le 22 janvier 2009
- VU le PLU de la commune de SENANTES révisé le 20 février 2009
- VU le POS de la commune de VILLERS-SAINT-BARTHELEMY approuvé le 7 décembre 1989 et mis à jour le 22 novembre 2001
- VU la carte communale de la commune de VILLERS SUR AUCHY approuvée le 27 juin 2006
- VU le rapport de Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Picardie
- CONSIDERANT que des travaux, des constructions ou des installations sont susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation de la liaison GOURNAY – BEAUVAIS compte tenu notamment de la nature, l'importance et la localisation de ce projet,
- SUR proposition de Madame le Secrétaire Général de la Préfecture

**ARRETE**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

La mise à l'étude du projet de travaux publics de la liaison GOURNAY – BEAUVAIS sur les communes de :

BLACOURT  
CUIGY EN BRAY  
ESPAUBOURG  
ONS EN BRAY  
SAINT AUBIN EN BRAY  
SAINT GERMAIN LA POTERIE  
SAINT GERMER DE FLY  
SAINT PAUL  
SENANTES

L'place de la préfecture - 60022 Beauvais cedex  
Tél : 03 44 06 12 34 - Télécopie : 03 44 45 59 00  
Courriel : [prefet.beauvais@oise.fr](mailto:prefet.beauvais@oise.fr) - Site internet : [www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr)

VILLERS-SAINT-BARTHELEMY  
VILLERS SUR AUCHY

est prise en considération et le périmètre d'étude est institué.

**Article 2 :**

La zone affectée par ce projet est délimitée, sur les plans au 1/10000e de chacune des communes de l'article 1er ci-dessus par un trait hachuré. Ces plans sont annexés au présent arrêté.

**Article 3 :**

A l'intérieur des zones ainsi délimitées et à compter de la publication du présent arrêté, un sursis à statuer pourra être opposé aux demandes d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations, dans les formes prévues aux articles L.111.7 et L.111.8 du Code de l'Urbanisme.

**Article 4 :**

Le présent arrêté fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans les deux journaux suivants :

- o Le Courrier Picard
- o Le Parisien

Il sera en outre publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de l'Oise.

**Article 5 :**

Les dispositions du présent arrêté peuvent faire l'objet d'un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou contentieux dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des formalités de publicités mentionnées dans l'article 4.

**Article 6 :**

Mme le Secrétaire Général de la préfecture de l'Oise, M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Picardie, M. le Directeur Départemental des Territoires de l'Oise, Mmes et MM. les Maires de communes mentionnées à l'article 1er du présent arrêté, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Beauvais, le 22 AVR. 2011

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,

  
Patricia WILLAERT





## *Diagnostic socio-économique des forêts*

---

- Propriété supérieure à 5 ha : ce type de propriété est moins répandu sur le site mais couvre 80% de la surface totale de la zone. Acquisées également par succession, les forêts étaient sans doute plus vastes ou agrandies progressivement par le rachat des parcelles voisines. Ces dernières bénéficient d'une gestion programmée et sont exploitées de manière plus régulière grâce aux plans simples de gestion qui permettent de gérer la forêt durablement.

## **II. Gestion ancestrale**

---

Parmi les activités qui ont toujours été pratiquées dans les forêts du Haut Bray, figurent les suivantes:

### **A. Sylviculture:**

---

Etant donné le faible taux de boisement du Pays de Bray (inférieur à 17% contre 26% pour le territoire national et 19% pour la Picardie) et les forts besoins en bois au XIXe siècle, on peut se rendre compte que la forêt du Haut Bray a eu tendance à être surexploitée. Les bois qui y sont encore présents sont des anciens peuplements menés en taillis sous futaie et se sont appauvris malgré leurs assez bonnes potentialités.

La gestion passée était principalement orientée sur des taillis sous futaie avec cependant des parcelles de futaie de chêne sur certaines zones de plateau. Le taillis sous futaie était généralement exploité de manière intensive pour le bois de construction et la fabrication de charbon.

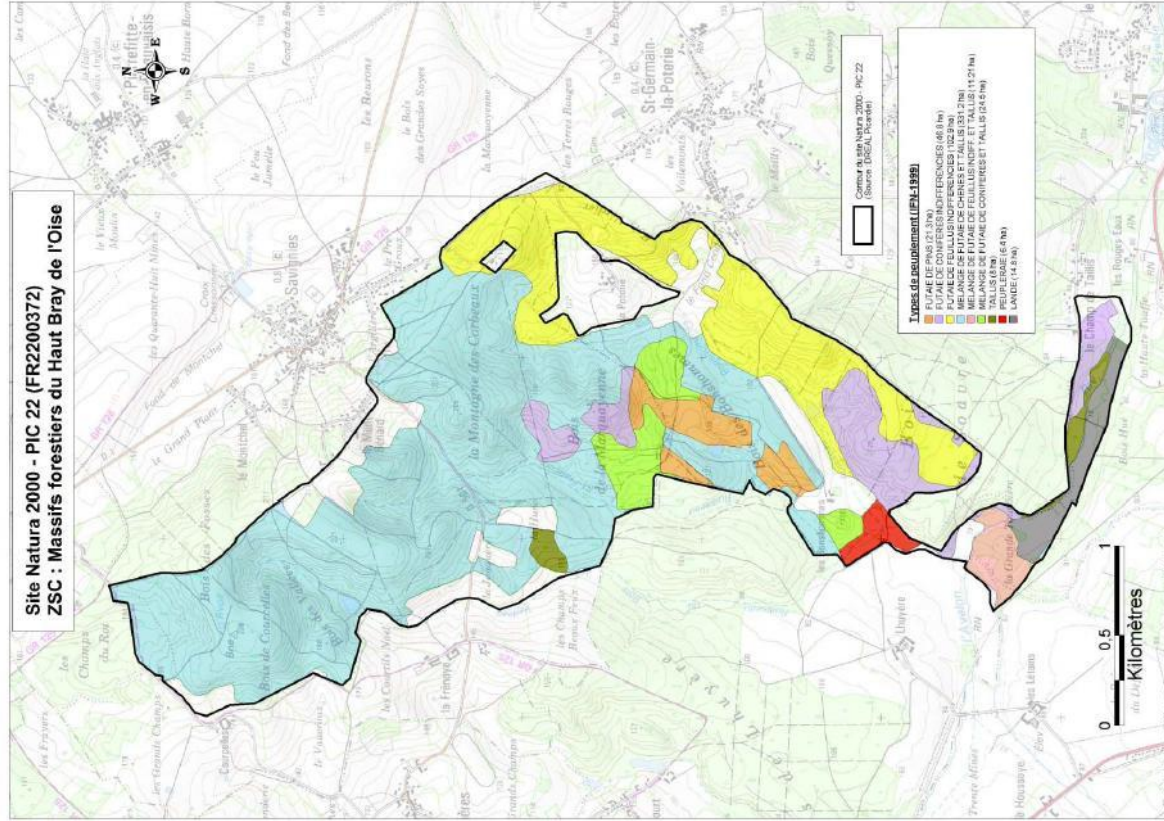
Les coteaux calcaires étaient généralement boisés en taillis pour le bois de boudage ou pour le bois de chauffe. Il en résulte aujourd'hui des taillis sur coteaux qui ne sont plus exploités et qui sont peu valorisables.

La gestion actuelle, beaucoup plus raisonnée, tend vers l'amélioration des peuplements. La tendance est à la transformation des taillis sous futaie de plateau en futaie régulière ou irrégulière avec soit des régénérations naturelles par bouquet ou parquet soit par plantation à base de chêne et de feuillus précieux ou par des résineux.

Les coteaux sont quant à eux peu exploités et peu améliorés du fait de conditions forestières peu intéressantes : zone en pente difficilement mécanisable, sol peu profond avec souvent du calcaire actif... Toutes ces raisons ont amenées les propriétaires forestiers à deux options : soit réaliser des plantations de résineux (Pin laricio ou Pin sylvestre) avec l'aide financière du Fond Forestier National ; soit laisser ces parcelles telles quelles sans y réaliser d'interventions sylvicoles qui auraient été trop coûteuses.



*Diagnostic socio-économique des forêts*



La carte des types de peuplements de l'inventaire Forestier National montre bien une importante présence de tallis sous futaie de chêne sur le Nord du site ainsi qu'une futaie de feuillus indifférenciés sur l'Ouest de ce dernier.

## *Diagnostic socio-économique des forêts*

---

### **B. Exploitation des gisements:**

---

Sur le site du Haut Bray, deux types d'exploitation ont existées. La première était rencontrée sur les coteaux, ces derniers facilitant l'affleurement de la craie, des marnières ont été creusées pour le chaulage des terres agricoles. Le second type d'exploitation était pratiqué sous l'épaisse couche de sable des plateaux, elle avait pour but l'extraction de l'argile afin de confectionner de la poterie ou des tuiles. On peut d'ailleurs se rendre compte de ce patrimoine par le nom de certains villages avoisinants comme Saint Germain la Poterie.



Sur cette photo, on peut voir un vestige de cette extraction, les rémanents d'une coupe forestière ont été déposés dans une cavée qui est une ancienne zone d'extraction d'argile.

### **C. Chasse:**

---

La chasse est très pratiquée sur le site, le secteur est très giboyeux que ce soit en petit gibier (faisan, lapin, pigeon,...) comme en grand gibier avec notamment une forte présence du chevreuil et du sanglier. Ces deux espèces ont un impact fort sur la forêt car ils consomment la régénération naturelle notamment des fruitiers forestiers et des chênes. Seul le hêtre qui est une essence moins appétente est peu impacté.

Il arrive que certains propriétaires fassent passer l'objectif chasse en premier ce qui aboutit à faire régresser la forêt. La conservation de la ronce remplace les régénérations naturelles ou les enrichissements.

Le but est de concilier gestion forestière et chasse afin de trouver un équilibre sylvo-cynégétique. Un trop fort niveau de population peut ainsi dégrader l'état de conservation des habitats forestiers.



### **III. Facteurs influençant les changements dans le paysage**

---

Naturellement, certaines zones de la forêt proviennent du boisement occasionné par l'abandon des pelouses pâturées sur les coteaux. C'est dans ce cas la déprise agricole qui a marqué l'enfrichement aboutissant à la fermeture progressive du milieu forestier. Ces boisements n'offrent pas de fortes potentialités du fait de sols peu évolués (rendosols sur craie d'épaisseur inférieure à 20 cm).

Sur les plateaux, étant donné que les peuplements vieillissants de taillis sous futaie sont progressivement menés en conversion vers une futaie régulière ou irrégulière, l'impact visuel est très faible sur le site. Cependant les zones qui ont été reboisées en résineux ont un impact plus fort sur le paysage. Cet impact visuel est surtout remarquable pendant les mois d'hiver où la couleur foncée du feuillage permanent ressort dans le paysage. Les enrésinements résultent des subventions du Fonds Forestier National. A la base, le but de ce fond, créé par la loi du 30 septembre 1946 était la reconstitution des forêts appauvries ou dévastées par la Seconde Guerre Mondiale, l'extension du couvert et des équipements forestiers, mais aussi d'acquies l'indépendance de la France en pâte à papier. C'est pourquoi les essences résineuses ont été privilégiées. On a ainsi abouti à l'enrésinement de nombreuses parcelles, étant donné que les résineux étaient les seules essences subventionnées jusqu'au début des années 1980. Ici, pour valoriser certains sols, on a choisi de favoriser la plantation de pins et d'épicéas, essences capables de survivre sur ces terrains. Faute d'intervention depuis leur installation, on aboutit alors à des peuplements denses d'arbres branchus et de dimensions très faibles pour leur âge. Très fermés, ils procurent un ensoleillement très faible au sol avec une absence de végétation herbacée.

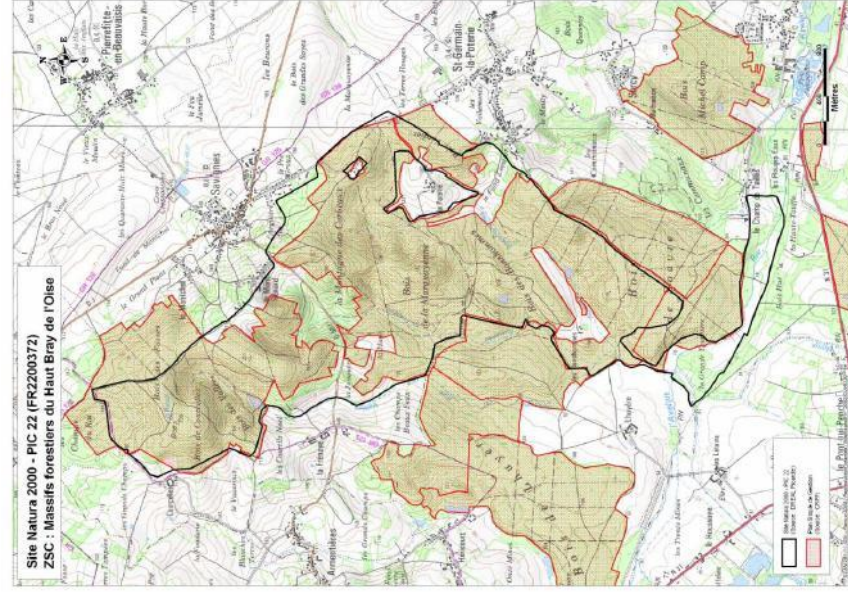


## IV. Gestion actuelle, objectifs des propriétaires

### A. Plans de gestion

La gestion des forêts est variable selon la taille de la propriété. Même si l'on en retrouve différentes tailles, une grande partie de la zone est couverte par des plans simples de gestion. On en compte deux sur le site sur lesquels différents points sont mis en avant :

- la nécessité de conserver les bois dans le patrimoine familial.
- La nécessité d'installer des essences adaptées aux stations.
- Orienter la conduite de peuplements feuillus avec renouvellement par plantation ou régénération naturelle avec éventuellement enrichissement.
- Les essences-objectif sont les chênes, le châtaigner, le merisier, le hêtre, l'érable sycomore et le frêne.



Cette carte montre les différents documents de gestion qui s'appliquent sur le site ainsi que ceux qui bordent la limite



## *Diagnostic socio-économique des forêts*

---

### **B. Objectifs généraux**

---

Les objectifs des propriétaires sont les suivants par ordre de priorité :

#### **Entretien et conservation de leur forêt dans le patrimoine familial.**

Les propriétaires sont fortement attachés à leur patrimoine qui leur vient d'un aïeul dans la majorité des cas. Les petits propriétaires entretiennent eux même leur bois. Les propriétaires de plus grande surface délèguent la gestion à un expert ou une coopérative forestière qui s'appuient sur des prestataires extérieurs pour la réalisation des travaux d'entretien.

#### **Production de bois d'œuvre :**

L'objectif des propriétaires est de bien valoriser leur bois en produisant des arbres de belle qualité. A ce jour c'est la source de revenu principal de la forêt. Le bois est un matériau renouvelable qui trouve ses meilleurs débouchés pour les plus belles qualités.

#### **Production de bois de chauffage.**

Les petits propriétaires ont pour objectif principal de récolter du bois de chauffage pour leur autoconsommation ou pour revendre dans les villages voisins. Il s'agit à la fois d'une activité "récréative" mais aussi de production de bois. La demande en bois de chauffage est forte avec des prix variant entre 10 et 15€ du stère sur pied.

#### **Pratique de la chasse et gestion cynégétique :**

La pratique de la chasse est présente aussi bien sur les petites propriétés que les plus importantes. Sur les petites parcelles, les propriétaires chassent généralement eux même et sont intéressés par la chasse du petit gibier (pigeon, faisan, lapin). Sur les plus grandes surfaces, la chasse est généralement louée à une association de chasseurs qui pratiquent la chasse au gros gibier en battue (chevreuil, sanglier).

#### **Promenade et cueillette de champignons :**

Les propriétaires recherchent des espaces de liberté et apprécient de pouvoir se promener tranquillement dans leur bois. A ce titre la présence des nombreux quads constitue un très fort désagrément doublé d'une nuisance pour les milieux naturels.

### **C. Problèmes d'accès**

---

Le massif forestier est assez bien desservi par un réseau de chemins. D'ailleurs lors des exploitations de bois, le débarquement des grumes se fait par ce réseau. L'exploitation des bois est plus limitée dans les zones de coteaux. En effet la forte pente rend certaines parcelles impraticables par des engins.

## V. Description des peuplements

---

### A. Modes de régénération

---

De part la vieillesse des peuplements et la difficulté de conduire une sylviculture dans les semis, la régénération naturelle est très peu utilisée sur le massif. C'est le mode de régénération artificielle qui est privilégié après une coupe à blanc du peuplement précédent. Plusieurs essences-objectif peuvent être plantées (chêne, châtaignier, hêtre, merisier, résineux). Récemment une plantation de mélèzes hybrides a été effectuée, ces plants bien adaptés à la station poussent très vite et permet de combler rapidement les besoins de production du propriétaire.



Plant de mélèze hybride de deux ans.

### B. Types de peuplements

---

On distingue 5 grands types de peuplements :

- des mélanges taillis-futaie en cours de conversion avec les essences suivantes : érable sycomore, hêtre, frêne, châtaignier, merisier, chênes et autres feuillus (charme et localement des aulnes, érables champêtres...)
- des plantations résineuses (pin noir, épicéa commun, mélèzes).
- des plantations feuillues des essences suivantes : merisier, chêne, châtaignier.
- des futaies obtenues par conversion des anciens taillis sous futaie. Les essences dont elles sont composés sont les mêmes que ces derniers.
- des taillis, principalement de frêne, érable sycomore, charme. Ces peuplements ont pour origine deux cas de figure : soit ils proviennent de zones forestières pionnières (dans ce cas, le sol n'est pas assez profond pour exprimer de pleines potentialités), soit ils sont issus de peuplements traités en taillis sous futaie puis appauvris par surexploitation.



## VI. Production de bois

### A. Commercialisation et gestionnaires forestiers

Il existe sur le site deux cas de figure en ce qui concerne la vente des bois :

- Le bois de chauffage, il peut soit être autoconsommé, dans ce cas l'exploitation est donc faite par le propriétaire lui-même ; soit vendus en stère, des entreprises ou des particuliers coupent et vendent soit le taillis soit les houppiers des grumes exploitées.
- Le bois d'œuvre, il est vendu selon des qualités par essence directement ou par l'intermédiaire d'un expert forestier qui constitue des lots avec les bois de plusieurs propriétaires. La vente se fait souvent sur pied, mais aussi bord de route. Les ventes se font ensuite par appel d'offres.

### B. Qualité

La qualité des bois sur le site est variable selon les essences :

Les hêtres et érables sont de bonne qualité. Leur bois est blanc et homogène si l'on ne les récolte pas trop tard.

Les merisiers sont très hétérogènes. Ils peuvent aussi bien être hauts et sans branches que présenter des singularités de forme (courbure, forte branchaison, méplat...), de couleur (teinte verte) ou des pourritures.

Les châtaigniers et chênes sont souvent roulés (influence très forte de l'exposition au vent), même sur les petits diamètres.

Les frênes ont souvent le cœur gris ou noir.

### C. Prix

Il est très difficile d'évaluer le prix de vente des bois. Etant donné le contexte très fluctuant du marché, nous retiendrons des prix qui ont cours actuellement (2011) en ce qui concerne les arbres vendus sur pied. Les prix sont indiqués hors taxes, pour des lots sur pied de plus de 25 m<sup>3</sup> (1 camion, plus rentables pour le transport). L'échelle de valeur tient compte de la variabilité en fonction de la qualité et des difficultés d'exploitation :

**Bois de feu (toutes essences confondues) : de 10 à 15 €/stère**

**Bois d'œuvre :**

- Châtaigner : de 30 à 100 €/m<sup>3</sup>
- Chêne : de 30 à 160 €/m<sup>3</sup>
- Erable : de 25 à 90€/m<sup>3</sup>
- Frêne : de 25 à 65 €/m<sup>3</sup>
- Hêtre : de 25 à 70 €/m<sup>3</sup>
- Merisier : de 25 à 90€/m<sup>3</sup>

## **VII. Gestion et présence des habitats rares**

---

On retrouve deux types d'habitats rares sur le massif :

- **La lande sèche à callune** : cet habitat se retrouve essentiellement sur le haut du plateau et sur les sols les plus acides. Le vieillissement et la fermeture du couvert forestier du à la non gestion passée ont fait disparaître cet habitat. Le fait de couper des parcelles à blanc et de décapier le sol lors de l'exploitation redonne de la lumière sur le sol et des zones de callune commencent à se redévelopper. Pour cet habitat, une gestion dynamique est à conserver avec une coupe régulière du taillis afin d'éviter que le milieu se referme.

- **L'aulnaie frénai et les tourbières à sphaignes** : Cet habitat se retrouve dans les fonds de vallon humides avec le passage d'un cours d'eau ou d'une source à proximité. La gestion passée visait à « assainir » ces zones humides en les drainant par des fossés afin de pouvoir circuler ou exploiter le sol. Aujourd'hui la gestion est tout autre et ces habitats tendent à être conservés intact. Lors d'une exploitation, ces zones sont évitées afin de ne pas dégrader le sol et certains aménagements sont même effectués afin de ne pas perturber le régime des eaux et les écosystèmes.



Cette photo montre un pont érigé au dessus d'une rivière lors d'une coupe forestière afin de protéger ce milieu rare de la sortie des grumes.

## **VIII. Conclusions**

---

Les enjeux socio-économiques sur le site sont importants. Au niveau social notamment, par un attachement très marqué des propriétaires à leur forêt, patrimoine familial permettant la pratique de la chasse et autres activités de loisir. Au niveau économique avec la gestion des forêts qui permet la production de bois de chauffage et surtout de grumes de qualité dans les grandes propriétés. Ces exploitations permettent de reboiser par la suite une partie du massif en suivant des documents de gestion afin de gérer durablement le patrimoine forestier du Haut Bray de l'Oise.

Ces activités socio-économiques permettent également de préserver certains milieux naturels rares ou en voie de disparition qui accentuent la richesse écologique de ce massif.



## Annexe 6 : Liste des espèces végétales observées lors des inventaires

| Taxon  | Nom commun               | Stat.   | Rar. | Men. | Patrim. | Invas. | Legisl. | L. rouges |
|--|--------------------------|---------|------|------|---------|--------|---------|-----------|
| <i>Acer pseudoplatanus</i> L.                              | Érable sycomore          | I?(NSC) | CC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Achillea millefolium</i> L.                             | Achillée millefeuille    | I(C)    | CC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Agrimonia eupatoria</i> L.                              | Aigremoine eupatoire     | I       | C    | LC   |         |        |         |           |
| <i>Agrostis canina</i> L.                                  | Agrostide des chiens     | I       | AR   | LC   | Oui     |        |         |           |
| <i>Agrostis capillaris</i> L.                              | Agrostide capillaire     | I       | AC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Agrostis stolonifera</i> L.                             | Agrostide stolonifère    | I       | CC   | LC   | pp      |        |         |           |
| <i>Ajuga reptans</i> L.                                    | Bugle rampante           | I       | C    | LC   |         |        |         |           |
| <i>Alisma plantago-aquatica</i> L.                         | Plantain-d'eau commun    | I       | PC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Alliaria petiolata</i> (Bieb.) Cavara et Grande         | Alliaire                 | I       | C    | LC   |         |        |         |           |
| <i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.                        | Aulne glutineux          | I(NSC)  | C    | LC   |         |        |         |           |
| <i>Alopecurus geniculatus</i> L.                           | Vulpin genouillé         | I       | PC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Alopecurus myosuroides</i> Huds.                        | Vulpin des champs        | I       | C    | LC   |         |        |         |           |
| <i>Alopecurus pratensis</i> L.                             | Vulpin des prés          | I       | AC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Anemone nemorosa</i> L.                                 | Anémone des bois         | I       | AC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Angelica sylvestris</i> L.                              | Angélique sauvage        | I       | C    | LC   |         |        |         |           |
| <i>Anthoxanthum odoratum</i> L.                            | Flouve odorante          | I       | AC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffmann                 | Anthriscus sauvage       | I       | C    | LC   |         |        |         |           |
| <i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) Beauv. ex J. et C. Presl | Fromental élevé (s.l.)   | I       | CC   | LC   | pp      |        |         |           |
| <i>Artemisia vulgaris</i> L.                               | Armoise commune          | I       | CC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Arum maculatum</i> L.                                   | Gouet tacheté            | I       | CC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Aster lanceolatus</i> Willd.                            | Aster lancéolé           | ZS(C)   | PC   | NA   |         | A      |         |           |
| <i>Athyrium filix-femina</i> (L.) Roth                     | Fougère femelle          | I       | AC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Atrichum undulatum</i> (Hedw.) P.Beauv                  | Atrichie ondulée         | I       | C    | LC   |         |        |         |           |
| <i>Bellis perennis</i> L.                                  | Pâquerette vivace        | I(SC)   | CC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Betula pendula</i> Roth                                 | Bouleau verruqueux       | I(NC)   | C    | LC   |         |        |         |           |
| <i>Betula pubescens</i> Ehrh.                              | Bouleau pubescent (s.l.) | I       | AC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Blechnum spicant</i> (L.) Roth                          | Blechnes en épi          | I       | R    | NT   | Oui     |        |         |           |
| <i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) Beauv.                   | Brachypode penné (s.l.)  | I       | C    | LC   |         |        |         |           |
| <i>Bromus hordeaceus</i> L.                                | Brome mou (s.l.)         | I       | CC   | LC   | pp      |        |         |           |
| <i>Bromus sterilis</i> L.                                  | Brome stérile            | I       | CC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Callitriche stagnalis</i> Scop.                         | Callitriche des étangs   | I       | AC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull                          | Callune ; Fausse bruyère | I       | AR   | LC   |         |        |         |           |

| Taxon                                    | Nom commun                 | Stat.  | Rar. | Men. | Patrim. | Invas. | Legisl. | L. rouges |
|--|----------------------------|--------|------|------|---------|--------|---------|-----------|
| <i>Caltha palustris</i> L.               | Populage des marais        | I(CS)  | PC   | LC   | Oui     |        |         |           |
| <i>Calystegia sepium</i> (L.) R. Brown   | Liseron des haies          | I      | CC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Campanula rapunculus</i> L.           | Campanule raiponce         | I      | AC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Med. | Capselle bourse-à-pasteur  | I      | CC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Cardamine amara</i> L.                | Cardamine amère            | I      | AR   | LC   | Oui     |        |         |           |
| <i>Cardamine flexuosa</i> With.          | Cardamine flexueuse        | I      | PC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Cardamine pratensis</i> L.            | Cardamine des prés (s.l.)  | I      | AC   | LC   | pp      |        |         |           |
| <i>Carduus crispus</i> L.                | Chardon crépu (s.l.)       | I      | AC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Carex acutiformis</i> Ehrh.           | Laïche des marais          | I      | AC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Carex echinata</i> Murray             | Laïche étoilée             | I      | R    | NT   | Oui     |        |         |           |
| <i>Carex elongata</i> L.                 | Laïche allongée            | I      | RR   | NT   | Oui     |        |         |           |
| <i>Carex hirta</i> L.                    | Laïche hérissée            | I      | C    | LC   |         |        |         |           |
| <i>Carex ovalis</i> Good.                | Laïche des lièvres         | I      | AR   | LC   | Oui     |        |         |           |
| <i>Carex pallescens</i> L.               | Laïche pâle                | I      | AR   | LC   | Oui     |        |         |           |
| <i>Carex paniculata</i> L.               | Laïche paniculée           | I      | AC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Carex pilulifera</i> L.               | Laïche à pilules           | I      | PC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Carex pseudocyperus</i> L.            | Laïche faux-souchet        | I      | PC   | LC   | Oui     |        |         |           |
| <i>Carex remota</i> Just. ex L.          | Laïche espacée             | I      | AC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Carex riparia</i> Curt.               | Laïche des rives           | I      | AC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Carex strigosa</i> Huds.              | Laïche maigre              | I      | AR   | LC   | Oui     |        |         |           |
| <i>Carex sylvatica</i> Huds.             | Laïche des forêts          | I      | C    | LC   |         |        |         |           |
| <i>Carpinus betulus</i> L.               | Charme commun              | I(NSC) | CC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Castanea sativa</i> Mill.             | Châtaignier                | ZC(S)  | AC   | NA   |         |        |         |           |
| <i>Centaurea jacea</i> L.                | Centaurée jacée (s.l.)     | I(C)   | C    | LC   | pp      |        |         |           |
| <i>Cerastium fontanum</i> Baumg.         | Céraiste commun (s.l.)     | I      | CC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Chaerophyllum temulum</i> L.          | Cerfeuil penché            | I      | C    | LC   |         |        |         |           |
| <i>Chrysosplenium alternifolium</i> L.   | Dorine à feuilles alternes | I      | R    | LC   | Oui     |        | R1      |           |
| <i>Chrysosplenium oppositifolium</i> L.  | Dorine à feuilles opposées | I      | AR   | LC   | Oui     |        |         |           |
| <i>Circaea lutetiana</i> L.              | Circée de Paris            | I      | C    | LC   |         |        |         |           |
| <i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop.        | Cirse des champs           | I      | CC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Cirsium oleraceum</i> (L.) Scop.      | Cirse des maraîchers       | I      | C    | LC   |         |        |         |           |
| <i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop.       | Cirse des marais           | I      | C    | LC   |         |        |         |           |

| Taxon  | Nom commun                        | Stat.  | Rar. | Men. | Patrim. | Invas. | Legisl.     | L. rouges |
|--|-----------------------------------|--------|------|------|---------|--------|-------------|-----------|
| <i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten.               | Cirse commun                      | I      | CC   | LC   |         |        |             |           |
| <i>Convallaria majalis</i> L.                    | Muguet                            | I(C)   | PC   | LC   |         |        | C0          |           |
| <i>Convolvulus arvensis</i> L.                   | Liseron des champs                | I      | CC   | LC   |         |        |             |           |
| <i>Corylus avellana</i> L.                       | Noisetier commun                  | I(S?C) | CC   | LC   |         |        |             |           |
| <i>Crataegus laevigata</i> (Poiret) DC.          | Aubépine à deux styles (s.l.)     | I(NC)  | AC   | LC   |         |        |             |           |
| <i>Crataegus monogyna</i> Jacq.                  | Aubépine à un style               | I(NC)  | CC   | LC   |         |        |             |           |
| <i>Crepis biennis</i> L.                         | Crépide bisannuelle               | I      | AR   | LC   |         |        |             |           |
| <i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr.             | Crépide capillaire                | I      | CC   | LC   |         |        |             |           |
| <i>Cruciata laevipes</i> Opiz                    | Gaillet croisette                 | I      | C    | LC   |         |        |             |           |
| <i>Cynosurus cristatus</i> L.                    | Crételle des prés                 | I      | AC   | LC   |         |        |             |           |
| <i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link               | Cytise à balais commun            | I(C)   | AR   | LC   |         |        |             |           |
| <i>Dactylis glomerata</i> L.                     | Dactyle aggloméré                 | I(NC)  | CC   | LC   |         |        |             |           |
| <i>Dactylorhiza maculata</i> (L.) Soó            | Orchis tacheté                    | I      | R    | VU   | Oui     |        | A2<=>6;C(1) | Oui       |
| <i>Danthonia decumbens</i> (L.) DC.              | Danthonie décombante (s.l.)       | I      | R    | NT   | Oui     |        |             |           |
| <i>Deschampsia cespitosa</i> (L.) Beauv.         | Canche cespiteuse                 | I      | C    | LC   |         |        |             |           |
| <i>Deschampsia flexuosa</i> (L.) Trin.           | Canche flexueuse                  | I      | PC   | LC   |         |        |             |           |
| <i>Dicranella heteromalla</i> (Hedw.) Schimp.    | Dicranelle plurilatérale          | I      | CC   | LC   |         |        |             |           |
| <i>Dicranella schreberiana</i> (Hedw.) Dixon     | Dicranelle à feuilles engainantes | I      | AR   | LC   |         |        |             |           |
| <i>Dicranum scoparium</i> Hedw.                  | Dicrane à balai                   | I      | C    | LC   |         |        |             |           |
| <i>Digitalis purpurea</i> L.                     | Digitale pourpre                  | I      | AR   | LC   | Oui     |        |             |           |
| <i>Dipsacus fullonum</i> L.                      | Cardère sauvage                   | I      | C    | LC   |         |        |             |           |
| <i>Dryopteris carthusiana</i> (Vill.) H.P. Fuchs | Dryoptéris des chartreux          | I      | AC   | LC   |         |        |             |           |
| <i>Dryopteris dilatata</i> (Hoffmann) A. Gray    | Dryoptéris dilaté                 | I      | AC   | LC   |         |        |             |           |
| <i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott          | Fougère mâle                      | I      | C    | LC   |         |        |             |           |
| <i>Epilobium hirsutum</i> L.                     | Épilobe hérissé                   | I      | CC   | LC   |         |        |             |           |
| <i>Epilobium obscurum</i> Schreb.                | Épilobe obscur                    | I      | RR?  | DD   | Oui     |        |             | ?         |
| <i>Epilobium parviflorum</i> Schreb.             | Épilobe à petites fleurs          | I      | CC   | LC   |         |        |             |           |
| <i>Epilobium roseum</i> Schreb.                  | Épilobe rosé                      | I      | R    | LC   | Oui     |        |             |           |
| <i>Equisetum arvense</i> L.                      | Prêle des champs                  | I      | CC   | LC   |         |        |             |           |
| <i>Equisetum fluviatile</i> L.                   | Prêle des bourniers               | I      | AR   | LC   | Oui     |        |             |           |
| <i>Equisetum palustre</i> L.                     | Prêle des marais                  | I      | AC   | LC   |         |        |             |           |
| <i>Equisetum sylvaticum</i> L.                   | Prêle des bois                    | I      | RR   | VU   | Oui     |        | R1          | Oui       |



| Taxon  | Nom commun                   | Stat. | Rar. | Men. | Patrim. | Invas. | Legisl. | L. rouges |
|--|------------------------------|-------|------|------|---------|--------|---------|-----------|
| <i>Erodium moschatum</i> (L.) L'Hérit.           | Bec-de-cigogne musqué        | #     | #    | #    |         |        |         |           |
| <i>Eupatorium cannabinum</i> L.                  | Eupatoire chanvrine          | I     | C    | LC   |         |        |         |           |
| <i>Euphorbia amygdaloides</i> L.                 | Euphorbe des bois (s.l.)     | I     | C    | LC   |         |        |         |           |
| <i>Fagus sylvatica</i> L.                        | Hêtre                        | I(NC) | C    | LC   |         |        |         |           |
| <i>Fallopia japonica</i> (Houtt.) Ronse Decraene | Renouée du Japon             | Z     | C    | NA   |         | A      |         |           |
| <i>Festuca filiformis</i> Pourr.                 | Fétuque capillaire           | I     | R    | NT   | Oui     |        |         |           |
| <i>Festuca pratensis</i> Huds.                   | Fétuque des prés             | I     | PC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Festuca rubra</i> L.                          | Fétuque rouge (s.l.)         | I(C)  | C    | LC   | pp      |        |         |           |
| <i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim.           | Reine-des-prés               | I     | C    | LC   |         |        |         |           |
| <i>Frangula alnus</i> Mill.                      | Bourdaine                    | I(C)  | PC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Fraxinus excelsior</i> L.                     | Frêne commun                 | I(NC) | CC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Galeopsis tetrahit</i> L.                     | Galéopsis tétrahit           | I     | C    | LC   |         |        |         |           |
| <i>Galium aparine</i> L.                         | Gaillet gratteron            | I     | CC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Galium mollugo</i> L.                         | Gaillet commun (s.l.)        | I     | CC   | LC   | pp      |        |         |           |
| <i>Galium palustre</i> L.                        | Gaillet des marais (s.l.)    | I     | AC   | LC   | pp      |        |         |           |
| <i>Galium saxatile</i> L.                        | Gaillet des rochers          | I     | RR   | VU   | Oui     |        | R1      | Oui       |
| <i>Galium uliginosum</i> L.                      | Gaillet des fanges           | I     | AR   | LC   | Oui     |        |         |           |
| <i>Genista tinctoria</i> L.                      | Genêt des teinturiers (s.l.) | I     | PC   | LC   | pp      |        |         |           |
| <i>Geranium dissectum</i> L.                     | Géranium découpé             | I     | C    | LC   |         |        |         |           |
| <i>Geranium molle</i> L.                         | Géranium mou                 | I     | C    | LC   |         |        |         |           |
| <i>Geranium pusillum</i> L.                      | Géranium fluet               | I     | C    | LC   |         |        |         |           |
| <i>Geranium robertianum</i> L.                   | Géranium herbe-à-Robert      | I     | CC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Geum rivale</i> L.                            | Benoîte des ruisseaux        | I     | R    | NT   | Oui     |        |         |           |
| <i>Geum urbanum</i> L.                           | Benoîte commune              | I     | CC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Glechoma hederacea</i> L.                     | Lierre terrestre             | I     | CC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Glyceria fluitans</i> (L.) R. Brown           | Glycérie flottante           | I     | AC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Hedera helix</i> L.                           | Lierre grimpant (s.l.)       | I(C)  | CC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Heracleum sphondylium</i> L.                  | Berce commune                | I     | CC   | LC   | pp      |        |         |           |
| <i>Hieracium lactucella</i> Wallr.               | Épervière petite-laitue      | I     | E    | EN   | Oui     |        |         | Oui       |
| <i>Hieracium umbellatum</i> L.                   | Épervière en ombelle         | I     | AR   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Holcus lanatus</i> L.                         | Houlque laineuse             | I     | CC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Holcus mollis</i> L.                          | Houlque molle                | I     | AC   | LC   |         |        |         |           |

| Taxon   | Nom commun                   | Stat.  | Rar. | Men. | Patrim. | Invas. | Legisl. | L. rouges |
|---|------------------------------|--------|------|------|---------|--------|---------|-----------|
| <i>Humulus lupulus</i> L.                               | Houblon                      | I      | C    | LC   |         |        |         |           |
| <i>Hyacinthoides non-scripta</i> (L.) Chouard ex Rothm. | Jacinthe des bois            | I(NC)  | AC   | LC   |         |        | C0      |           |
| <i>Hylocomium splendens</i> (Hedw.) Schimp.             | Hypne brillant               | I      | AC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Hypericum perforatum</i> L.                          | Millepertuis perforé (s.l.)  | I      | CC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Hypericum pulchrum</i> L.                            | Millepertuis élégant         | I      | AR   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Hypnum cupressiforme</i> Hedw.                       | Hypne cyprès                 | I      | CC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Hypnum jutlandicum</i> Holmen & E.Warncke            | Hypne des bruyères           | I      | AC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Hypochaeris radicata</i> L.                          | Porcelle enracinée           | I      | C    | LC   |         |        |         |           |
| <i>Ilex aquifolium</i> L.                               | Houx                         | C(S)   | R    | NA   |         |        | C0      |           |
| <i>Impatiens balfourii</i> Hook. f.                     | Balsamine de Balfour         | C(S)   | R    | NA   |         | P      |         |           |
| <i>Impatiens glandulifera</i> Royle                     | Balsamine géante             | Z(SC)  | AR   | NA   |         | A      |         |           |
| <i>Iris pseudacorus</i> L.                              | Iris jaune ; Iris faux-acore | I(C)   | C    | LC   |         |        |         |           |
| <i>Juncus acutiflorus</i> Ehrh. ex Hoffmann             | Jonc à tépales aigus         | I      | AR   | LC   | Oui     |        |         |           |
| <i>Juncus bufonius</i> L.                               | Jonc des crapauds (s.l.)     | I      | C    | LC   | pp      |        |         |           |
| <i>Juncus conglomeratus</i> L.                          | Jonc aggloméré               | I      | PC   | LC   | pp      |        |         |           |
| <i>Juncus effusus</i> L.                                | Jonc épars                   | I      | C    | LC   | pp      |        |         |           |
| <i>Kindbergia praelonga</i> (Hedw.) Ochyra              | Eurhynchie allongée          | I      | CC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Lamium album</i> L.                                  | Lamier blanc                 | I      | CC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Lamium galeobdolon</i> (L.) L.                       | Lamier jaune (s.l.)          | I(NSC) | C    | LC   |         |        |         |           |
| <i>Lamium purpureum</i> L.                              | Lamier pourpre               | I      | CC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Lapsana communis</i> L.                              | Lampsane commune (s.l.)      | I      | CC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Lathyrus palustris</i> L.                            | Gesse des marais             | I      | RR   | VU   | Oui     |        | R1      | Oui       |
| <i>Lathyrus pratensis</i> L.                            | Gesse des prés               | I      | C    | LC   |         |        |         |           |
| <i>Lemna minor</i> L.                                   | Petite lentille d'eau        | I      | AC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Leucanthemum vulgare</i> Lam.                        | Grande marguerite            | I(C)   | CC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Leucobryum glaucum</i> (Hedw.) Ångstr.               | Leucobryum glauque           | I      | AC   | LC   |         |        | H5      |           |
| <i>Linaria vulgaris</i> Mill.                           | Linaire commune              | I      | C    | LC   |         |        |         |           |
| <i>Lolium perenne</i> L.                                | Ray-grass anglais            | I      | CC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Lonicera periclymenum</i> L.                         | Chèvrefeuille des bois       | I      | C    | LC   |         |        |         |           |
| <i>Lotus corniculatus</i> L.                            | Lotier corniculé (s.l.)      | I(NC)  | C    | LC   | pp      |        |         |           |
| <i>Lotus pedunculatus</i> Cav.                          | Lotier des fanges            | I      | AC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Luzula campestris</i> (L.) DC.                       | Luzule champêtre             | I      | AC   | LC   |         |        |         |           |

| Taxon   | Nom commun                            | Stat. | Rar. | Men. | Patrim. | Invas. | Legisl. | L. rouges |
|---|---------------------------------------|-------|------|------|---------|--------|---------|-----------|
| <i>Luzula multiflora</i> (Ehrh.) Lej.               | Luzule multiflore (s.l.)              | I     | PC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Luzula pilosa</i> (L.) Willd.                    | Luzule poilue                         | I     | AC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Lychnis flos-cuculi</i> L.                       | Lychnis fleur-de-coucou               | I     | AC   | LC   | Oui     |        |         |           |
| <i>Lycopus europaeus</i> L.                         | Lycope d'Europe                       | I     | AC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Lysimachia nemorum</i> L.                        | Lysimaque des bois                    | I     | PC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Lysimachia nummularia</i> L.                     | Lysimaque nummulaire                  | I     | C    | LC   |         |        |         |           |
| <i>Lysimachia vulgaris</i> L.                       | Lysimaque commune                     | I     | AC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Lythrum salicaria</i> L.                         | Salicaire commune                     | I     | C    | LC   |         |        |         |           |
| <i>Malva moschata</i> L.                            | Mauve musquée                         | I     | AC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Melica uniflora</i> Retz.                        | Mélique uniflore                      | I     | AC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Melilotus albus</i> Med.                         | Mélicot blanc                         | I     | AC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Mentha aquatica</i> L.                           | Menthe aquatique                      | I     | AC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Mentha arvensis</i> L.                           | Menthe des champs                     | I     | AC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Mentha suaveolens</i> Ehrh.                      | Menthe crépue                         | I     | PC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Mercurialis perennis</i> L.                      | Mercuriale vivace                     | I     | C    | LC   |         |        |         |           |
| <i>Mespilus germanica</i> L.                        | Néflier                               | I(C)  | PC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Milium effusum</i> L.                            | Millet étalé                          | I     | C    | LC   |         |        |         |           |
| <i>Mnium hornum</i> Hedw.                           | Mnie annuelle                         | I     | CC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Molinia caerulea</i> (L.) Moench                 | Molinie bleue (s.l.)                  | I     | PC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Myosotis scorpioides</i> L.                      | Myosotis des marais                   | I     | AC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Myosotis secunda</i> A. Murray                   | Myosotis rampant                      | #     | #    | #    |         |        |         |           |
| <i>Myosotis stricta</i> Link ex Roem. et Schult.    | Myosotis raide                        | I     | D    | RE   | (Oui)   |        |         | (Oui)     |
| <i>Myosoton aquaticum</i> (L.) Moench               | Stellaire aquatique                   | I     | AC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Ornithopus perpusillus</i> L.                    | Ornithope délicat                     | I     | R    | NT   | Oui     |        |         |           |
| <i>Osmunda regalis</i> L.                           | Osmonde royale                        | I(C)  | RR   | EN   | Oui     |        | R1;C0   | Oui       |
| <i>Oxalis acetosella</i> L.                         | Oxalide oseille                       | I     | AC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Paris quadrifolia</i> L.                         | Parisettes à quatre feuilles          | I     | AC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Persicaria amphibia</i> (L.) S.F. Gray           | Renouée amphibie                      | I     | AC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Persicaria hydropiper</i> (L.) Spach             | Renouée poivre-d'eau                  | I     | AC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Persicaria lapathifolia</i> (L.) Delarbre        | Renouée à feuilles de patience (s.l.) | I     | C    | LC   |         |        |         |           |
| <i>Persicaria maculosa</i> S.F. Gray                | Renouée persicaire                    | I     | CC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Phalaris arundinacea</i> L. var. <i>picta</i> L. | Baldingère à feuilles panachées       | C(S)  | RR   | NA   |         |        |         |           |



| Taxon  | Nom commun                        | Stat.  | Rar. | Men. | Patrim. | Invas. | Legisl. | L. rouges |
|--|-----------------------------------|--------|------|------|---------|--------|---------|-----------|
| <i>Phleum nodosum</i> L.                                     | Fléole noueuse                    | I      | C    | LC   |         |        |         |           |
| <i>Phleum pratense</i> L.                                    | Fléole des prés                   | I(NC)  | C    | LC   |         |        |         |           |
| <i>Phragmites australis</i> (Cav.) Steud.                    | Roseau commun                     | I(C)   | C    | LC   |         |        |         |           |
| <i>Pinus sylvestris</i> L.                                   | Pin sylvestre                     | C(NS)  | PC   | NA   |         |        |         |           |
| <i>Plagiomnium affine</i> (Blandow ex Funck) T.J.Kop.        | Mnie apparentée                   | I      | AC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Plagiomnium undulatum</i> (Hedw.) T.J.Kop.                | Mnie ondulée                      | I      | CC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Plantago lanceolata</i> L.                                | Plantain lancéolé                 | I      | CC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Plantago major</i> L.                                     | Plantain à larges feuilles (s.l.) | I      | CC   | LC   | pp      |        |         |           |
| <i>Pleurozium schreberi</i> (Willd. ex Brid.) Mitt.          | Hypne de schreber                 | I      | PC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Poa annua</i> L.  | Pâturin annuel                    | I      | CC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Poa nemoralis</i> L.                                      | Pâturin des bois                  | I      | C    | LC   |         |        |         |           |
| <i>Poa pratensis</i> L.                                      | Pâturin des prés (s.l.)           | I(NC)  | C    | LC   | pp      |        |         |           |
| <i>Poa trivialis</i> L.                                      | Pâturin commun (s.l.)             | I(NC)  | CC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Polygonatum multiflorum</i> (L.) All.                     | Sceau-de-Salomon multiflore       | I      | C    | LC   |         |        |         |           |
| <i>Polytrichastrum formosum</i> (Hedw.) G.L.Sm.              | Politric élégant                  | I      | CC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Polytrichum commune</i> Hedw.                             | Polytric commun                   | I      | R    | LC   |         |        |         |           |
| <i>Polytrichum juniperinum</i> Hedw.                         | Polytric genévrier                | I      | AR   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Populus ×canescens</i> (Ait.) Smith                       | Peuplier grisard                  | C(NS)  | AC   | NA   |         |        |         |           |
| <i>Populus alba</i> L.                                       | Peuplier blanc                    | C(NS)  | AR   | NA   |         |        |         |           |
| <i>Populus tremula</i> L.                                    | Peuplier tremble                  | I      | C    | LC   |         |        |         |           |
| <i>Potentilla anserina</i> L.                                | Potentille des oies               | I      | CC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Potentilla erecta</i> (L.) Räuschel                       | Potentille tormentille            | I      | PC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Primula vulgaris</i> Huds.                                | Primevère acaule                  | I(NSC) | R    | NT   | Oui     |        |         |           |
| <i>Prunella vulgaris</i> L.                                  | Brunelle commune                  | I      | CC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Prunus avium</i> (L.) L.                                  | Merisier (s.l.)                   | I(NC)  | CC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Prunus laurocerasus</i> L.                                | Laurier-cerise                    | C(S)   | RR   | NA   |         | P      |         |           |
| <i>Prunus spinosa</i> L.                                     | Prunellier                        | I(NC)  | CC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Pseudoscleropodium purum</i> (Hedw.) M.Fleisch. ex Broth. | Hypne pur                         | I      | CC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn                         | Fougère aigle                     | I      | AC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh.                     | Pulicaire dysentérique            | I      | AC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Quercus petraea</i> Lieblein                              | Chêne sessile                     | I(NC)  | AC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Quercus robur</i> L.                                      | Chêne pédonculé                   | I(NC)  | CC   | LC   |         |        |         |           |

| Taxon   | Nom commun                         | Stat.  | Rar. | Men. | Patrim. | Invas. | Legisl. | L. rouges |
|---|------------------------------------|--------|------|------|---------|--------|---------|-----------|
| <i>Ranunculus acris</i> L.                        | Renoncule âcre (s.l.)              | I      | CC   | LC   | pp      |        |         |           |
| <i>Ranunculus ficaria</i> L.                      | Ficaire                            | I      | C    | LC   | pp      |        |         |           |
| <i>Ranunculus flammula</i> L.                     | Petite douve                       | I      | PC   | LC   | pp      |        |         |           |
| <i>Ranunculus repens</i> L.                       | Renoncule rampante                 | I      | CC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Rhytidiadelphus squarrosus</i> (Hedw.) Warnst. | Hypne squarreux                    | I      | C    | LC   |         |        |         |           |
| <i>Ribes rubrum</i> L.                            | Groseillier rouge                  | IC(NS) | C    | LC   |         |        |         |           |
| <i>Rumex acetosa</i> L.                           | Oseille sauvage                    | I      | C    | LC   |         |        |         |           |
| <i>Rumex acetosella</i> L.                        | Petite oseille (s.l.)              | I      | PC   | LC   | pp      |        |         |           |
| <i>Rumex conglomeratus</i> Murray                 | Patience agglomérée                | I      | AC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Rumex crispus</i> L.                           | Patience crépue                    | I      | C    | LC   | pp      |        |         |           |
| <i>Rumex obtusifolius</i> L.                      | Patience à feuilles obtuses (s.l.) | I      | CC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Salix alba</i> L.                              | Saule blanc                        | I(C)   | C    | LC   |         |        |         |           |
| <i>Salix caprea</i> L.                            | Saule marsault                     | I      | CC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Salix cinerea</i> L.                           | Saule cendré                       | I      | AC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Sambucus nigra</i> L.                          | Sureau noir                        | I(NSC) | CC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Scirpus sylvaticus</i> L.                      | Scirpe des bois                    | I      | PC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Scrophularia auriculata</i> L.                 | Scrofulaire aquatique              | I      | C    | LC   |         |        |         |           |
| <i>Scrophularia nodosa</i> L.                     | Scrofulaire noueuse                | I      | C    | LC   |         |        |         |           |
| <i>Scutellaria galericulata</i> L.                | Scutellaire casquée                | I      | AC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Selinum carvifolia</i> (L.) L.                 | Sélin à feuilles de carvi          | I      | R    | NT   | Oui     |        |         |           |
| <i>Senecio jacobaea</i> L.                        | Séneçon jacobée                    | I      | C    | LC   |         |        |         |           |
| <i>Silene dioica</i> (L.) Clairv.                 | Silène dioïque                     | I      | AC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Silene latifolia</i> Poir.                     | Silène à larges feuilles (s.l.)    | I      | CC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Solanum dulcamara</i> L.                       | Morelle douce-amère                | I      | C    | LC   | pp      |        |         |           |
| <i>Sonchus asper</i> (L.) Hill                    | Laiteron rude                      | I      | CC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Sorbus aucuparia</i> L.                        | Sorbier des oiseaux                | I(C)   | AC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Sphagnum fimbriatum</i> Wilson                 | Sphaigne frangée                   | I      | AR   | LC   |         |        | H5      |           |
| <i>Sphagnum flexuosum</i> Dozy & Molk.            | Sphaigne flexueuse                 | I      | R    | NT   | Oui     |        | H5      |           |
| <i>Sphagnum palustre</i> L.                       | Sphaigne des marais                | I      | AR   | LC   |         |        | H5      |           |
| <i>Sphagnum squarrosum</i> Crome                  | Sphaigne squarreuse                | I      | AR   | LC   |         |        | H5      |           |
| <i>Stachys officinalis</i> (L.) Trev.             | Épiaire officinale                 | I      | PC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Stachys sylvatica</i> L.                       | Épiaire des forêts                 | I      | CC   | LC   |         |        |         |           |

| Taxon                                       | Nom commun                            | Stat.  | Rar. | Men. | Patrim. | Invas. | Legisl. | L. rouges |
|---|---------------------------------------|--------|------|------|---------|--------|---------|-----------|
| <i>Stellaria alsine</i> Grimm               | Stellaire des fanges                  | I      | PC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Stellaria graminea</i> L.                | Stellaire graminée                    | I      | AC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Stellaria holostea</i> L.                | Stellaire holostée                    | I      | C    | LC   |         |        |         |           |
| <i>Stellaria media</i> (L.) Vill.           | Stellaire intermédiaire (s.l.)        | I      | CC   | LC   | pp      |        |         |           |
| <i>Stellaria nemorum</i> L.                 | Stellaire des bois                    | I      | R    | LC   | Oui     |        |         |           |
| <i>Succisa pratensis</i> Moench             | Succise des prés                      | I      | AR   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Symphytum officinale</i> L.              | Consoude officinale (s.l.)            | I      | C    | LC   |         |        |         |           |
| <i>Tanacetum vulgare</i> L.                 | Tanaïsie commune                      | I(C)   | C    | LC   |         |        |         |           |
| <i>Teucrium scorodonia</i> L.               | Germandrée scorodoïne                 | I      | AC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Thelypteris palustris</i> Schott         | Fougère des marais                    | I      | AR   | LC   | Oui     |        |         |           |
| <i>Thuidium tamariscinum</i> (Hedw.) Schimp | Thuidie à feuilles de tamaris         | I      | C    | LC   |         |        |         |           |
| <i>Trifolium aureum</i> Pollich             | Trèfle doré                           | I?     | D    | RE   | (Oui)   |        |         |           |
| <i>Trifolium campestre</i> Schreb.          | Trèfle champêtre                      | I      | AC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Trifolium dubium</i> Sibth.              | Trèfle douteux                        | I      | PC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Trifolium pratense</i> L.                | Trèfle des prés                       | I(NC)  | CC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Trifolium repens</i> L.                  | Trèfle blanc                          | I(NC)  | CC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Trisetum flavescens</i> (L.) Beauv.      | Avoine dorée (s.l.)                   | I      | AC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Urtica dioica</i> L.                     | Grande ortie                          | I      | CC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Vaccinium myrtillus</i> L.               | Myrtille                              | I      | R    | NT   | Oui     |        | C0      |           |
| <i>Valeriana repens</i> Host                | Valériane rampante                    | I      | C    | LC   |         |        |         |           |
| <i>Veronica agrestis</i> L.                 | Véronique agreste                     | I      | PC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Veronica beccabunga</i> L.               | Véronique des ruisseaux               | I      | AC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Veronica chamaedrys</i> L.               | Véronique petit-chêne                 | I      | C    | LC   |         |        |         |           |
| <i>Veronica hederifolia</i> L.              | Véronique à feuilles de lierre (s.l.) | I      | AC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Veronica montana</i> L.                  | Véronique des montagnes               | I      | AC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Veronica officinalis</i> L.              | Véronique officinale                  | I      | AC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Veronica persica</i> Poiret              | Véronique de Perse                    | Z      | CC   | NA   |         |        |         |           |
| <i>Veronica scutellata</i> L.               | Véronique à écussons                  | I      | AR   | LC   | Oui     |        | R1      |           |
| <i>Veronica verna</i> L.                    | Véronique printanière                 | I      | RR   | VU   | Oui     |        |         | Oui       |
| <i>Vicia cracca</i> L.                      | Vesce à épis                          | I      | C    | LC   |         |        |         |           |
| <i>Vicia hirsuta</i> (L.) S.F. Gray         | Vesce hérissée                        | I      | PC   | LC   |         |        |         |           |
| <i>Vicia sativa</i> L.                      | Vesce cultivée (s.l.)                 | I(ASC) | C    | LC   | pp      |        |         |           |



| Taxon                                 | Nom commun                    | Stat. | Rar. | Men. | Patrim. | Invas. | Legisl. | L. rouges |
|---------------------------------------|-------------------------------|-------|------|------|---------|--------|---------|-----------|
| <i>Vicia tetrasperma</i> (L.) Schreb. | Vesce à quatre graines (s.l.) | I     | AC   | LC   | pp      |        |         |           |
| <i>Viola riviniana</i> Reichenb.      | Violette de Rivinus           | I     | AC   | LC   |         |        |         |           |

Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 2014 - Liste des plantes vasculaires (Ptéridophytes et Spermatophytes) citées en région Haute-Normandie, région Nord - Pas de Calais et région Picardie. Référentiel taxonomique et référentiel des statuts. Version 2.5. DIGITALE

Inventaire des bryophytes de la Picardie : raretés, protections, menaces et statuts. Version n°3a – décembre 2013 / CBNBI

**Statuts en région Picardie** : I = Indigène, Z = Eurynaturalisé, N = Sténonaturalisé, A = Adventice, S = Subspontané, C = Cultivé, ? = indication complémentaire de statut douteux ou incertain, I? = présumé indigène, # = Sans objet

**Rareté en région Picardie** : D = disparu, E = Exceptionnel, RR = Très Rare, RR? = présumé très rare, R = Rare, AR= Assez Rare, PC = Peu Commun, AC = Assez Commun, C = Commun, CC = Très Commun, # = absent

**Menace en région Picardie** : RE = éteint à l'échelle régionale, EN = taxon en danger, VU = vulnérable, NT = quasi menacé, LC = préoccupation mineure, DD = insuffisamment documenté, NA = non applicable, # = sans objet

**Intérêt patrimonial pour la région Picardie** : Oui = d'intérêt patrimonial, (Oui) = d'intérêt patrimonial mais (présumé) disparu, pp = d'intérêt patrimonial pour partie

**Plante invasive pour la région Picardie** : A = exotique envahissant avéré, P = exotique envahissant potentiel

**Législation** = H5 = Protection européenne. Annexe V de la Directive 92/43 CEE : « Habitats, Faune, Flore », R1 = Protection régionale. Taxon protégé dans la région Picardie au titre de l'arrêté du 17 août 1989, C0 = taxon inscrit dans l'Arrêté du 13 octobre 1989 (Journal officiel du 10 décembre 1989) modifié par l'arrêté du 5 octobre 1992 (Journal officiel du 26 octobre 1992) relatif à la liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire, A2<>6 : désigne toutes les parties et tous les produits des taxons de l'Annexe

**Liste rouge pour la région Picardie** : Oui = menacé, (Oui) = éteint ou présumé éteint, ? = Indéterminé

## Annexe 7 : Liste des espèces animales observées lors des inventaires

| Nom scientifique                | Nom commun              | Rareté | Menace | Liste rouge | Directive Oiseaux | Intérêt communautaire |
|---------------------------------|-------------------------|--------|--------|-------------|-------------------|-----------------------|
| <i>Aegithalos caudatus</i>      | Mésange à longue queue  | TC     | LC     | LC          |                   |                       |
| <i>Alcedo atthis</i>            | Martin pêcheur d'Europe | AC     | LC     | LC          | OI                |                       |
| <i>Alytes obstetricans</i>      | Crapaud accoucheur      | AC     | LC     | LC          |                   | H4                    |
| <i>Apatura illia</i>            | Petit Mars              | AR     | NT     | LC          |                   |                       |
| <i>Ardea cinerea</i>            | Héron cendré            | PC     | LC     | LC          |                   |                       |
| <i>Bufo bufo</i>                | Crapaud commun          | C      | LC     | LC          |                   |                       |
| <i>Buteo buteo</i>              | Buse variable           | C      | LC     | LC          |                   |                       |
| <i>Calopteryx splendens</i>     | Caloptéryx éclatant     | C      | LC     |             |                   |                       |
| <i>Capreolus capreolus</i>      | Chevreuril              | TC     | LC     | LC          |                   |                       |
| <i>Certhia brachydactyla</i>    | Grimpereau des jardins  | C      | LC     | LC          |                   |                       |
| <i>Chrysochaera dispar</i>      | Criquet des clairières  | AC     | NT     |             |                   |                       |
| <i>Columba palumbus</i>         | Pigeon ramier           | TC     | LC     | LC          |                   |                       |
| <i>Dendrocopos major</i>        | Pic épeiche             | TC     | LC     | LC          |                   |                       |
| <i>Dendrocopos medius</i>       | Pic mar                 | PC     | LC     | LC          | OI                |                       |
| <i>Dryocopus martius</i>        | Pic noir                |        | NT     | LC          | OI                |                       |
| <i>Eptesicus serotinus</i>      | Sérotine commune        | PC     | NT     | LC          |                   | H4                    |
| <i>Erithacus rubecula</i>       | Rougegorge familier     | TC     | LC     | LC          |                   |                       |
| <i>Euplagia quadripunctaria</i> | Écaille chinée          |        |        |             |                   | H2                    |
| <i>Euthrix potatoria</i>        | Buveuse                 |        |        |             |                   |                       |
| <i>Fringilla coelebs</i>        | Pinson des arbres       | TC     | LC     | LC          |                   |                       |
| <i>Garrulus glandarius</i>      | Geai des chênes         | C      | LC     | LC          |                   |                       |
| <i>Gomphus pulchellus</i>       | Gomphe gentil           | AC     | LC     | LC          |                   |                       |
| <i>Gonepteryx rhamni</i>        | Citron                  | TC     | LC     | LC          |                   |                       |
| <i>Ichthyosaura alpestris</i>   | Triton alpestre         | AC     | LC     | LC          |                   |                       |
| <i>Lepus capensis</i>           | Lièvre commun           | C      | LC     | LC          |                   |                       |
| <i>Limnitis camilla</i>         | Petit sylvain           | R      | NT     | LC          |                   |                       |
| <i>Lissotriton helveticus</i>   | Triton palmé            | AC     | LC     | LC          |                   |                       |
| <i>Maniola jurtina</i>          | Myrtil                  | C      | LC     | LC          |                   |                       |
| <i>Meles meles</i>              | Blaireau                | AC     | NT     | LC          |                   |                       |
| <i>Myotis mystacinus</i>        | Murin à moustaches      | AC     | LC     | LC          |                   | H4                    |
| <i>Myotis nattereri</i>         | Murin de Natterer       | AR     | VU     | LC          |                   | H4                    |

| Nom scientifique                 | Nom commun               | Rareté | Menace | Liste rouge | Directive Oiseaux | Intérêt communautaire |
|----------------------------------|--------------------------|--------|--------|-------------|-------------------|-----------------------|
| <i>Nyctalus leisleri</i>         | Noctule de Leisler       | AR     | VU     | NT          |                   | H4                    |
| <i>Nyctalus noctula</i>          | Noctule commune          | AR     | VU     | NT          |                   | H4                    |
| <i>Oryctolagus cuniculus</i>     | Lapin de garenne         | TC     | NT     | NT          |                   |                       |
| <i>Parus caeruleus</i>           | Mésange bleue            | TC     | LC     | LC          |                   |                       |
| <i>Parus major</i>               | Mésange charbonnière     | TC     | LC     | LC          |                   |                       |
| <i>Parus palustris</i>           | Mésange nonnette         | C      | LC     | LC          |                   |                       |
| <i>Phoenicurus phoenicurus</i>   | Rougequeue à front blanc | PC     | NT     | LC          |                   |                       |
| <i>Phylloscopus collybita</i>    | Pouillot véloce          | TC     | LC     | LC          |                   |                       |
| <i>Phylloscopus sibilatrix</i>   | Pouillot siffleur        | AR     | VU     | VU          |                   |                       |
| <i>Phylloscopus trochilus</i>    | Pouillot fitis           |        | LC     | NT          |                   |                       |
| <i>Picus viridis</i>             | Pic vert                 | C      | LC     | LC          |                   |                       |
| <i>Pieris napi</i>               | Piérade du navet         | C      | LC     | LC          |                   |                       |
| <i>Pipistrellus pipistrellus</i> | Pipistrelle commune      | CC     | LC     | LC          |                   | H4                    |
| <i>Pyronia tithonus</i>          | Amaryllis                | C      | LC     | LC          |                   |                       |
| <i>Pyrrhula pyrrhula</i>         | Bouvreuil pivoine        | C      | LC     | VU          |                   |                       |
| <i>Rana dalmatina</i>            | Grenouille agile         | AC     | LC     | LC          |                   | H4                    |
| <i>Rana temporaria</i>           | Grenouille rousse        | C      | LC     | LC          |                   | H5                    |
| <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> | Grand Rhinolophe         | R      | EN     | NT          |                   | H2-H4                 |
| <i>Salamandra salamandra</i>     | Salamandre tachetée      | AC     | LC     | LC          |                   |                       |
| <i>Sciurus vulgaris</i>          | Ecureuil roux            | C      | LC     | LC          |                   |                       |
| <i>Sitta europaea</i>            | Sittelle torchepot       | C      | LC     | LC          |                   |                       |
| <i>Stethophyma grossum</i>       | Criquet ensanglanté      | PC     | VU     |             |                   |                       |
| <i>Stumus vulgaris</i>           | Étourneau sansonnet      | TC     | LC     | LC          |                   |                       |
| <i>Sus scrofa</i>                | Sanglier                 | C      | LC     | LC          |                   |                       |
| <i>Sylvia atricapilla</i>        | Fauvette à tête noire    | TC     | LC     | LC          |                   |                       |
| <i>Tettigonia viridissima</i>    | Grande Sauterelle        | C      | LC     | LC          |                   |                       |
| <i>Triturus cristatus</i>        | Triton crêté             | PC     | LC     | LC          |                   | H2-H4                 |
| <i>Troglodytes troglodytes</i>   | Troglodyte mignon        | TC     | LC     | LC          |                   |                       |
| <i>Turdus merula</i>             | Merle noir               | TC     | LC     | LC          | OII               |                       |
| <i>Turdus viscivorus</i>         | Grive draine             | C      | LC     | LC          | OII               |                       |
| <i>Vulpes vulpes</i>             | Renard                   | C      | LC     | LC          |                   |                       |

**Référentiel de la faune de Picardie - Picardie Nature - 23/11/2009**

**Indice de rareté régional** : R = Rare, AR= Assez Rare, PC = Peu Commun, AC = Assez Commun, C = Commun, CC et TC = Très Commun

**Statut de menace régional** : EN = Menacé d'extinction, VU = Vulnérable, NT = Quasi-menacé, LC = Préoccupation mineure

**Liste rouge nationale** : VU = Vulnérable, NT = Quasi-menacé, LC = Préoccupation mineure

**Directive Oiseaux** : OI = annexe 1 , OII = annexe 2

**Intérêt communautaire** : H2, H4, H5 = annexe 2, 4, 5 de la Directive "Habitat, Faune, Flore"

## Annexe 8 : Apports du Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie au Docob "Massifs forestiers du Haut Bray de l'Oise"

### Apports du Conservatoire d'espaces naturels de Picardie au DOCOB "Massifs forestiers du Haut Bray de l'Oise"

#### 1) Prospections Amphibiens sur les mares de la ZSC

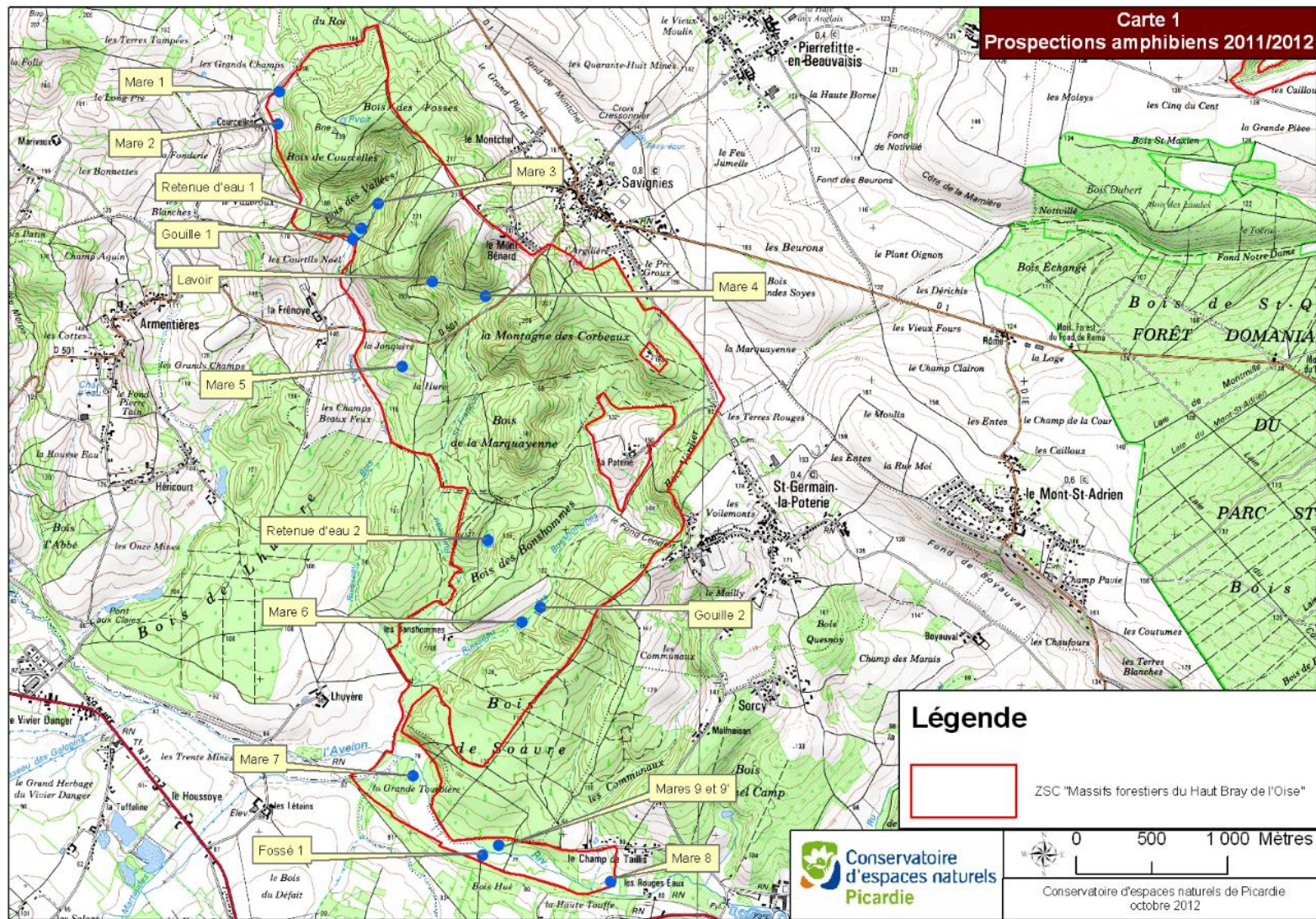
Dates des soirées de prospections : 21/04/2011 et 19/04, 26/04 et 03/05/2012

La carte 1 localise les surfaces en eau prospectées en y associant la date. Un numéro d'observation est associé à chaque mare pour faciliter la synthèse ci-dessous.

|                 |            |  |   |
|-----------------|------------|--|---|
| Mare 1          | 26/04/2012 | Triturus helveticus, Triturus alpestris    | Amphibiens  |
| Mare 2          | 26/04/2012 | <i>Triturus cristatus</i>                  | Mare prairiale, très forte concentration d'amphibiens |
| Mare 3          | 19/04/2012 | <i>Rana temporaria</i>                     | permanente  |
| Mare 7          | 03/05/2012 | <i>Bufo bufo</i>                           | Mare forestière                                       |
| Mares 9 et 9'   | 21/04/2011 | <i>Salamandra salamandra</i> (larve)       | recouvertes de lentilles                              |
| Retenue d'eau 1 | 19/04/2012 | Triturus helveticus, Alytes obstetricans   | d'individus   |
| Retenue d'eau 2 | 26/04/2012 | Alytes obstetricans, Grenouille type verte | Peu d'individus                                       |
| Fossé 1         | 03/05/2012 | verte                                      | Peu d'individus                                       |

Dans l'état actuel des prospections, seule une mare héberge le Triton crêté (*Triturus cristatus*), espèce de l'annexe II de la Directive européenne dite "Habitats, Faune, Flore". Au moins, 8 espèces d'amphibiens fréquentent la ZSC. Notons que la population de Triton alpestre semble être très importante notamment au regard d'autres secteurs proches comme le Bray humide où il ne semble que ponctuellement observé. L'annexe I présente le statut de ces espèces. Les grenouilles vertes n'ont pas été déterminées (3 espèces difficilement discernables).





Afin de maintenir la population d'amphibiens présents et notamment essayer de dynamiser la population de Triton crêté, il est nécessaire de connaître l'écologie de ce dernier à savoir :

| Eléments généraux d'écologie   | Autres éléments   |
|--|---|
| <p>de longueur totale)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maturité sexuelle atteinte vers 2-3 ans</li> <li>- Reproduction dans l'eau au printemps. Phase aquatique limitée à 3-4 mois. Estivation en dehors de l'eau</li> <li>- Une seule ponte par an de 200 à 300 oeufs déposés un à un et cachés sous les feuilles repliées de plantes aquatiques</li> <li>- Développement embryonnaire de 15 jours environ, larves se métamorphosent environ 60 jours après l'éclosion</li> <li>- Durée de vie moyenne de 10 ans</li> <li>- Jeunes et adultes hivernent d'octobre à mars dans des galeries du sol, sous des pierres et des souches</li> <li>- Mares = habitat de prédilection. Principalement dans les zones bocagères avec prairies.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revient pondre dans sa mare de naissance ou dans des milieux proches de quelques centaines de mètres</li> <li>- Habitats terrestres constitués de zones de boisements, de haies et de fourrés à quelques centaines de mètres au maximum du site de reproduction le plus proche</li> <li>- Préfère des points d'eau stagnants assez étendus et en grande densité (optimum : 4 à 8 mares au km<sup>2</sup>) des berges en pente douce présentant de nombreuses plantes aquatiques.</li> <li>- Sites de reproduction souvent exempts de poissons</li> </ul> |

Il convient donc de :

- Maintenir/restaurer/créer un réseau suffisant de mares notamment en contexte prairiale. Ces mares devront être assez profonde (1m50 environ), exempts de poissons et posséder une végétation aquatique permettant à la femelle d'y accrocher ses oeufs. Les berges seront en pente douce.
- Eviter si possible le piétinement de ces mares (exclis) notamment par les animaux qui pâturent (apports de fécès, eutrophisation de la mare, turbidité de l'eau....).
- Eviter le passage des engins agricoles ou d'exploitation forestières sur les gouilles ou les petites mares dans lesquelles pourraient néanmoins subsister le Triton crêté.
- Si un curage est nécessaire, il se fera si possible d'octobre à décembre en respectant la notion de "vieux fonds, vieux bords". En fonction de la moitié de la surface réalisée en année exemple par moitié est recommandé (c'est-à-dire la moitié de la surface réalisée en année N et l'autre en année N+1) pour garantir la préservation des espèces animales et végétales qui y vivent. Les boues de curage seront exportées hors d'un milieu sensible et sur un secteur non humide (pas de dépôts de boues sur le pourtour des mares qui augmente la hauteur des berges et les eutrophisent).
- Conserver autour du site de reproduction en connexion avec celui-ci, le réseau bocager, des arbres morts, des souches pour permettre au triton de réaliser sa phase terrestre et de passer la mauvaise saison.



II) Observations faunistiques complémentaires

L'avifaune

Une matinée (26/04/2012) a été consacrée à l'identification de l'avifaune présente au sein de la ZSC sur la partie nord (nord de la D501). Cet inventaire partiel est complété par les observations effectuées en 2012 (autre secteur), 2011 et 2007 notamment en ce qui concerne les espèces patrimoniales. La carte 2 localise ces espèces mais n'a pas vocation à être exhaustive sur ces localisations. Ainsi, l'absence d'observations en partie centrale de la ZSC ne veut pas dire qu'il n'y a pas par exemple de Rougequeue à front blanc mais tout simplement que ce secteur n'a pas été prospecté.

3 espèces d'oiseaux patrimoniaux ont été observés/entendus :

- Le Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*) : PC/NT en Picardie
- Le Pic noir (*Dryocopus martius*) : NT en Picardie, annexe I de la Directive européenne "Oiseaux"
- Le pouillot siffleur (*Phylloscopus sibilatrix*) : ARVU en Picardie
- Le Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) :

Les trois premières espèces sont à priori nicheuses sur le massif boisé. Il se pourrait que le Martin-pêcheur d'Europe niche dans les berges abruptes de l'Avelon. Les statuts sont issus du référentiel de Picardie Nature (version du 23/11/2009).

Ces trois espèces sont liées à la présence de boisements âgés et bien étagés.

L'annexe II dresse la liste des espèces complémentaires observées au sein de la ZSC.

Les Insectes

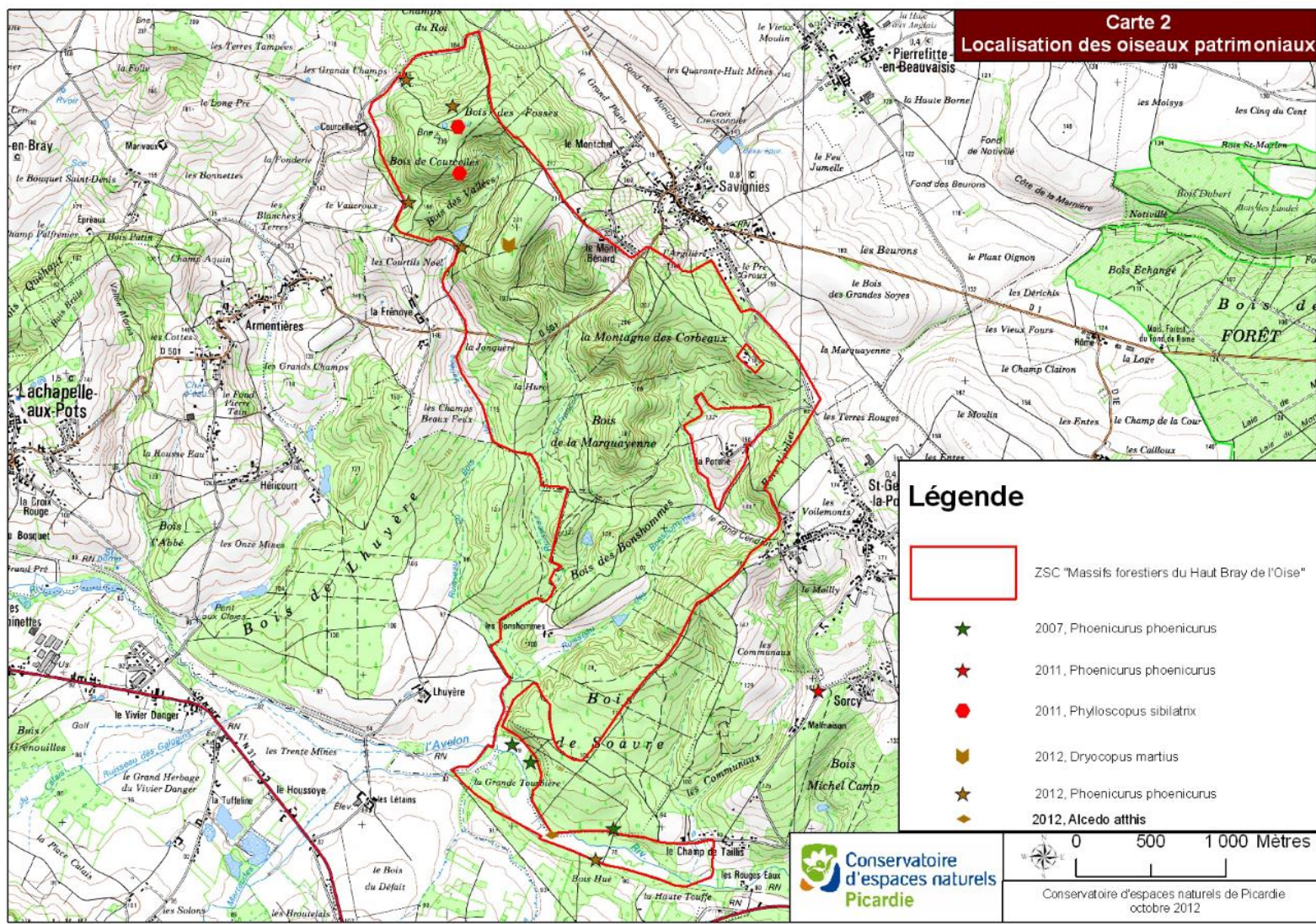
La carte 3 dresse la localisation (non exhaustive) de deux papillons patrimoniaux observés en juin 2011 (*Nymphalis polychloros* et *Ladoga camilla*) ainsi que de deux criquets patrimoniaux observés en juillet 2012 (*Stethophyma grossum* et *Chrysocraon dispar*).

L'annexe II présente le statut de ces quatre espèces. Les deux papillons sont inféodés aux bois clairs, clairières et lisières forestières alors que les orthoptères sont liés essentiellement aux prairies humides peu dégradées.

Les Chiroptères

Deux inventaires succincts (carte 4) ont été menés au sein de la partie sud de la ZSC (2011 et 2012). Ils mettent en évidence la présence des espèces suivantes :

| Point d'écoute 1 | 15/06/2011 |                   |
|------------------|------------|-------------------|
| Point d'écoute 2 | 03/05/2012 |                   |
| Point d'écoute 3 | 03/05/2012 | moyenne fréquence |



**Carte 2**  
**Localisation des oiseaux patrimoniaux**

**Légende**

- ZSC "Massifs forestiers du Haut Bray de l'Oise"
- ★ 2007, *Phoenicurus phoenicurus*
- ★ 2011, *Phoenicurus phoenicurus*
- 2011, *Phylloscopus sibilatrix*
- ★ 2012, *Dryocopus martius*
- ★ 2012, *Phoenicurus phoenicurus*
- ◆ 2012, *Alcedo atthis*

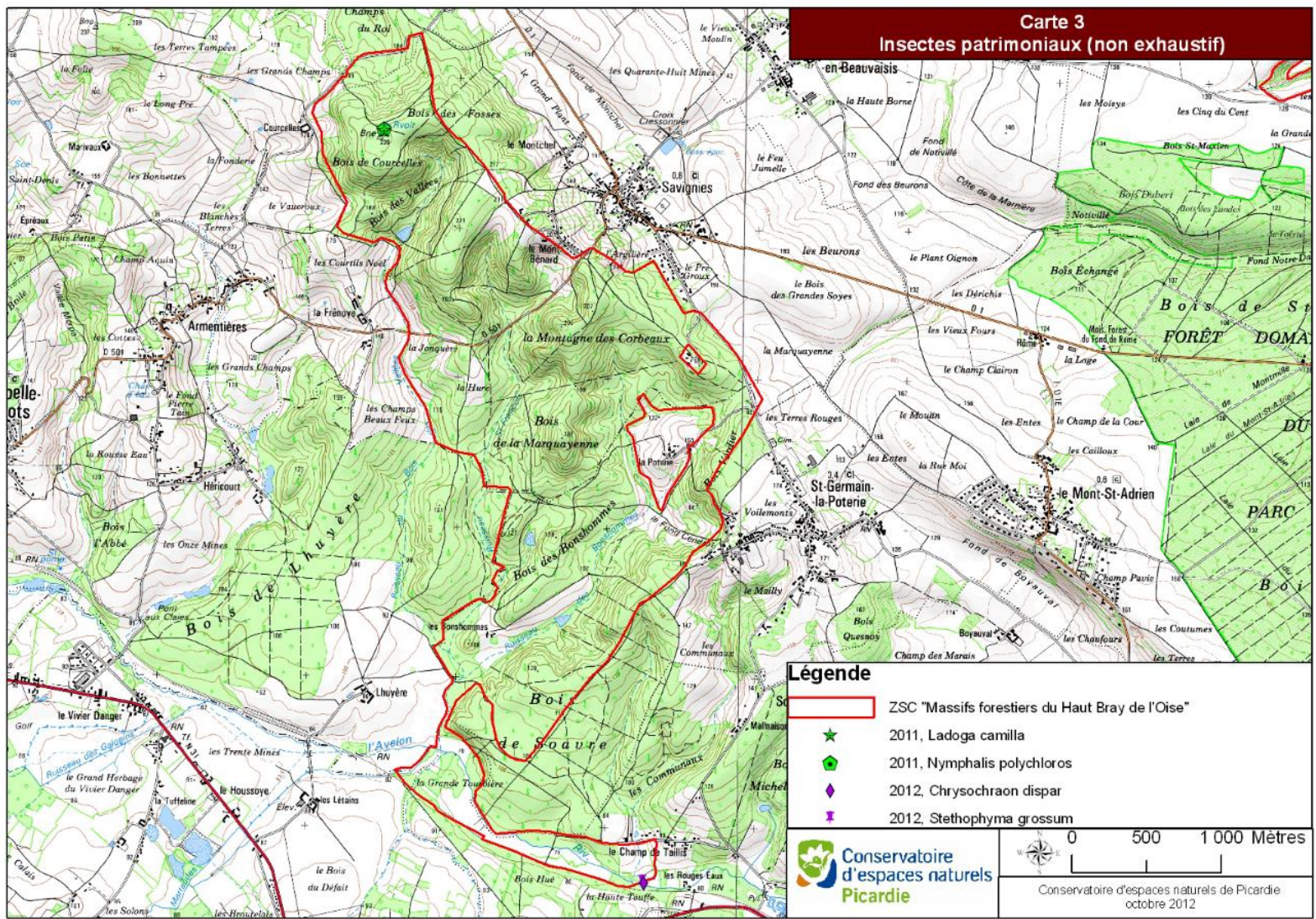
0 500 1 000 Mètres

Conservatoire d'espaces naturels  
Picardie

Conservatoire d'espaces naturels de Picardie  
octobre 2012

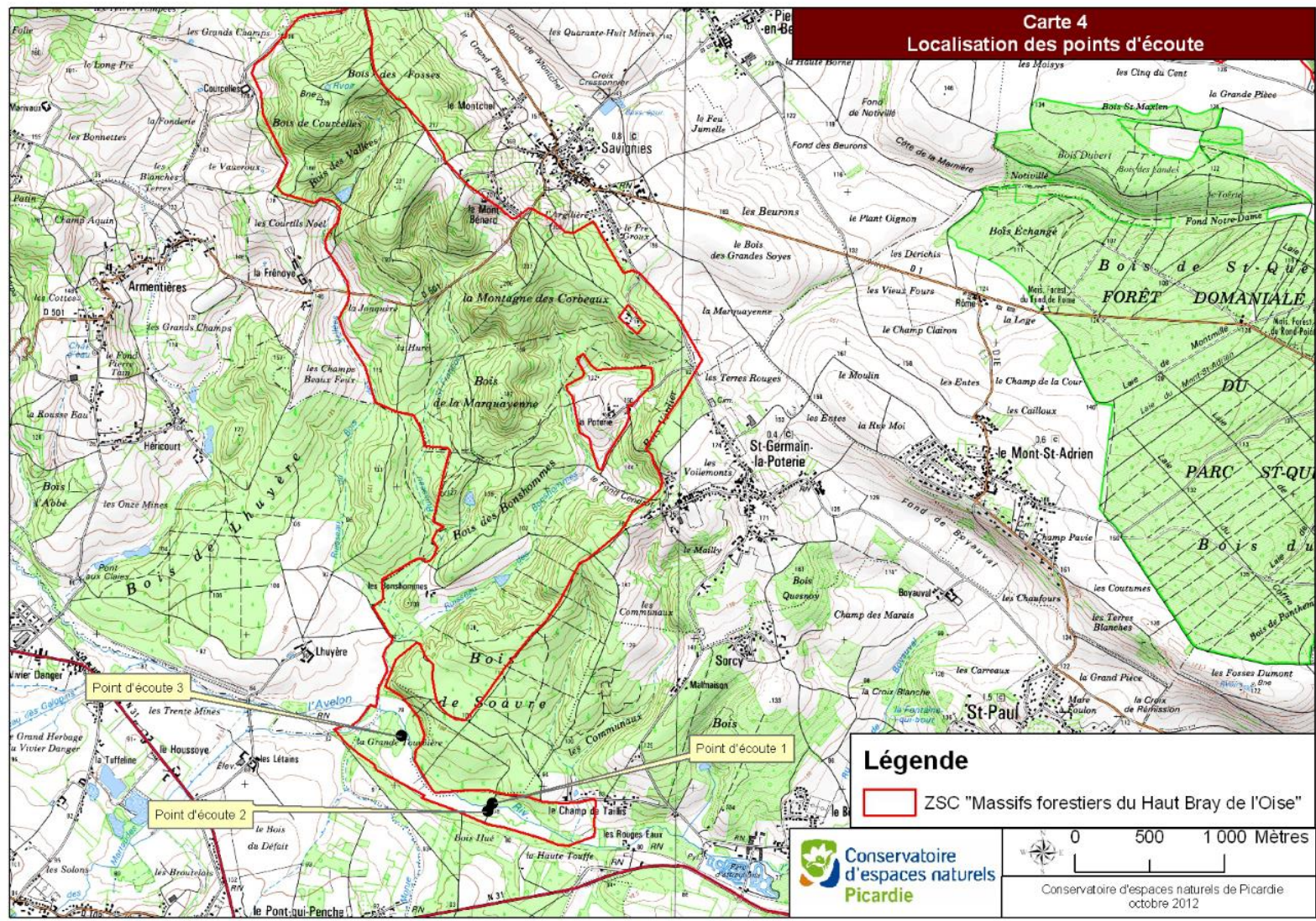
SCAN 25© ©IGN Paris 2010 - Reproduction interdite





SCAN 25® © IGN Paris 2010 - Reproduction interdite





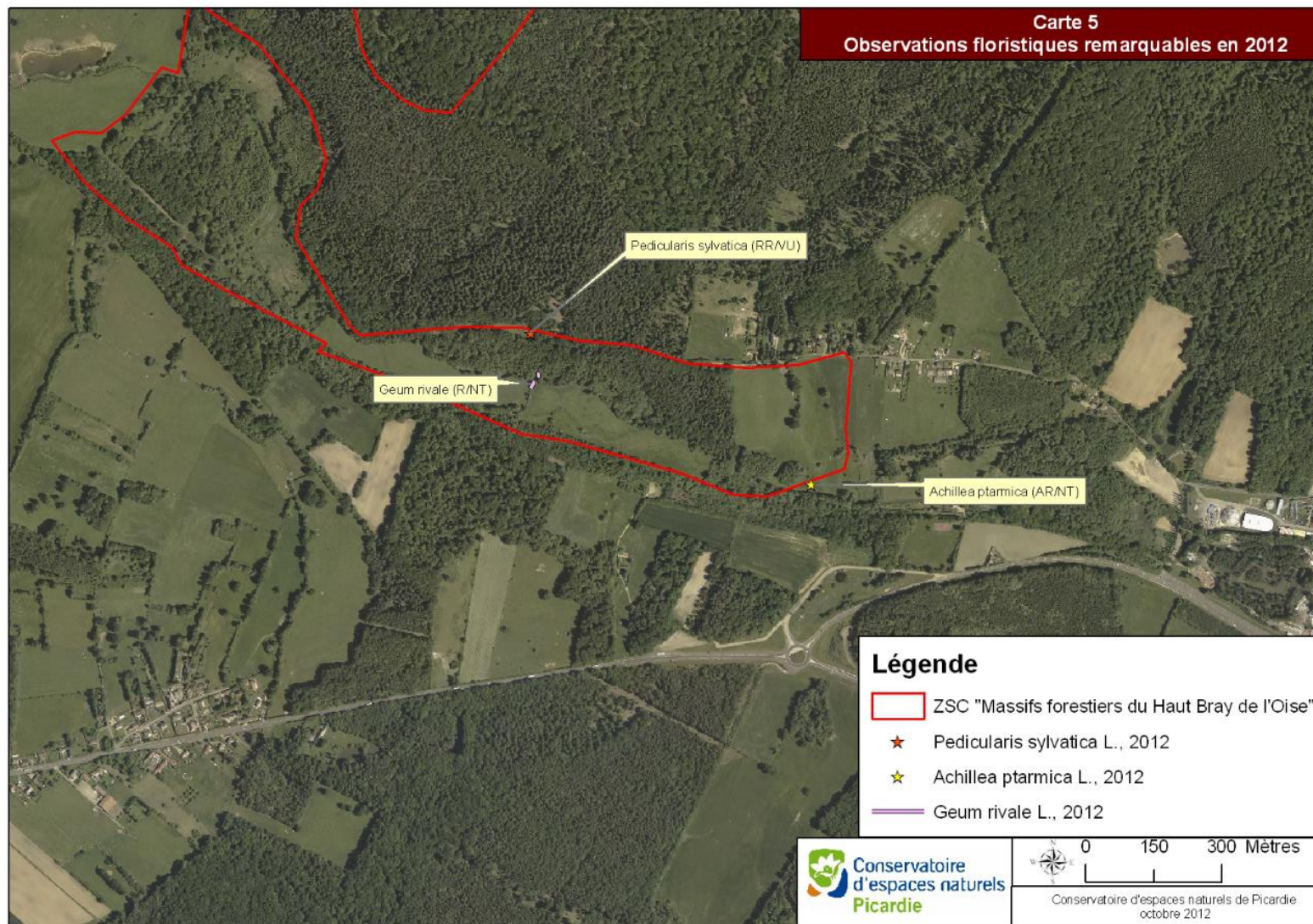
SCAN 25® ©IGN Paris 2010 - Reproduction interdite

Un fichier contenant les statuts et l'écologie des espèces détectées est transmis avec ce document. Notons néanmoins, que la Noctule commune, la Noctule de Leisler et le Murin de Natterer sont des espèces fortement liées au milieu forestier et donc à la gestion entreprise sur ce dernier. Les Noctules ont été contactées rapidement après la tombée de la nuit laissant supposer un gîte (cavité dans les arbres) assez proche du point d'écoute.

### III) Observations floristiques complémentaires

La carte 5 présente les localisations d'espèces floristiques patrimoniales observées en 2012. L'annexe III constitue une synthèse d'observations réalisées en 2007.





Statuts : référentiel BBNBI 2012

BD ORTHO© IGN Paris 2010 - Reproduction interdite



# ANNEXE I

REFERENTIEL AMPHIBIENS/ REPTILES

| Nom de l'avis                               |                        | Niveau taxonomique | Statut biologique    | Statut biologique            | Ancienneté | Dernière année de présence | Période de référence |           | Indice de rareté | Niveau de conservation | Statut de menace régional |           | Situation réglementaire |  |                     |                                  |                                    |                    |                                   | Etat de conservation | Priorité de conservation                          |                            |           |
|---|------------------------|--------------------|----------------------|------------------------------|------------|----------------------------|----------------------|-----------|------------------|------------------------|---------------------------|-----------|-------------------------|--|---------------------|----------------------------------|------------------------------------|--------------------|-----------------------------------|----------------------|---|----------------------------|-----------|
| Nom scientifique                            | Nom vulgaire           |                    |                      |                              |            |                            | Placard              | en année  |                  |                        | dates                     | catégorie | stabilité               | 92/43/CEE annexe II<br>espèce protégée française | 92/43/CEE annexe IV | Convention Bernoise<br>annexe II | Convention Bonn<br>annexe I et III | 92/43/CEE annexe V | Convention Bernoise<br>annexe III |                      | Convention de Washington<br>annexe I, II, III, IV | CITES<br>annexe C I        | catégorie |
| <i>Salmandra atra</i> (Linnaeus, 1758)      | Salmandre tachetée     | sous-espèce        | sauvage              | reproducteur                 | > 10 ans   | 2009                       | 18                   | 1991-2009 | AC               | satisfaisant           | LC                        | bonne     |                         | oui  |                     |                                  |                                    |                    |                                   |                      | favorable   | non prioritaire            | bonne     |
| <i>Triturus alpestris</i> (Laurent, 1768)   | Triton alpestre        | sous-espèce        | sauvage              | reproducteur                 | > 10 ans   | 2009                       | 18                   | 1991-2009 | AC               | satisfaisant           | LC                        | bonne     |                         | oui  |                     |                                  |                                    |                    |                                   |                      | favorable   | non prioritaire            | bonne     |
| <i>Triturus cristatus</i> (Laurent, 1768)   | Triton crêté           | sous-espèce        | sauvage              | reproducteur                 | > 10 ans   | 2009                       | 12                   | 1997-2009 | PC               | insuffisant            | VU                        | moyenne   | oui                     | oui  | oui                 |                                  |                                    |                    |                                   |                      | défavorable                                       | insuffisamment prioritaire | moyenne   |
| <i>Triturus helveticus</i> (Racunski, 1789) | Triton dité            | espèce             | sauvage              | reproducteur                 | > 10 ans   | 2009                       | 10                   | 1999-2009 | AC               | satisfaisant           | LC                        | bonne     |                         | oui  |                     |                                  |                                    |                    |                                   |                      | favorable   | non prioritaire            | bonne     |
| <i>Triturus vulgaris</i> (Linnaeus, 1758)   | Triton ordinaire       | sous-espèce        | sauvage              | reproducteur                 | > 10 ans   | 2009                       | 18                   | 1991-2009 | PC               | satisfaisant           | LC                        | bonne     |                         | oui  |                     |                                  |                                    |                    |                                   |                      | favorable   | non prioritaire            | bonne     |
| <i>Alytes obstetricans</i> (Linnaeus, 1758) | Crapaud accoucheur     | sous-espèce        | sauvage              | reproducteur                 | > 10 ans   | 2009                       | 10                   | 1999-2009 | AC               | satisfaisant           | LC                        | bonne     |                         | oui  |                     |                                  |                                    |                    |                                   |                      | favorable   | non prioritaire            | bonne     |
| <i>Bombina orientalis</i> (Linnaeus, 1758)  | Gomphes à ventre jaune | sous-espèce        | sauvage              | reproducteur                 | > 10 ans   | 2009                       | 18                   | 1991-2009 | R                | satisfaisant           | VU                        | bonne     | oui                     | oui  | oui                 |                                  |                                    |                    |                                   |                      | défavorable                                       | insuffisamment prioritaire | bonne     |
| <i>Pelodytes punctatus</i> (Laurent, 1768)  | Pélodyte brun          | sous-espèce        | sauvage              | domestique<br>insuffisamment | > 10 ans   | 1918 ?                     |                      |           |                  |                        | RE                        | bonne     | oui                     | oui  | oui                 |                                  |                                    |                    |                                   |                      |   |                            |           |
| <i>Pelodytes punctatus</i> (Laurent, 1803)  | Pélodyte ponctué       | espèce             | sauvage              | reproducteur                 | > 10 ans   | 2008                       | 12                   | 1997-2009 | R                | insuffisamment         | VU                        | moyenne   | oui                     |  |                     |                                  |                                    |                    |                                   |                      | défavorable                                       | insuffisamment prioritaire | moyenne   |
| <i>Bombina orientalis</i> (Linnaeus, 1758)  | Crapaud commun         | sous-espèce        | sauvage              | reproducteur                 | > 10 ans   | 2009                       | 10                   | 1999-2009 | C                | satisfaisant           | LC                        | bonne     |                         | oui  |                     |                                  |                                    |                    |                                   |                      | favorable   | non prioritaire            | bonne     |
| <i>Bombina orientalis</i> (Laurent, 1768)   | Crapaud cabanille      | espèce             | sauvage              | reproducteur                 | > 10 ans   | 2009                       | 15                   | 1994-2009 | A R              | satisfaisant           | NT                        | bonne     | oui                     | oui  | oui                 |                                  |                                    |                    |                                   |                      | défavorable                                       | insuffisamment prioritaire | bonne     |
| <i>Bombina orientalis</i> (Laurent, 1768)   | Crapaud vert           | sous-espèce        | sauvage              | domestique<br>insuffisamment | > 10 ans   | 1918 ?                     |                      |           |                  |                        | RE                        | bonne     | oui                     | oui  | oui                 |                                  |                                    |                    |                                   |                      |   |                            |           |
| <i>Rhombophryne</i> (Linnaeus, 1758)        | Rhombophryne verte     | sous-espèce        | sauvage              | reproducteur                 | > 10 ans   | 2009                       | 18                   | 1991-2009 | AC               | satisfaisant           | VU                        | bonne     | oui                     | oui  | oui                 |                                  |                                    |                    |                                   |                      | défavorable                                       | insuffisamment prioritaire | bonne     |
| <i>Rana lessonae</i> (Mills, 1842)          | Grenouille des champs  | espèce             | sauvage              | domestique<br>insuffisamment | > 10 ans   | 1918 ?                     |                      |           |                  |                        | RE                        | bonne     | oui                     | oui  | oui                 |                                  |                                    |                    |                                   |                      |   |                            |           |
| <i>Rana lessonae</i> (Shaw, 1802)           | Grenouille à ventre    | espèce             | naturelle            | domestique<br>insuffisamment | > 10 ans   | 2007                       |                      |           | E                |                        | NA                        | bonne     |                         |  |                     |                                  |                                    |                    |                                   |                      |   |                            |           |
| <i>Rana lessonae</i> (Mills, 1840)          | Grenouille verte       | espèce             | sauvage              | reproducteur                 | > 10 ans   | 2009                       | 10                   | 1999-2009 | AC               | satisfaisant           | LC                        | bonne     | oui                     | oui  | oui                 |                                  |                                    |                    |                                   |                      | favorable   | non prioritaire            | bonne     |
| <i>Rana lessonae</i> (Mills, 1840)          | Grenouille verte       | espèce             | sauvage              | reproducteur                 | > 10 ans   | 2009                       | 12                   | 1997-2009 | C                | satisfaisant           | LC                        | bonne     |                         | oui  |                     |                                  |                                    |                    |                                   |                      | favorable   | non prioritaire            | bonne     |
| <i>Rana lessonae</i> (Mills, 1842)          | Grenouille de Lessona  | espèce             | sauvage              | reproducteur                 | > 10 ans   | 2004                       | 12                   | 1997-2009 | T R              | peu satisfaisant       | DD                        | bonne     | oui                     | oui  |                     |                                  |                                    |                    |                                   |                      | défavorable                                       | insuffisamment prioritaire | bonne     |
| <i>Rana lessonae</i> (Mills, 1771)          | Grenouille rieuse      | espèce             | naturelle<br>soutenu | reproducteur                 | > 10 ans   | 2004                       | 10                   |           | R                | insuffisamment         | NA                        | moyenne   | oui                     |  |                     |                                  |                                    |                    |                                   |                      |   |                            |           |
| <i>Rana lessonae</i> (Linnaeus, 1758)       | Grenouille commune     | sous-espèce        | sauvage              | reproducteur                 | > 10 ans   | 2009                       | 10                   | 1999-2009 | C                | satisfaisant           | LC                        | bonne     |                         | oui  |                     |                                  |                                    |                    |                                   |                      | favorable   | non prioritaire            | bonne     |
| <i>Bombina orientalis</i> (Vanelli, 1761)   | Tarhuc luth            | espèce             |                      | entomologique                | > 10 ans   | 1918 ?                     |                      |           | E                |                        | NA                        | bonne     | oui                     | oui  | oui                 |                                  |                                    |                    |                                   |                      |   |                            |           |
| <i>Bombina orientalis</i> (Linnaeus, 1758)  | Citrouille d'Europe    | espèce             |                      | inconnu                      | > 10 ans   | 1918 ?                     |                      |           |                  |                        | RE                        | bonne     | oui                     | oui  | oui                 |                                  |                                    |                    |                                   |                      |   |                            |           |
| <i>Bombina orientalis</i> (Méd., 1839)      | Tarhuc de Floride      | espèce             | naturelle<br>soutenu | domestique<br>insuffisamment | > 10 ans   | 2008                       |                      |           | A R              | satisfaisant           | NA                        | bonne     | oui                     |  |                     |                                  |                                    |                    |                                   |                      |   |                            |           |
| <i>Agalyptis alpestris</i> (Linnaeus, 1758) | Orvet                  | sous-espèce        | sauvage              | reproducteur                 | > 10 ans   | 2008                       | 12                   | 1998-2008 | C                | insuffisamment         | LC                        | moyenne   | oui                     |  |                     |                                  |                                    |                    |                                   |                      | favorable   | non prioritaire            | moyenne   |
| <i>Lacerta agilis</i> (Linnaeus, 1758)      | Lézard des souches     | sous-espèce        | sauvage              | reproducteur                 | > 10 ans   | 2008                       | 11                   | 1998-2008 | AC               | insuffisamment         | VU                        | moyenne   | oui                     | oui  | oui                 |                                  |                                    |                    |                                   |                      | défavorable                                       | insuffisamment prioritaire | moyenne   |
| <i>Lacerta agilis</i> (Muller, 1802)        | Lézard vert            | sous-espèce        | sauvage              | reproducteur                 | > 10 ans   | 2008                       | 10                   | 1998-2008 | A R              | satisfaisant           | VU                        | bonne     | oui                     | oui  | oui                 |                                  |                                    |                    |                                   |                      | défavorable                                       | insuffisamment prioritaire | bonne     |
| <i>Lacerta agilis</i> (Jacquin, 1787)       | Lézard strié           | sous-espèce        | sauvage              | reproducteur                 | > 10 ans   | 2009                       | 10                   | 1999-2009 | C                | satisfaisant           | LC                        | bonne     | oui                     |  |                     |                                  |                                    |                    |                                   |                      | favorable   | non prioritaire            | bonne     |
| <i>Lacerta agilis</i> (Laurent, 1768)       | Lézard des murailles   | espèce             | sauvage              | reproducteur                 | > 10 ans   | 2008                       | 10                   | 1998-2008 | AC               | insuffisamment         | LC                        | moyenne   | oui                     | oui  | oui                 |                                  |                                    |                    |                                   |                      | favorable   | non prioritaire            | moyenne   |
| <i>Coronella austriaca</i> (Laurent, 1768)  | Coronelle lisse        | espèce             | sauvage              | reproducteur                 | > 10 ans   | 2008                       | 10                   | 1998-2008 | PC               | insuffisamment         | VU                        | moyenne   | oui                     | oui  | oui                 |                                  |                                    |                    |                                   |                      | défavorable                                       | insuffisamment prioritaire | moyenne   |
| <i>Coronella austriaca</i> (Linnaeus, 1758) | Coléreuse alpine       | espèce             | sauvage              | domestique<br>insuffisamment | > 10 ans   | 1965                       |                      |           |                  |                        | RE                        | bonne     | oui                     |  |                     |                                  |                                    |                    |                                   |                      |   |                            |           |
| <i>Coronella austriaca</i> (Linnaeus, 1758) | Coléreuse à collier    | sous-espèce        | sauvage              | reproducteur                 | > 10 ans   | 2008                       | 10                   | 1998-2008 | C                | insuffisamment         | LC                        | moyenne   | oui                     |  |                     |                                  |                                    |                    |                                   |                      | favorable   | non prioritaire            | moyenne   |
| <i>Vipera aspis</i> (Linnaeus, 1758)        | Vipère aspic           | espèce             | sauvage              | domestique<br>insuffisamment | > 10 ans   | 1918 ?                     |                      |           |                  |                        | RE                        | bonne     |                         |  |                     |                                  |                                    |                    |                                   |                      |   |                            |           |
| <i>Vipera aspis</i> (Linnaeus, 1758)        | Vipère pélobate        | sous-espèce        | sauvage              | reproducteur                 | > 10 ans   | 2006                       | 10                   | 1996-2006 | PC               | insuffisamment         | VU                        | moyenne   | oui                     |  |                     |                                  |                                    |                    |                                   |                      | défavorable                                       | insuffisamment prioritaire | moyenne   |

Référentiel de la faune de Picardie - Picardie Nature - 23/11/2009



## ANNEXE II

| Classe   | Taxon                   | NomCommun                | Rarete | Menace | Dernière date d'observation | Liste rouge française | Directive Oiseaux | Déterminant ZNIEFF | Protection nationale |
|----------|-------------------------|--------------------------|--------|--------|-----------------------------|-----------------------|-------------------|--------------------|----------------------|
| Aves     | Aegithalos caudatus     | Mésange à longue queue   | TC     | LC     | 2012                        | LC                    |                   |                    | oui                  |
| Aves     | Alcedo atthis           | Martin-pêcheur d'Europe  | AC     | LC     | 2012                        | LC                    | OI                | oui                | oui                  |
| Aves     | Buteo buteo             | Buse variable            | C      | LC     | 2011                        | LC                    |                   |                    | oui                  |
| Aves     | Certhia brachy dactyla  | Grimpereau des jardins   | C      | LC     | 2012                        | LC                    |                   |                    | oui                  |
| Aves     | Columba palumbus        | Pigeon ramier            | TC     | LC     | 2012                        | LC                    |                   |                    |                      |
| Aves     | Dendrocopos major       | Pic épeiche              | TC     | LC     | 2012                        | LC                    |                   |                    | oui                  |
| Aves     | Dryocopus martius       | Pic noir                 |        | NT     | 2012                        | LC                    | OI                | oui                | oui                  |
| Aves     | Erithacus rubecula      | Rougegorge familier      | TC     | LC     | 2012                        | LC                    |                   |                    | oui                  |
| Aves     | Fringilla coelebs       | Pinson des arbres        | TC     | LC     | 2012                        | LC                    |                   |                    | oui                  |
| Aves     | Garrulus glandarius     | Geai des chênes          | C      | LC     | 2012                        | LC                    |                   |                    |                      |
| Aves     | Parus caeruleus         | Mésange bleue            | TC     | LC     | 2012                        | LC                    |                   |                    | oui                  |
| Aves     | Parus major             | Mésange charbonnière     | TC     | LC     | 2012                        | LC                    |                   |                    | oui                  |
| Aves     | Parus palustris         | Mésange nonnette         | C      | LC     | 2012                        | LC                    |                   |                    | oui                  |
| Aves     | Phoenicurus phoenicurus | Rougequeue à front blanc | PC     | NT     | 2012                        | LC                    |                   | oui                | oui                  |
| Aves     | Phylloscopus collybita  | Pouillot vélocé          | TC     | LC     | 2012                        | LC                    |                   |                    | oui                  |
| Aves     | Phylloscopus sibilatrix | Pouillot siffleur        | AR     | VU     | 2011                        | VU                    |                   |                    | oui                  |
| Aves     | Phylloscopus trochilus  | Pouillot fitis           |        | LC     | 2012                        | NT                    |                   |                    | oui                  |
| Aves     | Picus viridis           | Pic vert                 | C      | LC     | 2012                        | LC                    |                   |                    | oui                  |
| Aves     | Pyrrhula pyrrhula       | Bouvreuil pivoine        | C      | LC     | 2012                        | VU                    |                   |                    | oui                  |
| Aves     | Sitta europaea          | Sittelle torchepot       | C      | LC     | 2012                        | LC                    |                   |                    | oui                  |
| Aves     | Sturnus vulgaris        | Etourneau sansonnet      |        | LC     | 2012                        | LC                    |                   |                    |                      |
| Aves     | Sylvia atricapilla      | Fauvette à tête noire    | TC     | LC     | 2012                        | LC                    |                   |                    | oui                  |
| Aves     | Troglodytes troglodytes | Troglodyte mignon        | TC     | LC     | 2012                        | LC                    |                   |                    | oui                  |
| Aves     | Turdus merula           | Merle noir               | TC     | LC     | 2012                        | LC                    |                   |                    | oui                  |
| Aves     | Turdus viscivorus       | Grive draine             | C      | LC     | 2012                        | LC                    |                   |                    | oui                  |
| Insecta  | Chrysochraon dispar     | Criquet des clairières   | AC     | NT     | 2012                        |                       |                   |                    |                      |
| Insecta  | Ladoga camilla          | Le Petit Sylvain         | R      | NT     | 2011                        |                       |                   |                    |                      |
| Insecta  | Nymphalis polychloros   | La Grande Tortue         | AR     | VU     | 2011                        |                       |                   |                    |                      |
| Insecta  | Stethophyma grossum     | Criquet ensanglanté      | PC     | VU     | 2012                        |                       |                   | oui                |                      |
| Mammalia | Capreolus capreolus     | Chevreuil                | TC     | LC     | 2012                        | LC                    |                   |                    |                      |
| Mammalia | Sciurus vulgaris        | Ecureuil roux            | C      | LC     | 2012                        | LC                    |                   |                    | oui                  |

Les espèces patrimoniales (d'après leurs statuts) sont signalées en gris foncé, les espèces plus communes ou ne se reproduisant pas sur le site mais présentant un certain intérêt apparaissent en gris clair

Rareté régionale : E = Exceptionnel, RR = Très Rare, R = Rare, AR = Assez Rare, PC = Peu Commun, AC = Assez Commun, C = Commun, CC = Très Commun

Liste régionale : CR = taxon gravement menacé de disparition, EN = menacé d'extinction, VU = vulnérable, NE = non évalué, (Q)NT = quasi-menacé, LC = taxon de préoccupation mineure, DD = insuffisamment documenté, NA = Non Applicable, NE = N on Evalué

Directive européenne : H2, H4, H5 = annexe 2, 4, 5 de la Directive "Habitat, Faune, Flore", OI = annexe I de la Directive "Oiseaux"



## ANNEXE III

## Inventaires naturalistes des Zones humides de la Vallée de l'Avelon (Bray humide, secteur de Saint-Paul, Oise) pour l'Agence de l'Eau Seine-Normandie Conservatoire des Sites Naturels de Picardie

Naturalistes du CSNP : Rémi FRANCOIS, Jérémy LEBRUN, Damien TOP

Date : 07 mai 2007

Secteurs : voir carte jointe.

La localisation des points d'observation a été effectuée par GPS. En gras, les espèces patrimoniales (au moins AR et/ou VU en Picardie). En souligné, les espèces protégées.

### Point 003 :

Secteur : rive gauche de l'Avelon

Habitat : Aulnaie tourbeuse, caractère acidiphile

Végétaux : *Dipsacus pilosus*, *Carex elongata* > 500 pieds (entre point 003 et point 005), *Carex paniculata*, *Carex echinata* (10es pieds), *Ribes rubrum*, *Dryopteris carthusiana*, *Chrysosplenium alternifolium* (100es pieds), *Carex canescens* (10es pieds)

Animaux : larves Salamandres (100es dans gouilles)

### Point 004 :

Secteur : rive gauche de l'Avelon

Habitat : Aulnaie tourbeuse, caractère acidiphile

Végétaux : *Geum rivale*, *Caltha palustris*,

Animaux :

### Point 005 :

Secteur : rive gauche de l'Avelon

Habitat : Aulnaie tourbeuse, caractère acidiphile

Végétaux : *Polytrichum commune*, *Sphaignes pluri sp.*, *Carex canescens* au pied de l'im pluvium sableux (100es pieds), *Carex elongata* (100es pieds), *Carex cf rostrata*

Animaux : 1 nid de Muscardin dans *Lonicera periclymenum*.

### Point 006 :

Secteur : rive gauche de l'Avelon

Habitat : pâture humide

Végétaux : *Pedicularis sylvatica* environ 30 pieds, *Carex ovalis* (qqs pieds), *Potentilla erecta*, *Ranunculus flammula*, *Luzula multiflora subsp congesta* (10es de pieds), *Stellaria graminea*, *Cardamine pratensis subsp picra*, *Hypericum humifusum*, *Galium saxatile* (qqs pieds), *Festuca cf rubra*, *Digitalis purpurea* (10es) dans bois clairs proches

A noter dans le boisement en contrebas (sur une largeur d'environ 3 m à partir de la pâture), zone à sphaignes (100es de m<sup>2</sup>) et quelques pieds de *Carex elongata*

Compte-rendu de prospections sur l'Avelon – secteur de Saint Paul (60)  
DT – 29 mai 2007

Anim aux : entendu à proximité 2 mâles de *Phoenicurus phoenicurus*, *Tetrix subulata*, *Gryllus campestris*, *Calopteryx virgo*



Point 007 :

Secteur : rive gauche de l'Avelon

Habitat : mare / dépression en eau au bord de l'Avelon

Végétaux : *Carex canescens* sur les bords, *Glyceria* sp.

Anim aux : *Calopteryx virgo* (assez bien représenté le long de l'Avelon)

Point 008 :

Secteur : rive gauche de l'Avelon

Habitat : dépression en eau au bord de l'Avelon (alimentée par débordement de l'Avelon ?)

Végétaux : *Catabrosa aquatica* (qqs m<sup>2</sup>), *Callitriche* sp., *Ranunculus sceleratus*, *Carex remota*, *Callitriche cf hamulata*

Anim aux :

Point 009 :

Secteur : rive gauche de l'Avelon

Habitat : dépression en eau au bord de l'Avelon (alimentée surtout par les suintements acides de l'aunai à sphaignes au-dessus, voire par débordement de l'Avelon ?)

Végétaux : *Chrysosplenium alternifolium* 2m<sup>2</sup>, *Cardamine amara*, *Cardamine pratensis* subsp *picra*,

Anim aux :

Remarques : Exutoire à fermer près du pont ?

Point 010 :

Secteur : rive droite de l'Avelon

Habitat : pâture (avec ancien bras de l'Avelon ?), sol plus argileux

Végétaux : *Scirpus sylvaticus*, *Lychnis flos-cuculi*, *Geum rivale*, *Holcus lanatus* domine, *Carex disticha*, *Carex riparia*

Anim aux :

Remarques : le long du bras/fossé plus ou moins asséché, présence de *Geum rivale* et *Carex vesicaria*.

Compte-rendu de prospections sur l'Avelon – secteur de Saint Paul (60)  
DT – 29 mai 2007

Point 011 :

Secteur : rive droite de l'Avelon  
Habitat : rive boisée  
Végétaux : Geum rivale en début de boisement dans les orfies du long de l'Avelon  
Anim aux : Leptidea sinapis, Pieris napi

Point 012 :

Secteur : rive gauche de l'Avelon, Propriété de Mr CARPENTIER  
Habitat : Aulnaie sur-pâturée (Highland cattle)  
Végétaux : Carex elongata en partie brouté, Cardamine amara (100<sup>er</sup> pieds), Chrysosplenium alternifolium en limite nord du boisement (qqq pieds)  
Anim aux :  
Au-dessus point 012 dans plantation résineux proche lisière pâture : qqs Galium saxatile subsistent en sous-bois, non fleuris.

Point 013 :

Secteur : rive gauche de l'Avelon  
Habitat : aulnaie tourbeuse dégradée  
Végétaux : Caltha palustris, Ribes nigrum, Carex paniculata,  
Anim aux : Anthocaris cardamines, Araschnia laevana, Pieris napi, Pararge aegeria

Point 014 :

Secteur : rive droite de l'Avelon  
Habitat : pâture (traitée anti-dicotylédone ?)  
Végétaux : Oenanthe fistulosa (qqq pieds), Ranunculus flammula, Glyceria sp., Lychnis flos-cuculi, Carex vesicaria (qqq pieds), Carex disticha, Carex sp., Callitriche sp., Agrostis cf canina,  
Anim aux :

Point 015 :

Secteur : rive droite de l'Avelon  
Habitat : Aulnaie-chênaie dégradée, très eutrophe  
Végétaux : Geum rivale 5-6m<sup>2</sup>, Digitalis purpurea (10es)  
Anim aux :

Point 016 :

Secteur : rive gauche de l'Avelon  
Habitat : pâture humide abandonnée  
Végétaux : nom breux Carex acutiformis, Silaum silaus (100es pieds),  
Anim aux : 1 Phoenicurus phoenicurus chanteur  
Remarques : à noter le long du boisement = Carex vesicaria

Point 017 :

Secteur : rive gauche de l'Avelon  
Habitat : cariçaie en limite du boisement Est en contrebas de la rupture de pente  
Végétaux : quelques plaques de Sphaigne, Hydrocotyle vulgaris (qqq m<sup>2</sup>)

Compte-rendu de prospections sur l'Avelon – secteur de Saint Paul (60)  
DT – 29 mai 2007



Anim aux : *Dolom edes fimbriatus*, *Rana dalmatina*, entendu à proximité 2 mâles chanteurs supplémentaires de *Phoenicurus phoenicurus*

Point 018 :

Secteur : rive gauche de l'Avelon

Habitat : Aulnaie / Bétulaie tourbeuse, présence de petites mares

Végétaux : sous la bétulaie/aulnaie = *Carex canescens* (100es), *Carex elongata* (100es), *Carex echinata*, *Carex remota*, tapis de sphaignes et de *Polytrichum* commun très importants, *Thelypteris palustris*, *Eriophorum* sp. (non fleuri ; probablement *angustifolium*)

Talus = quelques pieds de *Blechnum spicant*

Pied de talus = colonisé par *Pteridium aquilinum* et *Molinia caerulea*

Anim aux :



Point 019 :

Secteur : rive gauche de l'Avelon

Remarques : fin de la zone boisée décrite ci-dessus

Anim aux : *Halyzia 16-guttata*, *Ctenophora ornata*

Point 020 :

Secteur : rive droite de l'Avelon

Habitat : cariçale

Végétaux : *Geum* rivale derrière bourrelet de curage, *Carex vesicaria*, quelques *Carex elongata* le long du ruisseau

Anim aux :

Point 021 :

Secteur : rive droite de l'Avelon

Habitat : pâture à *Highland cattle*

Végétaux : *Geum rivale*, *Saxifraga granulata* (qq 10es), *Carex disticha* (100es), *Veronica serpyllifolia*

Compte-rendu de prospections sur l'Avelon – secteur de Saint Paul (60)  
DT – 29 mai 2007

Anim aux :

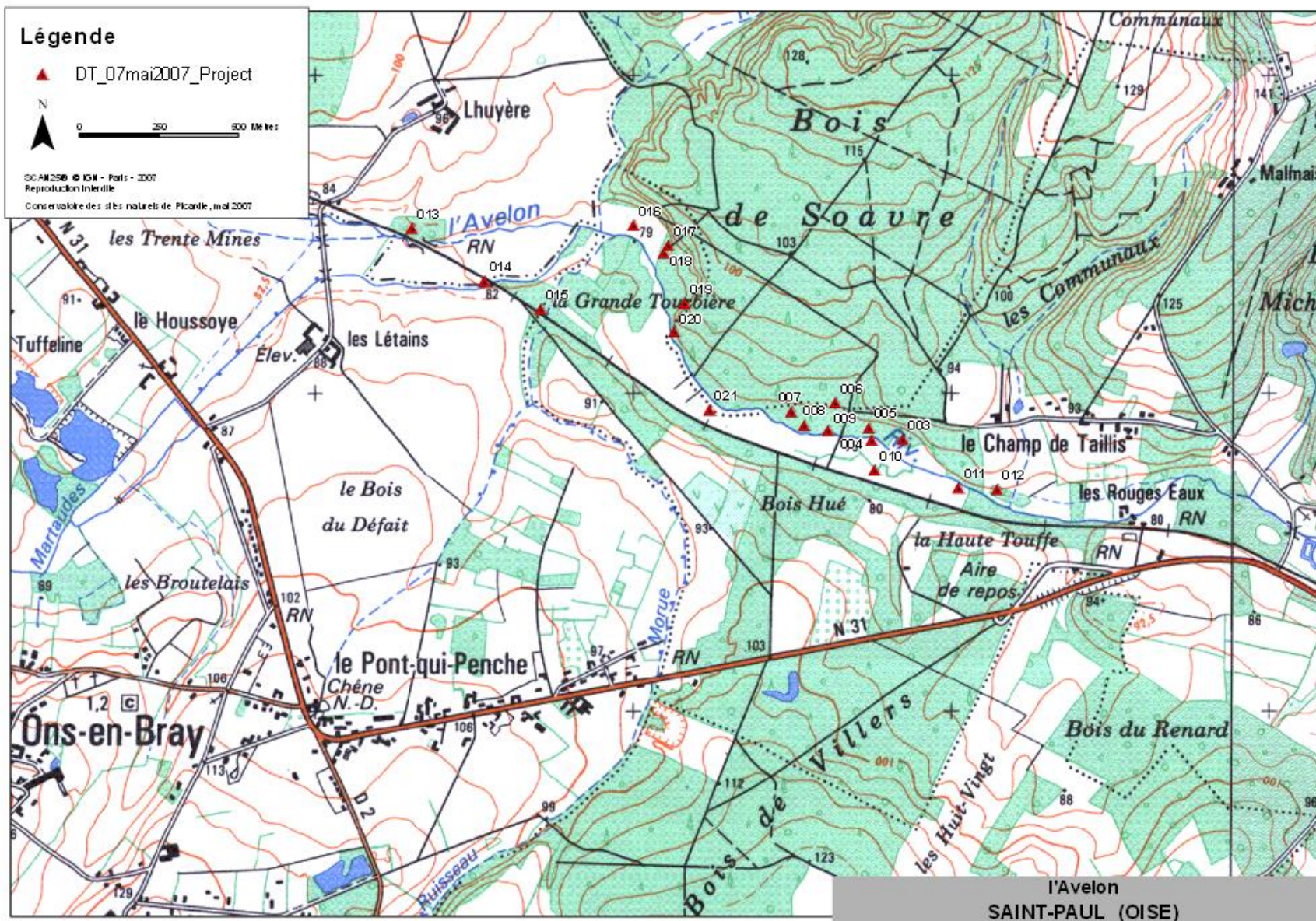
Avis global sur la zone humide visitée :

Secteur d'intérêt patrimonial très élevé, d'intervention hautement prioritaire.

- une des plus vastes zones humides acides à sphaignes de l'Oise et de Picardie et une des mieux conservées
- mosaïque d'aulnaies-bétoises tourbeuses acides, de prairies humides paratourbeuses, de mares et dépressions humides, de mégaphorbiaies, de boisements acides sur sables de très grande richesse écologique et paysagère
- fonctionnalité des zones tourbeuses acides apparemment bonne en rive gauche : bonne alimentation par l'impluvium des sables et grès ; dégradation trophique via l'Avelon, envase et eutrophisé par la pollution agricole et domestiques : il faut que l'Avelon trop eutrophe ne déborde pas pour ne pas détruire les zones tourbeuses acides oligotrophes.
- Toute zone de rétention des inondations dans ce secteur serait catastrophique pour les végétations acidophiles oligotrophes qui sont d'intérêt européen.

Compte-rendu de prospections sur l'Avelon – secteur de Saint Paul (60)  
DT – 29 mai 2007







## SYNTHESE DES DONNEES CHIROPTERES DANS UN RAYON DE 5 KM AUTOUR DU SITE NATURA 2000 MASSIF FORESTIER DU HAUT BRAY (60)

PICARDIE NATURE

→ 6 avril 2012

Groupe Chiroptères de Picardie Nature  
Données transmises à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis le 6 avril 2012

Préambule : sites considérés et données synthétisées

Nous avons intégré à cette synthèse toutes les données connues dans un périmètre de 5 km autour du site Natura 2000 Massif forestier du Haut Bray. Une présentation et une analyse générale ont été menées sur le territoire ainsi formé, puis une conclusion a été réalisée de façon à cerner les enjeux chiroptères sur le secteur étudié.

Les données du groupe Chiroptères de Picardie Nature concernent différents types d'études :

- inventaire des sites souterrains,
- recherche des colonies de parturition (période estivale de mise-bas),
- observations au détecteur à ultra-sons,
- captures au filet.

Même les petits sites souterrains d'intérêt mineur sont intégrés.

Les données synthétisées ici sont issues des prospections des bénévoles du Groupe Chiroptères de Picardie Nature depuis une quinzaine d'années, et sont extraites de la base de données de ce groupe. Les observateurs sont les suivants : Adrien ADELSKI, Olivier BARDET, Eric BAS, Ladislav BIEGALA, François BOCA, Nicolas BOREL, Lucie DUTOUR, Marc CAPELLIER, Vincent CHAPUIS, Xavier COMMÉCY, Nicolas COTTIN, Bernard COUVREUR, Emmanuel DAS GRACAS, Thibaud DAUMAL, Sylvain DELEPINE, Nadia DEL GUIDICE, Samuel DUBIE, Stéphanie FLIPO, Emmanuel FOURNIER, Rémi FRANÇOIS, Christophe GALET, Claudy GUIOT, Eric et Jean-Luc HERCENT, Christophe HOSTEN, Régis HUET, Daniel KOVALORYK, Sabrina LANGIN, Catherine LAWNIZIAK, Sébastien LEGRIS, Cédric LOUVET, Alexandre MACQUET, William MATHOT, Antoine MERLAND, Marie MOEYS, Marie-Michèle MOLINIER, Joël MORENIAUX, Frédéric NOEL, Benjamin NICE, Emmanuel PARMENTIER, Sophie PETIT, Julian PICHENOT, Aurélie SOISSONS, Franck SPINELLI, Damien TOP, Sylvain TOURTE.... Certains ont peut-être été oubliés, qu'ils veuillent bien nous excuser. Nous remercions l'ensemble de ces observateurs.

Des données ont également été collectées par le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie. Plusieurs publications ont également été utilisées. La liste des titres et rapports utilisés est donnée dans la bibliographie en fin de rapport.

La majorité des données concernent des données hivernales dans les sites souterrains.



## I. SITES SOUTERRAINS D' HIBERNATION

### A. Sites souterrains connus

2 gîtes d'hibernation potentiels ou avérés sont recensés sur le secteur d'étude. Ils sont situés sur la commune du Mont-Saint-Adrien. Aucun de ces deux sites n'est directement intégré au sein du périmètre Natura 2000.

Un de ces deux sites souterrains est connu pour accueillir des chiroptères en hiver, le second n'a jamais été visité.

### B. Sites souterrains potentiels

Des sites souterrains inconnus abritant des chiroptères restent peut-être à découvrir :

- anciens blockhaus ruinés et sapes (« cagnas ») issus du conflit de 1914-18,
- petites marnières ou puits à marnes peu profonds,
- anciennes carrières souterraines sous les villages,
- grandes caves de fermes, châteaux, anciennes abbayes...

### C. Sites préservés

Aucun site ne fait l'objet de mesures de préservation sur le périmètre d'étude.

### D. Espèces de chiroptères observées dans les sites souterrains

Les observations proviennent des prospections hivernales du Groupe chiroptères de Picardie Nature depuis 1995 et du Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie (CENP).

Le Mont-Saint-Adrien

- ➔ Centre du village : cette ancienne carrière souterraine de pierre à potentialité chiroptérologique élevée s'éboule régulièrement depuis 2000 et a beaucoup perdu en surface. Depuis 2008, elle a abrité :
  - 1 Grand Murin (*Myotis myotis*) en 2008
  - 1 Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) en 2008
  - 7 à 12 individus du groupe Murins à moustaches (*Myotis mystacinus/alcatraz/brandtii*)
  - 1 Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*) en 2008
  - 2 à 4 Murins à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)
  - 1 Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*) en 2012
  - 1 Murin de Natterer (*Myotis nattereri*) en 2012
  - 1 Murin indéterminé (*Myotis* sp.) en 2012
- ➔ « Les Chauffours » : Ce site souterrain n'a jamais fait l'objet de visites à notre connaissance.

## II. COLONIES DE PARTURITION

Faute de prospections estivales systématiques des grands bâtiments (églises, châteaux, fermes...) et surtout des milieux forestiers, aucune colonie de reproduction de chiroptères n'est connue dans le périmètre de 5km autour du périmètre Natura2000.

Toutefois, nous pouvons suspecter la présence de colonies de mises-bas de différentes espèces sur ce secteur :

Espèces de l'annexe II de la directive Habitats

Grand Murin (*Myotis myotis*) :

Deux colonies de reproduction de cette espèce sont connues à :

- Achy (vallée du Petit Thérain) dans un château appartenant aux « petits frères des pauvres », à une dizaine de kilomètres du périmètre Natura 2000, avec 50 à 58 femelles gestantes ;
- Troisseroux (vallée du thérain) dans les combles du château, à un peu plus de 5 kilomètres du périmètre, avec 320 femelles gestantes en 2010, ce qui en fait actuellement la plus grosse colonie de la région.

Ces 2 colonies sont préservées grâce à une gestion menée par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie respectivement depuis 2008 et 2007.

Le secteur semble être l'un des plus propices de la région pour le Grand Murin. Les terrains de chasse utilisés par l'espèce sont aussi bien situés en fond de vallée que sur les plateaux (Bois, prairies, zones bocagères.....).

### Rayon d'action

Les Grands Murins sont capables de se déplacer sur de grandes distances : LIMPENS et al., 2005 mentionnent des distances atteignant 30 km autour des colonies de reproduction. KERVYN (1999) écrit « la majorité des terrains de chasse autour d'une colonie se situent dans un rayon de 10 km (...) ». Certains individus effectuent quotidiennement jusqu'à 25 km pour rejoindre leurs terrains de chasse ». Par ailleurs, ont été recensés « des déplacements de l'ordre de 200 km entre les gîtes hivernaux et les gîtes estivaux »...

Au vu de ces informations, il est donc possible que des individus de ces deux colonies viennent chasser sur la zone d'étude.

Murin à Oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*) :

La présence de nombreux individus dans les souterrains du beauvaisis laisse penser qu'une colonie de mise-bas de l'espèce doit être présente en vallée du Thérain.

### Rayon d'action

*Myotis emarginatus* est connu pour parcourir jusqu'à 15 km (ARTHUR, 1999) (voire 20 km : R. HUET, comm. pers) autour de son gîte de parturition (et aussi de son gîte d'hivernage) pour rejoindre des sites de gagnage favorables. LIMPENS et al. (2005) mentionnent des distances atteignant 10 km autour des colonies de reproduction. Plusieurs expériences de radio-tracking ont démontré des grandes capacités de déplacement de l'espèce en Picardie dans la Somme et dans l'Oise (R. HUET, comm. pers.) et en région Centre (HUET et al., 2004 ; ARTHUR, 1999) ou dans le Pas-de-Calais (C. VAN APPELGHEM, comm. pers. ; PARMENTIER & SANTUNE, 2004). Par exemple, un individu capturé en sortie de site d'hivernation à Saint-Martin-le-Nœud (60) près de

Beauvais a été retrouvé grâce au radiopistage à Marseille-en-Beauvais, soit à 20 km en ligne droite (et beaucoup plus en suivant les vallées non rectilignes : probablement 25 km au minimum) (R. HUET com. pers.). ARTHUR (1999) mentionne d'ailleurs des distances pouvant atteindre 40 km entre les quartiers d'hiver et d'été.

Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) :

Quelques individus sont contactés tous les ans en hibernation dans le beauvaisis. Sachant que l'espèce effectue rarement des déplacements de plus de 30km entre son gîte d'hibernation et son gîte d'été, il est possible qu'une colonie soit à découvrir dans le secteur.

Rayon d'action : la distance parcourue par le Grand Rhinolophe du gîte de parturition vers la zone de chasse est généralement au maximum de 4 km.

Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*) :

Il utilise principalement pour se reproduire des trous de pics dans des feuillus au cœur des grands massifs forestiers âgés. Il a déjà été observé en hibernation sur le secteur, par conséquent, il pourrait potentiellement s'y reproduire.

Autres espèces de l'annexe IV de la Directive « Habitats » potentiellement présentes dans le rayon des 15 Km

Des données d'estivage de Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) nous sont parvenues, très ponctuellement via des appels SOS Chauves-souris ou des témoignages de riverains. Une colonie est suspectée par exemple dans une maison à Fouquénies (à environ 5km de la zone d'étude) où 1 individu a été trouvé. Cette espèce très commune est potentiellement présente en reproduction dans toutes les villes et villages du secteur.

Le groupe Murins à moustaches (*Myotis mystacinus/alcaethoe/brandtii*) :

Ce taxon est plutôt décrit comme forestier en période estivale, mais des colonies installées dans des bâtiments sont connues en Picardie. Il chasse en forêt et dans les villages relativement arborés. Il n'est donc pas impossible de trouver l'espèce sur le site et ses environs.

Le Murin de Natterer (*Myotis nattereri*) :

Aucune colonie n'est connue sur ce secteur. Cette espèce principalement forestière peut chasser dans des milieux plus ouverts (bocage...). Elle pourrait donc être présente sur le secteur. Elle ne s'éloignera généralement pas à plus de 4 km de son gîte estival pour chasser.

Le Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*) a été observé en chasse dans les vallées en plusieurs points en été. Cette espèce est commune sur tous les cours d'eau picards. Il doit probablement s'y trouver plusieurs colonies de reproduction (notamment dans les ponts et moulins sur les rivières). Celles-ci n'ont pas été recherchées. Le Murin de Daubenton semble également assez régulier dans les bois de plateau ou des vallées sèches, ainsi qu'autour des villages ceinturés de bocages (vergers, haies, bosquets, parcs...).

Les Oreillard gris et roux (*Plecotus austriacus* et *P. auritus*) peuvent se reproduire dans le secteur. Ces 2 espèces considérées comme menacées en Picardie, fréquentent comme terrain de chasse des zones arborées semi-ouvertes de tous types (haies, bois, parcs, jardins...). La présence de ces milieux sur la zone d'étude rend possible la présence d'une ou plusieurs colonies de ces espèces. L'Oreillard gris est plus inféodé aux bâtiments en période de reproduction. Les déterminations précises des 2 espèces nécessitant un

examen en main ou à très courte distance, la grande majorité des observations est donc notée « Oreillard indéterminé ».

**Rayon d'action :** Ces espèces ne dépassent vraisemblablement pas un rayon d'action de 2 à 3 km autour des colonies de mise-bas.

**La Noctule commune (Nyctalus noctula) :** Elle est probablement présente dans et autour des bois et forêts présents dans la zone étudiée. Des colonies peuvent exister, soit dans des grands bâtiments (immeubles), soit dans des vieux arbres urbains type platanes, le long des parcs ou des canaux. Elles restent à déceler.

**Sérotine commune (Eptesicus serotinus) :**

Une colonie de reproduction était connue jusqu'en 2003 dans les combles d'une église (conventionnée depuis 1987) à une quinzaine de kilomètres au nord du site avec une vingtaine de femelles gestantes. Il en existe certainement d'autres. L'espèce est d'ailleurs potentiellement présente dans toutes les communes ayant conservé des bocages et bois entourés de prairies. Elle semble apprécier particulièrement les combles des grands bâtiments tranquilles (églises, châteaux, écuries, granges...) mais elle peut aussi s'installer dans des maisons individuelles. Cette espèce ne semble pas menacée en Picardie ni dans les régions voisines.

### III. ESPÈCES POTENTIELLES NON CITÉES DANS LE SECTEUR

La Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*), bien que considérée comme exceptionnelle en Picardie, serait à rechercher à proximité des espaces boisés. Cette espèce est principalement forestière mais peut chasser en plein ciel au dessus des forêts, des villages ou des plans d'eau.

De même, la Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*) est potentiellement présente dans ce secteur. Cette espèce, surtout localisable grâce aux détections ultrasonores, est encore mal connue en Picardie. Elle affectionne surtout les zones humides en été/automne.

Enfin, la présence de la Barbastelle (*Barbastella barbastellus*) n'est pas à exclure. Les forêts et boisements du secteur pourraient éventuellement accueillir cette espèce.

### IV. DONNÉES ISSUES DES PROSPECTIONS AU DÉTECTEUR À ULTRASONS

Aucune donnée issue de prospections au détecteur à ultrasons existant à l'heure actuelle pour ce secteur.



## V. ANALYSE SUCCINCTE DE LA SENSIBILITÉ CHIROPTÉROLOGIQUE DU SECTEUR

Les données issues des prospections en gîtes d'hibernation et de parturition sur le périmètre Natura 2000 et la zone tampon de 5km sont assez réduites. Toutefois, les données en hibernation de certaines espèces de chauves-souris patrimoniales témoignent de l'intérêt du secteur :

- le Murin à oreilles échancrées : cette espèce vulnérable en Picardie et inscrite aux annexes II et IV de la Directive Habitats est présente en effectifs élevés (plus de 220 individus) dans les souterrains du beauvaisis. Aucune colonie de parturition de l'espèce n'a encore été trouvée mais nous suspectons sa présence en vallée du Thérain. En outre, ce Murin va trouver dans les vallées et les zones bocagères du pays de Bray des conditions favorables pour son territoire de chasse.
- le Grand Murin est classé en danger et Picardie et inscrit aux annexes II et IV de la Directive Habitats. La plus grande colonie de mise-bas (plus de 300 femelles) pour la Picardie se trouve dans les combles du château de Troissereux. En outre, en hibernation, moins de la moitié de cet effectif est retrouvé dans les souterrains de la vallée du Thérain et du beauvaisis. Comme territoire de chasse, le Grand murin recherche des milieux semi-ouverts tels les grandes allées forestières ou les milieux bocagers. La zone d'étude offre donc au Grand murin des habitats très favorables.
- le Grand rhinolophe n'est noté qu'en effectif réduit en hibernation dans certains souterrains du beauvaisis. Néanmoins, cette espèce en danger en Picardie et inscrite aux annexes II et IV de la Directive Habitats est à étudier plus précisément sur ce secteur où une colonie de mise bas reste peut-être à découvrir. En outre, le Grand rhinolophe est lui aussi dépendant des milieux bocagers en mosaïque avec des boisements à sous bois clairs. Le paysage du secteur d'étude semble donc favorable à l'espèce.
- le Murin de Bechstein a été observé une fois sur le secteur. Cette espèce plutôt forestière est très rare et en danger en Picardie et inscrite aux annexes II et IV de la Directive Habitat. La nature du milieu sur le secteur en fait une zone qui lui est favorable.

La zone étudiée présente donc un enjeu élevé pour les chiroptères en général et pour les espèces citées ci-dessus en particulier.

La diversité des habitats présents sur et à proximité du périmètre Natura 2000 peut également permettre à de nombreuses espèces de chauves-souris de trouver des conditions favorables à leur cycle biologique :

- les milieux bocagers et les zones de pelouses sur coteaux :  
Comme nous l'avons vu pour les espèces citées ci-dessus, les milieux semi ouverts peuvent être particulièrement favorables comme territoires de chasse. De plus, le réseau dense de haies encore existant dans le pays de Bray est également largement emprunté comme couloir de transit pour des chauves-souris privilégiant les éléments structurants du paysage pour se déplacer (Murin à oreilles échancrées, Oreillard roux...). Ces milieux bocagers font partie des habitats à préserver en priorité comme habitat et comme milieux favorisant le transit des espèces telles que le Grand murin, le Grand rhinolophe ou le Murin à oreilles échancrées, espèces phares du secteur.

- les vallées (ex : l'Avelon) :  
Les vallées, zones humides, plans d'eau sont également très riches en insectes et largement fréquentés par les chiroptères en chasse. Le Murin de Daubenton est notamment particulièrement inféodé aux zones humides. En outre, en période migratoire, les Pipistrelles de Nathusius peuvent fréquenter ces zones de façon privilégiée.
- les boisements. Le Murin de Bechstein, espèce dépendante des vieux boisements et des arbres creux serait à rechercher spécifiquement dans les boisements du secteur. En outre, les boisements et leurs lisières sont largement utilisés comme terrains de chasse par de nombreuses espèces de chauves-souris (Murin à moustaches, Murin de Natterer dans les boisements humides...)

L'étude et ses annexes représentent un tout indissociable. Les interprétations erronées qui pourront en être faites, à partir d'une communication ou reproduction partielle, ne sauraient engager la responsabilité de Picardie Nature.

## BIBLIOGRAPHIE CONSULTÉE


- ARTHUR L., 2001 – Les Chiroptères de la directive Habitats : le Murin à oreilles échancrées - *Myotis emarginatus* (Geoffroy, 1806). Le Rhinologue, n° spécial.
- COORDINATION MAMMALOGIQUE DU NORD DE LA FRANCE, 1995 - Synthèse des inventaires chiroptérologiques du département de l'Oise (Picardie). Ministère de l'Environnement. Doc. multycop., non pag.
- C.P.I.E. DE L'OISE, 1998 - Atlas des mammifères sauvages de l'Oise. Conseil Général de l'Oise. Conseil Régional de Picardie. 122 p. Doc. multycop. (Classeur).
- DUBIE S. (coord.), DURIEUX B., FRANÇOIS R., SPINELLI F., 1997 - Inventaire des chiroptères de Picardie. Statut et cartographie des espèces : pré-atlas. Coom° Mammal. Nord Frce. Groupe Chiroptères Picardie. 56 p.
- FAYARD A. (dir.), 1984 - Atlas des mammifères sauvages de France. S.F.E.P.M. 299 p.
- FRANÇOIS R., 1996 – Bilan des prospections chiroptérologiques de 1995 en Picardie. Groupe Chiroptères Picardie. Doc. multycop. 10 p.
- FRANÇOIS R., 1997 - Mammifères. in BARDET O., FUPO S., FRANÇOIS R., PAGNIEZ P., Inventaire ZNIEFF deuxième génération. Propositions méthodologiques. Conservatoire des Sites Naturels de Picardie. Doc. multycop. 55 p. + annexes.
- FRANÇOIS R., 2000 - Compte-rendu de capture au filet de chiroptères à l'entrée d'une carrière souterraine à Saint-Martin le Nœud (Pays de Bray, Oise) le 26 août 1998. Rev. C.M.N.F., n°5 : 3-4.
- FRANÇOIS R., HUET R., 2000 – Groupe chiroptères de Picardie-Nature : bilan des activités et des connaissances régionales en avril 2000. Rev. Picardie Nature. pp 11-13.
- FRANÇOIS R., ROBERT J.-C., 2002 - Une colonie de parturition d'au moins 280 Murins à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) dans le Sud-Amiénois (Somme). L'Avocette n°26 (1), Rev. Picardie Nature : 33-36.
- FRANÇOIS R., (in prep.) - Le Vespertilion de Bechstein (*Myotis bechsteini*) dans la Somme et l'Oise. L'Avocette, Rev. Picardie Nature.
- FRANÇOIS R. (coord.), GROUPE CHIROPTÈRES DE PICARDIE-NATURE, 2008 – Identification des territoires de plus grande sensibilité potentielle pour la conservation des chiroptères en Picardie, 27 p.
- HERCENT J.-L. (coord.) et DUBIE S., 1997 – Les chauves-souris de Picardie. Connaissance et protection. Brochure. Conservatoire des Sites Naturels de Picardie. 32 p.
- HUET, R. et coll. 1997 b - La cavité du Larris Millet à Saint Martin-le-Nœud (Oise) : plan de gestion 1998-2002. Conservatoire des Sites Naturels de Picardie. 33 p + annexes.
- HUET, R. et coll. (2000) - Le Petit Blamont à Marseille-en-Beauvaisis (Oise) : plan de gestion 2001-2005. Conservatoire des Sites Naturels de Picardie.
- KRULL, D., SCHUMM, A., METZNER, W. & NEUWEILER, G. (1991) – Foraging areas and foraging behavior in the notch-eared bat, *Myotis emarginatus*. Behav. Ecol. Sociobiol., 28 : 247-253.
- MASSON D., 1983 – Chiroptères, in ROBERT J.-C. et TRIPLÉ P. : Les mammifères de la Somme (contribution à l'atlas des mammifères sauvages de France), pp 16-22. Picardie Ecologie, hors-série n°2.
- ROBERT J.C., TRIPLÉ P., 1983 - Les Mammifères de la Somme (contribution à l'atlas des Mammifères sauvages de France) - Picardie Ecologie, hors-série n°2 : 120 p.
- ROUE S. Y., 1999 – Fiches espèces chiroptères pour la rédaction des documents d'objectifs de la Directive habitats. Doc. multycop. S.F.E.P.M
- SALVAYRE H., 1984 - Les Chauves-souris. Ed. Balland. 175 p.
- SPINELLI F., 1996 – Les Chauves-souris de Picardie. Bilan des prospections hivernales 1995-1996 sur le quart Nord-Est de l'Oise. Doc. multycop. Groupe Chiroptères Picardie. 9 p + cartes.
- TRIPLÉ P., 1982 - Bilan provisoire de l'enquête mammifères en Picardie. Picardie Nature, 16 : 21-24.

## Annexe 10 : Fiches des habitats naturels d'intérêt communautaires

| Lacs eutrophes naturels avec végétations du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition  |  |   |
|---|--|---|
| Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau   |  |   |
| Habitat d'intérêt communautaire non prioritaire non cité dans le FSD  |  |   |
| EUR 25  | 3150   | Lacs eutrophes naturels avec végétations du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition  |
| Cahiers d'habitats  | 3150-3   | Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau   |
| CORINE biotope  | 22.13*22.41  | Eaux eutrophes * Végétations flottant librement   |
| <b>Rang phytosociologique</b>   |  |   |
| <b>Classe:</b> <i>Lemnetea minoris</i> O. Bolos & Masclans 1955.<br><b>Ordre:</b> <i>Lemnetalia minoris</i> O. Bolos & Masclans 1955.<br><b>Alliance:</b> <i>Lemnion minoris</i> O. Bolos & Masclans 1955.  |  |   |
| <b>Description et caractéristiques générales</b>  |  |   |
| Cet habitat prend la forme d'un voile de petits végétaux aquatiques non enracinés, flottant à la surface des plans d'eau calme. Cette végétation, très pauvre en espèces, est nettement dominée par <i>Lemna minor</i> .  |  |   |
| <b>Caractéristiques stationnelles et variabilité sur le site</b>  |  |   |
| <b>Situation topographique:</b> mares de plaine.<br><b>Substrat:</b> tous types de substrats géologiques.   |  |   |
| <b>Situation sur le site:</b> Cet habitat est présent en situation forestière et prairiale sur l'ensemble du site. Cette végétation n'étant pas enracinée, elle est souvent présente en imbrication avec d'autres végétations, notamment des herbiers aquatiques enracinés ( <i>Glycerietum fluitantis</i> ) ou encore au pied d'espèces de cariçaies telles que la Laïche des marais. Dans ces cas-là, on parle de mosaïque spatiale, avec d'une part, la végétation enracinée et d'autre part, la végétation flottante. |  |   |
| <b>Cortège floristique caractéristique (en vert les espèces observées)</b>  |  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>o Lentille gibbeuse (<i>Lemna gibba</i>)</li> <li>o Lentille sans racines (<i>Wolffia arrhiza</i>)</li> <li>o Spirodèle à plusieurs racines (<i>Spirodela polyrhiza</i>)</li> <li>o Hydrocharis des grenouilles (<i>Hydrocharis morsus-ranae</i>)</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>o Salvinie nageante (<i>Salvinia natans</i>)</li> <li>o Spirogyre (<i>Spirogyra</i> sp.)</li> <li>o Stratiotes faux-aloès (<i>Stratiotes aloides</i>)</li> <li>o <b>Petite lentille d'eau (<i>Lemna minor</i>)</b></li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>o Azolla fausse-filicule (<i>Azolla filiculoides</i>)</li> <li>o Azolla de la Caroline (<i>Azolla caroliniana</i>)</li> <li>o Entéromorphe intestinale (<i>Enteromorpha intestinalis</i>)</li> <li>o Lentille d'eau minuscule (<i>Lemna minuta</i>)</li> </ul> |
| <b>Habitats en contact</b>  |  |   |
| Prairies à molinies (UE : 6410), Prairies de fauche (UE : 6510), Hêtraies-chênaies acidiphiles à Houx (UE : 9120), Hêtraies-chênaies acidiphiles (UE : 9130), Tourbières boisées (UE : 91D0*), Forêts riveraines (UE : 91E0*).  |  |   |





|  |  |
|--|--|
| <b>Répartition géographique</b>  |  |
| Cette végétation est potentiellement présente dans toute la France de l'étage planitiaire à l'étage montagnard.  |  |
| <b>Dynamique de végétation</b>   |  |
| <p><b>Evolution spontanée :</b> Cet habitat est une végétation à caractère pionnier et peuvent devenir très envahissantes. Elles présentent un cycle saisonnier très marqué.</p> <p><b>Evolution liée à la gestion :</b> La principale évolution de ce type de végétation est liée à l'eutrophisation des eaux qui entraîne le passage aux groupements de niveau trophique supérieur et la régression des espèces méso-eutrophes. Néanmoins, cette communauté est l'une des dernières à résister à l'hypertrophisation.</p> <p><b>Evolution sur le site :</b> Sur le site Natura 2000, les mares situées dans la partie sud semblent indiquer une eutrophisation très poussée des eaux tandis que la mare présente au lieu-dit « la Jonquère » est quasi sèche en été permettant ainsi le développement d'une végétation enracinée très présente.</p>  |  |
|   |  |
| Source : Cahiers d'habitats – Tome 3.  |  |
| <b>Etat de conservation de l'habitat au sein du site Natura 2000 / Intérêt patrimonial</b>   |  |
| <p>Cette végétation est d'intérêt communautaire au niveau européen mais d'intérêt patrimonial limité au niveau régional. En l'occurrence sur le site, les communautés présentes n'abritent pas d'espèces patrimoniales et sont caractéristiques d'eaux riches en matières organiques. De plus, ces végétations sont assez fréquentes et peu sensibles, néanmoins, il est intéressant de souligner la contribution de cette végétation à la mosaïque de paysages et leur importance dans la source d'alimentation pour certains oiseaux d'eau. Plus globalement, cela revient à prendre en compte le rôle de la mare dans la gestion des milieux naturels. A l'échelle du site Natura 2000, l'état de conservation des mares est jugé favorable et ces dernières contribuent au caractère humide des boisements longeant le cours d'eau de l'Avelon. Les plans d'eau et les mares sans végétations caractéristiques ont été jugés dans un état de conservation défavorable inadéquat à défavorable mauvais.</p> |  |
| <b>Menaces potentielles</b>  |  |
| <p>Deux sortes de menaces existent pour ce type d'habitats. D'une part, l'envahissement possible par les macrophytes introduits (Jussie...). D'autre part, l'eutrophisation des eaux qui est une menace moindre pour cette communauté, mais qui se réalise, néanmoins, au détriment des habitats mésotrophes ou méso-eutrophes. L'atterrissement de la mare est à surveiller compte tenu de la fermeture du couvert en milieu forestier.</p>   |  |
| <b>Propositions de gestion</b>   |  |
| <p>Il serait opportun de faire évoluer ce type de végétation vers des groupements méso-eutrophes plus diversifiés et remarquables à l'échelle régionale. Dans ce cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Créer des zones ombre-lumière en retirant des arbres et arbustes au pourtour des mares.</li> <li>○ Retirer une partie du voile de lentilles évitant ainsi l'atterrissement de la mare, l'amélioration de la qualité des eaux et le développement éventuel d'espèces héliophiles (Spirodèle à plusieurs racines et Hydrocharis des grenouilles par exemple).</li> </ul>   |  |
| <b>Bibliographie</b>   |  |
| <p>BENSETTITI F., GAUDILLAT V. &amp; HAURY J. (coord.), 2002. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 - Habitats humides. MATE/MAP/ MNHN, Éd. La Documentation française, Paris, 457 p.</p> <p>CATTEAU E., DUHAMEL F., BALIGA M., BASSO F., BEDOUET F., CORNIER T., MULLIE B., MORA F., TOUSSAINT B. et VALENTIN B., 2009.- Guide des végétations des zones humides de la région Nord-Pas de Calais. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 632p. Bailleul.</p>  |  |

## Rivières eutrophes (d'aval), neutres à basiques, dominées par des Renoncules et des Potamots

### Rivières eutrophes (d'aval)

Habitat d'intérêt communautaire non prioritaire cité dans le FSD

|                    |        |  |
|--------------------|--------|--|
| EUR 25             | 3260   | Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculus fluitans</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i> |
| Cahiers d'habitats | 3260-5 | Herbier immergé à Nénuphar jaune   |
| CORINE biotope     | 24.44  | Végétation des rivières eutrophes  |

#### Rang phytosociologique

**Classe** : *Potametea pectinati* Klika in Klika & V. Novak 1941.

**Ordre** : *Potametalia pectinati* Koch 1926.

**Alliance** : *Potamion pectinati* (Koch 1926) Libbert 1931.

**Communauté** à *Nuphar lutea*.



#### Description et caractéristiques générales

Herbier aquatique des eaux peu courantes et ralenties largement dominé par des espèces stagnophiles, notamment le Nénuphar jaune. On trouve cet habitat avec la Véronique des ruisseaux présente sur le bord des berges. Présente en eaux peu profondes, plutôt eutrophes et peu acides, cette végétation est révélatrice d'une dégradation physico-chimique des eaux (pollutions agricoles en nutriment et sels minéraux) et d'une accumulation temporaire de sédiments.

#### Caractéristiques stationnelles et variabilité sur le site

**Situation topographique** : cours d'eaux peu profonds.

**Substrat** : tous types de substrats avec sédimentation.

**Situation sur le site** : sur le site Natura 2000, cet habitat est présent sur des petites surfaces sous forme de petites tâches dans les zones où il y a un ralentissement du débit du cours d'eau. On le rencontre dans la partie sud du site dans le cours d'eau de l'Avelon.

**Variations observées** : néant.


#### Cortège floristique caractéristique (en vert les espèces observées)

o Nénuphar jaune (*Nuphar lutea*)                      o Potamot pectiné (*Potamogeton pectinatus*)                      o Renoncule flottante (*Ranunculus fluitans*)

#### Habitats en contact

Mégaphorbiaies (UE : 6430), Chênaies pédonculées à molinie (UE : 9190), Forêts riveraines (UE : 91E0\*).



|  |  |
|--|--|
| <p style="text-align: center;"><b>Répartition géographique</b></p> <p>Très développé dans les rivières de plaine de taille importante et en nette croissance compte tenu de l'eutrophisation et d'envasement croissante des cours d'eau.</p>   |  <p style="text-align: center;">Source : Cahiers d'habitats – Tome 3.</p> |
| <p style="text-align: center;"><b>Dynamique de végétation</b></p> <p><b>Evolution spontanée :</b> végétation assez stable.</p> <p><b>Evolution liée à la gestion :</b> les modifications hydrauliques du cours d'eau peut avoir un effet positif (maintien des conditions plus oligotrophes) ou négatif (eutrophisation). Une eutrophisation plus importante des eaux peut se traduire par la prolifération des algues, voir la disparition de la végétation macrophytique.</p> <p><b>Evolution sur le site :</b> cet habitat est en progression sur le site compte tenu de la pollution agricole et dans une moindre mesure par la fermeture du couvert boisé. Le ralentissement du cours d'eau de l'Avelon et l'envasement ponctuel permet la prolifération du Nénuphar Jaune (<i>Nuphar lutea</i>).</p> |  |
| <p style="text-align: center;"><b>Etat de conservation de l'habitat au sein du site Natura 2000 / Intérêt patrimonial</b></p> <p>Les stations présentes sur le site Natura 2000 sont dans un état de conservation défavorable mauvais compte tenu d'une flore pauvre et de la mauvaise fonctionnalité du cours d'eau de l'Avelon. Cette végétation monospécifique possède une valeur patrimoniale faible au niveau régional.</p>   |  |
| <p style="text-align: center;"><b>Menaces potentielles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'hypertrophisation fait disparaître cette végétation,</li> <li>- l'envasement et les matières en suspensions font régresser la diversité végétale,</li> <li>- les travaux ou modifications hydrauliques à l'échelle du bassin versant.</li> </ul>   |  |
| <p style="text-align: center;"><b>Propositions de gestion</b></p> <p>Il serait opportun de faire évoluer ce type de végétation vers des groupements mésotrophes plus diversifiés et remarquables à l'échelle régionale. Dans ce cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o restaurer la végétation en maîtrisant la qualité des eaux des stations concernées,</li> <li>o curer les cours d'eau ponctuellement si l'épaisseur de vase est trop importante,</li> <li>o créer des déflecteurs,</li> <li>o ouvrir le couvert boisé par des coupes ponctuelles afin de créer une alternance de zones éclairées et de zones ombragées bénéfiques au cycle de développement d'espèces de poissons</li> </ul>  |  |
| <p style="text-align: center;"><b>Bibliographie</b></p> <p>BENSETTITI F., GAUDILLAT V. &amp; HAURY J. (coord.), 2002. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 - Habitats humides. MATE/MAP/ MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 457 p.</p> <p>CATTEAU E., DUHAMEL F., BALIGA M., BASSO F., BEDOUET F., CORNIER T., MULLIE B., MORA F., TOUSSAINT B. et VALENTIN B., 2009.- Guide des végétations des zones humides de la région Nord-Pas de Calais. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 632p. Bailleul.</p>  |  |

## Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculon fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*

### Ruisseaux et petites rivières eutrophes, neutres à basiques

Habitat d'intérêt communautaire non prioritaire cité dans le FSD

|                    |        |  |
|--------------------|--------|--|
| EUR 25             | 3260   | Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculon fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> |
| Cahiers d'habitats | 3260-6 | Herbier immergé à Zannichellie des marais  |
| CORINE biotope     | 24.44  | Végétation des rivières eutrophes  |

#### Rang phytosociologique

**Classe** : *Potametea pectinati* Klika in Klika & V. Novak 1941.

**Ordre** : *Potametalia pectinati* Koch 1926.

**Alliance** : *Potamion pectinati* (Koch 1926) Libbert 1931.

**Communauté** à *Zannichellia palustris*.



#### Description et caractéristiques générales

Herbier aquatique à végétation peu diversifiée, largement dominée par la Zannichellie des marais accompagnée de quelques espèces. On la retrouve en milieu éclairé avec la présence de la Véronique des ruisseaux sur le bord des berges. La densité de la végétation est importante mais la hauteur reste limitée. Présente en eaux peu profondes, plutôt eutrophes et peu acides, cette végétation est révélatrice d'une dégradation physico-chimique des eaux (pollutions agricoles en nutriment et sels minéraux).

#### Caractéristiques stationnelles et variabilité sur le site

**Situation topographique** : cours d'eaux peu profonds.

**Substrat** : tous types de substrats.

**Situation sur le site** : sur le site Natura 2000, cet habitat est présent sur des petites surfaces sous forme de petites tâches. On le rencontre dans la partie sur du site dans le cours d'eau de l'Avelon.

**Variations observées** : néant.


#### Cortège floristique caractéristique (en vert les espèces observées)

o Zannichellie des marais (*Zannichellia palustris*)      o Potamo pectiné (*Potamogeton pectinatus*)      o Chara opposé (*Chara vulgaris*)

#### Habitats en contact

Mégaphorbiaies (UE : 6430), Chênaies pédonculées à molinie (UE : 9190), Forêts riveraines (UE : 91E0\*).



|  |   |
|--|---|
| <p align="center"><b>Répartition géographique</b></p> <p>Probablement très répandue en Europe tempérée.</p>  |  <p align="center">Source : Cahiers d'habitats – Tome 3.</p> |
| <p align="center"><b>Dynamique de végétation</b></p> <p><b>Evolution spontanée :</b> végétation peu stable, dépendante de différents facteurs (éclairage, pollution, profondeur, vitesse de courant...). Evolue par l'atterrissement vers l'<i>Oenanthion aquatica</i> ou le <i>Phalaridion arundinaceae</i>.</p> <p><b>Evolution liée à la gestion :</b> l'entretien des rivières a un impact sur cette végétation. Le curage entraîne la prolifération des algues, ainsi que la diminution de la vitesse du courant.</p> <p><b>Evolution sur le site :</b> la pollution agricole et dans une moindre mesure la fermeture du couvert boisé entraîne la disparition de cet habitat. Le ralentissement du cours d'eau de l'Avelon et l'envasement ponctuel permet la prolifération du Nénuphar Jaune (<i>Nuphar lutea</i>).</p> |   |
| <p align="center"><b>Etat de conservation de l'habitat au sein du site Natura 2000 / Intérêt patrimonial</b></p>   |   |
| <p>Les stations présentes sur le site Natura 2000 sont dans un état de conservation défavorable mauvais compte tenu d'une flore pauvre et de la mauvaise fonctionnalité du cours d'eau de l'Avelon. Cette végétation monospécifique possède une valeur patrimoniale faible au niveau régional.</p>   |   |
| <p align="center"><b>Menaces potentielles</b></p>  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'hypertrophisation fait disparaître cette végétation,</li> <li>- l'envasement et les matières en suspensions font régresser cet habitat,</li> <li>- les travaux ou modifications hydrauliques.</li> </ul>  |   |
| <p align="center"><b>Propositions de gestion</b></p>   |   |
| <p>La gestion de cet habitat ne peut s'envisager que par une gestion globale, notamment au niveau du bassin versant à la fois sur la quantité et la qualité de l'eau. Localement, cela se traduit par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o restaurer la végétation en maîtrisant la qualité des eaux des stations concernées,</li> <li>o curer du cours d'eau ponctuellement si l'épaisseur de vase est trop importante,</li> <li>o créer de déflecteurs,</li> <li>o ouvrir le couvert boisé par des coupes ponctuelles afin de créer une alternance de zones éclairées et de zones ombragées bénéfiques au cycle de développement d'espèces de poissons</li> </ul>  |   |
| <p align="center"><b>Bibliographie</b></p>   |   |
| <p>BENSETTITI F., GAUDILLAT V. &amp; HAURY J. (coord.), 2002. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 - Habitats humides. MATE/MAP/ MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 457 p.</p> <p>CATTEAU E., DUHAMEL F., BALIGA M., BASSO F., BEDOUET F., CORNIER T., MULLIE B., MORA F., TOUSSAINT B. et VALENTIN B., 2009.- Guide des végétations des zones humides de la région Nord-Pas de Calais. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 632p. Bailleul.</p>  |   |



## Landes sèches européennes



Habitat d'intérêt communautaire non prioritaire cité dans le FSD

|                    |        |  |
|--------------------|--------|--|
| EUR 25             | 4030   | Landes sèches européennes                  |
| Cahiers d'habitats | 4030-9 | Landes nord-atlantiques sèches à subsèches |
| CORINE biotope     | 31.2   | Landes sèches                              |

### Rang phytosociologique

**Classe** : *Calluno vulgaris-Ulicetalia minoris* Br.-Bl. & Tüxen ex Klika in Klika & Hadac 1944.

**Ordre** : *Ulicetalia minoris* Quantin 1935.

**Alliance** : *Ulicion minoris* Malcuit 1929.

**Sous-alliance** : *Ulicenion minoris* Géhu & Botineau 2004.

### Description et caractéristiques générales

La physionomie de cette végétation est généralement des landes rases à moyennes constituées essentiellement d'espèces ligneuses basses telles que *Calluna vulgaris* et *Ulex europaeus*, ponctuées de plantes graminéoïdes vivaces en touffe.

### Caractéristiques stationnelles et variabilité sur le site

**Exposition** : variable.

**Situation topographique** : situation en pente faible.

**Substrat** : sables siliceux.

**Sol** : sol podzolique oligotrophe, acide à réserve en eau moyenne à faible.

**Situation sur le site** : l'identification de cet habitat sur le site Natura 2000 est particulièrement difficile de par sa quasi-disparition, il subsiste à l'état relictuel. Ce dernier a été recensé à quatre endroits différents. Tout d'abord, sur une surface très réduite dans la partie nord du site à proximité d'une prairie du Mont-Bénard. Cet habitat est localisé dans une zone de transition entre un boisement et une prairie, sur une faible pente difficilement accessible notamment pour la mise en place d'une fauche mécanique. Cette faible surface est en cours d'ourlification et de recolonisation par le Bouleau pubescent. Deux stations ont été rencontrées dans une coupe forestière et une dernière station sur une place de dépôt.

**Variations observées** : d'après les données bibliographiques, l'association de l'*Ulici minoris-Ericetum cinerea* (Allorge 1922) Géhu 1975, correspondant à l'habitat décliné 4030-7, a été cité sur le site lors de la rédaction des fiches pSIC (fin des années 90) mais à l'heure actuelle, aucun relevé ne permet d'indiquer la présence certaine de cette association. Cette variante correspond à la lande à Ajonc nain et Bruyère cendrée caractéristique d'une situation atlantique atténuée. Pour la station rencontrée dans la coupe forestière, par prudence, il a été décliné à l'échelle de l'alliance. Il en est de même pour la deuxième station localisée dans la partie nord du site, où nous accorderons tout de même une affinité avec l'association du *Calluno vulgaris-Ericetum cinereae* (4030-9).

### Cortège floristique caractéristique (en vert les espèces observées)

- |   |   |   |
|---|---|---|
| ○ Ajonc d'Europe ( <i>Ulex europaeus</i> )            | ○ Hypne du Jutland ( <i>Hypnum jutlandicum</i> )        | ○ Laiche à pilules ( <i>Carex pilulifera</i> )          |
| ○ Bruyère cendrée ( <i>Erica cinerea</i> )            | ○ Pleurozie de Schreber ( <i>Pleurozium schreberi</i> ) | ○ Nard raide ( <i>Nardus stricta</i> )                  |
| ○ Callune commune ( <i>Calluna vulgaris</i> )         | ○ Polytric porte-poil ( <i>Polytrichum piliferum</i> )  | ○ Patience petite oseille ( <i>Rumex acetosella</i> )   |
| ○ Genêt poilu ( <i>Genista pilosa</i> )               | ○ Danthonie décombante ( <i>Danthonia decumbens</i> )   | ○ Polypode vulgaire ( <i>Polypodium vulgare</i> )       |
| ○ Lycopode en massue ( <i>Lycopodium clavatum</i> )   | ○ Dicrane bâtard ( <i>Dicranum spurium</i> )            | ○ Polytric genévrier ( <i>Polytrichum juniperinum</i> ) |
| ○ Agrostide capillaire ( <i>Agrostis capillaris</i> ) | ○ Fétuque filiforme ( <i>Festuca filiformis</i> )       | ○ Canche flexueuse ( <i>Deschampsia flexuosa</i> )      |

### Habitats en contact

Pelouses acidiphiles (UE : 6230\*), Prairies de fauche (UE : 6510), Hêtraies-chênaies acidiphiles à Houx (UE : 9120).



### Répartition géographique

La Lande à Callune commune et Bruyère cendrée s'étend de la Basse-Normandie au nord des Pays-Bas. Cet habitat se rencontre sur le Massif forestier du Haut Bray de l'Oise grâce à l'influence atlantique atténuée présent sur le site.

### Dynamique de végétation

**Evolution spontanée :** Abandon progressif du pâturage → Groupement monospécifique à Callune commune → Développement de l'Ajonc d'Europe et de la Ronce → Boisements de bouleaux et de chênes → Forêts caducifoliées acidiphiles.

**Evolution liée à la gestion :** la station localisée au nord du site Natura 2000 semble être laissée à l'abandon. Néanmoins, il est intéressant de noter que dans le cas contraire, le surpâturage, peut entraîner une dévitalisation des arbrisseaux au profit des hémicryptophytes. De plus, l'ouverture de la strate chaméphytique (arbrisseaux) créent des trouées favorables aux espèces opportunistes telles que le Prunellier, les Bouleaux ou encore les Pins. Il est donc important d'évaluer avec précision la nature et la charge du pâturage sur ce type de végétation.

**Evolution sur le site :** la station présente au nord du site est fortement menacée. En effet, sa surface est plus que réduite et elle ne fait plus l'objet d'un entretien régulier, elle est donc progressivement colonisée par les ligneux. Or, d'après les données bibliographiques, le site comptait plusieurs stations de landes sèches et de surface plus importante dans les années 80. Il semblerait que les plantations de pins réalisées grâce au Fond National aient engendré la disparition de cet habitat sur le site. Les stations rencontrées dans les coupes forestières en témoigne, il s'agit potentiellement d'une phase pionnière de recolonisation marquée par la présence d'espèces herbacées basses telles que *Agrostis capillaris* et *Galium saxatile* avec des secteurs d'engorgement du sol plus marqué profitant à la Molinie bleue.



Source : Cahiers d'habitats – Tome 4-2.

### Etat de conservation de l'habitat au sein du site Natura 2000 / Intérêt patrimonial

La lande sèche présente sur le site Natura 2000 se rencontre en mosaïque avec la Pelouse à Gaillet des rochers et Fétuque capillaire sur de faibles surfaces et à l'état fragmentaire. L'habitat est dans une dynamique régressive rapide conduisant à un état de conservation défavorable mauvais. Néanmoins la lande a tendance à s'exprimer avec l'apparition de la Callune commune. On la retrouve après l'ouverture du couvert boisé (coupes forestières), dans les layons forestiers et sur les places de dépôt. Le site Natura 2000 a une responsabilité régionale toute particulière concernant cet habitat puisque l'enjeu de conservation de cette végétation en Picardie est majeur. De plus, cet habitat peut accueillir de nombreuses espèces d'oiseaux et d'invertébrés et revêt également un intérêt paysager remarquable.

### Menaces potentielles

La fermeture de l'habitat par des espèces arbustives et arborescentes entraîne une raréfaction des espèces héliophiles strictes et une progression des espèces préforestières de manteaux ou d'ourlets. Cet habitat est également très sensible à l'érosion lors de surpâturage pouvant transformer la lande sèche en pelouse sèche dont la composition floristique est proche. Cet habitat est également sensible à l'eutrophisation des milieux (place de dépôt).

### Propositions de gestion

Les objectifs de gestion tendent vers un maintien d'une lande dominée par les chaméphytes, en conservant un milieu pauvre en nutriments et des stades dynamiques variés.

- Pour la station présente au nord du site, il convient de débroussailler les espèces ligneuses et semi-ligneuses (Ronce). La strate herbacée sera contenue par la mise en place d'un pâturage extensif (bovin ou ovin) ou par une fauche exportatrice.
- Dans le cas de la mise en valeur des landes relictuelles localisées dans les layons forestiers, il conviendra de réaliser lors des éclaircies quelques coupes au profit des stations de Callunes, tout en veillant à extraire les rémanents. Lors des plantations résineuses, il serait intéressant de conserver quelques petites surfaces permettant l'épanouissement de cet habitat.
- Dans les cas les plus extrêmes des opérations d'étrépage et de décapage peuvent être menées dans les parcelles forestières les moins productives, mais aussi dans les plantations résineuses où l'on observe une faible reprise des plants comme c'est le cas sur la parcelle récemment replantée en résineux et colonisée par la Fougère aigle et la Molinie bleue.

### Bibliographie

BENSETTITI F., BOULLET V. & CHAUAUDRET-LABORIE C. & DENIAUD J. (coord.), 2005. - « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 4-1 - Habitats agropastoraux. MEDD/MAAPAR/MNHN. La Documentation française, Paris, 2 volumes : p. 267 à 269.

CATTEAU E., DUHAMEL F., FARVACQUES C., MORA F., DELPLANQUE S., HENRY E., NICOLAZO C., VALET J-M., 2010.- Guide des végétations forestières et préforestières de la région Nord-Pas de Calais. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 526p. Bailleul.



## Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)

### Pelouses acidiphiles subatlantiques à nord-atlantiques

Habitat d'intérêt communautaire prioritaire cité dans le FSD

|                    |         |   |
|--------------------|---------|---|
| EUR 25             | 6230*   | Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes |
| Cahiers d'habitats | 6230-8* | Pelouses acidiphiles subatlantiques à nord-atlantiques  |
| CORINE biotope     | 35.1    | Pelouses atlantiques à <i>Nardus</i> raide et groupements apparentés                                    |

#### Rang phytosociologique

**Classe:** *Nardetea strictae* Rivas Goday in Rivas Goday & Rivas Mart. 1963.

**Ordre:** *Nardetalia strictae* Oberdorfer ex Preising 1949.

**Alliance:** *Galio saxatilis-Festucion filiformis* de Foucault 1994.



#### Description et caractéristiques générales

Cette pelouse acidiphile est une végétation herbacée vivace à aspect de pelouse-orlet dominée par des espèces graminoides cespitueuses ou stolonifères parfois ponctuée de chaméphytes telles que la *Callune* commune. Elle peut toutefois avoir l'aspect d'une pelouse très rase, un peu moins riche en espèces, lorsqu'elle est plus souvent piétinée ou broutée.

#### Caractéristiques stationnelles et variabilité sur le site

**Exposition :** toutes les expositions.

**Situation topographique :** situations variées mais présence en pente permettant d'échapper à la fertilisation.

**Substrat :** affleurements de sables, sables argileux des formations résiduelles à silex.

**Sol :** sols mésophiles oligotrophes acides.

**Situation sur le site :** cet habitat a été observé à plusieurs reprises sur le Massif forestier du Haut Bray de l'Oise, localisé en haut de pente plus ou moins marquée sur un sol à dominante sableuse. On retrouve les stations dans la partie nord du site en bordure d'une prairie du Mont-Bénard, dans une prairie du lieu-dit « le Fond Cendrot » et dans la partie sud du site au lieu-dit la Grande Tourbière dans un layon forestier.

**Variations observées :** la végétation observée, en contrebas de la pâture située au Mont-Bénard, présente une variante hygrocline à Orchis tacheté (*Dactylorhiza maculata* subsp. *maculata*) avec notamment la présence de la Succise des prés (*Succisa pratensis*).

#### Cortège floristique caractéristique (en vert les espèces observées)

- |   |   |   |
|---|---|---|
| ○ Centaurée noire ( <i>Centaurea nigra</i> )          | ○ Gaillet des rochers ( <i>Galium saxatile</i> )                    | ○ Agrostide capillaire ( <i>Agrostis capillaris</i> ) |
| ○ Danthonie décombante ( <i>Danthonia decumbens</i> ) | ○ Luzule à fleurs nombreuses ( <i>Luzula campestris</i> )           | ○ Arnica des montagnes ( <i>Arnica montana</i> )      |
| ○ Epervière piloselle ( <i>Hieracium pilosella</i> )  | ○ Nard raide ( <i>Nardus stricta</i> )                              | ○ Flouve odorante ( <i>Anthoxanthum odoratum</i> )    |
| ○ Fétuque capillaire ( <i>Festuca filiformis</i> )    | ○ Polygale à feuilles de serpolet ( <i>Polygala serpyllifolia</i> ) | ○ Porcelle enracinée ( <i>Hypochaeris radicata</i> )  |
| ○ Fétuque rouge ( <i>Festuca rubra</i> )              | ○ Potentille tormentille ( <i>Potentilla erecta</i> )               | ○ Luzule multiflore ( <i>Luzula multiflora</i> )      |

#### Habitats en contact

Landes sèches européennes (UE : 4030), Prairies de fauche (UE : 6510), Hêtraies-chênaies acidiphiles à Houx (UE : 9120), Hêtraies-chênaies acidiphiles (UE : 9130).



|   |  |
|---|--|
| <b>Répartition géographique</b>   |  |
| A l'échelle nationale, cette pelouse est localisée au Nord Ouest à Nord de la France.   |  |
| <b>Dynamique de végétation</b>  |  |
| <p><b>Evolution spontanée :</b> Ces pelouses peuvent s'inscrire dans des séries potentielles de chênaies-hêtraies collinéennes subatlantiques (<i>Illici aquifolii-Quercenion petraeae</i>, Code UE : 9120) et montagnardes (<i>Luzulo luzuloidis-Fagion sylvaticae</i>, code UE : 9110).</p> <p>Evolution possible vers les landes méso-xérophiles (code UE : 4030) quand la pression biotique se réduit.</p> <p><b>Evolution liée à la gestion :</b> Ces pelouses oligotrophiques peuvent évoluer vers des prairies mésotrophiques du type à <i>Luzule</i> des champs et Crételle à crête suite à une fertilisation, même modérée.</p> <p><b>Evolution sur le site :</b> Sur le site Natura 2000, il existe deux évolutions possibles liées à l'activité de l'homme : D'une part, les sites en déprise agricole sont fortement menacés par l'embroussaillage par les semis-ligneux (Ronces) et ligneux (Prunellier) voire de « pseudo-lande » avec l'apparition de l'Ajonc d'Europe, ce qui amène progressivement à la fermeture du milieu. D'autre part, le milieu peut s'eutrophiser, provoquant l'apparition et l'enrichissement des parcelles en espèces prairiales mésotrophes des pâtures voisines.</p> |  |
| <b>Etat de conservation de l'habitat au sein du site Natura 2000 / Intérêt patrimonial</b>  |  |
| Cet habitat a été observé sur de faibles surfaces de façon relictuelle souffrant d'un important embroussaillage par la Ronce ou d'une recolonisation par les ligneux. Une station localisée dans un layon forestier est traitée en fauche sans exportation. Sur le site, l'une des pelouses est localisée au niveau d'une lisière à Houx commun et Hêtre commun, elle est présente en mosaïque avec des fragments de Lande à Callune commune. Cette pelouse qui semble être plus typique, est actuellement en cours d'ourlification. Le milieu s'enrichit progressivement ce qui est une menace pour la présence du Gaillardet des rochers ( <i>Galium saxatile</i> ) qui est une espèce protégée en Picardie. Pour l'ensemble des pelouses du site Natura 2000, l'état de conservation est donc jugé défavorable mauvais, de par leur fort embroussaillage, néanmoins, la composition floristique est diversifiée et les possibilités de restauration restent bonnes.  |  |
| <b>Menaces potentielles</b>   |  |
| La pelouse à Gaillardet des rochers et Fétuque capillaire est en voie de régression principalement sous l'effet de la fertilisation et de l'abandon du pâturage. Elle se maintient bien dans les paysages de landes, eux-mêmes quelque peu relictuels dans la région. Néanmoins, ces pelouses acidiphiles peuvent se maintenir dans les zones accidentées où la fertilisation ne les atteint pas.   |  |
| <b>Propositions de gestion</b>  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>o Gestion extensive par pâturage bovin couplée à une fauche exportatrice annuelle, de manière à ne pas enrichir le milieu.</li> <li>o Proscrire la fertilisation qui nuit à ces milieux oligotrophes.</li> <li>o Dans le cas d'une restauration de cet habitat, la gestion extensive peut intervenir après un débroussaillage des fourrés de Ronce et de ligneux voir un étrépage suivant les cas.</li> </ul>  |  |
| <b>Bibliographie</b>  |  |
| <p>BENSETTITI F., BOULLET V. &amp; CHAVALDRET-LABORIE C. &amp; DENIAUD J. (coord.), 2005. - « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 4-2 - Habitats agropastoraux. MEDD/MAAPAR/MNHN. La Documentation française, Paris, 2 volumes : p. 267 à 269.</p> <p>CATTEAU E., DUHAMEL F., FARVACQUES C., MORA F., DELPLANQUE S., HENRY E., NICOLAZO C., VALET J-M., 2010.- Guide des végétations forestières et préforestières de la région Nord-Pas de Calais. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 526p. Bailleul.</p>  |  |





## Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)

### Molinaies acidiphiles subatlantiques à pré-continentales



Habitat d'intérêt communautaire non prioritaire non cité dans le FSD

|                    |         |   |
|--------------------|---------|---|
| EUR 25             | 6410    | Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> ) |
| Cahiers d'habitats | 6410-13 | Molinaies acidiphiles subatlantiques à pré-continentales  |
| CORINE biotope     | 37.312  | Prairies à <i>Molinia</i> acidiphiles   |

#### Rang phytosociologique

**Classe** : *Molinio caeruleae*-*Juncetea acutiflori* Br.-Bl. 1950.

**Ordre** : *Molinietalia caeruleae* Koch 1926.

**Alliance** : *Juncion acutiflori* Br.-Bl. In Br.-Bl. & Tüxen 1952.

**Sous-alliance** : *Juncenion acutiflori* Delpech in bardat et al. 2004 prov.

**Association** : *Selino carvifoliae*-*Juncetum acutiflori* Philippi 1960.

#### Description et caractéristiques générales

La physionomie de cette végétation est généralement des communautés prairiales associant des espèces des pelouses hygrophiles et des bas-marais plus ou moins acides, quelques espèces de mégaphorbiaies et des espèces prairiales hygrophiles à large amplitude.

#### Caractéristiques stationnelles et variabilité sur le site

**Exposition** : nulle.

**Situation topographique** : vallée alluviale.

**Substrat** : roche-mère acide, limoneux.

**Sol** : sol oligotrophe humifère.

**Situation sur le site** : cet habitat a été recensé sur l'ensemble du site Natura 2000, sur de petites surfaces comme au lieu-dit « la Grande Tourbière » ou encore les « Bonshommes », et correspondent à d'anciennes prairies pâturées humides.

**Variations observées** : on peut observer une variation oligotrophique de niveau topographique supérieur à Succise des prés et Potentille dressée.


#### Cortège floristique caractéristique (en vert les espèces observées)

- |   |   |   |
|---|---|---|
| ○ Sélin à feuilles de carvi ( <i>Selinum carvifolia</i> ) | ○ Houlique laineuse ( <i>Holcus lanatus</i> )         | ○ Epiaire officinale ( <i>Stachys officinalis</i> )   |
| ○ Succise des prés ( <i>Succisa pratensis</i> )           | ○ Gaillét des fanges ( <i>Galium uliginosum</i> )     | ○ Jonc à fleurs aiguës ( <i>Juncus acutiflorus</i> )  |
| ○ Molinie bleue ( <i>Molinia caerulea</i> )               | ○ Danthonie décombante ( <i>Danthonia decumbens</i> ) | ○ Lotier des fanges ( <i>Lotus pedunculatus</i> )     |
|   | ○ Achillée sternutatoire ( <i>Achillea ptarmica</i> ) | ○ Potentille tormentille ( <i>Potentilla erecta</i> ) |

#### Habitats en contact

Végétations aquatiques (UE : 3150), Prairies de fauche (UE : 6510), Hêtraies-chênaies acidoclines (UE : 9130), Chênaies pédonculées à molinie (UE : 9190).



|   |  |
|---|--|
| <b>Répartition géographique</b>   |  |
| Cet habitat est présent au nord et nord-est de la France ainsi que sur une fine bande sur la façade atlantique.   |  |
| <b>Dynamique de végétation</b>  |  |
| <p><b>Evolution spontanée :</b> La dynamique naturelle évolue par vers l'installation d'un fourré mésohygrophile acidophile des <i>Prunetalia spinosae</i>, potentiellement par l'intermédiaire d'une mégaphorbiaie acidiphile.</p> <p><b>Evolution liée à la gestion :</b> Cette communauté est dépendante du maintien d'un pâturage extensif. En cas d'intensification et/ou de fertilisation, cette végétation peut évoluer vers des prairies hygrophiles eutrophiques. L'eutrophisation peut également être liée à l'accumulation de produits de fauche non exportés.</p> <p><b>Evolution sur le site :</b> L'habitat semble se maintenir.</p>  |  |
|    |  |
| Source : Cahiers d'habitats – Tome 4-2.   |  |
| <b>Etat de conservation de l'habitat au sein du site Natura 2000 / Intérêt patrimonial</b>  |  |
| Cette végétation est en bon état de conservation. Par contre, une gestion adaptée doit être mise en place afin d'éviter l'eutrophisation du milieu et son évolution vers un autre type de végétation. L'état de conservation est défavorable inadéquat à l'échelle du site. Cet habitat est d'intérêt patrimonial majeur à l'échelle régionale (très rare), nationale (peu répandu) et communautaire (habitat inscrit à l'annexe I de la directive « Habitat, Faune, Flore »).  |  |
| <b>Menaces potentielles</b>   |  |
| Cet habitat est souvent menacé par les modifications des usages des prairies mais également par l'eutrophisation et la dynamique naturelle tendant vers un reboisement naturel.   |  |
| <b>Propositions de gestion</b>  |  |
| <p>Il est important de rappeler le caractère hygrophile et oligotrophe de cette communauté ainsi toute modification de la qualité et l'écoulement des eaux engendrant un assèchement serait défavorable pour certaines espèces qui composent cet habitat.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Dans le cas d'une restauration, en l'occurrence d'un étrépage mécanique, la mise en œuvre du chantier doit être réalisée pendant la période d'étiage afin de s'assurer de la portance des sols.</li> <li>○ Dans le cas d'un entretien, le pâturage extensif est à favoriser avec un chargement de l'ordre de 0,5 UGB/ha/an. On peut également envisager la pose d'une clôture afin de permettre une gestion souple du pâturage et la protection du surpiétinement de certaines espèces sensibles.</li> </ul> |  |
| <b>Bibliographie</b>  |  |
| <p>BENSETTITI F., BOULLET V. &amp; CHAUAUDRET-LABORIE C. &amp; DENIAUD J. (coord.), 2005. - « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 4-2 - Habitats agropastoraux. MEDD/MAAPAR/MNHN. La Documentation française, Paris, 2 volumes : p. 267 à 269.</p> <p>CATTEAU E., DUHAMEL F., BALIGA M., BASSO F., BEDOUET F., CORNIER T., MULLIE B., MORA F., TOUSSAINT B. et VALENTIN B., 2009.- Guide des végétations des zones humides de la région Nord-Pas de Calais. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 632p. Bailleul.</p>  |  |



## Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin

### Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes

Habitat d'intérêt communautaire non prioritaire cité dans le FSD

|                    |        |  |
|--------------------|--------|--|
| EUR 25             | 6430   | Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin |
| Cahiers d'habitats | 6430-1 | Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes  |
| CORINE biotope     | 37.1   | Communautés à Reine des prés et communautés associées                              |

#### Rang phytosociologique

**Classe:** *Filipendulo ulmariae-Convolutea sepium* Géhu & Géhu-Franck 1987.

**Ordre:** *Filipenduletalia ulmariae* de Foucault & Géhu ex de Foucault 1984 nom. inval.

**Alliance:** *Thalictro flavi-Filipendulion ulmariae* de Foucault in Royer et al. 2006.



#### Description et caractéristiques générales

Cette mégaphorbiaie est dominée par la Reine des prés, associant diverses espèces de grande taille à feuilles développées, à tiges plus ou moins ramifiées et à inflorescence vive. Cet habitat est localisé en bordure de cours d'eau, le long des lisières et dans des clairières de forêts humides.

#### Caractéristiques stationnelles et variabilité sur le site

**Exposition :** sur le site, cet habitat est exposé au sud/sud-ouest.

**Situation topographique :** petites vallées alluviales.

**Substrat :** argiles à silex, alluvions sablo-argileuses et limons acides.

**Sol :** sol engorgé avec une nappe temporaire. Le sol y est bien riche en matière organique mais relativement pauvre en azote.

**Situation sur le site :** cet habitat est présent sur de petites surfaces et est assez fragmentaire. On le rencontre dans la partie sud du site aux abords du cours d'eau de l'Avelon mais également au lieu-dit « les Bonshommes », dans deux clairières en bordure du ruisseau du même nom, qui correspond à une ancienne prairie pâturée.

**Variations observées :** la variante présente sur le site Natura 2000 est la mégaphorbiaie à Jonc à fleurs aiguës et Reine des prés, caractéristique des sols plutôt mésoneutrophiles à acidiclins que l'on rencontre dans les vallées atlantiques. On retrouve donc l'influence atlantique du site.


#### Cortège floristique caractéristique (en vert les espèces observées)

- |  |   |   |
|--|---|---|
| o Reine des prés ( <i>Filipendula ulmaria</i> )      | o Lysimaque vulgaire ( <i>Lysimachia vulgaris</i> ) | o Menthe aquatique ( <i>Mentha aquatica</i> )           |
| o Jonc à fleurs aiguës ( <i>Juncus acutiflorus</i> ) | o Renoncule rampante ( <i>Ranunculus repens</i> )   | o Menthe à feuilles rondes ( <i>Mentha suaveolens</i> ) |
| o Angélique sauvage ( <i>Angelica sylvestris</i> )   | o Cirse des marais ( <i>Cirsium palustre</i> )      | o Scirpe des bois ( <i>Scirpus sylvaticus</i> )         |
| o Valériane rampante ( <i>Valeriana repens</i> )     | o Jonc épars ( <i>Juncus effusus</i> )              | o Ortie dioïque ( <i>Urtica dioica</i> )                |
| o Lythrum salicaire ( <i>Lythrum salicaria</i> )     | o Populage des marais ( <i>Caltha palustris</i> )   | o Gaillet des marais ( <i>Galium palustre</i> )         |

#### Habitats en contact

Végétations aquatiques (UE : 3260), Prairies à molinies (UE : 6410).



|  |   |
|--|---|
| <b>Répartition géographique</b>  |   |
| Ces mégaphorbiaies sont largement répandues sur l'ensemble du territoire national à l'étage collinéen, plus particulièrement dans les domaines atlantiques et méditerranéens.  |   |
| <b>Dynamique de végétation</b>   |   |
| <p><b>Evolution spontanée :</b> Ces mégaphorbiaies sont des prairies naturelles à hautes herbes en relations dynamiques avec les forêts alluviales. Elles correspondent à des végétations de type ourlet dynamique. La mégaphorbiaie peut dériver de la destruction de forêts alluviales et de l'abandon des pratiques pastorales telles que la fauche et le pâturage. Ainsi, leur dynamique naturelle correspond à l'évolution vers une forêt alluviale par l'intermédiaire d'une fruticée ou d'une saulaie.</p>  |  |
| <p><b>Evolution liée à la gestion :</b> Lorsqu'elles sont exploitées, les mégaphorbiaies évoluent vers des prairies hygrophiles fauchées ou pâturées pouvant correspondre à des arrhénathérais à Colchique d'automne.</p>  |   |
| <p><b>Evolution sur le site :</b> Les mégaphorbiaies présentes au lieu-dit « Les Bonshommes » sont en cours de recolonisation par les Aulnes glutineux, les Bourdaines et la Ronce suite à l'abandon de l'entretien. Les stations localisées dans la partie sud du site Natura 2000 sont à l'état fragmentaire, limitée notamment par l'action d'un pâturage extensif.</p>   |   |
| <b>Etat de conservation de l'habitat au sein du site Natura 2000 / Intérêt patrimonial</b>   |   |
| <p>Les mégaphorbiaies présentes sur le site Natura 2000 sont dans un état écologique moyen. D'une part, les deux mégaphorbiaies présentes au lieu-dit « Les Bonshommes » sont en régression lente de par l'abandon de l'entretien. Le milieu se referme progressivement et évolue progressivement vers une aulnaie. D'autre part, les mégaphorbiaies subissant l'impact d'un pâturage extensif sont présentes de manière fragmentaire. Ces dernières sont en transition vers une prairie humide. Cela concerne les mégaphorbiaies dans la partie sud du site mais également une pâture localisée au lieu-dit Les Bonshommes.</p> <p>L'état de conservation est jugé défavorable compte tenu de la diminution des surfaces de l'habitat par rapport aux données bibliographiques (FSD).</p> <p>Ces mégaphorbiaies constituent des ressources remarquables pour les insectes grâce aux floraisons abondantes. Cela engendre également la présence d'espèces insectivores. D'autres états sont observables sur le site Natura 2000 tels que les mégaphorbiaies sous peupliers à faible densité ou encore sous forme de tâches ou de liserés dans les forêts riveraines.</p> |   |
| <b>Menaces potentielles</b>  |   |
| <p>Les menaces qui pèsent sur ce type de végétation sont liées à l'activité de l'homme. La modification de l'usage des parcelles en prairies pâturées ou fauchées engendre la disparition des espèces de mégaphorbiaies. De plus, l'aménagement des berges des cours d'eau est défavorable à ce type de végétation. Compte tenu de la faible valeur pastorale de cette végétation, les propriétaires peuvent souhaiter réaliser des plantations de peupliers, si cela n'est déjà fait. Il est intéressant de noter que les plantations extensives de peupliers sont moins défavorables que les plantations intensives, car les espèces de mégaphorbiaies peuvent subsister en sous-bois. L'eutrophisation du cours d'eau de l'Avelon peut également constituer une menace pour ce type de milieu qui pourrait évoluer en mégaphorbiaies hypereutrophes.</p>  |   |
| <b>Propositions de gestion</b>   |   |
| <p>Cette végétation nécessite des interventions espacées de plusieurs années telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o La fauche exportatrice et le pâturage,</li> <li>o Les coupes des ligneux (Aulnes glutineux et Bourdaines),</li> <li>o Le débroussaillage des semi-ligneux (Ronce) et de l'Ortie dioïque.</li> </ul> <p>Il est à noter que les mégaphorbiaies naturelles sont des stades transitoires qui évoluent vers la forêt, il est donc illusoire de vouloir maintenir cet habitat en l'état.</p>  |   |
| <b>Bibliographie</b>   |   |
| <p>BENSETTITI F., GAUDILLAT V. &amp; HAURY J. (coord.), 2002. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 - Habitats humides. MATE/MAP/ MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 457 p.</p> <p>CATTEAU E., DUHAMEL F., BALIGA M., BASSO F., BEDOUET F., CORNIER T., MULLIE B., MORA F., TOUSSAINT B. et VALENTIN B., 2009.- Guide des végétations des zones humides de la région Nord-Pas de Calais. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 632p. Bailleul.</p>  |   |



## Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaies et des étages montagnard à alpin

### Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces



Habitat d'intérêt communautaire non prioritaire cité dans le FSD

|                    |        |   |
|--------------------|--------|---|
| EUR 25             | 6430   | Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaies et des étages montagnard à alpin |
| Cahiers d'habitats | 6430-4 | Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces  |
| CORINE biotope     | 37.1   | Communautés à Reine des prés et communautés associées                             |

#### Rang phytosociologique

**Classe:** *Filipendulo ulmariae-Convulvuletea sepium* Géhu & Géhu-Franck 1987.

**Ordre:** *Convulvuletalia sepium* Tüxen 1950 nom. nud.

**Alliance :** *Convulvulion sepium* Tüxen in Oberdorfer 1957.

#### Description et caractéristiques générales

Cette mégaphorbiaie est composée principalement d'espèces sociales très dynamiques (Ortie, Eupatoire chanvrine...) et des espèces lianiformes (Liseron des haies). Cet habitat a un développement linéaire (en bordure de cours d'eau, lisières forestières) ou spatial (clairières forestière, marais).

#### Caractéristiques stationnelles et variabilité sur le site

**Exposition :** sur le site, cet habitat est exposé au sud/sud-ouest.

**Situation topographique :** petites vallées alluviales.

**Substrat :** argiles à silex, alluvions sablo-argileuses et limons acides.

**Sol :** sol engorgé avec une nappe temporaire. Le sol est riche en azote.

**Situation sur le site :** Sur le site Natura 2000, cet habitat est présent sur de petites surfaces sous forme de liseré ou de tâches. On le rencontre dans la partie nord du site aux abords du Ruisseau du Bois des Vallées, ainsi qu'au sud du site au lieu-dit « La Grande Tourbière ».

**Variations observées :** Néant.

#### Cortège floristique caractéristique (en vert les espèces observées)

- |  |   |   |
|--|---|---|
| o Liseron des haies ( <i>Calystegia sepium</i> )       | o Phalaris arundinacea ( <b>Baldingéra faux-roseaux</b> )   | o Gaillet des marais ( <i>Galium palustre</i> )       |
| o Ortie dioïque ( <i>Urtica dioica</i> )               | o Phragmite commun ( <i>Phragmites australis</i> )          | o <b>Gaillet gratteron (<i>Galium aparine</i>)</b>    |
| o Eupatoire chanvrine ( <i>Eupatorium cannabinum</i> ) | o Consoude officinale ( <i>Symphytum officinale</i> )       | o <b>Carex acutiformis (<i>Laiche des marais</i>)</b> |
| o Cirse des champs ( <i>Cirsium arvense</i> )          | o Epilobe à petites fleurs ( <i>Epilobium parviflorum</i> ) | o Cirse maraîcher ( <i>Cirsium oleraceum</i> )        |

#### Habitats en contact

Forêts riveraines diverses (UE : 91E0\*), Prairies de fauche (UE : 6510), Hêtraies-chênaies acidiclinales (UE : 9130).



### Répartition géographique

Ces mégaphorbiaies sont largement répandues sur l'ensemble du territoire national à l'étage collinéen, plus particulièrement dans les domaines atlantiques et méditerranéens.

### Dynamique de végétation

**Evolution spontanée :** Ces mégaphorbiaies sont des prairies naturelles à hautes herbes en relations dynamiques avec les forêts alluviales. Elles correspondent à des végétations de type ourlet dynamique. La mégaphorbiaie peut dériver de la destruction de forêts alluviales et de l'abandon des pratiques pastorales telles que la fauche et le pâturage. Ainsi, leur dynamique naturelle correspond à l'évolution vers une forêt alluviale par l'intermédiaire d'une fruticée ou d'une saulaie.

**Evolution liée à la gestion :** Lorsqu'elles sont exploitées, les mégaphorbiaies évoluent vers des prairies hygrophiles fauchées ou pâturées pouvant correspondre à des arrhénathérais à Colchique d'automne.

**Evolution sur le site :** Les mégaphorbiaies présentes au lieu-dit « Les Bonshommes » sont en cours de recolonisation par les Aulnes glutineux, les Bourdaines et la Ronce suite à l'abandon de l'entretien. Les stations localisées dans la partie sud du site Natura 2000 sont à l'état fragmentaire, limitée notamment par l'action d'un pâturage extensif.



Source : Cahiers d'habitats – Tome 3.

### État de conservation de l'habitat au sein du site Natura 2000 / Intérêt patrimonial

Les mégaphorbiaies présentes sur le site Natura 2000 sont dans un état écologique moyen. D'une part, les deux mégaphorbiaies présentes au lieu-dit « Les Bonshommes » sont en régression lente de par l'abandon de l'entretien. Le milieu se referme progressivement et évolue progressivement vers une aulnaie. D'autre part, les mégaphorbiaies subissant l'impact d'un pâturage extensif sont présentes de manière fragmentaire. Ces dernières sont en transition vers une prairie humide. Cela concerne les mégaphorbiaies dans la partie sud du site mais également une pâture localisée au lieu-dit Les Bonshommes.

L'état de conservation est jugé défavorable mauvais compte tenu de la diminution des surfaces de l'habitat par rapport aux données bibliographiques (FSD).

Ces mégaphorbiaies constituent des ressources remarquables pour les insectes grâce aux floraisons abondantes. Cela engendre également la présence d'espèces insectivores. D'autres états sont observables sur le site Natura 2000 tels que les mégaphorbiaies sous peupliers à faible densité ou encore sous forme de tâches ou de liserés dans les forêts riveraines.

### Menaces potentielles

Les menaces qui pèsent sur ce type de végétation sont liées à l'activité de l'homme. La modification de l'usage des parcelles en prairies pâturées ou fauchées engendre la disparition des espèces de mégaphorbiaies. De plus, l'aménagement des berges des cours d'eau est défavorable à ce type de végétation. Compte tenu de la faible valeur pastorale de cette végétation, les propriétaires peuvent souhaiter réaliser des plantations de peupliers, si cela n'est déjà fait. Il est intéressant de noter que les plantations extensives de peupliers sont moins défavorables que les plantations intensives, car les espèces de mégaphorbiaies peuvent subsister en sous-bois. L'eutrophisation du cours d'eau de l'Avallon peut également constituer une menace pour ce type de milieu qui pourrait évoluer en mégaphorbiaies hypereutrophes.

### Propositions de gestion

Cette végétation nécessite des interventions espacées de plusieurs années telles que :

- o La fauche exportatrice et le pâturage,
- o Les coupes des ligneux (Aulnes glutineux et Bourdaines),
- o Le débroussaillage des semi-ligneux (Ronce) et de l'Ortie dioïque.

Il est à noter que les mégaphorbiaies naturelles sont des stades transitoires qui évoluent vers la forêt, il est donc illusoire de vouloir maintenir cet habitat en l'état.

### Bibliographie

BENSETTITI F., GAUDILLAT V. & HAURY J. (coord.), 2002. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 - Habitats humides. MATE/MAP/ MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 457 p.

CATTEAU E., DUHAMEL F., BALIGA M., BASSO F., BEDOUET F., CORNIER T., MULLIE B., MORA F., TOUSSAINT B. et VALENTIN B., 2009.- Guide des végétations des zones humides de la région Nord-Pas de Calais. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 632p. Bailleul.



## Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin

### Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygroclines, héliophiles à semi-héliophiles



Habitat d'intérêt communautaire non prioritaire cité dans le FSD

|                    |        |   |
|--------------------|--------|---|
| EUR 25             | 6430   | Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin            |
| Cahiers d'habitats | 6430-6 | Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygroclines, héliophiles à semi-héliophiles |
| CORINE biotope     | 37.72  | Franges des bords boisés ombragés   |

#### Rang phytosociologique

**Classe:** *Galio aparines-Urticetea dioicae* Passarge ex Kopecky 1969.

**Ordre:** *Galio aparines-Alliarietalia petiolatae* Oberdorfer ex Görs & Müller 1969.

**Alliance :** *Aegopodion podagrariae* Tüxen 1967 nom. cons. propos.

**Association :** *Anthriscetum sylvestris* Hadac 1978.

#### Description et caractéristiques générales

Cette végétation est dominée par des ombellifères (*Anthriscus sylvestris*) accompagnées de plusieurs espèces dont des graminées (*Dactylis glomerata*, *Arrhenatherum elatius*). L'ensemble constitue la strate supérieure. La strate inférieure se compose de quelques espèces plus ou moins rampantes lesquelles. Cette communauté herbacée forme un ourlet dense et linéaire au bord des routes, des chemins et des berges. Elle est liée à l'eutrophisation du sol provoquée par les activités anthropiques.

#### Caractéristiques stationnelles et variabilité sur le site

**Exposition :** sud-est.

**Situation topographique :** situation variée.

**Substrat :** limons.

**Sol :** sol épais et riche en matière organique et en azote, frais mais rarement engorgé.

**Situation sur le site :** Sur le site Natura 2000, cet habitat est présent sous forme de liseré étroit plus ou moins discontinu en bordure de chemin et de berge, localisée au lieu-dit « La Grande Tourbière ».

**Variations observées :** Néant.

#### Cortège floristique caractéristique (en vert les espèces observées)

- |  |   |   |
|--|---|---|
| ○ Gaillet gratteron ( <i>Galium aparine</i> )      | ○ Patience à feuilles obtuses ( <i>Rumex obtusifolius</i> ) | ○ Pâturin commun ( <i>Poa trivialis</i> )         |
| ○ Ortie dioïque ( <i>Urtica dioica</i> )           | ○ Gléchome lierre-terrestre ( <i>Glechoma hederacea</i> )   | ○ Vulpin des prés ( <i>Alopecurus pratensis</i> ) |
| ○ Fromental élevé ( <i>Arrhenatherum elatius</i> ) | ○ Berce commun ( <i>Heracleum sphondylium</i> )             | ○ Armoise commune ( <i>Arthemisia vulgaris</i> )  |
| ○ Dactyle aggloméré ( <i>Dactylis glomerata</i> )  | ○ Anthrisque sauvage ( <i>Anthriscus sylvestris</i> )       | ○ Gaillet gratteron ( <i>Galium aparine</i> )     |

#### Habitats en contact

Végétations aquatiques (UE : 3260), Forêts riveraines (UE : 91E0\*).



### Répartition géographique

Cet habitat est répandu en Europe et dans les régions tempérées de France, hors région méditerranéenne.

### Dynamique de végétation

**Evolution spontanée :** Formation d'un manteau préforestier par la colonisation d'espèces ligneuses et semi-ligneuses. L'ombrage provoqué par le développement des arbustes favorisera les espèces d'ourlet sciaphiles.

**Evolution liée à la gestion :** Le maintien de cette végétation est dépendante de l'entretien (fauche) des bords de chemins et des berges.

**Evolution sur le site :** Cet habitat tend à se maintenir voir à s'étendre sur le site compte tenu des entretiens réalisés sur les abords des chemins et des berges (gyrobroyages). Le sol s'enrichi et permet l'installation des espèces dynamiques sociales.



Source : Cahiers d'habitats – Tome 3.

### Etat de conservation de l'habitat au sein du site Natura 2000 / Intérêt patrimonial

Cette végétation est en bon état écologique et en extension sur le site. Ce type d'habitat n'a aucun intérêt patrimonial car il est directement lié à l'eutrophisation du sol, et il n'est composé d'ailleurs d'aucune espèce d'intérêt patrimonial. Cette végétation est cependant d'intérêt communautaire en lisière forestière et en bordure de cours d'eau et constitue un corridor pour certaines espèces animales et participe à la diversité des habitats d'intérêt communautaire sur le site. L'état de conservation est jugé défavorable mauvais compte tenu de la diminution des surfaces de l'habitat par rapport aux données bibliographiques (FSD).

### Menaces potentielles

Ces ourlets sont souvent détruits en bordure de forêt par des traitements mécaniques trop intensifs. Des places de dépôts de bois peuvent également contribuer à leur destruction.

### Propositions de gestion

- Limiter la fauche répétitive sur les abords des chemins forestiers et des berges.
- Eviter l'eutrophisation des lisières en proscrivant l'apport de matériaux et en portant une attention particulière quant au choix des places de dépôts de grumes,
- Contenir la végétation par fauche exportatrice tardive en automne. La baisse du niveau trophique du sol permettrait une évolution vers un ourlet eutrophe plus original.

### Bibliographie

Bensettiti F., Gaudillat V. & Haury J. (coord.), 2002. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 - Habitats humides. MATE/MAP/ MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 457 p.  
CATTEAU E., DUHAMEL F., BALIGA M., BASSO F., BEDOUET F., CORNIER T., MULLIE B., MORA F., TOUSSAINT B. et VALENTIN B., 2009.- Guide des végétations des zones humides de la région Nord-Pas de Calais. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 632p. Bailleul.

## Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin

### Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygroclines, semi-sciaphiles à sciaphiles



Habitat d'intérêt communautaire non prioritaire cité dans le FSD

|                    |        |   |
|--------------------|--------|---|
| EUR 25             | 6430   | Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin          |
| Cahiers d'habitats | 6430-7 | Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygroclines, semi-sciaphiles à sciaphiles |
| CORINE biotope     | 37.72  | Franges des bords boisés ombragés   |

#### Rang phytosociologique

**Classe:** *Gallio aparines-Urticetea dioicae* Passarge ex Kopecky 1969.

**Ordre:** *Gallio aparines-Alliarietalia petiolatae* Oberdorfer ex Görs & Müller 1969.

**Alliance :** *Geo urbani-Alliarion petiolatae* Lohmeyer & Oberdorfer ex Görs & Müller 1969.

#### Description et caractéristiques générales

Cette végétation constitue une limite semi-perméable entre deux milieux. Elle est généralement constituée d'espèces à feuilles assez larges qui sont des espèces plus ou moins sciaphiles. Chaque communauté est souvent dominée par une espèce sociale, en l'occurrence, dans cette végétation, par l'Alliaire officinale. On la retrouve au niveau des lisières externes et le long des grandes ouvertures forestières (coupes, dessertes,...).

#### Caractéristiques stationnelles et variabilité sur le site

**Exposition :** situation variée.

**Situation topographique :** situation variée.

**Substrat :** argiles et limons.

**Sol :** sol frais et riche en azote mais généralement non engorgé.

**Situation sur le site :** Sur le site Natura 2000, cet habitat est présent sous forme de liseré étroit plus ou moins discontinu, en bordure de chemin forestier, le long du cours d'eau de l'Avelon ou encore au lieu-dit « La Grande Tourbière ».

**Variations observées :** On peut distinguer des communautés plutôt collinéennes qui correspondent à des lisières forestières, sur sols frais avec le groupement à Alliaire officinale et la Benoîte commune.

#### Cortège floristique caractéristique (en vert les espèces observées)

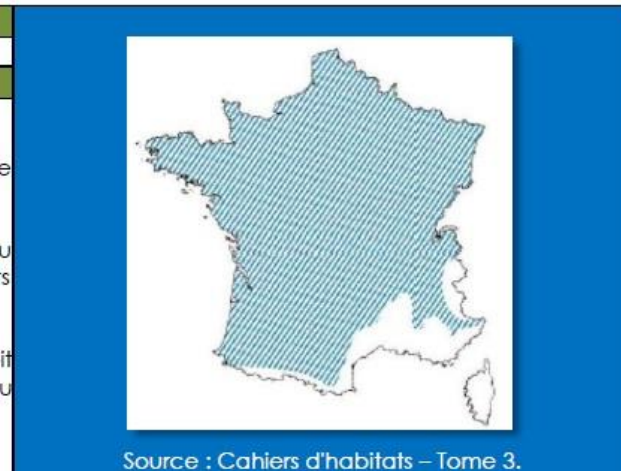
- |  |   |  |
|--|---|--|
| ○ Balsamine n'y-touchez-pas ( <i>Impatiens noli-tangere</i> )  | ○ Fétuque géante ( <i>Festuca gigantea</i> )              | ○ Pâturin commun ( <i>Poa trivialis</i> )                |
| ○ <b>Gaillet gratteron (<i>Gallium aparine</i>)</b>            | ○ Patience sanguine ( <i>Rumex sanguineus</i> )           | ○ <b>Alliaire officinale (<i>Alliaria petiolata</i>)</b> |
| ○ <b>Géranium herbe-à-robert (<i>Geranium robertianum</i>)</b> | ○ <b>Circée de Paris (<i>Circaea lutetiana</i>)</b>       | ○ <b>Benoîte commune (<i>Geum urbanum</i>)</b>           |
| ○ <b>Ortie dioïque (<i>Urtica dioica</i>)</b>                  | ○ <b>Epiaire des forêts (<i>Stachys sylvatica</i>)</b>    | ○ Renoncule rampante ( <i>Ranunculus repens</i> )        |
| ○ <b>Galéopse tétrahit (<i>Galeopsis tetrahit</i>)</b>         | ○ Gléchome lierre-terrestre ( <i>Glechoma hederacea</i> ) | ○ <b>Ronce (<i>Rubus sp.</i>)</b>                        |

#### Habitats en contact

Végétations aquatiques (UE : 3150 et 3260), Hêtraies-chênaies acidiphiles à Houx (UE : 9120).



|   |  |
|---|--|
| <b>Répartition géographique</b>   |  |
| Cet habitat est très largement répandu en Europe tempérée, aux étages collinéen et montagnard.  |  |
| <b>Dynamique de végétation</b>  |  |
| <p><b>Evolution spontanée :</b> Cet habitat est une végétation à caractère pionnier qui est présente de manière temporaire. Lisière → Fruticée → Phase pionnière forestière → Phase de maturité forestière.</p> <p><b>Evolution liée à la gestion :</b> Ce cortège floristique dépend des modes d'entretien des talus et des bords de chemins et du type de spéculation agricole et de son intensité. La fauche fait disparaître cette communauté au profit d'ourlets totalement vivaces.</p> <p><b>Evolution sur le site :</b> Cet habitat a une évolution centripète, c'est-à-dire que la forêt progresse vers l'ourlet. Celui-ci doit ainsi « avancer » pour gagner de la lumière. Néanmoins, l'entretien régulier des chemins et des berges des cours d'eau par les propriétaires ne permet pas à cet habitat de se développer.</p> |  |
| <b>Etat de conservation de l'habitat au sein du site Natura 2000 / Intérêt patrimonial</b>  |  |
| Cette végétation caractérise assez bien les massifs forestiers en bon état de conservation car ce sont des végétations de transition. Néanmoins, il est à noter la présence d'espèces invasives comme la Balsamine de Balfour en situation forestière et la Balsamine Géante sur les berges des cours d'eau. Ce qui induit un état de conservation défavorable mauvais.   |  |
| <b>Menaces potentielles</b>   |  |
| Les menaces qui pèsent sur ce type d'habitats sont l'entretien trop régulier des abords des chemins forestiers et des berges, ainsi que le stockage de bois en limite de place de dépôt. De plus, certaines plantes exotiques peuvent également s'installer et se supplanter aux espèces autochtones qui structurent ces milieux.   |  |
| <b>Propositions de gestion</b>  |  |
| Cet habitat est une végétation pionnière ne nécessitant pas de mesures de conservation spécifiques, néanmoins, certaines attentions peuvent être portées pour maintenir la présence de cet habitat :  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maintenir le microclimat forestier, tout en favorisant les petites ouvertures. Il est donc recommandé lors de coupes de laisser quelques arbres en lisières.</li> <li>○ Limiter la fauche répétitive des chemins forestiers et des berges.</li> <li>○ Eviter l'eutrophisation des lisières en proscrivant l'apport de matériaux et en portant une attention particulière quant au choix des places de dépôts de grumes.</li> </ul>   |  |
| <b>Bibliographie</b>  |  |
| <p>Bensettiti F., Gaudillat V. &amp; Haury J. (coord.), 2002. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 - Habitats humides. MATE/MAP/ MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 457 p.</p> <p>CATTEAU E., DUHAMEL F., BALIGA M., BASSO F., BEDOUET F., CORNIER T., MULLIE B., MORA F., TOUSSAINT B. et VALENTIN B., 2009.- Guide des végétations des zones humides de la région Nord-Pas de Calais. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 632p. Bailleul.</p>   |  |





## Pelouses maigres de fauche de basse altitude

### Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésohygrophiles



Habitat d'intérêt communautaire non prioritaire non cité dans le FSD

|                    |        |   |
|--------------------|--------|---|
| EUR 25             | 6510   | Pelouses maigres de fauche de basse altitude                      |
| Cahiers d'habitats | 6510-4 | Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésohygrophiles |
| CORINE biotope     | 38.22  | Prairies de fauche des plaines médio-européennes                  |

#### Rang phytosociologique

**Classe:** *Arrhenatheretea elatioris* Br.-Bl. 1949 nom. nud.

**Ordre:** *Arrhenatheretalia elatioris* Tüxen 1931.

**Alliance :** *Arrhenatherion elatioris* Koch 1926.

**Sous-alliance :** *Colchico autumnalis - Arrhenatherion elatioris* de Foucault 1989.

#### Description et caractéristiques générales

Ces prairies denses d'aspect assez terne et à floraison peu colorée, sont constituées de deux strates. Une strate haute dominée par des graminées et des ombellifères, une strate basse abritant diverses dicotylédones.

#### Caractéristiques stationnelles et variabilité sur le site

**Exposition :** variable.

**Situation topographique :** petites vallées alluviales.

**Substrat :** limono-sableux à limono-argileux.

**Sol :** sol mésotrophe à bonnes réserves en eau.

**Situation sur le site :** cet habitat a été recensé régulièrement dans la partie nord du site Natura 2000. La majorité des stations sont localisées le long de la départementale D501 menant à Savignies. Quelques stations plus disséminées sont présentes dans le sud du site sur de plus petites surfaces.

**Variations observées :** on rencontre sur le site, des faciès à Houlique laineuse qui est une variante paucispécifique de la prairie à *Siläus* des prés et Colchique d'automne.

#### Cortège floristique caractéristique (en vert les espèces observées)

- |  |   |   |
|--|---|---|
| ○ Berce des prés ( <i>Heracleum sphondylium</i> )    | ○ Centaurées du groupe nigra ( <i>Centaurea jacea</i> )       | ○ Scabieuse des prés ( <i>Scabiosa columbaria</i> subsp. <i>Pratensis</i> ) |
| ○ Brome mou ( <i>Bromus hordeaceus</i> )             | ○ Oseille commune ( <i>Rumex acetosa</i> )                    | ○ Trisète jaunâtre ( <i>Trisetum flavescens</i> )                           |
| ○ Colchique d'automne ( <i>Colchicum autumnale</i> ) | ○ Renoncule rampante ( <i>Ranunculus repens</i> )             | ○ Brome en grappes ( <i>Bromus racemosus</i> )                              |
| ○ Crépide bisannuelle ( <i>Crepis biennis</i> )      | ○ Agrostide stolonifère ( <i>Agrostis stolonifera</i> )       | ○ Trèfle des prés ( <i>Trifolium pratense</i> )                             |
| ○ Fromental élevé ( <i>Arrhenatherum elatius</i> )   | ○ Peucedan à feuilles de carvi ( <i>Holandra carvifolia</i> ) | ○ Lotier des fanges ( <i>Lotus pedunculatus</i> )                           |
| ○ Siläus des prés ( <i>Siläus siläus</i> )           | ○ Salsifis des prés ( <i>Trapogon gr. Pratensis</i> )         | ○ Houlique laineuse ( <i>Holcus lanatus</i> )                               |

#### Habitats en contact

Végétations aquatiques (UE : 3150), Landes sèches européennes (UE : 4030), Pelouses acidiphiles (UE : 6230), Hêtraies-chênaies acidiphiles à Houx (UE : 9120), Hêtraies-chênaies acidiphiles (UE : 9130).



### Répartition géographique

On retrouve la prairie à Silaüs des prés et Colchique d'automne dans les petites et moyennes vallées du Nord de la France.

### Dynamique de végétation

**Evolution spontanée :** En situation mésophile : Abandon du fauchage → Apparition des communautés préforestières → Développement des ourlets → Développement des fourrés → Boisements de chênes et de charmes → Forêts caducifoliées acidiphiles.

En situation méso-hygrophile : Abandon du fauchage → Apparition des communautés plus hygrophiles → Développement des mégaphorbiaies.

**Evolution liée à la gestion :** La fauche est un élément déterminant qui stabilise la dynamique de cette végétation. Sur le site Natura 2000, la majorité des parcelles sont entretenues par un entretien mixte de fauche et de pâturage. Les parcelles présentes dans le sud du site sont pâturées par des bovins, ce qui a pour conséquence d'appauvrir le cortège floristique typique. Dans le cas d'un pâturage continu et intensif, des prairies méso-hygrophiles de moindre valeur écologique peuvent apparaître. Enfin, une fertilisation trop élevée a pour effet la dérive de cet habitat vers des prairies eutrophes.

**Evolution sur le site :** Les prairies sont menacées par la fermeture du milieu compte tenu du développement de la Fougère aigle en périphérie des parcelles. La station subissant une plus forte pression biotique liée au pâturage tend à s'enrichir et à voir apparaître des tâches d'Ortie dioïque.



Source : Cahiers d'habitats – Tome 4-2

### Etat de conservation de l'habitat au sein du site Natura 2000 / Intérêt patrimonial

Sur le site Natura 2000, cette végétation est en voie de régression modérée à rapide. Elle disparaît progressivement sous l'effet de l'abandon de l'entretien par la fauche et du pâturage, ainsi que du retournement des prairies comme c'est le cas pour de la station située sur la commune de Saint-Paul. Cet habitat n'abrite pas d'espèces végétales à fort enjeu patrimonial. Toutefois, ces prairies demeurent d'un grand intérêt en raison de leur mode de gestion traditionnel et constituent un milieu privilégié de reproduction et d'alimentation pour certains oiseaux, insectes et chiroptères. Compte tenu de l'envahissement progressif de la Ronce et la Fougère Aigle, cet habitat a été classé dans un état de conservation défavorable inadéquat à défavorable mauvais. Néanmoins les possibilités de restauration sont envisageables et faciles à mettre en œuvre.

### Menaces potentielles

Cet habitat est souvent menacé par les modifications des usages. D'une part, le traitement en pâture avec ou sans fertilisation sont susceptibles de le faire dériver vers des habitats de moindre valeur patrimoniale. D'autre part, l'abandon des pratiques agricoles a pour effet une fermeture progressive du milieu, avec la prolifération de la fougère aigle difficile à maîtriser.

### Propositions de gestion

L'objectif premier est de conserver le mode d'entretien traditionnel par pâturage/fauche afin de maintenir une structure adaptée au cortège floristique caractéristique de cet habitat. Diverses précautions sont à prendre :

- Veillez à garder une mosaïque de secteurs fauchés et non fauchés durant l'été (bandes-refuges, petits îlots),
- Afin de respecter la nidification de certains oiseaux, les dates de fauche seront retardées. Les dates sont à définir localement en fonction des espèces à protéger,
- Les périodes de fauches peuvent être retardées lorsque les conditions climatiques (années humides) ou édaphiques l'exigent,
- Un pâturage extensif en arrière-saison n'est pas néfaste au maintien de ces prairies, à condition que ce pâturage ne débute qu'à partir du mois d'août pour des fauches qui ont lieu fin-juin,
- Limiter les apports de fertilisants,
- Pas de boisements et de retournement pour la mise en culture,
- Faucher les refus et maîtrise des ligneux et semi-ligneux.

### Bibliographie

BENSETTITI F., BOULLET V. & CHAVALDRET-LABORIE C. & DENIAUD J. (coord.), 2005. - « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 4-2 - Habitats agropastoraux. MEDD/MAAPAR/MNHN. La Documentation française, Paris, 2 volumes : p. 267 à 269.

CATTEAU E., DUHAMEL F., BALIGA M., BASSO F., BEDOUET F., CORNIER T., MULLIE B., MORA F., TOUSSAINT B. et VALENTIN B., 2009.- Guide des végétations des zones humides de la région Nord-Pas de Calais. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 632p. Bailleul.



## Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à *Ilex* et parfois *Taxus*

### Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx



Habitat d'intérêt communautaire non prioritaire cité dans le FSD

|                    |        |  |
|--------------------|--------|--|
| EUR 25             | 9120   | Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i> |
| Cahiers d'habitats | 9120-2 | Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx  |
| CORINE biotope     | 41.12  | Hêtraies atlantiques acidiphiles   |

#### Rang phytosociologique

**Classe:** *Quercus roboris*-Fageteta *sylvaticae* Br-BI & J. Vlieger in J. Vlieger 1937.  
**Ordre:** *Quercetalia roboris* Tüxen 1931.  
**Alliance:** *Quercion roboris* Malcuit 1929.  
**Sous-alliance:** *Illici aquifolii*-*Quercenion petraeae* Rameau in Bardat et al. 2004 prov.  
**Association:** *Illici aquifolii*-Fagetum *sylvaticae* Durin et al. 1967.

#### Description et caractéristiques générales

La structure de cette végétation est généralement caractérisée par une futaie dominée par le Hêtre. En l'occurrence sur le site, le Hêtre est peu présent au profit de sylvofaciès à Chêne sessile et Châtaignier. Le sous-bois est composé de Houx pouvant former des fourrés denses et élevés. La strate herbacée est peu recouvrante et pauvre en espèces.

#### Caractéristiques stationnelles et variabilité sur le site

**Exposition:** toutes les expositions, mais les plus favorables sont exposées au nord-ouest.

**Situation topographique:** majoritairement présent sur des versants, on le retrouve également sur des plateaux et dépressions.

**Substrat:** sols de texture limoneuse à limono-sableuse.

**Sol:** sols mésophiles plus ou moins podzolisés, sols bruns acides ou sols lessivés acides oligotrophes à oligomésotrophes.

**Situation sur le site:** la Hêtraie-chênaie à Houx est localisée principalement dans la moitié nord du site Natura 2000 où le relief est le plus accidenté, au caractère submontagnard marqué.

**Variations observées:** la sous association très acidiphile à *Vaccinietosum myrtilli* est bien représentée sur le site où *Vaccinium myrtilloides* est très abondant, la variante acidiphile à *Deschampsia flexuosa*, la variante mésoacidiphile sur sol plus profond avec la présence d'*Holcus mollis*, assez proche de la sous-association *holcetosum mollis*, localisée dans une dépression située à la source du ruisseau des Bonshommes, la variante sèche et très acide avec la présence du *Leucobryum glaucum*.

#### Corège floristique caractéristique (en vert les espèces observées)

- |  |   |   |
|--|---|---|
| o Houx commun ( <i>Ilex aquifolium</i> )           | o Sanicle d'Europe ( <i>Sanicula europaea</i> )           | o Laïche des bois ( <i>Carex sylvatica</i> )        |
| o Néflier commun ( <i>Mespilus germanica</i> )     | o Hypne courroie ( <i>Rhytidiadelphus loreus</i> )        | o Solidage verge d'or ( <i>Solidago virgaurea</i> ) |
| o Myrtille ( <i>Vaccinium myrtilloides</i> )       | o Laïche à pilules ( <i>Carex pilulifera</i> )            | o Houlque molle ( <i>Holcus mollis</i> )            |
| o Canche flexueuse ( <i>Deschampsia flexuosa</i> ) | o Fougère aigle ( <i>Pteridium aquilinum</i> )            | o Polytric élégant ( <i>Polytrichum formosum</i> )  |
| o Blechne en épi ( <i>Blechnum spicant</i> )       | o Chèvrefeuille des bois ( <i>Lonicera periclymenum</i> ) | o Mélampyre des prés ( <i>Melampyrum pratense</i> ) |

#### Habitats en contact

Végétations aquatiques (UE : 3150), Landes sèches européennes (UE : 4030), Pelouses acidiphiles (UE : 6230), Prairies à molinies (UE : 6410), Mégaphorbiaies (UE : 6430), Prairies de fauche (UE : 6510), Hêtraies-chênaies acidiphiles à Houx (UE : 9120), Hêtraies-chênaies acidoclines (UE : 9130), Chênaies pédonculées à molinie (UE : 9190), Tourbières boisées (UE : 91D0\*), Forêts riveraines (UE : 91E0\*).



### Répartition géographique

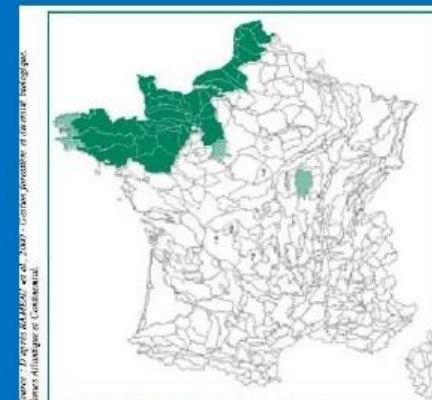
La Hêtraie-chênaie collinéenne à Houx se rencontre au Nord-Ouest du territoire national.

### Dynamique de végétation

**Evolution spontanée :** Phase pionnière à Bouleau et Sorbier des oiseleurs → Phase transitoire à Bouleau et Chêne pédonculé → Maturation progressive avec l'arrivée du Chêne sessile et du Hêtre. Il est à noter que les petites trouées sont recolonisées par les régénérations de Hêtre et les plus grandes trouées par les régénérations de Chêne.

**Evolution liée à la gestion :** Taillis sous futaie dominés par le Chêne sessile et plus souvent par le Chêne pédonculé avantagé par les mises en lumière fréquentes. Plantations de résineux (Douglas, Epicéas, Pins...).

**Evolution sur le site :** Cet habitat évolue lentement, néanmoins, la plantation de résineux est une menace à prendre en compte, en particulier pour les variantes très acidiphiles ayant un fort enjeu de conservation à l'échelle de la région. De plus, il faut noter la faible présence voire l'absence du Hêtre qui s'explique par des coupes forestières au profit d'autres essences (Chêne sessile, Châtaignier...). Néanmoins, il est intéressant de constater que le Houx commun subsiste en sous-bois, parfois, même sous la forme de fourrés denses.



Source : Cahiers d'habitats – Tome 1.

### Etat de conservation de l'habitat au sein du site Natura 2000 / Intérêt patrimonial

Cet habitat occupe une aire importante à l'échelle nationale mais également à l'échelle du site Natura 2000. La flore y est relativement banale, néanmoins, ce milieu forestier participe à la diversité des peuplements et peut constituer un habitat d'espèces pour les chiroptères d'intérêt communautaire qui ont une préférence pour les milieux forestiers. Deux états de conservation ont été recensés sur le site Natura 2000. D'une part, un état de conservation favorable où le cortège floristique typique est relativement bien représenté. D'autre part, un état de conservation défavorable inadéquat caractérisé par la quasi-absence du Houx et un nombre important d'espèces caractéristiques absentes. Les sols y sont plus frais avec une perte du degré d'acidité caractéristique de ce type d'habitat. L'état de conservation de cet habitat varie selon la gestion sylvicole.

### Menaces potentielles

Cet habitat peut potentiellement s'étendre avec l'abandon de zones pâturées. Néanmoins, certaines menaces pèsent sur ce type d'habitats. En effet, le Houx peut être vigoureux et dense faisant obstacle à la régénération, à contrario, l'intervention de l'homme par l'élimination du Houx dans le sous-étage impacte la structure de l'habitat. Compte tenu de la présence des limons, les sols peuvent être dégradés lors des exploitations forestières. De plus, dans les variantes très acidiphiles la plantation de résineux peut tendre vers la podzolisation des sols.

### Propositions de gestion

Pour mettre en œuvre des mesures de gestion adaptées à cet habitat, il convient de :

- o Maintenir cet habitat sur des surfaces suffisamment importantes afin de garantir sa fonctionnalité.
- o Transformer les peuplements en essences autres que celles du cortège de l'habitat, notamment les résineux, est vivement déconseillée.
- o Maintenir et favoriser le mélange des essences dans la strate arborescente afin de limiter la monospécificité du peuplement en favorisant les essences feuillues secondaires telles que le *Sorbus aucuparia*, *Mespilus germanica* et *Betula sp.*
- o Préserver le Houx dans le sous-bois, et favoriser le mélange des essences.
- o Éviter les coupes rases et privilégier la régénération naturelle favorable à la réinstallation du Hêtre.
- o Favoriser la biodiversité par la création d'îlots de vieillissement et de sénescence. Il conviendra de maintenir des arbres morts, surannés ou dépérissants, favorables à l'accueil d'espèces animales telles que les chiroptères mais également d'espèces saproxyliques qui dépendent de la décomposition du bois (bryophyte et champignons en particulier).

### Bibliographie

Bensettiti F., Rameau J.-C. & Chevallier H. (coord.), 2001. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 - Habitats forestiers. MATE/MAP/MNH. Éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 339 p. et 423 p.  
CATEAU E., DUHAMEL F., FARVACQUES C., MORA F., DELPLANQUE S., HENRY E., NICOLAZO C., VALET J.-M., 2010.- Guide des végétations forestières et préforestières de la région Nord-Pas de Calais. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Baillieux, 526p. Baillieux.



## Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum

### Hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois



Habitat d'intérêt communautaire non prioritaire cité dans le FSD

|                    |        |                                       |
|--------------------|--------|---------------------------------------|
| EUR 25             | 9130   | Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum        |
| Cahiers d'habitats | 9130-3 | Hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois |
| CORINE biotope     | 41.132 | Hêtraies à Jacinthe des bois          |

#### Rang phytosociologique

**Classe:** *Quercus robur*-Fagetea sylvaticae Br-BI & J. Vlieger in J. Vlieger 1937.  
**Ordre:** Fagetalia sylvaticae Pawlowski in Pawlowski, Sokolowski & Wallish 1928.  
**Alliance :** *Carpinus betuli* Issler 1931.  
**Association :** *Endymio non-scriptae*-Fagetum sylvaticae Durin et al. 1967.

#### Description et caractéristiques générales

Cette végétation correspond généralement à une futaie dominée par le Hêtre, avec quelques chênes (*Quercus robur*, *Quercus petraea*) et l'Erable sycomore. La strate herbacée caractéristique est composée d'un cortège de géophytes dont la Jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*).

#### Caractéristiques stationnelles et variabilité sur le site

**Exposition :** variable.

**Situation topographique :** situation de plateau mais également sur les versants et en fond de vallon.

**Substrat :** placages limoneux reposant sur l'argile à silex ou sur des sables argileux.

**Sol :** sols bruns mésotrophes à eutrophes ou sols bruns légèrement acides.

**Situation sur le site :** cet habitat a été observé sur l'ensemble du site, majoritairement sur des surfaces à faible pente et sur des sols mésotrophes à pH légèrement acide. Certaines stations localisées dans des fonds de vallon souffrent d'un manque de drainage favorisant la présence de l'Auline aux dépens du Hêtre craignant l'hydromorphie.

**Variations observées :** variante méso-hydrocline liée au bilan hydrique avec la forte présence de l'*Oxalis acetosella* sur sols frais et variante à *Circae lutetiana* sur sols limoneux frais profonds de transition vers des forêts à sols hydromorphes.

Variante acidocline liée à la richesse trophique avec la forte présence de *Holcus mollis*.

#### Cortège floristique caractéristique (en vert les espèces observées)

- o Jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*)
- o Mélique uniflore (*Melica uniflora*)
- o Aspérule odorant (*Galium odoratum*)
- o Euphorbe des bois (*Euphorbia amygdaloides*)
- o Conopode dénudé (*Conopodium majus*)
- o Sanicle d'Europe (*Sanicula europaea*)
- o Lierre grimpant (*Hedera helix*)
- o Lamier jaune (*Lamium galeobdolon*)
- o Millet diffus (*Milium effusum*)
- o Fougère mâle (*Dryopteris filix-mas*)
- o Laïche des bois (*Carex sylvatica*)
- o Houx commun (*Ilex aquifolium*)
- o Fragon (*Ruscus aculeatus*)
- o Chèvrefeuille des bois (*Lonicera periclymenum*)
- o Ronce (*Rubus gr. fruticosus*)

#### Habitats en contact

Végétations aquatiques (UE : 3150), Landes sèches européennes (UE : 4030), Pelouses acidiphiles (UE : 6230), Prairies à molinie (UE : 6410), Mégaphorbiaies (UE : 6430), Prairies de fauche (UE : 6510), Hêtraies-chênaies acidiphiles à Houx (UE : 9120), Hêtraies-chênaies acidoclines (UE : 9130), Chênaies pédonculées à molinie (UE : 9190), Tourbières boisées (UE : 91D0\*), Forêts riveraines (UE : 91E0\*).



### Répartition géographique

La Hêtraie-chênaie à Jacinthe des bois se trouve sur la façade Nord-atlantique, à l'Ouest du bassin parisien.

### Dynamique de végétation

#### Evolution spontanée :

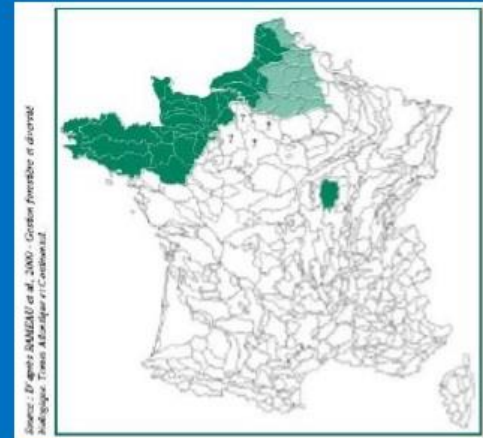
Prairies diverses abandonnées → Prairies préforestières → Fruticées ou landes → Phase forestière pionnière à Tremble, Frêne, Bouleau, Chêne pédonculé → Maturation progressive par le Chêne sessile et le Hêtre.

Il est à noter que les petites trouées sont recolonisées par les régénérations de Hêtre et les plus grandes trouées par les régénérations de Chêne.

**Evolution liée à la gestion :** Taillis sous futaie de substitution à Chêne sessile, Frêne et Charme.

Plantations de résineux (Douglas, Epicéas, Mélèze du Japon...).

**Evolution sur le site :** Cet habitat évolue lentement, néanmoins, le tassement des sols liés à l'utilisation d'engins forestiers lourds reste une menace potentielle. Le Hêtre est quasiment absent de ces végétations sur le site N2000 au profit d'autres essences favorisées par les coupes forestières (Chêne, Charme, Châtaignier...) ou les régénérations artificielles.



### Etat de conservation de l'habitat au sein du site Natura 2000 / Intérêt patrimonial

Cet habitat occupe une aire importante à l'échelle nationale mais également à l'échelle du site Natura 2000. La flore y est relativement banale, néanmoins, ce milieu forestier participe à la diversité des peuplements forestiers du site et peut constituer un habitat d'espèces pour certains chiroptères d'intérêt communautaire. L'état de conservation des peuplements est jugé globalement favorable dans la partie centrale du site. Quelques peuplements sont dans un état de conservation est défavorable inadéquat avec la perte de la flore caractéristique.

### Menaces potentielles

Les menaces qui pèsent sur ce type d'habitats sont relativement faibles car l'enrésinement est très limité dans ce type de peuplement.

### Propositions de gestion

- Transformer les peuplements avec des essences autres que celles du cortège de l'habitat est vivement déconseillée.
- Maintenir et favoriser le mélange des essences afin de limiter la monospécificité du peuplement. Il s'agit de travailler au profit des essences minoritaires ou secondaires (Érable sycomore, Charme, Bouleau...).
- Favoriser la présence d'une strate arbustive diversifiée (Noisetier, Houx...).
- Éviter les coupes rases et privilégier la régénération naturelle favorable à la réinstallation du Hêtre.
- Veiller à ne pas ouvrir le couvert arboré sur de trop grandes surfaces afin de limiter le développement d'espèces héliophiles comme la ronce.
- Adapter les opérations de gestion courante en étant particulièrement attentif à la fragilité des sols due aux placages limoneux.
- Favoriser le maintien d'arbres morts, surannés ou dépérissant qui sont favorables à l'accueil d'espèces animales telles que les chiroptères mais également d'espèces saproxyliques qui dépendent de la décomposition du bois.

### Bibliographie

Bensettiti F., Rameau J.-C. & Chevallier H. (coord.), 2001. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 - Habitats forestiers. MATE/MAP/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 339 p. et 423 p.

CATTEAU E., DUHAMEL F., FARVACQUES C., MORA F., DELPLANQUE S., HENRY E., NICOLAZO C., VALET J.-M., 2010.- Guide des végétations forestières et préforestières de la région Nord-Pas de Calais. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 526p. Bailleul.



## Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur*

### Chênaies pédonculées à Molinie bleue



Habitat d'intérêt communautaire non prioritaire cité dans le FSD

|                    |        |   |
|--------------------|--------|---|
| EUR 25             | 9190   | Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i> |
| Cahiers d'habitats | 9190-1 | Chênaies pédonculées à Molinie bleue  |
| CORINE biotope     | 41.51  | Bois de chênes pédonculés et de Bouleaux                                      |

#### Rang phytosociologique

**Classe:** *Quercetalia roboris-Fagetalia sylvaticae* Br-BI & J. Vlieger in J. Vlieger 1937.

**Ordre:** *Quercetalia roboris* Tüxen 1931.

**Alliance :** *Molinia caeruleae-Quercion roboris* Scamoni & Passarge 1959.

#### Description et caractéristiques générales

Cette végétation est généralement caractérisée par des peuplements arborescents très ouverts de Chêne pédonculé accompagné de Bouleaux pubescents et de Peuplier tremble. La strate arbustive et muscinale sont disséminées tandis que la strate herbacée dense et continue est constituée principalement de Molinie bleue et d'espèces hygrophiles acidiphiles.

#### Caractéristiques stationnelles et variabilité sur le site

**Exposition :** variable.

**Situation topographique :** replats de buttes sablo-argileuses pouvant retenir des eaux de ruissellement.

**Substrat :** limons sableux ou sablo-limoneux.

**Sol :** sols acides oligotrophes mésophiles avec un horizon supérieur riche en matière organique.

**Situation sur le site :** cet habitat a été observé sur de faibles surfaces, de manière très ponctuelle, à trois reprises sur le site en contrebas de la colline du Bois de la Marquayenne et une seule fois dans la partie sud du site présentant des caractéristiques plus humides, quelque fois au sein de plantations de pins.

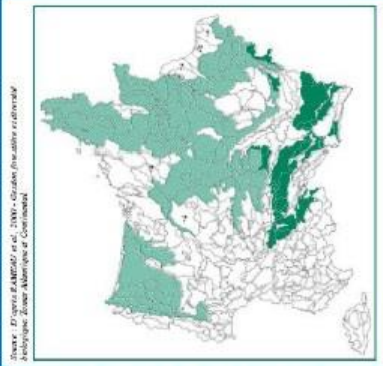
#### Cortège floristique caractéristique (en vert les espèces observées)

- |   |   |  |
|---|---|--|
| ○ Chêne pédonculé ( <i>Quercus robur</i> )      | ○ Tormentille ( <i>Potentilla erecta</i> )                | ○ Polytric élégant ( <i>Polytrichum formosum</i> )     |
| ○ Bouleau pubescent ( <i>Betula pubescens</i> ) | ○ Chêne sessile ( <i>Quercus petraeae</i> )               | ○ Hypne de Schreber ( <i>Pleurozium schreberi</i> )    |
| ○ Bouleau verruqueux ( <i>Betula pendula</i> )  | ○ Chèvrefeuille des bois ( <i>Lonicera periclymenum</i> ) | ○ Myrtille ( <i>Vaccinium myrtillus</i> )              |
| ○ Bourdaine commune ( <i>Frangula alnus</i> )   | ○ Laïche à pilules ( <i>Carex pilulifera</i> )            | ○ Germandrée scorodoine ( <i>Teucrium scorodonia</i> ) |
| ○ Saule à oreillettes ( <i>Salix aurita</i> )   | ○ Canche flexueuse ( <i>Deschampsia flexuosa</i> )        | ○ Fougère aigle ( <i>Pteridium aquilinum</i> )         |
| ○ Molinie bleue ( <i>Molinia caerulea</i> )     | ○ Polystic spinuleux ( <i>Dryopteris carthusiana</i> )    |  |

#### Habitats en contact

Prairies à molinie (UE : 6410), Hêtraies-chênaies acidiphiles à Houx (UE : 9120), Tourbières boisées (UE : 91D0\*), Forêts riveraines (UE : 91E0\*).



|  |   |
|--|---|
| <b>Répartition géographique</b>  |  <p style="font-size: small; text-align: left; margin-top: 5px;">Source : Cahiers d'habitats – Tome 1.</p> |
| <p>Cette végétation est largement répandue à l'étage planitiaire et collinéen atlantique du Nord au Pays basque. On la recherche dans les massifs forestiers acides.</p>   |   |
| <b>Dynamique de végétation</b>   |   |
| <p><b>Evolution spontanée :</b> Dépressions engorgées avec tapis à Molinie ou landes → Installation de la Bourdaine et du Saule à oreillettes → Phase pionnière forestière à Bouleaux → Installation du Chêne pédonculé.<br/>Evolution lente suite à des reconquêtes forestières sur des milieux ouverts tels que les landes ou les prairies humides.</p> <p><b>Evolution liée à la gestion :</b> Futaie plus ou moins claire de Chêne pédonculé, Chênaie-boulaie, Boulaie de dégradation, Plantation de Pin sylvestre.</p> <p><b>Evolution sur le site :</b> Cet habitat est peu présent sur le site et en voie de régression. Des phases pionnières forestières à Bouleaux sont présentes pouvant correspondre à des Boulaies de dégradation après exploitation du Chêne pédonculé.</p>  |   |
| <b>Etat de conservation de l'habitat au sein du site Natura 2000 / Intérêt patrimonial</b>   |   |
| <p>Cet habitat occupe une très faible surface à l'échelle du site et de façon ponctuelle. Son identification est parfois difficile due à des sylvofaciès dégradés. L'état de conservation de cet habitat sur le site Natura 2000 est jugé défavorable mauvais, par l'absence du Chêne pédonculé mais également par l'impact de la gestion sylvicole liée aux plantations de pins modifiant les conditions édaphiques et structurales du milieu. Il est à noter que cet habitat peut être présent en mosaïque spatiale avec la Boulaie à sphaignes sur les parties supérieures de cet habitat. La dynamique qui existe entre ces deux végétations est fortement marquée sur le site. La flore y est relativement banale, néanmoins, l'engorgement de certaines stations est favorable à la présence d'amphibiens.</p>   |   |
| <b>Menaces potentielles</b>  |   |
| <p>Les menaces qui pèsent sur ce type d'habitat peuvent être l'enrésinement avec le Pin sylvestre, pouvant entraîner la podzolisation des sols. Le drainage et la création de fossés entraînent un abaissement de la nappe superficielle étant défavorable à la présence du Chêne pédonculé. De plus, les sols peuvent être dégradés lors des exploitations forestières.</p>   |   |
| <b>Propositions de gestion</b>   |   |
| <p>Pour mettre en œuvre des mesures de gestion adaptées à cet habitat, il convient de tenir compte des difficultés d'accès aux stations ainsi que la faible surface qu'elles occupent. C'est pourquoi, il est préférable de limiter la taille des coupes et en espacer le plus l'échéance. Il est peut être intéressant de favoriser ce peuplement à des stades jeunes en rajeunissant par bouquets.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o La transformation des peuplements en essences autres que celles du cortège de l'habitat, notamment les résineux, est vivement déconseillée.</li> <li>o Il convient de pratiquer une gestion minimale compte tenu de la faible rentabilité en cas d'exploitation sylvicole :</li> <li>o Compte tenu des difficultés de régénération naturelle liées à un tapis herbacé dense, il faut intervenir sur les régénérations acquises et les favoriser au maximum.</li> <li>o Il faut éviter l'utilisation de gros engins de débardage.</li> <li>o Il faut proscrire le drainage.</li> <li>o Il convient de maintenir un couvert maximal de manière à ne pas favoriser les espèces herbacées héliophiles déjà favorisées naturellement.</li> <li>o De plus, les mares et les layons inondables souvent associés à ce type d'habitat sont à préserver des travaux sylvicoles.</li> </ul> |   |
| <b>Bibliographie</b>   |   |
| <p>Bensettiti F., Rameau J.-C. &amp; Chevallier H. (coord.), 2001. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 - Habitats forestiers. MATE/MAP/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 339 p. et 423 p.</p> <p>CATTEAU E., DUHAMEL F., FARVACQUES C., MORA F., DELPLANQUE S., HENRY E., NICOLAZO C., VALET J.-M., 2010.- Guide des végétations forestières et préforestières de la région Nord-Pas de Calais. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 526p. Bailleul.</p>  |   |



## Tourbières boisées

### Boulaies pubescentes tourbeuses de plaine



Habitat d'intérêt communautaire prioritaire non cité dans le FSD

|                    |           |   |
|--------------------|-----------|---|
| EUR 25             | 91D0*     | Tourbières boisées                        |
| Cahiers d'habitats | 91D0*-1.1 | Boulaies pubescentes tourbeuses de plaine |
| CORINE biotope     | 44.A1     | Bois de Bouleaux à sphaignes              |

#### Rang phytosociologique

**Classe:** *Alnetea glutinosae* Br.-Bl. & Tüxen ex Westhoff, Dijk & Passchier 1946.

**Ordre:** *Alnetalia glutinosae* Tüxen 1937.

**Alliance :** *Sphagno-Alnion glutinosae* (Doing-Kraft in Maas 1959) Passarge & Hofmann 1968.

#### Description et caractéristiques générales

La physionomie de cette végétation est généralement une forêt marécageuse dominée par le Bouleau pubescent parsemée d'Aulnes glutineux. La strate arbustive est constituée de Bourdaine commune présente de manière dispersée. La strate basse est remarquable de par son épais tapis muscinal spongieux avec des brosses de Polytric commun et des bombements de Sphaignes. La Molinie bleue (*Molinia caerulea*) domine souvent la strate herbacée avec les Fougères.

#### Caractéristiques stationnelles et variabilité sur le site

**Exposition :** toutes les expositions mais principalement orienté vers le sud dans le sens d'écoulement des eaux.

**Situation topographique :** dépressions à faible pente, sur les versants au niveau de suintements d'eaux acides.

**Substrat :** sableux, argileux.

**Sol :** sol tourbeux gorgé d'eau pauvre en éléments nutritifs dont le pH tourne autour de 4,5.

**Situation sur le site :** les Boulaies à sphaignes sont présentes sur le site Natura 2000 sous la forme de tâches circulaires comme des « croissants » ouverts sur la pente ou en bordure de ruisseau sur des parties légèrement supérieures. Elles sont localisées au niveau des ruissellements de pente ou à proximité d'une étendue d'eau. La variante à Osmonde royale est présente deux fois sur le site dans une dépression.

**Variations observées :** variante plus diversifiée à Osmonde royale (*Osmunda regalis*).

#### Cortège floristique caractéristique (en vert les espèces observées)

- |   |  |  |
|---|--|--|
| ○ Bouleau pubescent ( <i>Betula pubescens</i> )     | ○ Gaïlet des marais ( <i>Galium palustre</i> )         | ○ Blechnes en épi ( <i>Blechnum spicant</i> )      |
| ○ Violette des marais ( <i>Viola palustris</i> )    | ○ Jonc diffus ( <i>Juncus effusus</i> )                | ○ Laïche lisse ( <i>Carex laevigata</i> )          |
| ○ Sorbier des oiseleurs ( <i>Sorbus aucuparia</i> ) | ○ Luzule des bois ( <i>Luzula sylvatica</i> )          | ○ Polytric commun ( <i>Polytrichum commune</i> )   |
| ○ Aulne glutineux ( <i>Alnus glutinosa</i> )        | ○ Laïche étoilée ( <i>Carex echinata</i> )             | ○ Sphaigne frangée ( <i>Sphagnum fimbriatum</i> )  |
| ○ Saule cendré ( <i>Salix cinerea</i> )             | ○ Molinie bleue ( <i>Molinia caerulea</i> )            | ○ Sphaigne des marais ( <i>Sphagnum palustre</i> ) |
| ○ Bourdaine commune ( <i>Frangula alnus</i> )       | ○ Fougère spinuleuse ( <i>Dryopteris carthusiana</i> ) | ○ Renouée bistorte ( <i>Polygonum bistorta</i> )   |
| ○ Laïche en ampoules ( <i>Carex rostrata</i> )      | ○ Petite scutellaire ( <i>Scutellaria minor</i> )      | ○ Laïche vulgaire ( <i>Carex nigra</i> )           |
| ○ Fougère dilatée ( <i>Dryopteris dilatata</i> )    | ○ Fougère femelle ( <i>Athyrium filix-femina</i> )     | ○ Osmonde royale ( <i>Osmunda regalis</i> )        |



### Habitats en contact

Végétations aquatiques (UE : 3150), Hêtraies-chênaies acidiphiles à Houx (UE : 9120), Hêtraies-chênaies acidiclinales (UE : 9130), Chênaies pédonculées à molinie (UE : 9190).

### Répartition géographique

Les Boulaies pubescentes tourbeuses de plaine sont présentes dans le quart Nord-Ouest du territoire national mais également dans le Massif Central, les Landes, le Jura et les Vosges. Il est mentionné en Picardie et plus particulièrement dans le Pays de Bray.

### Dynamique de végétation

**Evolution spontanée :** Lorsque les eaux de l'Aulnaie marécageuse mésotrophe s'acidifient, cette dernière évolue en Boulaie à sphaignes. De même, les étangs d'atterrissements évoluent ensuite en Boulaie à sphaignes. Enfin, les peuplements forestiers acidiphiles peuvent évoluer en Boulaie à sphaignes lors d'un engorgement mais l'épaisseur de la tourbe reste faible. Cet habitat est le climax édaphique des substrats tourbeux acides. Par assèchement et minéralisation de la tourbe, cet habitat peut évoluer très lentement vers une Chênaie acidiphile dans laquelle les sphaignes auront totalement disparu.

**Evolution liée à la gestion :** En général, aucune gestion n'est faite sur ce type d'habitats compte tenu de la faible valeur sylvicole des boisements et de la difficulté de l'exploitation forestière.

On peut noter néanmoins, que lors d'une coupe douce, la composition de la strate herbacée est peu modifiée. En revanche, lors d'une coupe de plus grande importance, la modification des conditions édaphiques (luminosité, régime hydrologique...), engendre l'explosion de la Molinie bleue et le substrat devient mésotrophe (enrichissement en matière organique).

L'eutrophisation de l'eau conduit au développement d'une Aulnaie tandis que le drainage peut conduire au développement d'une Chênaie pédonculé acidiphile.

Les bois peuvent être exploités en taillis mais il convient de procéder pied par pied, de manière à ne pas dégrader le substrat.

**Evolution sur le site :** Cet habitat est peu présent sur le site Natura 2000 et sur de petites surfaces mais cela fait partie de ses caractéristiques. Cet habitat ne tend pas à progresser sur le site mais au contraire il est en régression lente.



Source : Cahiers d'habitats – Tome 1.

### Etat de conservation de l'habitat au sein du site Natura 2000 / Intérêt patrimonial

Pour cet habitat, trois états de conservation sont ressortis.

Tout d'abord, les Boulaies à sphaignes ayant un état de conservation jugé défavorable mauvais. En effet, la présence de la Canche flexueuse, espèce caractéristique des sols secs à assez secs, indique un assèchement du milieu, entraînant parfois un embroussaillage par la Fougère aigle. L'action de l'homme avec la création de fossés de drainage (une seule station) et la réalisation de chemins forestiers entravent la bonne circulation des eaux de ruissellement, ce qui entraîne de la même façon, un assèchement partiel des horizons de surface. La Chênaie à Molinie se développe alors. Ce boisement s'observe en mosaïque spatiale avec la Boulaie à sphaignes. La Boulaie à sphaignes localisée sur le versant Ouest de la colline du Bois de la Marquayenne semble être la plus atteinte par l'assèchement (présence de *Deschampsia flexuosa*, *Leucobryum glaucum*, *Vaccinium myrtillus* et disparition progressive des sphaignes).

Deux autres stations sont jugées dans un état de conservation défavorable inadéquat car elles présentent un embroussaillage et des atteintes d'origine humaine faibles. Il semblerait que globalement les Boulaies à sphaignes localisées sur le site Natura 2000 soient en régression lente.

Enfin, deux autres stations ont un état de conservation favorable. Elles présentent une bonne structure générale et une strate muscinale abondante.

Ce type d'habitat possède un enjeu de conservation important à l'échelle régionale (Hauguel et al., 2009). Cette végétation abrite une flore remarquable à l'échelle de la région telle que l'Osmonde royale (très rare et en danger en Picardie) sur deux stations. La Boulaie à sphaignes participe également à la mosaïque d'habitats présents sur le site et peut être considérée comme un habitat hôte pour de nombreuses espèces comme les amphibiens et les insectes par exemple.

### Menaces potentielles

Les menaces qui pèsent sur ce type d'habitats sont relativement fortes du fait de son lien avec l'écoulement des eaux. En effet, la modification du régime des eaux, en l'occurrence, due au creusement de fossés est le principal facteur de dessèchement des tourbières. Ainsi le drainage entraîne la disparition progressive des sphaignes et du Blechne en épis (espèce peu présente dans les relevés phytosociologiques) qui est la dernière espèce à subsister lors d'un assèchement sur le long terme. L'apparition d'espèces à tendance mésophiles telles que la Myrtille et la Canche flexueuse témoignent de la destruction de l'habitat.

Les plantations forestières constituent, pour la même raison, une menace pour ce type d'habitat. Enfin, la pollution des eaux de surface entraîne une eutrophisation du milieu favorisant les espèces plus communes de l'Aulnaie.

### Propositions de gestion

Il est préférable de ne pas intervenir sur ce type d'habitat et de laisser faire la dynamique naturelle tout en veillant sur la qualité physico-chimique des eaux de la nappe baignant le milieu.

En cas d'intervention :

- o Proscrire les coupes à blanc dans une aire correspondant à environ une fois et demi la hauteur des arbres alentour, afin de ne pas favoriser les espèces héliophiles.
- o Rétablir un taillis assez dense favorable au maintien d'une hygrométrie assez élevée favorable à la présence des sphaignes et de l'Osmonde royale.
- o Proscrire les drainages.
- o En cas de travaux forestiers en aval de la station, veiller à ce que les résidus de coupe ne modifient pas l'écoulement des eaux.

### Bibliographie

Bensettiti F., Rameau J.-C. & Chevallier H. (coord.), 2001. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 - Habitats forestiers. MATE/MAP/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 339 p. et 423 p.

CATTEAU E., DUHAMEL F., FARVACQUES C., MORA F., DELPLANQUE S., HENRY E., NICOLAZO C., VALET J.-M., 2010.- Guide des végétations forestières et préforestières de la région Nord-Pas de Calais. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 526p. Bailleul.



## Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)

### Aulnaies-frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux

Habitat d'intérêt communautaire prioritaire non cité dans le FSD

|                    |         |  |
|--------------------|---------|--|
| EUR 25             | 91E0*   | Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> ) |
| Cahiers d'habitats | 91E0*-8 | Aulnaies-frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux  |
| CORINE biotope     | 44.31   | Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources   |

#### Rang phytosociologique

**Classe:** *Quercus roboris*-*Fagetea sylvaticae* Br.-Bl. & J. Vlieger in J. Vlieger 1937.

**Ordre:** *Populetalia albae* Br.-Bl. ex Tchou 1948.

**Alliance:** *Alnion incanae* Pawlowski in Pawlowski, Sokolowski & Wallisch 1928.

**Sous-alliance:** *Alnenion glutinoso-incanae* Oberdorfer 1953.

**Association:** *Carici remotae-Fraxinetum excelsioris* Koch 1926 ex Faber 1936.



#### Description et caractéristiques générales

La structure de cette végétation est généralement caractérisée par des peuplements linéaires et étroits dominés par l'Aulne glutineux (parfois exclusif). Cette Aulnaie est riche en espèces hygrophiles ainsi qu'en espèces nitrophiles des ourlets.

#### Caractéristiques stationnelles et variabilité sur le site

**Exposition:** exposées le plus généralement au sud dans le sens d'écoulement des eaux.

**Situation topographique:** dépressions.

**Substrat:** alluvions argileuses, limono-argileuses à sablo-limoneuses.

**Sol:** sols hydromorphes, horizon supérieur riche en matière organique avec une bonne activité biologique de minéralisation.

**Situation sur le site:** cet habitat est présent sur le site Natura 2000 sous forme de galeries étroites frangeant les ruisseaux à courant faible tels que le ruisseau des Bonshommes, le ruisseau Saint-François et le cours d'eau de l'Avelon. Certaines stations sont en mosaïque spatiale avec la microphorbjaie à Cardamine amère et la Dorine à feuilles opposées, cette dernière étant localisée en forme de banquettes sur les berges des ruisseaux.

**Variations observées:** variante fontinale avec la sous-association à *Chrysosplenium* à feuilles alternes (*Chrysosplenietosum alternifolii*) qui s'installe au niveau des sources et des suintements latéraux.

#### Cortège floristique caractéristique (en vert les espèces observées)

- |  |  |  |
|--|--|--|
| o Aulne glutineux ( <i>Alnus glutinosa</i> ) | o Fougère femelle ( <i>Athyrium filix-femina</i> ) | o Ronce à feuilles d'Orme ( <i>Rubus ulmifolius</i> )                |
| o Frêne commun ( <i>Fraxinus excelsior</i> ) | o Groseiller rouge ( <i>Ribes rubrum</i> )         | o Prêle géante ( <i>Equisetum telmateia</i> )                        |
| o Laïche espacée ( <i>Carex remota</i> )     | o Laïche lisse ( <i>Carex laevigata</i> )          | o Dorine à feuilles alternes ( <i>Chrysosplenium alternifolium</i> ) |
| o Laïche penchée ( <i>Carex pendula</i> )    | o Iris fétide ( <i>Iris foetidissima</i> )         |  |

#### Habitats en contact

Végétations aquatiques (UE : 3150), Hêtraies-chênaies acidiphiles à Houx (UE : 9120), Hêtraies-chênaies acidiclives (UE : 9130), Chênaies pédonculées à molinie (UE : 9190).



### Répartition géographique

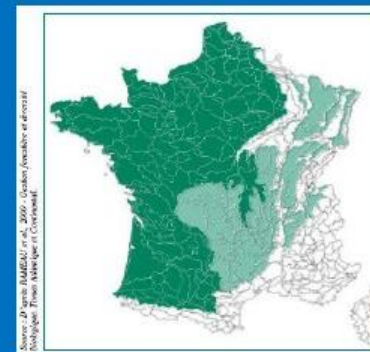
Cet habitat est présent sur une grande partie de la France, on le retrouve très fréquemment à l'étage collinéen et plus rarement à l'étage montagnard ou submontagnard.

### Dynamique de végétation

**Evolution spontanée :** Cet habitat peut être reconstitué à partir d'une mégaphorbiaie. Il est intéressant de noter que l'Aulnaie à Laïche espacée est une forêt rivulaire correspondant à un climax édaphique très stable.

**Evolution liée à la gestion :** Si des coupes forestières sont effectuées sur ce type d'habitat, cela modifie le microclimat et l'éclaircissement provoquant le développement d'une mégaphorbiaie.

**Evolution sur le site :** Le recouvrement de la strate arborescente de ces Aulnaies faible et permet le développement d'un plus grand nombre d'espèces caractéristiques des mégaphorbiaies. On peut alors constater un appauvrissement des cortèges d'espèces caractéristiques au profit d'espèces à plus large amplitude écologique. Il est intéressant de noter que l'origine de l'aulnaie peut jouer sur le faciès observé, que ce soit de prairies et mégaphorbiaies abandonnées ou d'aulnaies marécageuses plus ou moins drainées.



Source : Cahiers d'habitats – Tome 1.

### Etat de conservation de l'habitat au sein du site Natura 2000 / Intérêt patrimonial

Cette végétation est assez peu commune dans la région et les déforestation passées ont fait régresser cet habitat au profit de prairies alluviales. A l'échelle du site, on rencontre deux états de conservation différents. D'une part, un état de conservation défavorable inadéquat pour les stations présentes dans les secteurs amont des ruisseaux des Bonshommes et de Saint-François. D'autre part, un état de conservation défavorable mauvais pour les stations situées dans la moitié sud du site Natura 2000. En effet, les chemins forestiers peuvent entraver l'écoulement des eaux et engendrer une variante moins humide avec une strate herbacée dominée par une mégaphorbiaie avec la forte présence de certaines espèces telles que la Laïche des marais (*Carex acutiformis*). Dans ces conditions, ces aulnaies se confondent localement avec l'Aulnaie à hautes herbes, riche en espèces de mégaphorbiaies et magnocariçaies. De même, les espèces nitrophiles de la classe des *Galio-Urticetea* peuvent témoigner localement d'une eutrophisation externe du milieu. Néanmoins, toutes ces atteintes, d'origine naturelle ou humaine, sont à nuancer avec la présence d'espèces caractéristiques de mégaphorbiaie qui sont révélatrices d'une bonne qualité physico-chimique des eaux. C'est pourquoi, les possibilités de restauration semblent réalisables de manière à conserver cette structure spatiale très complexe offrant de nombreux micro habitats. De plus, ce type de végétation possède une valeur patrimoniale en matière de conservation de la biodiversité, de la protection des berges, d'épuration des eaux, d'alimentation des nappes phréatiques, de limitation des crues en aval mais également pour son intérêt paysager.

### Menaces potentielles

La principale menace qui pèse sur ce type d'habitats peut être la plantation de peupliers.

### Propositions de gestion

- o Les transformations sont fortement déconseillées.
- o De même que les opérations de drainage sont à proscrire.
- o La régénération naturelle est à privilégier, ainsi pour favoriser la venue de semis, il est nécessaire d'ouvrir le peuplement compte tenu du caractère héliophile de l'Aulne.

### Bibliographie

Bensettiti F., Rameau J.-C. & Chevallier H. (coord.), 2001. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 - Habitats forestiers. MATE/MAP/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 339 p. et 423 p.  
CATTEAU, E., DUHAMEL, F., BALIGA, M.-F., BASSO, F., BEDOUET, F., CORNIER, T., MULLIE, B., MORA, F., TOUSSAINT, B. et VALENTIN, B. 2009. Guide des végétations des zones humides de la Région Nord-Pas de Calais. Centre régional de Phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 632 p. Bailleul.

## Annexe 11 : Synthèse de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaires

### ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

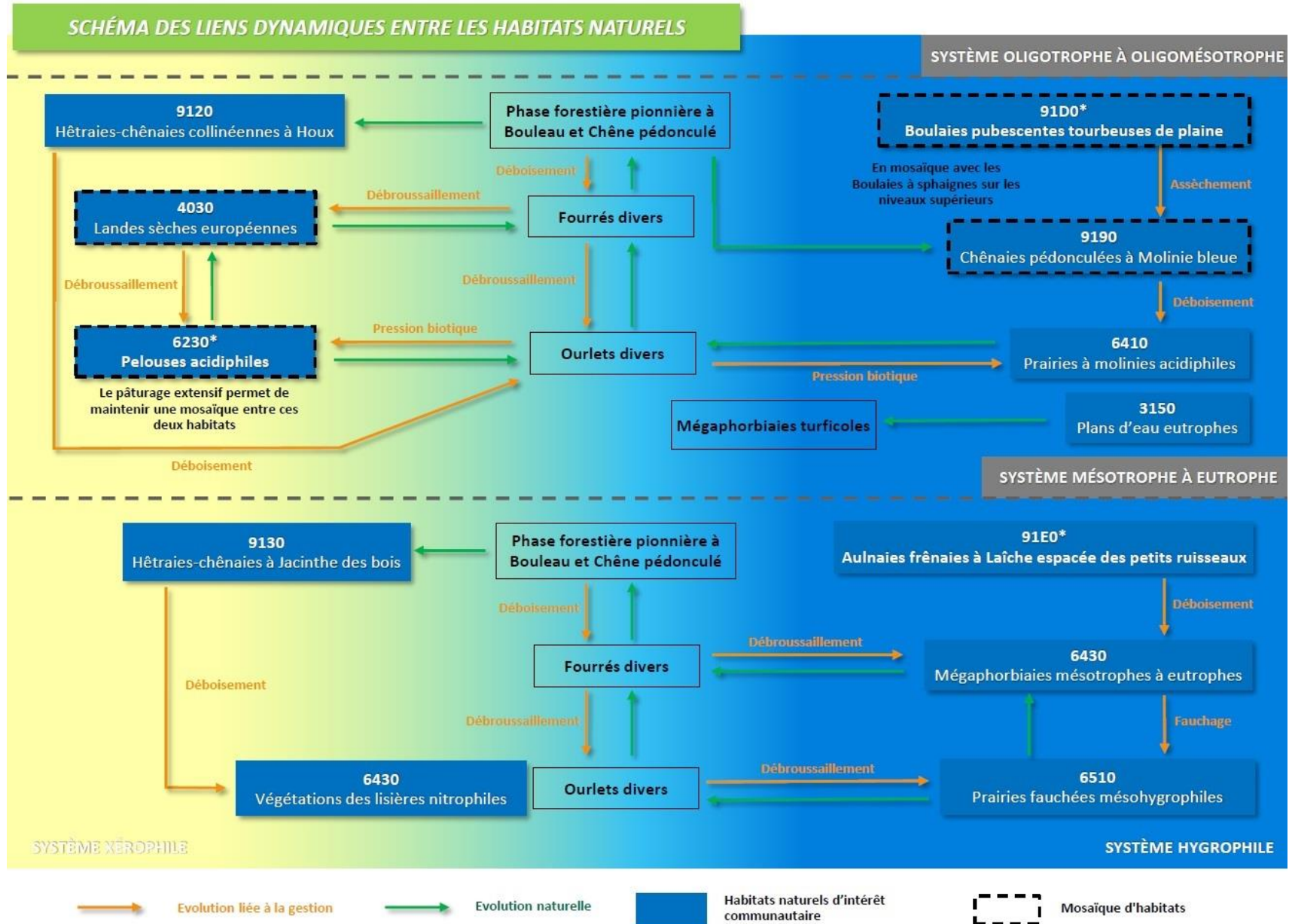
| Habitats naturels          | Structure de l'habitat | Texture Représentativité | Fonctionnalité | Espèces indicatrices allochtones | Atteintes d'origine humaine | Atteintes d'origine naturelle | Possibilités de restauration | Surface de l'habitat | Dynamique de renouvellement | Bois mort | Etat de conservation  |
|----------------------------|------------------------|--------------------------|----------------|----------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|------------------------------|----------------------|-----------------------------|-----------|-----------------------|
| <b>Habitats forestiers</b> |                        |                          |                |                                  |                             |                               |                              |                      |                             |           |                       |
| 9120-2                     | II                     | I                        | I              | II                               | II                          | I                             | I                            | I                    | I                           | I         | favorable             |
|                            | III                    | II                       | III            | III                              | II                          | I                             | I voire II                   | I                    | I                           | II        | défavorable inadéquat |
| 9130-3                     | I                      | I                        | I              | I                                | II                          | II                            | I                            | I                    | II                          | I         | favorable             |
|                            | II                     | I                        | II             | II                               | II                          | II                            | II                           | I                    | II                          | I         | défavorable inadéquat |
|                            | III                    | III                      | III            | II                               | I                           | I                             | III                          | I                    | II                          | I         | défavorable mauvais   |
| 9190-1                     | II voire III           | II                       | II voire III   | II                               | II                          | I                             | II voire III                 | III                  | II                          | I         | défavorable mauvais   |
| 91D0*-1.1                  | I                      | I                        | II             | I                                | I                           | I                             | I                            | Néant                | II                          | I         | favorable             |
|                            | II                     | I                        | II             | II                               | I                           | II                            | II                           | Néant                | II                          | I         | défavorable inadéquat |
|                            | III                    | II                       | III            | II voire III                     | II voire III                | II                            | IV                           | Néant                | III                         | I         | défavorable mauvais   |
| 91E0*-8                    | II                     | II                       | II             | I                                | I                           | I                             | I                            | Néant                | I                           | I         | défavorable inadéquat |
|                            | II                     | II                       | II             | III                              | III                         | II                            | II                           | Néant                | II                          | I         | défavorable mauvais   |
| <b>Landes</b>              |                        |                          |                |                                  |                             |                               |                              |                      |                             |           |                       |
| 4030-9                     | III                    | II                       | III            | II                               | III                         | II                            | II                           | III                  | Néant                       | Néant     | défavorable mauvais   |
| <b>Pelouses</b>            |                        |                          |                |                                  |                             |                               |                              |                      |                             |           |                       |
| 6230*-8                    | II                     | I                        | II             | III                              | II                          | III                           | I                            | III                  | Néant                       | Néant     | défavorable mauvais   |
| <b>Prairies</b>            |                        |                          |                |                                  |                             |                               |                              |                      |                             |           |                       |
| 6410-13                    | II                     | I                        | II             | II                               | I                           | I                             | II                           | Néant                | Néant                       | Néant     | défavorable inadéquat |
|                            | II                     | III                      | II             | II                               | I                           | I                             | II                           | Néant                | Néant                       | Néant     | défavorable mauvais   |
| 6510-4                     | II                     | I                        | I              | I                                | I                           | I                             | I voire II                   | Néant                | Néant                       | Néant     | défavorable inadéquat |
|                            | II                     | II                       | II             | II                               | II                          | III                           | II voire III                 | Néant                | Néant                       | Néant     | défavorable mauvais   |
| <b>Mégaphorbiaies</b>      |                        |                          |                |                                  |                             |                               |                              |                      |                             |           |                       |
| 6430-1                     | I                      | I                        | II             | II                               | II                          | II                            | I                            | III                  | Néant                       | Néant     | défavorable mauvais   |
| 6430-4                     | I voire II             | I                        | I              | I                                | I                           | I                             | I                            | III                  | Néant                       | Néant     | défavorable mauvais   |
| 6430-6                     | I                      | I                        | I              | I                                | I                           | I                             | I                            | III                  | Néant                       | Néant     | défavorable mauvais   |
| 6430-7                     | I                      | II                       | II             | I voire III                      | II                          | I                             | I                            | III                  | Néant                       | Néant     | défavorable mauvais   |
| <b>Ruisseaux, mares</b>    |                        |                          |                |                                  |                             |                               |                              |                      |                             |           |                       |
| 3150-3                     | II                     | I                        | I              | I                                | I                           | I                             | I                            | Néant                | Néant                       | Néant     | favorable             |
|                            | II                     | II                       | II             | I                                | I                           | I                             | I                            | Néant                | Néant                       | Néant     | défavorable inadéquat |
|                            | III                    | II                       | II             | I                                | I                           | I                             | III                          | Néant                | Néant                       | Néant     | défavorable mauvais   |
| 3260-5                     | II                     | II                       | II             | I                                | II                          | II                            | III                          | III                  | Néant                       | Néant     | défavorable mauvais   |
| 3260-6                     | III                    | II                       | III            | III                              | III                         | II                            | III                          | III                  | Néant                       | Néant     | défavorable mauvais   |



## ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE - Légende

|   |   |
|---|---|
| <b>Structure de l'habitat</b>               | I : excellente cohérence avec les Cahiers d'Habitats<br>II : bien conservé, se rapproche des Cahiers d'Habitats mais a subi des dommages mineurs<br>III : moyenne/dégradé |
| <b>Texture/Représentativité des espèces</b> | I : >50 %, présence de plantes patrimoniales ou présence significative des espèces typiques de l'habitat<br>II : <50 %<br>III : <10 %                                     |
| <b>Fonctionnalité</b>                       | I : habitat fonctionnel<br>II : habitat moyennement fonctionnel<br>III : habitat peu ou pas fonctionnel   |
| <b>Espèces indicatrices/allochtones</b>     | I : absence<br>II : présence en populations réduites et peu significatives<br>III : présence en populations significatives  |
| <b>Atteintes d'origine humaine</b>          | I : atteintes faibles ou absentes<br>II : atteintes présentes et significatives<br>III : atteintes mettant en péril la pérennité de l'habitat forestier                   |
| <b>Atteintes d'origine naturelle</b>        | I : atteintes faibles ou absentes<br>II : atteintes présentes et significatives<br>III : atteintes mettant en péril la pérennité de l'habitat                             |
| <b>Possibilités de restauration</b>         | I : restauration possible et facile<br>II : restauration possible et difficile<br>III : restauration difficilement envisageable   |
| <b>Surface de l'habitat</b>                 | I : augmentation de la surface de l'habitat<br>II : surface de l'habitat stable<br>III : diminution de la surface de l'habitat  |
| <b>Dynamique de renouvellement</b>          | I : forte régénération naturelle<br>II : régénération naturelle moyenne<br>III : problème de régénération naturelle   |
| <b>Bois mort</b>                            | I : présence de bois mort et de diversité qualitative<br>II : présence peu significative et sans diversité qualitative<br>III : absence                                   |


## Annexe 12 : Schéma des liens dynamiques entre les habitats naturels






## Annexe 13 : Fiches des espèces d'intérêt communautaire

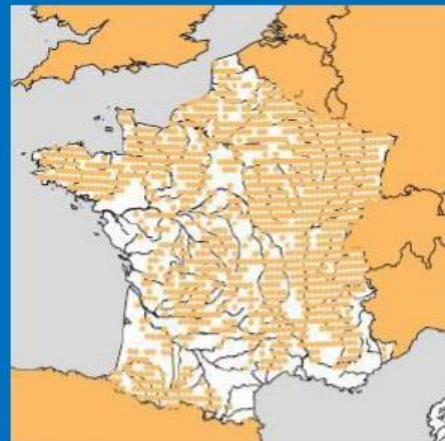
| Code UE<br>1096   | <i>Lampetra planeri</i><br><b>Lamproie de Planer</b>                      |  |
|---|---|---|
| Taxonomie   | Ordre des Petromyzontiformes, Famille des Petromyzontidés                 |   |
| Enjeu local de conservation   | Espèce à enjeu de conservation fortement prioritaire                      |   |
| Statut de protection  | Directive Habitats-Faune-Flore : Annexe II                                |   |
|   | Convention de Berne : Annexe III<br>Arrêté du 8 décembre 1988 : Article 1 |   |
| <b>Caractères morphologiques</b>  |   |   |
| La Lamproie de Planer est une espèce aquatique au corps nu anguilliforme recouvert d'une peau lisse dépourvue d'écaillies. Son dos est bleuâtre et verdâtre, son flanc est blanc-jaunâtre et sa face ventrale est blanche. L'espèce a une taille moyenne de 9 à 15 cm pouvant aller jusqu'à 19 cm. Les femelles sont plus grandes que les mâles.  |   |   |
| <b>Caractères biologiques</b>   |   |   |
| <b>Cycle de développement :</b>   |   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>o La reproduction chez l'espèce se déroule en avril-mai sur un substrat de gravier et de sable.</li> <li>o Les adultes ne se reproduisent qu'une seule fois car ils meurent après la reproduction.</li> <li>o La maturité sexuelle est atteinte à partir de la taille de 9 à 15 cm.</li> <li>o La fécondité est élevée, environ 440 000 ovules par kg.</li> <li>o La phase larvaire est longue, de 5 à 6 ans que l'espèce passe enfouie dans les sédiments.</li> <li>o Le passage du stade larvaire à l'adulte appelé métamorphose dure généralement 3 à 10 mois.</li> </ul> |   |   |
| <b>Activité :</b>   |   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>o De légères migrations sont observables avant la reproduction.</li> </ul>   |   |   |
| <b>Régime alimentaire :</b>   |   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>o Après la métamorphose, l'appareil digestif s'atrophie, l'adulte qui en résulte ne se nourrit donc plus.</li> </ul>   |   |   |
| <b>Caractères écologiques</b>   |   |   |
| La Lamproie de Planer est une espèce non parasite, vivant exclusivement en eau douce, dans les têtes de bassin et les ruisseaux.  |   |   |

|  |  |
|--|--|
| <b>Répartition géographique</b>  |  |
| Sa distribution actuelle s'étend des rivières de l'Europe de l'Est et du Nord jusqu'aux côtes portugaises et italiennes.   |  |
| <b>Habitats fréquentés</b>   |  |
| Rivières eutrophes (d'aval) (UE : 3260-5), Ruisseaux et petites rivières eutrophes, neutres à basiques (UE : 3260-6).  |  |
| <b>Etat de conservation</b>  |  |
| <p>L'espèce n'a pas été observée lors des inventaires, néanmoins, l'AAPPMA « La truite de Saint-Paul » évoque sa présence dans le cours d'eau de l'Avelon.</p> <p><b>Etat actuel de l'espèce à l'échelle du site Natura 2000 :</b><br/> Son état de conservation sur le site n'a pas été évalué car l'espèce n'a pas été observée lors des inventaires de terrain.</p>   |  |
|  <p>Source : Cahiers d'habitats Natura 2000 – Tome 7.</p>   |  |
| <b>Menaces potentielles</b>  |  |
| La Lamproie de Planer est sensible à la pollution des milieux et notamment lors de son stade larvaire car les particules polluantes s'accumulent dans les sédiments. L'autre menace est liée au problème d'accès des Lamproies de Planer aux zones de frayères causé par les ouvrages hydrauliques.  |  |
| <b>Propositions de gestion</b>   |  |
| <p><b>Propositions de gestion relative à l'habitat de l'espèce :</b><br/> Tout d'abord, la préservation de la Lamproie de Planer passe par la lutte contre la pollution. De plus, il s'agit d'éviter les boisements en résineux sur les rives des cours d'eau qui provoquent une érosion des berges et un ensablement des frayères. Cela revient plus globalement à protéger les zones de reproduction de cette espèce.</p> <p><b>Propositions de gestion relative à l'espèce :</b><br/> o Cartographier les sites où l'espèce est présente ainsi que les sites favorables à son installation.</p> |  |
| <b>Bibliographie</b>   |  |
| BENSETTITI F. & GAUDILLAT V. 2001. – Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 – Espèces animales. La Documentation française, Paris, 1 volume : p. 153 à 155.   |  |




|  |   |   |
|--|---|---|
| <b>Code UE<br/>1163</b>  | <b>Cottus gobio<br/>Chabot commun</b>           |  |
| Taxonomie  | Ordre des Scorpaeniformes, Famille des Cottidés |   |
| Enjeu local de conservation  | Espèce à enjeu de conservation faible           |   |
| Statut de protection   | Directive Habitats-Faune-Flore : Annexe II      |   |
| <b>Caractères morphologiques</b>   |   |   |
| Le Chabot commun est un petit poisson de 10 à 15 cm, au corps en forme de massue, épais en avant avec une tête large et aplatie. Son dos et son flanc sont gris-brun avec des barres transversales foncées. Ses nageoires pectorales sont très grandes, étalées en éventail. En période de frai, le mâle est plus sombre que la femelle.                       |   |   |
| <b>Caractères biologiques</b>  |   |   |
| <b>Cycle de développement :</b>  |   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>o Le Chabot commun n'effectue qu'une seule ponte, en mars-avril.</li> <li>o L'alevin mesure 7,2 mm à l'éclosion.</li> <li>o L'espèce a une espérance de vie de 4 à 6 ans.</li> </ul>  |   |   |
| <b>Activité :</b>  |   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>o C'est une espèce territoriale sédentaire qui se déplace peu.</li> <li>o Le Chabot commun a une activité nocturne pendant laquelle il chasse. Pendant la journée, il reste caché à l'abri des roches.</li> <li>o C'est une espèce pétricole qui lui permet de se confondre par mimétisme au milieu rocheux.</li> </ul> |   |   |
| <b>Régime alimentaire :</b>  |   |   |
| o Le Chabot commun est un carnassier qui se nourrit de larves et de petits invertébrés benthiques. Il consomme également des oeufs et des alevins de poissons. Il peut même s'attaquer à ses propres oeufs dans certains cas (disette).  |   |   |
| <b>Caractères écologiques</b>  |   |   |
| Le Chabot commun se rencontre dans les rivières et les fleuves rocailleux, mais il est plus commun dans les petits cours d'eau. Cette espèce est sensible à la qualité des eaux et elle apprécie les cours d'eau à fort débit. C'est une espèce qui colonise les milieux en compagnie des Truites.   |   |   |

|   |  |
|---|--|
| <b>Répartition géographique</b>   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>o L'espèce est répandue dans toute l'Europe.</li> <li>o En France, le Chabot commun a une très vaste répartition.</li> </ul>   |  |
| <b>Habitats fréquentés</b>  |  |
| Rivières eutrophes (d'aval) (UE : 3260-5), Ruisseaux et petites rivières eutrophes, neutres à basiques (UE : 3260-6).   |  |
| <b>Etat de conservation</b>   |  |
| <p>L'espèce n'a pas été observée lors des inventaires, néanmoins, l'AAPPMA « La truite de Saint-Paul » évoque sa présence dans le cours d'eau de l'Avelon.</p> <p><b>Etat actuel de l'espèce à l'échelle du site Natura 2000 :</b><br/> Son état de conservation sur le site n'a pas été évalué car l'espèce n'a pas été observée lors des inventaires de terrain.</p>  |  |
| <b>Menaces potentielles</b>   |  |
| La pollution de l'eau entraîne un phénomène de bioaccumulation qui a pour résultat la diminution de la fécondité et une mort des individus. De plus, les différents ouvrages hydrauliques qui ont pour conséquence de modifier les débits des cours d'eau ne sont pas sans effet sur l'espèce.  |  |
| <b>Propositions de gestion</b>  |  |
| <p><b>Propositions de gestion relative à l'habitat de l'espèce :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o La lutte contre la pollution des eaux.</li> <li>o Eviter l'aménagement et la canalisation des cours d'eau.</li> </ul> <p><b>Propositions de gestion relative à l'espèce :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Cartographier les sites où l'espèce est présente ainsi que les sites favorables à son installation.</li> </ul> |  |
| <b>Bibliographie</b>  |  |
| BENSETTITI F. & GAUDILLAT V. 2001. – Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 – Espèces animales. La Documentation française, Paris, 1 volume : p. 153 à 155.  |  |



Source : Cahiers d'habitats Natura 2000 - Tome 7.



| Code UE<br>1166   | <i>Triturus cristatus</i><br>Triton crêté                            |  |
|---|--|---|
| Taxonomie   | Classe des Amphibiens, Ordre des Urodèles, Famille des Salamandridés |   |
| Enjeu local de conservation   | Espèce à enjeu de conservation fort                                  |   |
| Statut de protection  | Directive Habitats-Faune-Flore : Annexe II et Annexe IV              |   |
|   | Convention de Berne : Annexe II                                      |   |
|   | Arrêté ministériel du 19 novembre 2007 : Article 2                   |   |
| <b>Caractères morphologiques</b>  |  |   |
| Le Triton crêté est une espèce d'assez grande taille (13 à 17 cm de longueur totale), à peau verruqueuse, contenant de nombreuses glandes. La tête est aussi longue que large. Ce triton est de couleur brune ou grisâtre, sa face ventrale est jaune d'or ou orangée maculée de grandes taches noires. Chez cette espèce, il existe un dimorphisme sexuel car la femelle a une absence de crête dorsale développée. Les larves de Triton crêté peuvent atteindre jusqu'à 10 cm.  |  |   |
| <b>Caractères biologiques</b>   |  |   |
| <b>Cycle de développement :</b>   |  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>o La reproduction a lieu dans l'eau, au printemps.</li> <li>o Il n'y a qu'une seule ponte par an de 200 à 300 oeufs mis à l'abri dans les plantes aquatiques.</li> <li>o Les jeunes larves mènent une vie libre puis ils quittent le milieu aquatique et deviennent terrestres lors de la métamorphose.</li> <li>o La maturité sexuelle est atteinte à l'âge de 2 ou 3 ans.</li> <li>o L'espérance de vie de cette espèce est d'environ 10 ans.</li> </ul>   |  |   |
| <b>Activité :</b>   |  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>o Les jeunes et les adultes hibernent d'octobre à mars dans des galeries du sol. Ils vivent à un rythme ralenti et ne se nourrissent pas.</li> <li>o C'est une espèce diurne au stade larvaire puis une espèce nocturne après la métamorphose.</li> <li>o La phase aquatique du Triton crêté est limitée de 3 à 4 mois dans l'année, lors de la reproduction.</li> </ul>   |  |   |
| <b>Régime alimentaire :</b>   |  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>o Les larves sont carnivores, elles mangent des larves planctoniques puis, progressivement, elles capturent des proies plus volumineuses.</li> <li>o Les adultes consomment des petits mollusques, des vers et des larves diverses.</li> </ul>   |  |   |
| <b>Caractères écologiques</b>   |  |   |
| Le Triton crêté recherche des eaux oligotrophes à oligo-mésotrophes. Les mares fréquentées doivent être pourvues d'une abondante végétation et bien ensoleillées. Ces mares doivent présenter sur une partie de leur pourtour des berges en pente douce. Le Triton crêté est une espèce de paysages ouverts et plats. Il fréquente les zones bocagères avec prairies, les zones marécageuses, les mares intraforestières et occasionnellement les carrières abandonnées. Le Triton crêté occupe différents types d'habitats tout au long de son cycle biologique. Hors période de reproduction, on le retrouve dans les boisements divers, dans des zones de fourrés et dans les haies. Il se reproduit dans des zones d'eaux stagnantes souvent de grande taille et peu profondes, mais il peut parfois choisir de petites pièces d'eau. Les sites de reproduction doivent être dépourvus de poissons. |  |   |



### Répartition géographique

- L'espèce occupe une grande partie de l'Europe.
- Il est présent sur une large partie de la France à l'exception de la partie Sud, ce qui s'explique par les changements de conditions climatiques et la compétition avec une autre espèce de tritons, le Triton marbré.
- En Picardie, il est présent dans les 3 départements mais les observations sont anciennes.
- Sur le site, le Triton crêté a été rencontré dans une seule mare localisée dans une pâture.

### Habitats fréquentés

Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau (3150-3), Prairies à molinies (UE : 6410), Mégaphorbiaies (UE : 6430), Prairies de fauche (UE : 6510), Hêtraies-chênaies acidiphiles à Houx (UE : 9120), Hêtraies-chênaies acidiclinales (UE : 9130), Chênaies pédonculées à molinie (UE : 9190), Tourbières boisées (UE : 91D0\*), Forêts riveraines (UE : 91E0\*).

### Etat de conservation

A l'échelle européenne, le Triton crêté semble en régression tandis qu'à l'échelle nationale, la situation varie en fonction des localités. On note qu'en Picardie, l'espèce est beaucoup plus rare.

#### Etat actuel de l'espèce à l'échelle du site Natura 2000 :

L'espèce a été identifiée une seule fois lors d'une prospection de nuit. Elle se trouvait dans une mare localisée au milieu d'une prairie entretenue par un pâturage extensif. La mare présentait toutes les caractéristiques favorables à la présence de cette espèce (ensoleillement, végétation, profondeur, absence de poissons...). Son état de conservation à l'échelle du site est jugé défavorable mauvais car seul un individu a été observé sur les ¼ des mares, et compte tenu de l'état de conservation de ses habitats (milieux ouverts, mares, bocages).

### Menaces potentielles

Les menaces qui pèsent sur l'espèce sont nombreuses :

- Le comblement par l'homme des mares existantes.
- L'atterrissement naturel des mares qui s'explique par l'abandon de l'élevage qui se traduit donc par un arrêt de l'entretien des mares.
- Le remembrement des terres agricoles avec l'arrachage des haies qui constituaient un abri lors de la phase terrestre de l'espèce.
- Les traitements phytosanitaires.
- La surpopulation des sangliers dans les milieux où le Triton crêté est présent peut avoir un effet négatif sur le maintien des populations.
- La pollution et l'eutrophisation des eaux.

### Propositions de gestion

#### Propositions de gestion relative à l'habitat de l'espèce :

- Les propositions de gestion portent sur la préservation et la multiplication des points d'eau. Il est intéressant de mettre en place un maillage de mares afin d'améliorer les connexions entre les différentes populations de Triton crêté. Par exemple, un maillage de mares distantes de quelques centaines de mètres permet un échange inter et intra-populationnels, il faut compter au minimum une mare par hectare. Un réseau d'habitats terrestres favorables doit être présent être les sites de reproduction.
- Un entretien des mares peut s'avérer nécessaire pour limiter le comblement naturel par la végétation en réalisant un curage partiel en fin d'automne. Cependant, ces mesures ne doivent être prises que si les mares sont peu présentes sur le site. En effet, on préférera favoriser une dynamique populationnelle naturelle.
- Eviter l'introduction de poissons dans les zones de reproduction identifiées.

#### Propositions de gestion relative à l'espèce :

- Cartographier les sites (aquatiques et terrestres) où l'espèce est présente ainsi que les sites favorables à son installation.
- Organiser des opérations de sensibilisation sur l'espèce par la publication de documents d'information pour le grand public et l'organisation de sorties nature sur les amphibiens.


### Bibliographie

BENSETTI F. & GAUDILLAT V. 2001. – Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 – Espèces animales. La Documentation française, Paris, 1 volume : p. 153 à 155.



Source : Cahiers d'habitats Natura 2000 – Tome 7.



|   |   |   |
|---|---|---|
| <b>Code UE<br/>1304</b>   | <b>Rhinolophus ferrumequinum<br/>Grand Rhinolophe</b>                             |  |
| Taxonomie   | Classe des Insectes, Ordre des Lépidoptères, Famille des Arctiidés                |   |
| Enjeu local de conservation   | Espèce à enjeu de conservation faible   |   |
| Statut de protection  | Directive Habitats-Faune-Flore : Annexe II  |   |
|   | Convention de Berne : Annexe II   |   |
|   | Convention de Bonn : Annexe II<br>Arrêté ministériel du 23 avril 2007 : Article 2 |   |
| <b>Caractères morphologiques</b>  |   |   |
| Le Grand rhinolophe est le plus grand des Rhinolophes européens, il dépasse 30 cm d'envergure. Cette espèce a une longueur de tête et de corps de 57-71 mm, un avant-bras de 54-61 mm, des oreilles de 20-26 mm, et un poids de 17-35 g. Son pelage est roussâtre sur le dos de l'adulte, plus gris chez le jeune, sa face ventrale gris-blanc à blanc-jaunâtre. L'appendice nasal est caractéristique chez cette espèce puisqu'il est en forme de fer à cheval. Enfin, il n'existe pas de dimorphisme sexuel.  |   |   |
| <b>Caractères biologiques</b>   |   |   |
| <b>Cycle de développement :</b>   |   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>o La reproduction a lieu de l'automne au printemps, puis en été, la ségrégation sexuelle semble totale.</li> <li>o Les femelles forment des colonies de reproduction de taille variable, parfois associées à d'autres espèces de chiroptères.</li> <li>o De mi-juin à fin juillet, les femelles donnent naissance à un seul jeune qui ouvre les yeux le 7<sup>ème</sup> jour.</li> <li>o Les jeunes apprennent à chasser seuls près du gîte dès le 28-30<sup>ème</sup> jour. Ils sont ensuite sevrés vers 45 jours.</li> <li>o La maturité sexuelle est atteinte à l'âge de 2 ou 3 ans pour les femelles tandis que les mâles l'atteignent à la fin de la deuxième année.</li> <li>o L'espérance de vie de cette espèce est d'environ 30 ans.</li> </ul> |   |   |
| <b>Activité :</b>   |   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>o Cette espèce est strictement cavernicole en période d'hibernation tandis qu'en période estivale, elle préfère les gîtes anthropophiles souvent plus chauds.</li> <li>o Le Grand rhinolophe chasse en vol en début de nuit, en revanche, cette espèce vole peu par temps froid, venteux ou pluvieux. Lors de ses sorties nocturnes, il peut s'éloigner de plusieurs kilomètres de son gîte, mais rarement au-delà de 5 km.</li> <li>o L'espèce est sédentaire. Généralement, 20 à 30 km peuvent séparer les gîtes d'été et ceux d'hiver.</li> </ul>   |   |   |
| <b>Régime alimentaire :</b>   |   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>o Les jeunes s'alimentent principalement d'insectes coprophages.</li> <li>o Les adultes consomment des coléoptères et des hétérocères. L'espèce peut également se montrer opportuniste lorsque les proies se raréfient.</li> </ul>   |   |   |
| <b>Caractères écologiques</b>   |   |   |
| Le Grand rhinolophe recherche les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats formés de boisements de feuillus, d'herbages en lisière de bois ou bordés de haies, de ripisylves, de landes, de friches... Ainsi les zones bocagères lui sont particulièrement favorables, de même que la proximité de zones humides bordées de végétation. Il est à noter que l'espèce est très fidèle à ses gîtes de reproduction et d'hivernage, en particulier les femelles, les mâles étant plus solitaire et ayant un comportement plus irrégulier.  |   |   |



### Dynamique des populations

Les populations sont liées par des échanges d'individus, on parle d'une dynamique de type métapopulation. Cette dynamique est caractérisée par des processus d'extinction. L'espèce reste cependant très sédentaire, parcourant des distances très courtes de 50 à 100 m. Un ou deux kilomètres serait la distance maximale entre les sites favorables, afin de conserver des métapopulations viables. Cette espèce est donc très sensible à la fragmentation du paysage et à l'isolement de ses habitats qui augmentent le risque d'extinction de la population.

### Répartition géographique

L'espèce est présente en Europe occidentale, méridionale et centrale.

- L'espèce est présente sur toute la France mais de manière hétérogène. Elle est peu présente dans le Nord et l'extrême Sud-Est de la France, tandis qu'elle est bien représentée sur la façade atlantique.
- L'espèce est rare en Picardie et se concentre sur deux pôles distincts : la partie centrale de l'Aisne et l'Ouest de la Somme.
- Dans la ZSC du Massif forestier du Haut Bray de l'Oise, l'espèce a été identifiée une seule fois lors d'une prospection de jour dans un bâti abandonné situé au milieu du site Natura 2000, mais en dehors de la zone Natura 2000.

### Habitats fréquentés

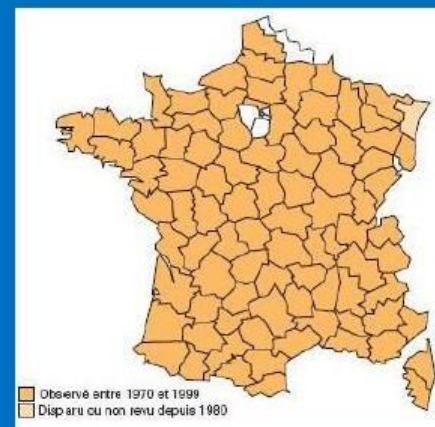
Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau (3150-3), Landes sèches européennes (UE : 4030), Pelouses acidiphiles (UE : 6230), Prairies à molinies (UE : 6410), Mégaphorbiaies (UE : 6430), Prairies de fauche (UE : 6510), Hêtraies-chênaies acidiphiles à Houx (UE : 9120), Hêtraies-chênaies acidiphiles (UE : 9130), Chênaies pédonculées à molinie (UE : 9190), Tourbières boisées (UE : 91D0\*), Forêts riveraines (UE : 91E0\*).

### Etat de conservation

A l'échelle européenne, le Grand rhinolophe est rare et en fort déclin dans le Nord-Ouest de l'Europe.

#### Etat actuel de l'espèce à l'échelle du site Natura 2000 :

L'espèce a été identifiée une seule fois lors d'une prospection dans la cave d'une ancienne bâtisse présente hors du périmètre du site Natura mais enclavée dans ce dernier. Il semblerait qu'il s'agisse d'un individu mâle solitaire, de passage. Son état de conservation à l'échelle du site est jugé défavorable mauvais car seul un individu a été observé et compte tenu de l'état de conservation de ses habitats (milieux ouverts, ripisylve, boisements, bocages).



Source : Cahiers d'habitats Natura 2000 – Tome 7.

### Menaces potentielles

Les menaces qui pèsent sur l'espèce sont nombreuses :

- Le dérangement de l'espèce lors de sa période d'hibernation ou de reproduction.
- L'intoxication des chaînes alimentaires par les pesticides.
- La disparition du paysage bocager lié à l'intensification de l'agriculture.
- La raréfaction des gîtes de reproduction et d'hibernation.
- Le développement des éclairages publics qui perturbe la sortie des individus.
- La plantation monospécifique de résineux qui est très défavorable à l'espèce.

### Propositions de gestion

#### Propositions de gestion relative à l'habitat de l'espèce :

- Les propositions de gestion portent sur la mise en œuvre de mesures conjointes de protection au niveau des gîtes, des terrains de chasse et des corridors boisés de déplacement.

#### Propositions de gestion relative à l'espèce :


- Des études complémentaires concernant cette espèce sont nécessaires, d'une part pour évaluer la fréquentation sur le site et d'autre part, pour identifier les gîtes en bâti afin de mener des actions ciblées de sauvegarde.
- Action de sensibilisation à la présence de chiroptères dans les habitations et les cavités auprès du public.

### Bibliographie

BENSETTITI F. & GAUDILLAT V. 2001. – Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 – Espèces animales. La Documentation française, Paris, 1 volume : p. 153 à 155.



|  |  |   |
|--|--|---|
| <b>Code UE<br/>6199</b>  | <b><i>Eupaglia quadripunctaria</i> / <i>Callimorpha quadripunctaria</i></b><br><br><b>Ecaille chinée</b> |  |
| Taxonomie  | Classe des Insectes, Ordre des Lépidoptères, Famille des Arctiidés                                       |   |
| Enjeu local de conservation  | Espèce à enjeu de conservation faible  |   |
| Statut de protection   | Directive Habitats-Faune-Flore : Annexe II   |   |
| <b>Caractères morphologiques</b>   |  |   |
| <p>L'espèce est facilement reconnaissable. L'adulte possède des ailes antérieures d'envergure de 23 à 29 mm noires zébrées de jaune pâle. Ces ailes postérieures sont rouges avec quatre gros points noirs. Il n'y a pas de dimorphisme sexuel. La chenille noirâtre se reconnaît à une large bande dorsale jaune et des tâches plus pâles sur les côtés. Elle peut atteindre 50 mm de long.</p>   |  |   |
| <b>Caractères biologiques</b>  |  |   |
| <p><b>Cycle de développement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o L'espèce est monovoltine (une seule génération par an).</li> <li>o La ponte des œufs se déroule de juillet à août sur les feuilles de la plante hôte.</li> <li>o Les chenilles éclosent 10 à 15 jours après la ponte. Elles rentrent rapidement en diapause dans un cocon à la base des plantes. L'activité reprend au printemps. La nymphose dure quatre à six semaines.</li> <li>o Les adultes s'observent de fin juin à fin août.</li> </ul> <p><b>Activité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Les adultes ont une activité diurne et nocturne, néanmoins ils restent plus visibles en fin d'après-midi.</li> <li>o Les chenilles ont une activité plus importante la nuit.</li> </ul> <p><b>Régime alimentaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Les chenilles sont polyphages se nourrissant d'espèces herbacées : Eupatoire chanvrine (<i>Eupatorium cannabinum</i>), Cirses (<i>Cirsium</i> spp.), Chardons (<i>Carduus</i> spp.), Lamiers (<i>Lamium</i> spp.), Orties (<i>Urtica</i> spp.), Epilobes (<i>Epilobium</i> spp.), et également de ligneux : Noisetier (<i>Corylus avellana</i>), Genêts, Hêtre (<i>Fagus sylvatica</i>), Chênes (<i>Quercus</i> spp.), Chèvrefeuille (<i>Lonicera</i> spp.).</li> <li>o Les adultes sont floricoles se nourrissant de diverses espèces : Eupatoire chanvrine, Ronces (<i>Rubus</i> spp.), Angélique sauvage (<i>Angelica sylvestris</i>), Cirses (<i>Cirsium</i> spp.), Chardons (<i>Carduus</i> spp.), Centaurées (<i>Centaurea</i> spp.).</li> </ul> |  |   |
| <b>Caractères écologiques</b>  |  |   |
| <p>L'Ecaille chinée fréquente une grande variété de milieux, à l'exception des zones de monoculture. L'espèce affectionne les milieux humides ou xériques ainsi que les milieux anthropisés. Cette espèce est généraliste affectionnant les milieux à plantes variées tels que les lisières forestières et les bois clairs. Cette espèce peut se rencontrer dans de nombreux habitats de l'Annexe I.</p>   |  |   |

| Répartition géographique   |  |
|--|--|
|  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>o Elle est répandue dans toute l'Europe moyenne et méridionale.</li> <li>o Elle semble très commune dans une grande partie de la France et moins fréquente dans le nord-est.</li> </ul>   |  |
| Habitats fréquentés  |  |
| Landes sèches européennes (UE : 4030), Pelouses acidiphiles (UE : 6230), Prairies à molinies (UE : 6410), Mégaphorbiaies (UE : 6430), Prairies de fauche (UE : 6510), Hêtraies-chênaies acidiphiles à Houx (UE : 9120), Hêtraies-chênaies acidiphiles (UE : 9130), Chênaies pédonculées à molinie (UE : 9190), Tourbières boisées (UE : 91D0*), Forêts riveraines (UE : 91E0*).  |  |
| Etat de conservation   |  |
| <p>L'état de conservation de cette espèce est assez bon puisque le groupe d'experts sur les invertébrés de la Convention de Berne considère que seule la sous-espèce <i>Callimorpha quadripunctaria rhodonensis</i> (Ile de Rhodes) est menacée en Europe.</p> <p><b>Etat actuel de l'espèce à l'échelle du site Natura 2000 :</b><br/>           Un individu de l'espèce a été observé à l'intérieur du périmètre du site sur les berges de la rivière de l'Avelon. Elle est potentiellement présente sur l'ensemble du site. Son état de conservation sur le site est jugé défavorable inadéquat compte tenu du mauvais état de conservation de certains de ses habitats (pelouses, landes, mégaphorbiaies).</p> |  |
|   |  |
| Source : Cahiers d'habitats Natura 2000 – Tome 7.  |  |
| Menaces potentielles   |  |
| Les populations peuvent être sensibles à la destruction de leur habitat (mise en culture...), la fauche des lisières pendant le mois de juillet, l'utilisation d'herbicides ou encore la fermeture du couvert forestier.   |  |
| Propositions de gestion  |  |
| <p><b>Propositions de gestion relative à l'habitat de l'espèce :</b><br/>           Son bon état de conservation dépend de son habitat, il est donc intéressant de favoriser la présence de plantes à fleurs et l'entretien des boisements de manière à maintenir des bois clairs. De plus, le maintien de zones humides ouvertes à Eupatoire chanvrine et Cirses sont des facteurs favorables pour l'espèce, ainsi que le maintien des prairies mésophiles à méso-hygrophiles.</p>  |  |
| Bibliographie  |  |
| BENSETTITI F. & GAUDILLAT V. 2001. – Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 – Espèces animales. La Documentation française, Paris, 1 volume : p. 153 à 155.   |  |



## Annexe 14 : Cahiers des charges applicables aux mesures de gestion ni agricoles et ni forestières du site Natura 2000 « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise »

### MESURES DE GESTION DU SITE NATURA 2000 « MASSIF FORESTIER DU HAUT BRAY DE L'OISE » ET MESURES ASSOCIÉES PORTANT SUR LES CONTRATS NATURA 2000 NI AGRICOLES-NI FORESTIERS

| Numéro de fiche mesure de gestion | Intitulé de la mesure  | Contrat Natura 2000 ni agricoles-ni forestiers   |
|-----------------------------------|--|--|
| 2                                 | Limiter et maîtriser l'impact des dessertes forestières  | Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires   |
| 7                                 | Conserver, développer et créer des connexions boisées  | Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets<br>Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers |
| 8                                 | Entretien et restaurer les milieux ouverts par fauche  | Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts<br>Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger  |
| 9                                 | Restaurer les milieux ouverts par coupe d'arbres et d'arbustes                                       | Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage<br>Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger   |
| 10                                | Gérer les rejets, drageons, ronciers et jeunes repousses consécutifs à une opération de restauration | Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger  |
| 11                                | Entretien et restaurer les milieux ouverts par pâturage  | Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique  |
| 12                                | Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique                                  | Équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique  |

| Numéro de fiche mesure de gestion | Intitulé de la mesure  | Contrat Natura 2000 ni agricoles-ni forestiers   |
|-----------------------------------|--|--|
| 13                                | Etrépage de surfaces limitées                                | Décapage ou étrépage sur de petites placettes en milieux humides<br>Griffage de surface ou décapage léger pour le maintien de communautés pionnières en milieu sec   |
| 14                                | Entretien d'une mare intraforestière ou prairiale            | Entretien de mares   |
| 15                                | Créer une mare prairiale                                     | Création ou rétablissement de mares  |
| 16                                | Entretien et restauration des ripisylves et des cours d'eau  | Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles<br>Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles<br>Restauration des ouvrages de petite hydraulique<br>Gestion des ouvrages de petite hydraulique |
| 17                                | Éliminer ou limiter les espèces indésirables et/ou invasives | Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable   |
| 18                                | Informez les usagers des objectifs/actions du DOCOB          | Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact  |



## PRISE EN CHARGE DE CERTAINS COÛTS VISANT À RÉDUIRE L'IMPACT DES ROUTES, CHEMINS, DESSERTES ET AUTRES INFRASTRUCTURES LINÉAIRES

### Fiche mesure de gestion n°2

#### 1 - Habitats ciblés

Tourbières boisées (91D0\*-1.1),  Aulnaies-frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux (91E0\*-8),  Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx (9120-2),  Hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois (9130-3),  Chênaies pédonculées à Molinie Bleue (9190-1) (\* Habitat prioritaire de la Directive 92/43/CEE)

#### 2 - Espèces ciblées

Triton crêté (1166)

#### 3 - Objectifs

Préserver de la fréquentation humaine et des actions sur les habitats et habitats d'espèces ciblés par la déviation des parcours existants et la mise en place de dispositifs spécifiques de protections (barrières, dispositifs anti-érosifs et pour les déplacements de la faune, ouvrages de franchissement permanents ou temporaires...).

#### 4 - Périmètre d'application

Tous les secteurs du site Natura 2000 où la maîtrise de la fréquentation et la mise en place de dispositifs de protections permettent de préserver dans un bon état de conservation les habitats, les habitats d'espèces et les espèces ciblés.

#### 5 - Nature du contractant

Propriétaire ou son représentant légal disposant d'un mandat le qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements de gestion sur la durée mentionnée au contrat Natura 2000.

#### 6 - Durée du contrat

5 ans.

#### 7 - Mesures complémentaires

Aucune.

## 8 - Cahier des charges technique

### Préparation de l'intervention (à la charge de l'animateur) :

- cartographie avec localisation des stations connues d'espèces d'intérêt patrimonial ou légalement protégées,
- détail technique, avec les matériaux utilisés, pour les aménagements à réaliser, accompagné d'une carte identifiant les zones à aménager,
- plan d'intervention comprenant une carte à une échelle adaptée avec identification et cartographie des zones à traiter et l'année de l'intervention.

### Engagements non rémunérés :

- tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions réalisées (équipement(s) installé(s), date(s) d'intervention(s), matériel(s) utilisé(s) et photographie(s) avant et après travaux),
- respect de la période autorisée pour la réalisation des opérations,
- dépôt d'une demande spécifique si nécessaire.

### Engagements rémunérés :

- modification de parcours existants par déviation temporaire ou permanente, sans création de nouvelles pistes ou de nouvelles routes, afin de préserver les habitats naturels, les espèces et leurs habitats d'intérêt communautaire sensibles à la fréquentation humaine (véhicules motorisés ou non, randonneurs, chevaux...),
- mise en place d'obstacles temporaires ou permanents pour limiter la fréquentation humaine par la pose de barrières, de grumes, de palissade tressée, de clôtures monofils, de lisse en bois, de ganivelle basse...,
- mise en place de dispositifs anti-érosifs pour les milieux naturels et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire sensibles notamment pour maîtriser l'érosion en nappe (par griffage de la surface d'un sol compacté afin d'accroître sa rugosité, par mise en place de mottes de végétation ou d'alignements de pierres disposés perpendiculairement ou obliquement par rapport à l'axe de la pente, par l'utilisation de fascines, par la pose d'une succession de ganivelles, d'un filet appelé géonappes composé de toile de jute ou de coton ou d'un mulching, par le nappage de terre prélevée en périphérie, par la transplantation de mottes de végétation issues de milieux intacts, par semis de graines...) ou l'érosion en rigole (pose d'obstacles de type gradines en rondins de bois perpendiculairement à la pente, de drains en bois ou en pierre sur la longueur de la pente, comblement des rigoles et des ravines par des matériaux de plus en plus fins en surface...),
- mise en place d'ouvrages de franchissement permanents (passerelles, passage à gué...) ou temporaires (gué de rondins, busage temporaire, poutrelles démontables...) des cours d'eau (Avelon) et leurs annexes (fossés...) afin de permettre l'accès aux zones sensibles et/ou difficilement accessibles pour les pratiques de fauche et de pâturage et de minimiser ainsi l'impact de ces actions sur l'environnement,



- aménagement de passages inférieurs ou spécifiques (buses ou dalots en ciment ou en polyéthylène, pont-cadre ou ovoïde associé à une banquette ou un marchepied, tranchée couverte....) afin de limiter l'impact des voiries et des chemins sur le déplacement des espèces animales d'intérêt communautaire sensibles, accompagné ou non de dispositifs destinés à empêcher leur accès sur la chaussée ou le chemin (dispositif de collecte en « U » en béton, clôture de 60 centimètres de hauteur à maille fine munie d'un bavolet au sommet, murets ou bordures en béton ou galvanisés de 40 à 50 centimètres de hauteur...),
  - entretien, remplacement ou réparation en cas de dégradation de l'ensemble des systèmes mis en place de préservation de la fréquentation et des actions sur l'environnement (fauche, pâturage...),
  - études et frais d'expert(s),
  - toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action sur avis du service instructeur et de l'animateur
- à préciser : .....

Clauses techniques de réalisation obligatoires :

Modalités techniques

- ensemble des opérations à réaliser en périodes automnale et/ou hivernale (du 15 octobre au 31 mars). Pendant les périodes de chasse (cf. Arrêté(s) relatif(s) à l'ouverture et à la clôture de la chasse dans le(s) département(s) concerné(s)), définir les périodes d'intervention avec les détenteurs des droits de chasse,
- accès des engins traditionnels uniquement par temps sec, lorsque le sol est ressuyé en surface, ou lorsque le sol est gelé,
- lorsque les sols sont peu portants, utilisation d'engins porteurs et de remorques équipés de pneus basse pression ou chenillés, ne dépassant pas une pression au sol à vide de 120 g/cm<sup>2</sup>.

Exportation des produits d'excavation

- stockage temporaire hors habitats d'intérêt communautaire avant évacuation des produits d'excavation est toléré avec leur enlèvement réalisé obligatoirement dans l'année qui suit les travaux.

Interdictions

- interdiction d'utiliser tous produits chimiques,
- interdiction d'amender et de fertiliser le sol,
- interdiction d'ensemencer (hors renforcement des habitats visés et expérimentation de techniques novatrices).

### **9 - Coûts plafond**

- rémunération accordée sur devis et limitée au coût plafond retenu de 50 000 euros TTC par aménagement.

### **10 - Durée et modalités des versements**

- indemnisation sur présentation des factures justificatives acquittées.

### **11 - Points du cahier des charges pouvant faire l'objet de contrôles**

- présentation du cahier d'enregistrement des interventions,
- types, quantité ou linéaire d'aménagements installés, désinstallés, entretenus, remplacés ou réparés,
- évacuation des produits d'excavation dans les délais impartis,
- pas de dépôt sur les habitats Natura 2000 existants.

### **12 - Indicateurs de suivi**

- nombre de contrats,
- types, quantité ou linéaire d'aménagements installés, désinstallés, entretenus, remplacés ou réparés concernés par la mesure,
- taux de contractualisation,
- maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces ciblées,
- préservation et accroissement de la population des espèces ciblées.

J'atteste avoir pris connaissance des engagements à respecter dans le cadre de mon contrat Natura 2000

Fait à....., le.....

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »



## Fiche mesure de gestion n°7

### 1 - Habitats ciblés

□ Pelouses acidiphiles subatlantiques à nord-atlantiques (6230\*-8), □ Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes (6430-1), □ Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces (6430-4), □ Végétations des lisières nitrophiles, hydroclines, héliophiles à semi-héliophiles (6430-6), □ Végétations des lisières nitrophiles, hydroclines, semi-sciaphiles à sciaphiles (6430-7), □ Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésohygrophiles (6510-4) (\* Habitat prioritaire de la Directive 92/43/CEE)

### 2 - Espèces ciblées

□ Triton crêté (1166), □ Grand Rhinolophe (1304), □ Ecaille chinée (6199)

### 3 - Objectifs

Préserver et/ou restaurer les structures et les mailles ligneuses au sein des habitats naturels ouverts afin de favoriser les espèces animales de l'annexe II de la directive Habitats.

### 4 - Périmètre d'application

Tous les secteurs du site Natura 2000 où ce type de mesure permette de restaurer les structures et les mailles ligneuses de type haies, alignements d'arbres, arbres isolés, ou bosquets favorables aux espèces animales de l'annexe II de la directive Habitats ciblées.

### 5 - Nature du contractant

Propriétaire ou son représentant légal disposant d'un mandat le qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements de gestion sur la durée mentionnée au contrat Natura 2000.

### 6 - Durée du contrat

5 ans.

### 7 - Mesures complémentaires

Chantier d'entretien de haies, d'alignements de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets.

## 8 - Cahier des charges technique

### Préparation de l'intervention (à la charge de l'animateur) :

- cartographie avec localisation des stations connues d'espèces d'intérêt patrimonial ou légalement protégées,
- détail technique des travaux à réaliser,
- plan d'intervention comprenant une carte à une échelle adaptée avec identification et cartographie des zones à traiter ou à planter ainsi que l'année de l'intervention, les voies d'accès, les places de feu et/ou les places de stockage temporaire.

### Engagements non rémunérés :

- tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions réalisées (surface(s) ou linéaire traité(s), date(s) d'intervention(s), matériel(s) utilisé(s) et photographie(s) avant et après travaux),
- respect de la période autorisée pour la réalisation des opérations,
- maintien des vieux arbres et des arbres morts favorables aux espèces cavicoles, sauf en cas de problème sanitaire ou de problème de sécurité publique,
- engagement du bénéficiaire à autoriser, après en avoir été préalablement averti, le suivi des parcelles concernées par la structure animatrice (dans le but d'effectuer, si besoin, des ajustements de cahiers des charges et d'évaluer la pertinence de la mesure mise en œuvre).

### Engagements rémunérés :

- restauration et/ou reconstitution des haies, des alignements d'arbres, des arbres isolés, ou des bosquets dégradés par plantation d'arbres et d'arbustes champêtres ou forestiers, en utilisant des espèces régionales adaptées au sol ou par bouturage d'individus en place. Les plants doivent avoir une taille minimum de 60 à 90 centimètres, en intégrant une protection contre les animaux (pose d'une clôture) et contre le gibier (tuteurage, grillage) ainsi que le remplacement des plants morts. Un paillage biodégradable peut être posé afin d'éviter la concurrence avec la strate herbacée,
  - création d'arbres en têtard en taillant les branches avec un léger biseau pour faciliter l'écoulement de la pluie. Cette opération est à réaliser tous les sept à dix ans en veillant à laisser une partie du réseau non taillée grâce à un système de taille par rotation,
  - ratissage, récolte et exportation des produits issus de la taille, de l'élagage, du recépage et de l'étêtage hors de la parcelle avec la possibilité de les brûler sur place dans le cas d'activité agricole, de la gestion forestière ou de demande d'autorisation de la commune,
  - frais de mise en décharge,
  - études et frais d'expert(s),
  - toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action sur avis du service instructeur et de l'animateur,
- à préciser : .....

## Clauses techniques de réalisation obligatoires :

### Modalités techniques

- ensemble des opérations à réaliser du 15 octobre au 31 mars pour l'étêtage (vérification de la présence de chiroptères), du 01 novembre au 01 mars pour la plantation. Pendant les périodes de chasse (cf. Arrêté(s) relatif(s) à l'ouverture et à la clôture de la chasse dans le(s) département(s) concerné(s)), définir les périodes d'intervention avec les détenteurs des droits de chasse,
- intervention hors période de sécheresse,
- accès des engins traditionnels uniquement par temps sec, lorsque le sol est ressuyé en surface, ou lorsque le sol est gelé,
- lorsque les sols sont peu portants, utilisation d'engins porteurs et de remorques équipés de pneus basse pression ou chenillés, ne dépassant pas une pression au sol à vide de 120 g/cm<sup>2</sup>,
- essences d'arbres et d'arbustes champêtres ou forestiers à utiliser lors de reconstitution des haies, des alignements d'arbres, des arbres isolés, ou des bosquets dégradés seront choisies parmi les espèces suivantes : Chênes pédonculé (*Quercus robur*) et sessile (*Q. petraea*), Châtaignier (*Castanea sativa*), Hêtre commun (*Fagus sylvatica*), Merisier (*Prunus avium*), Tremble (*Populus tremula*), Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), Charme commun (*Carpinus betulus*), Alisier torminal (*Sorbus torminalis*) et Sorbier des oiseleurs (*S. aucuparia*), Bouleaux pubescent (*Betula pubescens*) et verruqueux (*B. verrucosa*), Érable champêtre (*Acer campestre*), Érable plane (*Acer platanoides*), Érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), Saule marsault (*Salix caprea*) et cendré (*S. cinerea*), Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Bourdaine (*Rhamnus frangula*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Églantier (*Rosa canina*), Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*), Nerprun purgatif (*Rhamnus catharticus*), Noisetier commun (*Corylus avellana*), Prunellier (*Prunus spinosa*), Sureau noir (*Sambucus nigra*), Viorne obier (*Viburnum opulus*) et mancienne (*V. lantana*).

### Exportation des produits de coupe

- si les produits de coupe ne sont pas brûlés, l'enlèvement doit être réalisé dans l'année qui suit les travaux,
- brûlage sur tôle ondulée surélevée de 50 centimètres au minimum au-dessus du sol, suivi d'une évacuation des cendres hors du site dans un délai d'un mois,
- stockage temporaire hors habitats d'intérêt communautaire avant évacuation des produits de coupe est toléré.

### Interdictions

- interdiction d'utiliser tous produits chimiques pour dévitaliser les souches et les repousses de ligneux,
- interdiction d'amender et de fertiliser le sol (hors paillage biodégradable),
- interdiction d'ensemencer (hors renforcement des habitats visés et expérimentation de techniques novatrices),



- interdiction de pratiquer l'écobuage,
- interdiction au recours à des pneus ou à des liquides combustibles pour l'allumage et l'entretien des feux.

#### **9 - Coûts plafond**

- rémunération accordée sur devis et limitée au coût plafond retenu de 200 euros TTC par arbre pour la taille, l'élagage, le recépage et l'étêtage (y compris la taille en têtard) et de 10 euros TTC par plants d'arbres et d'arbustes.

#### **10 - Durée et modalités des versements**

- indemnisation sur présentation des factures justificatives acquittées.

#### **11 - Points du cahier des charges pouvant faire l'objet de contrôles**

- présentation du cahier d'enregistrement des interventions,
- linéaire ou nombre d'arbres traités ou plantés,
- évacuation des produits de coupe dans les délais impartis,
- pas de dépôt sur les habitats Natura 2000 existants.

#### **12 - Indicateurs de suivi**

- nombre de contrats,
- linéaire ou nombre d'arbres concernés par la mesure,
- taux de contractualisation,
- maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces ciblées,
- préservation et accroissement de la population des espèces ciblées.

J'atteste avoir pris connaissance des engagements à respecter dans le cadre de mon contrat Natura 2000

Fait à....., le.....

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »

## CHANTIER D'ENTRETIEN DE HAIES, D'ALIGNEMENTS DE HAIES, D'ALIGNEMENTS D'ARBRES, D'ARBRES ISOLES, DE VERGERS OU DE BOSQUETS

### Fiche mesure de gestion n°7

#### 1 - Habitats ciblés

□ **Pelouses acidiphiles subatlantiques à nord-atlantiques (6230\*-8)**, □ Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes (6430-1), □ Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces (6430-4), □ Végétations des lisières nitrophiles, hygroclines, héliophiles à semi-héliophiles (6430-6), □ Végétations des lisières nitrophiles, hygroclines, semi-sciaphiles à sciaphiles (6430-7), □ Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésohygrophiles (6510-4) (\* Habitat prioritaire de la Directive 92/43/CEE)

#### 2 - Espèces ciblées

□ Triton crêté (1166), □ Grand Rhinolophe (1304), □ Ecaille chinée (6199)

#### 3 - Objectifs

Préserver et/ou entretenir les structures et les mailles ligneuses au sein des habitats naturels ouverts, dont ceux de l'annexe I de la directive Habitats, afin de favoriser les espèces animales de l'annexe II de la directive Habitats.

#### 4 - Périmètre d'application

Tous les secteurs du site Natura 2000 où ce type de mesure permette de préserver et/ou d'entretenir et les mailles ligneuses de type haies, alignements d'arbres, arbres isolés, ou bosquets favorables aux espèces animales de l'annexe II de la directive Habitats ciblées.

#### 5 - Nature du contractant

Propriétaire ou son représentant légal disposant d'un mandat le qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements de gestion sur la durée mentionnée au contrat Natura 2000.

#### 6 - Durée du contrat

5 ans.

#### 7 - Mesures complémentaires

Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets.

## 8 - Cahier des charges technique

### Préparation de l'intervention (à la charge de l'animateur) :

- cartographie avec localisation des stations connues d'espèces d'intérêt patrimonial ou légalement protégées,
- détail technique des travaux à réaliser,
- plan d'intervention comprenant une carte à une échelle adaptée avec identification et cartographie des zones à traiter ou à planter ainsi que l'année de l'intervention, les voies d'accès, les places de feu et/ou les places de stockage temporaire.

### Engagements non rémunérés :

- tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions réalisées (surface(s) ou linéaire traité(s), date(s) d'intervention(s), matériel(s) utilisé(s) et photographie(s) avant et après travaux),
- respect de la période autorisée pour la réalisation des opérations,
- maintien des vieux arbres et des arbres morts favorables aux espèces cavicoles, sauf en cas de problème sanitaire ou de problème de sécurité publique,
- engagement du bénéficiaire à autoriser, après en avoir été préalablement averti, le suivi des parcelles concernées par la structure animatrice (dans le but d'effectuer, si besoin, des ajustements de cahiers des charges et d'évaluer la pertinence de la mesure mise en œuvre).

### Engagements rémunérés :

- intervention manuelle, à l'aide d'une tronçonneuse, ou mécanique, avec du matériel adapté qui ne déchiquette pas les branches (de type rotor, lamier à couteaux et à scies circulaires ou « Sécarotor »), pour la taille, l'élagage, le recépage et l'étêtage (taille en têtard) des arbres des haies, des alignements d'arbres, des arbres isolés, ou des bosquets dans le respect de leur intégrité lors de ces opérations et, notamment sans générer de blessures au tronc principal, ni de branches éclatées. La taille et l'élagage sont à effectuer une fois par an maximum et le recépage et l'étêtage au maximum une fois en 5 ans,
- entretien des arbres en têtard en taillant les branches avec un léger biseau pour faciliter l'écoulement de la pluie. Lorsque les branches sont larges, la taille se fera en deux fois afin d'éviter l'éclatement du bois. Cette opération est à réaliser au maximum une fois en 5 ans (taille tous les sept à dix ans) en veillant à laisser une partie du réseau non taillée grâce à un système de taille par rotation,
- traitement de la végétation associée à la ligne de haies, d'alignements d'arbres et d'arbres isolés (ourlets, broussailles et/ou rejets de ligneux) de façon manuelle (à l'aide d'une serpe, d'une pince élagueuse, d'une tronçonneuse, d'une débroussailleuse à dos équipée d'un disque...) ou mécanisée (broyeur uniquement dans le cas où le ramassage des résidus est possible). Ce traitement doit être réparti de manière hétérogène sur au maximum 50 % de la surface concernée, avec une rotation de ces surfaces d'une année sur l'autre, voire un traitement espacé sur plusieurs années suivant les cas,



- ratissage, récolte et exportation des produits issus de la taille, de l'élagage, du recépage et de l'étêtage hors de la parcelle avec la possibilité de les brûler sur place dans le cas d'activité agricole, de la gestion forestière ou de demande d'autorisation de la commune,
  - frais de mise en décharge,
  - études et frais d'expert(s),
  - toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action sur avis du service instructeur et de l'animateur,
- à préciser : .....

Clauses techniques de réalisation obligatoires :

Modalités techniques

- ensemble des opérations à réaliser du 15 octobre au 31 mars pour l'étêtage (vérification de la présence de chiroptères). Pendant les périodes de chasse (cf. Arrêté(s) relatif(s) à l'ouverture et à la clôture de la chasse dans le(s) département(s) concerné(s)), définir les périodes d'intervention avec les détenteurs des droits de chasse,
- intervention hors période de sécheresse,
- accès des engins traditionnels uniquement par temps sec, lorsque le sol est ressuyé en surface, ou lorsque le sol est gelé,
- lorsque les sols sont peu portants, utilisation d'engins porteurs et de remorques équipés de pneus basse pression ou chenillés, ne dépassant pas une pression au sol à vide de 120 g/cm<sup>2</sup>,

Exportation des produits de coupe

- si les produits de coupe ne sont pas brûlés, l'enlèvement doit être réalisé dans l'année qui suit les travaux,
- brûlage sur tôle ondulée surélevée de 50 centimètres au minimum au-dessus du sol, suivi d'une évacuation des cendres hors du site dans un délai d'un mois,
- stockage temporaire hors habitats d'intérêt communautaire avant évacuation des produits de coupe est toléré.

Interdictions

- interdiction d'utiliser tous produits chimiques pour dévitaliser les souches et les repousses de ligneux,
- interdiction d'amender et de fertiliser le sol (hors paillage biodégradable),
- interdiction d'ensemencer (hors renforcement des habitats visés et expérimentation de techniques novatrices),
- interdiction de pratiquer l'écobuage,
- interdiction au recours à des pneus ou à des liquides combustibles pour l'allumage et l'entretien des feux.

### **9 - Coûts plafond**

- rémunération accordée sur devis et limitée au coût plafond retenu de 200 euros TTC par arbre pour la taille, l'élagage, le recépage et l'étêtage (y compris la taille en têtard) et de 2 euros TTC par mètre carré et par an pour le traitement de la végétation associée à la ligne de haies, d'alignements d'arbres et d'arbres isolés,
- rémunération accordée au titre du barème forfaitaire régional et limitée aux coûts plafonds de 0,78 euros par mètre linéaire de haie entretenu et par intervention et 50 euros par arbre entretenu (pour 5 ans) en « têtard ».

### **10 - Durée et modalités des versements**

- indemnisation sur présentation des factures justificatives acquittées.

### **11 - Points du cahier des charges pouvant faire l'objet de contrôles**

- présentation du cahier d'enregistrement des interventions,
- linéaire ou nombre d'arbres et surface de végétation associée traités,
- évacuation des produits de coupe dans les délais impartis,
- pas de dépôt sur les habitats Natura 2000 existants.

### **12 - Indicateurs de suivi**

- nombre de contrats,
- linéaire ou nombre d'arbres concernés par la mesure et/ou surface de végétation associée traitée,
- taux de contractualisation,
- maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces ciblées,
- préservation et accroissement de la population des espèces ciblées.

J'atteste avoir pris connaissance des engagements à respecter dans le cadre de mon contrat Natura 2000

Fait à....., le.....

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »

## Fiche mesure de gestion n°8

### 1 - Habitats ciblés

Landes nord-atlantiques sèches à subsèches (4030-9),  **Pelouses acidiphiles subatlantiques à nord-atlantiques (6230\*-8)**,  Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes (6430-1),  Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces (6430-4),  Végétations des lisières nitrophiles, hygroclines, héliophiles à semi-héliophiles (6430-6),  Végétations des lisières nitrophiles, hygroclines, semi-sciaphiles à sciaphiles (6430-7),  Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésohygrophiles (6510-4) (\* Habitat prioritaire de la Directive 92/43/CEE)

### 2 - Espèces ciblées

Grand Rhinolophe (1304),  Ecaille chinée (6199)

### 3 - Objectifs

Maintenir les habitats et les habitats d'espèces ciblées par fauchage ou gyrobroyage avec un taux de recouvrement minimum de la strate basse herbacée et ligneuse de 80 %.

### 4 - Périmètre d'application

Tous les secteurs du site Natura 2000 où des habitats ouverts à vocation non agricole (parcelles hors SAU et hors MSA) et des habitats d'espèces ciblées sont présents ou en cours de restauration.

### 5 - Nature du contractant

Propriétaire ou son représentant légal disposant d'un mandat le qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements de gestion sur la durée mentionnée au contrat Natura 2000.

### 6 - Durée du contrat

5 ans.



## 7 - Mesures complémentaires

Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage.

## 8 - Cahier des charges technique

Préparation de l'intervention (à la charge de l'animateur) :

- cartographie avec localisation des stations des espèces d'intérêt patrimonial ou légalement protégées,
- détail technique des travaux à réaliser,
- plan d'intervention comprenant une carte à une échelle adaptée avec identification et cartographie des zones à traiter ainsi que l'année de l'intervention, les voies d'accès, les places de feu et/ou les places de stockage temporaire.

Engagements non rémunérés :

- tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions réalisées (surface(s) traitée(s), date(s) d'intervention(s), matériel(s) utilisé(s) et photographie(s) avant et après travaux),
- respect de la période autorisée pour la réalisation des opérations,
- engagement du bénéficiaire à autoriser, après en avoir été préalablement averti, le suivi des parcelles concernées par la structure animatrice (dans le but d'effectuer, si besoin, des ajustements de cahiers des charges et d'évaluer la pertinence de la mesure mise en œuvre).

Engagements rémunérés :

- fauchage mécanique à l'aide d'un matériel adapté (faucheuse, exportateur, ensileuse ou matériel équivalent),
- fauchage manuel à l'aide d'une débroussailleuse à dos (équipée d'un disque), notamment sur les secteurs non mécanisables,
- ratissage et mise en andain immédiats des produits fauchés,
- récolte et exportation des produits de fauche hors de la parcelle avec possibilité de les brûler sur place,
- frais de mise en décharge,
- études et frais d'expert(s),
- toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action sur avis du service instructeur et de l'animateur

à préciser : .....

## Clauses techniques de réalisation obligatoires :

### Modalités techniques

- ensemble des opérations à réaliser en périodes automnale et/ou hivernale (du 31 mars au du 01 janvier). Pendant les périodes de chasse (cf. Arrêté(s) relatif(s) à l'ouverture et à la clôture de la chasse dans le(s) département(s) concerné(s)), définir les périodes d'intervention avec les détenteurs des droits de chasse,
- fauchage en permettant la fuite de la faune vers les zones-refuges périphériques (fauchage centrifuge...) avec possibilité de préserver des zones non fauchées pour la faune et la flore ainsi que d'autres espèces ligneuses caractéristiques,
- accès des engins traditionnels uniquement par temps sec, lorsque le sol est ressuyé en surface, ou lorsque le sol est gelé,
- lorsque les sols sont peu portants, utilisation d'engins porteurs et de remorques équipés de pneus basse pression ou chenillés, ne dépassant pas une pression au sol à vide de 120 g/cm<sup>2</sup>.

### Exportation des produits de coupe

- si les produits de coupe ne sont pas brûlés, l'enlèvement doit être réalisé dans l'année qui suit les travaux,
- brûlage sur tôle ondulée surélevée de 50 centimètres au minimum au-dessus du sol, suivi d'une évacuation des cendres hors du site dans un délai d'un mois,
- stockage temporaire hors habitats d'intérêt communautaire avant évacuation des produits de coupe est toléré.

### Interdictions

- interdiction d'utiliser tous produits chimiques et sélectifs,
- interdiction d'amender, de fertiliser et de travailler le sol (labour, herse),
- interdiction de boiser les surfaces contractualisées,
- interdiction d'ensemencer (hors renforcement des habitats visés et expérimentation de techniques novatrices),
- interdiction de pratiquer l'écobuage,
- interdiction au recours à des pneus ou à des liquides combustibles pour l'allumage et l'entretien des feux,

## **9 - Coûts plafond**

- rémunération accordée sur devis et limitée aux coûts plafonds retenus de 10 000 euros TTC par hectare et par an en milieux secs et de 18 000 euros TTC par hectare et par an en milieux humides,
- rémunération accordée au titre du barème forfaitaire régional et limitée aux coûts plafonds de 1 200 euros par hectare et par intervention manuelle en milieux secs et de 1 600 euros par hectares et par intervention manuelle en milieux humides. En cas d'intervention mécanisée les

coûts plafonds sont limités à 620 euros par hectare et par intervention en milieux secs et de 760 euros par hectare et par intervention manuelle en milieux humides.

#### **10 - Durée et modalités des versements**

- indemnisation sur présentation des factures justificatives acquittées.

#### **11 - Points du cahier des charges pouvant faire l'objet de contrôles**

- présentation du cahier d'enregistrement des interventions,
- surface traitée,
- taux de recouvrement de la strate basse herbacée et ligneuse basse au minimum de 80 %,
- évacuation des produits de coupe dans les délais impartis,
- pas de dépôt ou de places de feu sur les habitats Natura 2000 existants.

#### **12 - Indicateurs de suivi**

- nombre de contrats,
- surface concernée par la mesure,
- taux de contractualisation,
- maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces ciblées,
- préservation et accroissement de la population des espèces ciblées.

J'atteste avoir pris connaissance des engagements à respecter dans le cadre de mon contrat Natura 2000

Fait à....., le.....

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »



## Fiche mesure de gestion n°8, 9 et 10

### 1 - Habitats ciblés

Landes nord-atlantiques sèches à subsèches (4030-9),  **Pelouses acidiphiles subatlantiques à nord-atlantiques (6230\*-8)**,  Molinaies acidiphiles subatlantiques à pré-continentales (6410-13),  Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes (6430-1),  Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces (6430-4),  Végétations des lisières nitrophiles, hygroclines, héliophiles à semi-héliophiles (6430-6),  Végétations des lisières nitrophiles, hygroclines, semi-sciaphiles à sciaphiles (6430-7),  Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésohygrophiles (6510-4) (\* Habitat prioritaire de la Directive 92/43/CEE)

### 2 - Espèces ciblées

Grand Rhinolophe (1304),  Ecaille chinée (6199)

### 3 - Objectifs

Restaurer dans un bon état de conservation les habitats et les habitats d'espèces ciblés par gyrobroyage et/ou débroussaillage des surfaces à fort développement ligneux (recouvrement des strates arborées et arbustives supérieur à 20 %) ou de certaines espèces colonisatrices.

### 4 - Périmètre d'application

Tous les secteurs du site Natura 2000 où le taux de recouvrement de la strate arborée et arbustive est supérieur à 20 %, issus d'une recolonisation naturelle ou d'un reboisement artificiel.

### 5 - Nature du contractant

Propriétaire ou son représentant légal disposant d'un mandat le qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements de gestion sur la durée mentionnée au contrat Natura 2000.

### 6 - Durée du contrat

5 ans.

## 7 - Mesures complémentaires

Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage.

## 8 - Cahier des charges technique

Préparation de l'intervention (à la charge de l'animateur) :

- cartographie avec localisation des stations connues d'espèces d'intérêt patrimonial ou légalement protégées,
- détail technique des travaux à réaliser,
- plan d'intervention comprenant une carte à une échelle adaptée avec identification et cartographie des zones à traiter ainsi que l'année de l'intervention, les voies d'accès, les places de feu et/ou les places de stockage temporaire.

Engagements non rémunérés :

- tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions réalisées (surface(s) traitée(s), date(s) d'intervention(s), matériel(s) utilisé(s) et photographie(s) avant et après travaux),
- respect de la période autorisée pour la réalisation des opérations,
- dépôt d'une demande d'autorisation de défrichement si nécessaire,
- engagement du bénéficiaire à autoriser, après en avoir été préalablement averti, le suivi des parcelles concernées par la structure animatrice (dans le but d'effectuer, si besoin, des ajustements de cahiers des charges et d'évaluer la pertinence de la mesure mise en œuvre).

Engagements rémunérés :

- traitement des espèces colonisatrices, ourlets, broussailles et/ou rejets de ligneux (après un débroussaillage plus lourd) manuellement (à l'aide d'une serpe, d'une pince élagueuse, d'une tronçonneuse, d'une débroussailleuse à dos...) ou mécanisé (à l'aide d'un broyeur uniquement dans le cas où le ramassage des résidus est possible) avec possibilité de maintenir des ourlets et/ou des bosquets arborés ou arbustifs répartis de manière hétérogène sur la surface concernée (recouvrement maximum de l'ordre de 20 %),
  - pour les espèces ligneuses à forte régénération à partir des souches, dessouchage mécanique à l'aide de tire-fort ou rabotage des souches à l'aide d'une rogneuse,
  - ratissage, récolte et exportation des produits issus du débroussaillage hors de la parcelle avec possibilité de les brûler sur place,
  - frais de mise en décharge,
  - études et frais d'expert(s),
  - toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action sur avis du service instructeur et de l'animateur
- à préciser : .....

## Clauses techniques de réalisation obligatoires :

### Modalités techniques

- ensemble des opérations à réaliser en périodes automnale et/ou hivernale (du 01 septembre au 31 mars). Pendant les périodes de chasse (cf. Arrêté(s) relatif(s) à l'ouverture et à la clôture de la chasse dans le(s) département(s) concerné(s)), définir les périodes d'intervention avec les détenteurs des droits de chasse,
- intervention hors période de sécheresse,
- accès des engins traditionnels uniquement par temps sec, lorsque le sol est ressuyé en surface, ou lorsque le sol est gelé,
- lorsque les sols sont peu portants, utilisation d'engins porteurs et de remorques équipés de pneus basse pression ou chenillés, ne dépassant pas une pression au sol à vide de 120 g/cm<sup>2</sup>.

### Exportation des produits de coupe

- si les produits de coupe ne sont pas brûlés, l'enlèvement doit être réalisé dans l'année qui suit les travaux,
- brûlage sur tôle ondulée surélevée de 50 centimètres au minimum au-dessus du sol, suivi d'une évacuation des cendres hors du site dans un délai d'un mois,
- stockage temporaire hors habitats d'intérêt communautaire avant évacuation des produits de coupe est toléré.

### Interdictions

- interdiction d'utiliser tous produits chimiques pour dévitaliser les souches et les repousses de ligneux,
- interdiction d'amender, de fertiliser et de travailler le sol (labour, herse),
- interdiction de boiser les surfaces contractualisées,
- interdiction d'ensemencer (hors renforcement des habitats visés et expérimentation de techniques novatrices),
- interdiction de pratiquer l'écobuage,
- interdiction au recours à des pneus ou à des liquides combustibles pour l'allumage et l'entretien des feux.

## **9 - Coûts plafond**

- rémunération accordée sur devis et limitée aux coûts plafonds retenus de 15 000 euros TTC par hectare et par an en milieux secs et de 20 000 euros TTC par hectare et par an en milieux humides,
- rémunération accordée au titre du barème forfaitaire régional et limitée aux coûts plafonds de 1 200 euros par hectare et par intervention manuelle en milieux secs et de 1 600 euros par hectare et par intervention manuelle en milieux humides. En cas d'intervention mécanisée les



coûts plafonds sont limités à 620 euros par hectare et par intervention en milieux secs et de 760 euros par hectare et par intervention manuelle en milieux humides.

#### **10 - Durée et modalités des versements**

- indemnisation sur présentation des factures justificatives acquittées.

#### **11 - Points du cahier des charges pouvant faire l'objet de contrôles**

- présentation du cahier d'enregistrement des interventions,
- surface traitée,
- taux de recouvrement de la strate ligneuse haute au maximum de 20 %,
- évacuation des produits de débroussaillage dans les délais impartis,
- pas de dépôt ou de places de feu sur les habitats Natura 2000 existants.

#### **12 - Indicateurs de suivi**

- nombre de contrats,
- surface concernée par la mesure,
- taux de contractualisation,
- maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces ciblées,
- préservation et accroissement de la population des espèces ciblées.

J'atteste avoir pris connaissance des engagements à respecter dans le cadre de mon contrat Natura 2000

Fait à....., le.....

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »

### Fiche mesure de gestion n°9

#### 1 - Habitats ciblés

Landes nord-atlantiques sèches à subsèches (4030-9),  **Pelouses acidiphiles subatlantiques à nord-atlantiques (6230\*-8)**,  Molinaies acidiphiles subatlantiques à pré-continentales (6410-13),  Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes (6430-1),  Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésohygrophiles (6510-4) (\* Habitat prioritaire de la Directive 92/43/CEE)

#### 2 - Espèces ciblées

Grand Rhinolophe (1304),  Ecaille chinée (6199)

#### 3 - Objectifs

Améliorer l'état de conservation des habitats et des habitats d'espèces ciblés par la réouverture des milieux ouverts embroussaillés par l'abattage et/ou débroussaillage des surfaces concernées ainsi que leurs zones périphériques, avec un taux de recouvrement des strates arborées et arbustives supérieur à 20 %.

#### 4 - Périmètre d'application

Tous les secteurs du site Natura 2000 où le taux de recouvrement de la strate arborée et arbustive est supérieur à 20 %.

#### 5 - Nature du contractant

Propriétaire ou son représentant légal disposant d'un mandat le qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements de gestion sur la durée mentionnée au contrat Natura 2000.

#### 6 - Durée du contrat

5 ans.

#### 7 - Mesures complémentaires

Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts, Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger.

## 8- Cahier des charges technique

### Préparation de l'intervention (à la charge de l'animateur) :

- cartographie avec localisation des stations connues des espèces d'intérêt patrimonial et/ou légalement protégées,
- détail technique des travaux à réaliser,
- plan d'intervention comprenant une carte à une échelle adaptée avec identification et cartographie des zones à traiter et l'année de l'intervention, les voies d'accès, les places de feu et/ou les places de stockage temporaire.

### Engagements non rémunérés :

- tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions réalisées (surface(s) traitée(s), date(s) d'intervention(s), matériel(s) utilisé(s) et photographie(s) avant et après travaux),
- respect de la période autorisée pour la réalisation des opérations,
- dépôt d'une demande d'autorisation de défrichement, si nécessaire,
- engagement du bénéficiaire à autoriser, après en avoir été préalablement averti, le suivi des parcelles concernées par la structure animatrice (dans le but d'effectuer, si besoin, des ajustements de cahiers des charges et d'évaluer la pertinence de la mesure mise en œuvre).

### Engagements rémunérés :

- abattage manuel ou mécanique des végétaux ligneux avec possibilité de conserver un ombrage arboré et arbustif au sol de 20 % maximum au niveau de la surface contractualisée. Les végétaux conservés vivants (en choisissant parmi les espèces les moins colonisatrices et/ou caractéristiques d'un type d'habitat) ou morts seront répartis de façon isolée ou en bosquets au sein de la surface contractualisée,
- dévitalisation par annélation manuelle corticale,
- dessouchage mécanique à l'aide de tire-fort, palan suspendu à une chèvre, de pelleteuses, ou d'essoucheuse de type Vermeer ou rabotage des souches à l'aide d'une rogneuse,
- enlèvement des grumes et des souches hors de la parcelle avec un procédé de débardage le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés (possibilité de laisser quelques grumes et souches sur place, servant d'abris notamment pour la faune),
- si l'épaisseur d'humus compromet la bonne régénération des milieux ouverts visés, possibilité d'un ratissage des feuilles et du retrait de la couche superficielle de la litière,
- exportation hors de la parcelle des rémanents, des feuilles et de la litière avec possibilité de les brûler sur place,
- frais de mise en décharge,
- études et frais d'expert(s),



- toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action sur avis du service instructeur et de l'animateur,  
à préciser : .....

Clauses techniques de réalisation obligatoires :

Modalités techniques

- ensemble des opérations à réaliser en périodes automnale et/ou hivernale (01 septembre au 31 mars). Pendant les périodes de chasse (cf. Arrêté(s) relatif(s) à l'ouverture et à la clôture de la chasse dans le(s) département(s) concerné(s)), définir les périodes d'intervention avec les détenteurs des droits de chasse,
- accès des engins traditionnels uniquement par temps sec, lorsque le sol est ressuyé en surface, ou lorsque le sol est gelé,
- lorsque les sols sont peu portants, utilisation de techniques traditionnelles (débardage à cheval) ou d'engins et de remorques à faible portance équipés de pneus basse pression ou chenillés, ne dépassant pas une pression au sol à vide de 120 g/cm<sup>2</sup>.

Exportation des produits de coupe

- si les produits de coupe ne sont pas brûlés, l'enlèvement doit être réalisé dans l'année qui suit les travaux,
- brûlage sur tôle ondulée surélevée de 50 centimètres au minimum au-dessus du sol, suivi d'une évacuation des cendres hors du site dans un délai d'un mois,
- stockage temporaire hors habitats d'intérêt communautaire avant évacuation des produits de coupe est toléré.

Interdictions

- interdiction d'utiliser tous produits chimiques pour dévitaliser les souches et les repousses de ligneux,
- interdiction d'amender, de fertiliser et de travailler le sol (labour, herse),
- interdiction d'assécher, d'imperméabiliser, de remblayer ou de mettre en eau,
- interdiction de boiser les surfaces contractualisées,
- interdiction d'ensemencer (hors renforcement des habitats visés et expérimentation de techniques novatrices),
- interdiction de pratiquer l'écobuage,
- interdiction au recours à des pneus ou à des liquides combustibles pour l'allumage et l'entretien des feux.

### **9 - Coûts plafond**

- rémunération accordée sur devis et limitée aux coûts plafonds retenus de 20 000 euros TTC par hectare et par an en milieux secs et de 30 000 euros TTC par hectare et par an en milieux humides,
- rémunération accordée au titre du barème forfaitaire régional et limitée aux coûts plafonds de 2 200 euros par hectare et par intervention manuelle en milieux secs et de 2 900 euros par hectare et par intervention manuelle en milieux humides. En cas d'intervention mécanisée les couts plafonds sont limités à 1 500 euros par hectare et par intervention en milieux secs et de 1 960 euros par hectare et par intervention manuelle en milieux humides.

### **10 - Durée et modalités des versements**

- indemnisation sur présentation des factures justificatives acquittées.

### **11 - Points du cahier des charges pouvant faire l'objet de contrôles**

- présentation du cahier d'enregistrement des interventions,
- surface traitée,
- taux de recouvrement de la strate arbustive et/ou arborée au maximum de 20 %,
- évacuation des produits de coupe ou de débroussaillage dans les délais impartis,
- pas de dépôt ou de places de feu sur les habitats Natura 2000 existants.

### **12 - Indicateurs de suivi**

- nombre de contrats,
- surface concernée par la mesure,
- taux de contractualisation,
- maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces ciblées,
- préservation et accroissement de la population des espèces ciblées.

J'atteste avoir pris connaissance des engagements à respecter dans le cadre de mon contrat Natura 2000

Fait à....., le.....

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »

## Fiche mesure de gestion n°11

### 1 - Habitats ciblés

Landes nord-atlantiques sèches à subsèches (4030-9),  **Pelouses acidiphiles subatlantiques à nord-atlantiques (6230\*-8)**,  Moliniaies acidiphiles subatlantiques à pré-continentales (6410-13),  Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésohygrophiles (6510-4)  
(\* Habitat prioritaire de la Directive 92/43/CEE)

### 2 - Espèces ciblées

Grand Rhinolophe (1304),  Ecaille chinée (6199)

### 3 - Objectifs

Améliorer l'état de conservation des habitats et des habitats d'espèces ciblées par la mise en place d'une gestion pastorale.

### 4- Périmètre d'application

Tous les secteurs du site Natura 2000 à vocation non agricole (parcelles hors SAU et hors cotisation MSA) où la gestion pastorale permet de maintenir ou de restaurer dans un bon état de conservation les habitats et les habitats d'espèces ciblées.

### 5- Nature du contractant

Propriétaire ou son représentant légal disposant d'un mandat le qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements de gestion sur la durée mentionnée au contrat Natura 2000

### 6- Durée du contrat

5 ans.

### 7 - Mesures complémentaires

Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage.



## 8- Cahier des charges technique

Préparation de l'intervention (à la charge de l'animateur) :

- cartographie avec localisation des stations des espèces d'intérêt patrimonial et/ou légalement protégées,
- détail technique de la gestion pastorale mise en place,
- plan d'intervention comprenant une carte à une échelle adaptée avec identification et cartographie des surfaces pâturées et l'année de l'intervention, le chargement et la période définis pour le pâturage et les voies d'accès,

Engagements non rémunérés :

- déclaration des animaux,
- assurer la prophylaxie des animaux (maladies infectieuses, parasitoses...) en limitant le nombre de traitements antiparasitaires à partir de la mise en pâturage et en mettant en œuvre une gestion raisonnée du parasitisme notamment en utilisant les molécules les moins toxiques pour la faune non-cible 15 jours avant la mise en pâturage,
- tenue d'un cahier de pâturage (type d'animaux, date d'arrivée et de retrait des animaux, plan de pâturage, suivi de la pression de pâturage et photographie(s) avant et après pâturage),
- respect du chargement et de la période de pâturage définis dans le plan d'intervention,
- engagement du bénéficiaire à autoriser, après en avoir été préalablement averti, le suivi des parcelles concernées par la structure animatrice (dans le but d'effectuer, si besoin, des ajustements de cahiers des charges et d'évaluer la pertinence de la mesure mise en œuvre).

Engagements rémunérés :

- assurer le gardiennage, le déplacement et la surveillance du troupeau (suivi vétérinaire, pression du pâturage),
- assurer la complémentation alimentaire des animaux, sans affouragement (pâturage extensif avec enlèvement des animaux en hiver)
- débroussaillage ponctuel manuel ou mécanique des refus et des ligneux préjudiciables à la qualité fourragère de la zone pâturée,
- ratissage, récolte et exportation de ces refus et ces ligneux hors de la parcelle et possibilité de les brûler sur place,
- frais de mise en décharge,
- études et frais d'expert(s),
- toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action sur avis du service instructeur et de l'animateur

à préciser : .....

## Clauses techniques de réalisation obligatoires :

### Modalités techniques

- chargement des animaux pour un pâturage de type extensif, modulé en fonction de l'habitat afin de prendre en compte l'impact, tant au niveau de la pression de pâturage que de la fertilisation indirecte,
- dates de pâturage à adapter suivant le type d'habitats ouverts et leur état de conservation,
- informer le service instructeur et l'animateur en cas d'impossibilité pour respecter le plan de pâturage, notamment pour des raisons climatiques exceptionnelles.

### Exportation des refus et des ligneux

- si les refus et les ligneux préjudiciables à la qualité fourragère de la zone pâturée ne sont pas brûlés, l'enlèvement doit être réalisé dans l'année qui suit les travaux,
- brûlage sur tôle ondulée surélevée de 50 centimètres au minimum au-dessus du sol, suivi d'une évacuation des cendres hors du site dans un délai d'un mois,
- stockage temporaire hors habitats d'intérêt communautaire avant évacuation de ces refus et ces ligneux est toléré.

### Interdictions

- interdiction d'utiliser des avermectines et des pyréthrinoïdes dans les traitements parasitaires,
- interdiction de donner de l'affouragement complémentaire pour les animaux (sauf dérogation obtenue auprès du service instructeur et de l'animateur),
- interdiction d'utiliser tous produits chimiques pour traiter les refus et/ou pour dévitaliser les souches et les repousses de ligneux,
- interdiction d'amender, de fertiliser et de travailler le sol (labour, herse),
- interdiction de boiser les surfaces contractualisées,
- interdiction d'ensemencer (hors renforcement des habitats visés et expérimentation de techniques novatrices),
- interdiction de pratiquer l'écobuage,
- interdiction au recours à des pneus ou à des liquides combustibles pour l'allumage et l'entretien des feux.

### **9- Coûts plafond**

- rémunération accordée sur devis et limitée au coût plafond retenu de 500 euros TTC par jour,
- rémunération accordée au titre du barème forfaitaire régional et limitée aux coûts plafonds de 0.65 euro par mètre linéaire pour la pose et dépose des clôtures (clôtures mobiles). L'entretien par pâturage est limité aux coûts plafonds hebdomadaires de 35 euros pour une surface contractualisée inférieure à 5 hectares, 50 euros pour une surface contractualisée entre 5 hectares et 10 hectares, et 70 euros pour une surface contractualisée supérieure à 10 hectares.

### **10- Durée et modalités des versements**

- indemnisation sur présentation des factures justificatives acquittées.

### **11- Points du cahier des charges pouvant faire l'objet de contrôles**

- présentation du cahier de pâturage,
- surface pâturée par rapport au plan d'intervention.

### **12- Indicateurs de suivi**

- nombre de contrats,
- surface concernée par la mesure,
- taux de contractualisation,
- maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces ciblées,
- préservation et accroissement de la population des espèces ciblées.

J'atteste avoir pris connaissance des engagements à respecter dans le cadre de mon contrat Natura 2000

Fait à....., le.....

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »



### Fiche mesure de gestion n°12

#### 1 - Habitats ciblés

□ Landes nord-atlantiques sèches à subsèches (4030-9), □ **Pelouses acidiphiles subatlantiques à nord-atlantiques (6230\*-8)**, □ Molinaies acidiphiles subatlantiques à pré-continental (6410-13), □ Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésohygrophiles (6510-4) (\* Habitat prioritaire de la Directive 92/43/CEE)

#### 2 - Espèces ciblées

□ Grand Rhinolophe (1304), □ Ecaille chinée (6199)

#### 3 - Objectifs

Faciliter la gestion pastorale des habitats et des habitats d'espèces ciblées par la mise en place d'équipements adéquates.

#### 4 - Périmètre d'application

Tous les secteurs du site Natura 2000 à vocation non agricole (parcelles hors SAU et hors cotisation MSA) où la gestion pastorale permet de maintenir ou de restaurer dans un bon état de conservation les habitats et des habitats d'espèces ciblées. Cette mesure ne peut être souscrite qu'en complément de la mesure A32303R.

#### 5 - Nature du contractant

Propriétaire ou son représentant légal disposant d'un mandat le qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements de gestion sur la durée mentionnée au contrat Natura 2000.

#### 6 - Durée du contrat

5 ans.

#### 7 - Mesures complémentaires

Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique.

## 8- Cahier des charges technique

### Préparation de l'intervention (à la charge de l'animateur) :

- cartographie avec localisation des stations des espèces d'intérêt patrimonial ou légalement protégées,
- détail technique des équipements à installer,
- plan d'intervention comprenant une carte à une échelle adaptée avec identification et cartographie des zones à traiter et l'année de l'intervention, des voies d'accès, des places de feu et/ou des places de stockage temporaire.

### Engagements non rémunérés :

- tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions réalisées (surface(s) traitée(s), équipement(s) installé(s), date(s) d'intervention(s), matériel(s) utilisé(s) et photographie(s) avant et après travaux),
- respect de la période autorisée pour la réalisation des opérations,
- dépôt d'une demande spécifique si nécessaire,
- engagement du bénéficiaire à autoriser, après en avoir été préalablement averti, le suivi des parcelles concernées par la structure animatrice (dans le but d'effectuer, si besoin, des ajustements de cahiers des charges et d'évaluer la pertinence de la mesure mise en œuvre).

### Engagements rémunérés :

- abattage, élagage et débroussaillage manuel ou mécanique de ligneux au niveau des emplacements choisis pour l'installation des équipements pastoraux,
- ratissage, récolte et exportation des rémanents hors de la parcelle avec possibilité de les brûler sur place,
- frais de mise en décharge,
- pose et dépose de clôtures (fixes, semi-fixes ou mobiles, parcs de pâturage...) avec l'ensemble des fournitures nécessaires (piquets, grillage type ursus, fils électriques, batteries...) dans le cadre de dispositifs de gestion par pâturage et de mise en défens et dans le respect de la perméabilité pour la grande faune (hauteur minimum de 40 centimètres sous la clôture et hauteur maximum de la clôture de 1,20 mètres),
- installation de passages canadiens, de portails et de barrières et de systèmes de franchissement pour les piétons,
- pose et dépose d'équipements pastoraux (abreuvoirs, bacs, tonnes à eau, robinets flotteurs...),
- entretien, remplacement ou réparation des équipements pastoraux,
- mise en place d'ouvrages de franchissement permanents ou temporaires de milieux aquatiques afin de permettre l'accès aux zones difficilement accessibles pour le pâturage,
- études et frais d'expert(s),

- toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action sur avis du service instructeur et de l'animateur

à préciser : .....

#### Clauses techniques de réalisation obligatoires :

##### Modalités techniques

- possibilité de réaliser l'ensemble des opérations toute l'année. Pendant les périodes de chasse (cf. Arrêté(s) relatif(s) à l'ouverture et à la clôture de la chasse dans le(s) département(s) concerné(s)), définir les périodes d'intervention avec les détenteurs des droits de chasse,
- intervention hors période de sécheresse,
- accès des engins traditionnels uniquement par temps sec, lorsque le sol est ressuyé en surface, ou lorsque le sol est gelé,
- lorsque les sols sont peu portants, utilisation de techniques traditionnelles (débardage à cheval) ou d'engins et de remorques à faible portance équipés de pneus basse pression ou chenillés, ne dépassant pas une pression au sol à vide de 120 g/cm<sup>2</sup>.

##### Exportation des produits de coupe

- si les produits de coupe ne sont pas brûlés, l'enlèvement doit être réalisé dans l'année qui suit les travaux,
- brûlage sur tôle ondulée surélevée de 50 centimètres au minimum au-dessus du sol, suivi d'une évacuation des cendres hors du site dans un délai d'un mois,
- stockage temporaire hors habitats d'intérêt communautaire avant évacuation des produits de coupe est toléré.

##### Interdictions

- interdiction d'utiliser tous produits chimiques pour dévitaliser les souches et les repousses de ligneux,
- interdiction d'amender (en dehors du pâturage extensif), de fertiliser et de travailler le sol (labour, herse),
- interdiction de boiser les surfaces contractualisées,
- interdiction d'ensemencer (hors renforcement des habitats visés et expérimentation de techniques novatrices),
- interdiction de pratiquer l'écobuage,
- interdiction au recours à des pneus ou à des liquides combustibles pour l'allumage et l'entretien des feux.

#### **9 - Coûts plafond**

- rémunération accordée sur devis et limitée au coût plafond retenu de 25 000 euros TTC par hectare et par an en milieux secs et de 35 000 euros TTC par hectare et par an en milieux humides.



### **10 - Durée et modalités des versements**

- indemnisation sur présentation des factures justificatives.

### **11 - Points du cahier des charges pouvant faire l'objet de contrôles**

- présentation du cahier d'enregistrement des interventions,
- types et quantité d'équipements installés ou désinstallés,
- surface traitée,
- évacuation des produits de coupe ou de débroussaillage dans les délais impartis,
- pas de dépôt ou de places de feu sur les habitats Natura 2000 existants.

### **12- Indicateurs de suivi**

- nombre de contrats,
- types et quantité d'équipements concernés par la mesure,
- taux de contractualisation,
- maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces ciblées,
- préservation et accroissement de la population des espèces ciblées.

J'atteste avoir pris connaissance des engagements à respecter dans le cadre de mon contrat Natura 2000

Fait à....., le.....

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »

### Fiche mesure de gestion n°13

#### 1 - Habitats ciblés

Landes nord-atlantiques sèches à subsèches (4030-9),  Pelouses acidiphiles subatlantiques à nord-atlantiques (6230\*-8),  Molinaies acidiphiles subatlantiques à pré-continetales (6410-13)

#### 2 - Espèces ciblées

Grand Rhinophe (1304),  Ecaille chinée (6199)

#### 3 - Objectifs

Améliorer l'état de conservation des habitats et des habitats d'espèces ciblées par enlèvement des horizons superficiels du sol et/ou l'élimination de quelques ligneux.

#### 4 - Périmètre d'application

Tous les secteurs du site Natura 2000 où ce type de mesure permet de gérer, de restaurer et de reconstituer des habitats pionniers en milieu humide.

#### 5 - Nature du contractant

Propriétaire ou son représentant légal disposant d'un mandat le qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements de gestion sur la durée mentionnée au contrat Natura 2000.

#### 6 - Durée du contrat

5 ans.

#### 7 - Mesures complémentaires

Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger, Restauration des ouvrages de petite hydraulique.

## 8- Cahier des charges technique

Préparation de l'intervention (à la charge de l'animateur) :

- cartographie avec localisation des stations connues d'espèces d'intérêt patrimonial ou légalement protégées,
- détail technique des travaux à réaliser,
- plan d'intervention comprenant une carte à une échelle adaptée avec identification et cartographie des zones à traiter ainsi que l'année de l'intervention, les voies d'accès, les places de feu (si débroussaillage nécessaire) et/ou les places de stockage temporaire.

Engagements non rémunérés :

- tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions réalisées (surface(s) traitée(s), date(s) d'intervention(s), matériel(s) utilisé(s) et photographie(s) avant et après travaux),
- respect de la période autorisée pour la réalisation des opérations,
- suivis qualitatifs des zones de test d'étrépage,
- dépôt d'une demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau si nécessaire,
- engagement du bénéficiaire à autoriser, après en avoir été préalablement averti, le suivi des parcelles concernées par la structure animatrice (dans le but d'effectuer, si besoin, des ajustements de cahiers des charges et d'évaluer la pertinence de la mesure mise en œuvre).

Engagements rémunérés :

- tous travaux préalables nécessaires pour faciliter le décapage ou l'étrépage, notamment l'abattage, l'élagage et le débroussaillage manuel ou mécanique de ligneux au niveau des emplacements choisis avec le ratissage, la récolte et l'exportation des rémanents hors de la parcelle avec la possibilité de les brûler sur place dans le cas d'activité agricole, de la gestion forestière ou de demande d'autorisation de la commune,
- décapage ou étrépage manuel (bêche et pelle) ou mécanique (pelle hydraulique à bras avec obligatoirement un godet de curage sans dent) des horizons superficiels du sol. Des zones de test d'étrépage pourront être réalisées afin d'estimer la profondeur des horizons à retirer afin de mettre en œuvre un étrépage à plus grande échelle, qui restera toutefois expérimental,
- exportation des produits d'étrépage hors du site obligatoire, avec possibilité d'un ressuyage afin de diminuer les volumes exportés, ou régilage sur des zones non éligibles au titre de Natura 2000 (chemins, voies diverses) suivant le volume,
- frais de mise en décharge,
- études et frais d'expert(s),
- toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action sur avis du service instructeur et de l'animateur

à préciser : .....



### Clauses techniques de réalisation obligatoires :

#### Modalités techniques

- ensemble des opérations à réaliser en périodes automnale et/ou hivernale (du 15 octobre au 31 mars). Pendant les périodes de chasse (cf. Arrêté(s) relatif(s) à l'ouverture et à la clôture de la chasse dans le(s) département(s) concerné(s)), définir les périodes d'intervention avec les détenteurs des droits de chasse,
- accès des engins traditionnels uniquement par temps sec, lorsque le sol est ressuyé en surface,
- lorsque les sols sont peu portants, utilisation d'engins porteurs et de remorques équipés de pneus basse pression ou chenillés, ne dépassant pas une pression au sol à vide de 120 g/cm<sup>2</sup>.

#### Exportation des produits de coupe

- si les produits de coupe ne sont pas brûlés, l'enlèvement doit être réalisé dans l'année qui suit les travaux,
- brûlage sur tôle ondulée surélevée de 50 centimètres au minimum au-dessus du sol, suivi d'une évacuation des cendres hors du site dans un délai d'un mois,
- stockage temporaire hors habitats d'intérêt communautaire avant évacuation des produits de coupe est toléré.

#### Exportation des produits de décapage ou d'étrépage

- stockage temporaire hors habitats d'intérêt communautaire avant évacuation des produits de décapage ou d'étrépage est toléré, notamment pour un ressuyage afin de diminuer les volumes exportés, avec leur enlèvement réalisé obligatoirement dans l'année qui suit les travaux.

#### Interdictions

- interdiction d'utiliser un godet à dents pour la réalisation du décapage ou de l'étrépage,
- interdiction d'utiliser tous produits chimiques,
- interdiction d'amender, de fertiliser et de travailler le sol (labour, herse),
- interdiction de boiser les surfaces contractualisées,
- interdiction d'ensemencer (hors renforcement des habitats visés et expérimentation de techniques novatrices),
- interdiction de pratiquer l'écobuage,
- interdiction au recours à des pneus ou à des liquides combustibles pour l'allumage et l'entretien des feux.

### **9 - Coûts plafond**

- rémunération accordée sur devis et limitée au coût plafond retenu de 18 euros TTC par mètre carré et par an de la surface des milieux hygrophiles favorables sur une même entité du site Natura 2000,

### **10 - Durée et modalités des versements**

- indemnisation sur présentation des factures justificatives acquittées

### **11 - Points du cahier des charges pouvant faire l'objet de contrôles**

- présentation du cahier d'enregistrement des interventions,
- surface décapée ou étrépiee,
- évacuation des produits de décapage ou d'étrépage dans les délais impartis,
- pas de dépôt sur les habitats Natura 2000 existants.

### **12 - Indicateurs de suivi**

- nombre de contrats,
- surface concernée par la mesure,
- taux de contractualisation,
- maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces ciblées,
- préservation et accroissement de la population des espèces ciblées.

J'atteste avoir pris connaissance des engagements à respecter dans le cadre de mon contrat Natura 2000

Fait à....., le.....

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »

## Fiche mesure de gestion n°13

### 1 - Habitats ciblés

Landes nord-atlantiques sèches à subsèches (4030-9),  **Pelouses acidiphiles subatlantiques à nord-atlantiques (6230\*-8)**,  Molinaies acidiphiles subatlantiques à pré-continentales (6410-13) (\* Habitat prioritaire de la Directive 92/43/CEE)

### 2 - Espèces ciblées

Grand Rhinolophe (1304),  Ecaille chinée (6199)

### 3 - Objectifs

Améliorer l'état de conservation des habitats et des habitats d'espèces ciblées par enlèvement des horizons superficiels du sol.

### 4 - Périmètre d'application

Tous les secteurs du site Natura 2000 où ce type de mesure permet de gérer, de restaurer et de reconstituer des habitats pionniers en milieu sec.

### 5 - Nature du contractant

Propriétaire ou son représentant légal disposant d'un mandat le qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements de gestion sur la durée mentionnée au contrat Natura 2000.

### 6 - Durée du contrat

5 ans.

### 7 - Mesures complémentaires

Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger.



## 8 - Cahier des charges technique

### Préparation de l'intervention (à la charge de l'animateur) :

- cartographie avec localisation des stations connues d'espèces d'intérêt patrimonial ou légalement protégées,
- détail technique des travaux à réaliser,
- plan d'intervention comprenant une carte à une échelle adaptée avec identification et cartographie des zones à traiter ainsi que l'année de l'intervention, les voies d'accès, les places de feu (si débroussaillage nécessaire) et/ou les places de stockage temporaire.

### Engagements non rémunérés :

- tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions réalisées (surface(s) traitée(s), date(s) d'intervention(s), matériel(s) utilisé(s) et photographie(s) avant et après travaux),
- respect de la période autorisée pour la réalisation des opérations,
- suivis des zones de test d'étrépage,
- dépôt d'une demande d'autorisation de défrichement si nécessaire,
- engagement du bénéficiaire à autoriser, après en avoir été préalablement averti, le suivi des parcelles concernées par la structure animatrice (dans le but d'effectuer, si besoin, des ajustements de cahiers des charges et d'évaluer la pertinence de la mesure mise en œuvre).

### Engagements rémunérés :

- tous travaux préalables nécessaires pour faciliter le décapage ou l'étrépage, notamment l'abattage, l'élagage et le débroussaillage manuel ou mécanique de ligneux au niveau des emplacements choisis avec le ratissage, la récolte et l'exportation des rémanents hors de la parcelle avec la possibilité de les brûler sur place dans le cas d'activité agricole, de la gestion forestière ou de demande d'autorisation de la commune,
- décapage ou étrépage manuel (bêche et pelle) ou mécanique (pelle hydraulique à bras avec obligatoirement un godet de curage sans dent) des horizons superficiels du sol. Des zones de test d'étrépage pourront être réalisées afin d'estimer la profondeur des horizons à retirer afin de mettre en œuvre un étrépage à plus grande échelle, qui restera toutefois expérimental,
- exportation des produits d'étrépage hors du site obligatoire ou régalaie sur des zones non éligibles au titre de Natura 2000 (chemins, voies diverses),
- frais de mise en décharge,
- études et frais d'expert(s),
- toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action sur avis du service instructeur et de l'animateur

à préciser : .....

## Clauses techniques de réalisation obligatoires :

### Modalités techniques

- ensemble des opérations à réaliser en périodes automnale et/ou hivernale (du 01 septembre au 31 mars). Pendant les périodes de chasse (cf. Arrêté(s) relatif(s) à l'ouverture et à la clôture de la chasse dans le(s) département(s) concerné(s)), définir les périodes d'intervention avec les détenteurs des droits de chasse,
- accès des engins traditionnels uniquement par temps sec, lorsque le sol est ressuyé en surface,
- lorsque les sols sont peu portants, utilisation d'engins porteurs et de remorques équipés de pneus basse pression ou chenillés, ne dépassant pas une pression au sol à vide de 120 g/cm<sup>2</sup>.

### Exportation des produits de coupe

- si les produits de coupe ne sont pas brûlés, l'enlèvement doit être réalisé dans l'année qui suit les travaux,
- brûlage sur tôle ondulée surélevée de 50 centimètres au minimum au-dessus du sol, suivi d'une évacuation des cendres hors du site dans un délai d'un mois,
- stockage temporaire hors habitats d'intérêt communautaire avant évacuation des produits de coupe est toléré.

### Exportation des produits de décapage ou d'étrépage

- stockage temporaire hors habitats d'intérêt communautaire avant évacuation des produits de décapage ou d'étrépage est toléré avec leur enlèvement réalisé obligatoirement dans l'année qui suit les travaux.

### Interdictions

- interdiction d'utiliser un godet à dents pour la réalisation du décapage ou de l'étrépage,
- interdiction d'utiliser tous produits chimiques,
- interdiction d'amender, de fertiliser et de travailler le sol (labour, herse),
- interdiction de boiser les surfaces contractualisées,
- interdiction d'ensemencer (hors renforcement des habitats visés et expérimentation de techniques novatrices),
- interdiction de pratiquer l'écobuage,
- interdiction au recours à des pneus ou à des liquides combustibles pour l'allumage et l'entretien des feux.

### **9 - Coûts plafond**

- rémunération accordée sur devis et limitée au coût plafond retenu de 9 euros TTC par mètre carré limité à 20 % par an de la surface de milieux secs favorables sur une même entité du site Natura 2000.

### **10 - Durée et modalités des versements**

- indemnisation sur présentation des factures justificatives acquittées.

### **11 - Points du cahier des charges pouvant faire l'objet de contrôles**

- présentation du cahier d'enregistrement des interventions,
- surface décapée ou étrépiee,
- évacuation des produits de décapage ou d'étrépage dans les délais impartis,
- pas de dépôt sur les habitats Natura 2000 existants.

### **12 - Indicateurs de suivi**

- nombre de contrats,
- surface concernée par la mesure,
- taux de contractualisation,
- maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces ciblées,
- préservation et accroissement de la population des espèces ciblées.

J'atteste avoir pris connaissance des engagements à respecter dans le cadre de mon contrat Natura 2000

Fait à....., le.....

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »



### Fiche mesure de gestion n°14

#### 1 - Habitats ciblés

- Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau (3150-3)

#### 2 - Espèces ciblées

- Triton crêté (1166)

#### 3 - Objectifs

Maintenir la fonctionnalité des habitats et des habitats d'espèces ciblées par l'entretien des mares. Cette action permet de maintenir un maillage de mares compatible avec des échanges intra-populationnels (quelques centaines de mètres entre deux mares proches) des espèces dépendantes de mares ou d'autres milieux équivalents.

#### 4 - Périmètre d'application

Tous les secteurs du site Natura 2000 où ce type de mesure permet de restaurer dans un bon état de conservation des habitats et des habitats d'espèces ciblées.

#### 5 - Nature du contractant

Propriétaire ou son représentant légal disposant d'un mandat le qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements de gestion sur la durée mentionnée au contrat Natura 2000.

#### 6 - Durée du contrat

5 ans.

#### 7 - Mesures complémentaires

Création ou rétablissement de mares.

## 8 - Cahier des charges technique

### Préparation de l'intervention (à la charge de l'animateur) :

- cartographie avec localisation des stations connues d'espèces d'intérêt patrimonial ou légalement protégées,
- détail technique des travaux à réaliser,
- plan d'intervention comprenant une carte à une échelle adaptée avec identification et cartographie des zones à traiter ainsi que l'année de l'intervention, les voies d'accès, les places de feu et/ou les places de stockage temporaire.

### Engagements non rémunérés :

- tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions réalisées (surface(s) ou linéaire traité(s), date(s) d'intervention(s), matériel(s) utilisé(s) et photographie(s) avant et après travaux),
- respect de la période autorisée pour la réalisation des opérations,
- dépôt d'une demande d'autorisation de défrichement si nécessaire,
- maintien des vieux arbres et des arbres morts favorables aux espèces cavicoles, sauf en cas de problème sanitaire ou de problème de sécurité publique,
- engagement du bénéficiaire à autoriser, après en avoir été préalablement averti, le suivi des parcelles concernées par la structure animatrice (dans le but d'effectuer, si besoin, des ajustements de cahiers des charges et d'évaluer la pertinence de la mesure mise en œuvre).

### Engagements rémunérés :

- débroussaillage manuel (à l'aide d'une serpe, d'une pince élagueuse, d'une tronçonneuse, d'une débroussailleuse à dos...) ou mécanique (à l'aide d'un broyeur uniquement dans le cas où le ramassage des résidus est possible) de ligneux,
  - faucardage de la végétation aquatique par moitié (lentille d'eau),
  - ratissage, récolte et exportation des produits issus du débroussaillage hors de la parcelle,
  - frais de mise en décharge,
  - études et frais d'expert(s),
  - toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action sur avis du service instructeur et de l'animateur
- à préciser : .....

## Clauses techniques de réalisation obligatoires :

### Modalités techniques

- débroussaillage à réaliser du 01 septembre au 31 mars. Pendant les périodes de chasse (cf. Arrêté(s) relatif(s) à l'ouverture et à la clôture de la chasse dans le(s) département(s) concerné(s)), définir les périodes d'intervention avec les détenteurs des droits de chasse,
- faucardage à réaliser à la période la moins défavorable pour les espèces d'amphibiens et d'oiseaux (entre septembre et février),
- seulement 2/3 de la surface au maximum est à entretenir afin de préserver une zone refuge (tranquillité pour la faune),
- accès des engins traditionnels uniquement par temps sec, lorsque le sol est ressuyé en surface, ou lorsque le sol est gelé (sauf lors des plantations),
- lorsque les sols sont peu portants, utilisation d'engins porteurs et de remorques équipés de pneus basse pression ou chenillés, ne dépassant pas une pression au sol à vide de 120 g/cm<sup>2</sup>.

### Exportation des produits de restauration

- l'enlèvement doit être réalisé dans l'année qui suit les travaux,
- stockage temporaire hors habitats d'intérêt communautaire avant évacuation des produits de coupe est toléré,

### Interdictions

- interdiction d'utiliser tous produits chimiques pour les repousses de ligneux,
- interdiction d'amender et de fertiliser le sol,
- interdiction d'ensemencer (hors renforcement des habitats visés et expérimentation de techniques novatrices),
- interdiction d'introduire dans la mare des espèces animales et végétales.

## **9 - Coûts plafond**

- rémunération accordée sur devis et limitée au coût plafond retenu de 1350 euros TTC pour la création ou le rétablissement d'une mare.

## **10 - Durée et modalités des versements**

- indemnisation sur présentation des factures justificatives acquittées.

## **11 - Points du cahier des charges pouvant faire l'objet de contrôles**

- présentation du cahier d'enregistrement des interventions,



- surface traitée ou nombre d'arbres plantés,
- évacuation des produits de coupe dans les délais impartis,
- pas de dépôt sur les habitats Natura 2000 existants.

## **12 - Indicateurs de suivi**

- nombre de contrats
- surface concernés par la mesure,
- taux de contractualisation,
- maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces ciblées,
- préservation et accroissement de la population des espèces ciblées.

J'atteste avoir pris connaissance des engagements à respecter dans le cadre de mon contrat Natura 2000

Fait à....., le.....

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »

### Fiche mesure de gestion n°15

#### 1 - Habitats ciblés

- Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau (3150-3)

#### 2 - Espèces ciblées

- Triton crêté (1166)

#### 3 - Objectifs

Restaurer les habitats naturels humides ciblés et d'accroître la mise en réseau d'habitats d'espèces ciblées par le rétablissement ou la création de mares. Ce dernier point n'est pas une priorité et peut éventuellement s'envisager pour développer un réseau existant.

#### 4 - Périmètre d'application

Tous les secteurs du site Natura 2000 où ce type de mesure permet de restaurer dans un bon état de conservation des habitats et des habitats d'espèces ciblés.

#### 5 - Nature du contractant

Propriétaire ou son représentant légal disposant d'un mandat le qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements de gestion sur la durée mentionnée au contrat Natura 2000.

#### 6 - Durée du contrat

5 ans.

#### 7 - Mesures complémentaires

Entretien de mares.

## 8 - Cahier des charges technique

### Préparation de l'intervention (à la charge de l'animateur) :

- cartographie avec localisation des stations connues d'espèces d'intérêt patrimonial ou légalement protégées,
- détail technique des travaux à réaliser,
- plan d'intervention comprenant une carte à une échelle adaptée avec identification et cartographie des zones à traiter ainsi que l'année de l'intervention, les voies d'accès, les places de feu et/ou les places de stockage temporaire.

### Engagements non rémunérés :

- tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions réalisées (surface(s) ou linéaire traité(s), date(s) d'intervention(s), matériel(s) utilisé(s) et photographie(s) avant et après travaux),
- respect de la période autorisée pour la réalisation des opérations,
- dépôt d'une demande d'autorisation de défrichement si nécessaire,
- maintien des vieux arbres et des arbres morts favorables aux espèces cavicoles, sauf en cas de problème sanitaire ou de problème de sécurité publique,
- engagement du bénéficiaire à autoriser, après en avoir été préalablement averti, le suivi des parcelles concernées par la structure animatrice (dans le but d'effectuer, si besoin, des ajustements de cahiers des charges et d'évaluer la pertinence de la mesure mise en œuvre).

### Engagements rémunérés :

- abattage manuel et/ou dévitalisation par des techniques d'annélation manuelle corticale des ligneux afin d'augmenter l'ensoleillement des milieux d'eaux douces, avec possibilité de conserver un ombrage arboré et arbustif au sol de 20 % maximum au niveau de la surface contractualisée,
- dessouchage mécanique à l'aide de tire-fort, de « chèvres », de pelleteuses, ou d'essoucheuse de type Vermeer ou rabotage des souches à l'aide d'une rogneuse possible pour les espèces ligneuses à forte régénération à partir des souches et dont le système racinaire n'est pas en contact direct avec les milieux d'eaux douces (fixation des berges),
- enlèvement des grumes hors habitats d'intérêt communautaire avec un procédé de débardage le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés (possibilité de laisser quelques grumes et souches sur place, servant d'abris notamment pour les amphibiens),
- débroussaillage manuel (à l'aide d'une serpe, d'une pince élagueuse, d'une tronçonneuse, d'une débroussailleuse à dos...) ou mécanique (à l'aide d'un broyeur uniquement dans le cas où le ramassage des résidus est possible) de ligneux,
- faucardage de la végétation aquatique par moitié (lentille d'eau),



- ratissage, récolte et exportation des produits issus de l'abattage et/ou du débroussaillage hors de la parcelle avec la possibilité de les brûler sur place dans le cas d'activité agricole, de la gestion forestière ou de demande d'autorisation de la commune,
  - frais de mise en décharge,
  - création d'une mare d'une surface inférieure à 1 000 m<sup>2</sup> avec des berges en pente douce. La mare ne doit pas être en communication avec un ruisseau permanent,
  - reprofilage des berges en pente douce,
  - désenvasement et curage localisé,
  - restauration et reconstitution d'un couvert végétal arborés et arbustifs par des plantations ponctuelles de reconstitution en périphérie des mares, au-delà de six mètres des berges, en privilégiant le choix des espèces d'arbres et d'arbustes par bouturage d'individus en place (mieux adaptés aux conditions locales). Les boutures doivent avoir une taille minimum de 60 à 90 centimètres, en intégrant une protection contre les animaux (pose d'une clôture) et contre le gibier (tuteurage, grillage) et le remplacement des boutures mortes. Un paillage biodégradable peut être posé afin d'éviter la concurrence avec la strate herbacée,
  - études et frais d'expert(s),
  - toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action sur avis du service instructeur et de l'animateur
- à préciser : .....

Clauses techniques de réalisation obligatoires :

Modalités techniques

- ensemble des opérations à réaliser du 01 septembre au 31 mars pour l'abattage et le débroussaillage, du 01 novembre au 01 mars pour la plantation. Pendant les périodes de chasse (cf. Arrêté(s) relatif(s) à l'ouverture et à la clôture de la chasse dans le(s) département(s) concerné(s)), définir les périodes d'intervention avec les détenteurs des droits de chasse,
- faucardage, reprofilage des berges, désenvasement, curage et création de mares à réaliser en période de basses eaux et à la période la moins défavorable pour les espèces d'amphibiens et d'oiseaux (entre septembre et février) ou lors de période d'assèchement ou bien après un assec prolongé,
- seulement 2/3 de la surface au maximum est à entretenir ou à restaurer, afin de préserver une zone refuge (banque de graines, tranquillité pour la faune),
- accès des engins traditionnels uniquement par temps sec, lorsque le sol est ressuyé en surface, ou lorsque le sol est gelé (sauf lors des plantations),

- lorsque les sols sont peu portants, utilisation d'engins porteurs et de remorques équipés de pneus basse pression ou chenillés, ne dépassant pas une pression au sol à vide de 120 g/cm<sup>2</sup>.

#### Exportation des produits de restauration

- si les produits de coupe ne sont pas brûlés, l'enlèvement doit être réalisé dans l'année qui suit les travaux,
- brûlage sur tôle ondulée surélevée de 50 centimètres au minimum au-dessus du sol, suivi d'une évacuation des cendres hors du site dans un délai d'un mois,
- stockage temporaire hors habitats d'intérêt communautaire avant évacuation des produits de coupe est toléré,
- les produits de curage de la mare seront stockés pendant minimum 2 jours en bordure de la mare pour permettre aux espèces capturées de s'échapper. Ces produits seront ensuite étalés sur la parcelle à proximité de la mare ou exportés. Les produits de curage ne devront pas être entreposés à moins 35 m des berges d'un cours d'eau.

#### Interdictions

- interdiction de dessoucher les arbres et les arbustes dont le système racinaire est en contact direct avec les milieux d'eaux douces,
- interdiction d'utiliser tous produits chimiques pour dévitaliser les souches et les repousses de ligneux,
- interdiction d'amender et de fertiliser le sol,
- interdiction d'ensemencer (hors renforcement des habitats visés et expérimentation de techniques novatrices),
- interdiction d'introduire dans la mare des espèces animales et végétales,
- interdiction de pratiquer l'écobuage,
- interdiction au recours à des pneus ou à des liquides combustibles pour l'allumage et l'entretien des feux.

#### **9 - Coûts plafond**

- rémunération accordée sur devis et limitée au coût plafond retenu de 1350 euros TTC pour la création ou le rétablissement d'une mare.

#### **10 - Durée et modalités des versements**

- indemnisation sur présentation des factures justificatives acquittées.

#### **11 - Points du cahier des charges pouvant faire l'objet de contrôles**

- présentation du cahier d'enregistrement des interventions,
- surface traitée ou nombre d'arbres plantés,

- évacuation des produits de coupe dans les délais impartis,
- pas de dépôt sur les habitats Natura 2000 existants.

## **12 - Indicateurs de suivi**

- nombre de contrats
- surface ou nombre d'arbres concernés par la mesure,
- taux de contractualisation,
- maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces ciblées,
- préservation et accroissement de la population des espèces ciblées.

J'atteste avoir pris connaissance des engagements à respecter dans le cadre de mon contrat Natura 2000

Fait à....., le.....

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »



## **Fiche mesure de gestion n°16**

### **1 - Habitats ciblés**

□ Rivières eutrophes (d'aval) (3260-5), □ Ruisseaux et petites rivières eutrophes, neutres à basiques (3260-6), □ Végétations des lisières nitrophiles, hydroclines, héliophiles à semi-héliophiles (6430-6), □ **Aulnaies-frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux (91E0\*-8)** (\* Habitat prioritaire de la Directive 92/43/CEE)

### **2 - Espèces ciblées**

□ Lamproie de planer (1096), □ Chabot commun (1163), □ Grand Rhinolophe (1304), □ Ecaille chinée (6199)

### **3 - Objectifs**

Restaurer les habitats naturels humides ciblés et d'accroître la mise en réseau d'habitats d'espèces ciblées par une gestion des couverts arboré, arbustif et herbacé, tout en garantissant la fixation des berges.

### **4 - Périmètre d'application**

Tous les secteurs du site Natura 2000 où ce type de mesure permet de restaurer dans un bon état de conservation des habitats et des habitats d'espèces ciblés.

### **5 - Nature du contractant**

Propriétaire ou son représentant légal disposant d'un mandat le qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements de gestion sur la durée mentionnée au contrat Natura 2000.

### **6 - Durée du contrat**

5 ans.

### **7 - Mesures complémentaires**

Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles.

## 8 - Cahier des charges technique

### Préparation de l'intervention (à la charge de l'animateur) :

- cartographie avec localisation des stations connues d'espèces d'intérêt patrimonial ou légalement protégées,
- détail technique des travaux à réaliser,
- plan d'intervention comprenant une carte à une échelle adaptée avec identification et cartographie des zones à traiter ainsi que l'année de l'intervention, les voies d'accès, les places de feu et/ou les places de stockage temporaire.

### Engagements non rémunérés :

- tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions réalisées (surface(s) ou linéaire traité(s), date(s) d'intervention(s), matériel(s) utilisé(s) et photographie(s) avant et après travaux),
- respect de la période autorisée pour la réalisation des opérations,
- dépôt d'une demande d'autorisation de défrichement si nécessaire,
- maintien des vieux arbres et des arbres morts favorables aux espèces cavicoles, sauf en cas de problème sanitaire ou de problème de sécurité publique,
- engagement du bénéficiaire à autoriser, après en avoir été préalablement averti, le suivi des parcelles concernées par la structure animatrice (dans le but d'effectuer, si besoin, des ajustements de cahiers des charges et d'évaluer la pertinence de la mesure mise en œuvre).

### Engagements rémunérés :

- abattage manuel et/ou dévitalisation par des techniques d'annélation manuelle corticale des ligneux afin d'augmenter l'ensoleillement des milieux d'eaux douces, avec possibilité de conserver un ombrage arboré et arbustif au sol de 20 % maximum au niveau de la surface contractualisée,
- dessouchage mécanique à l'aide de tire-fort, de « chèvres », de pelleteuses, ou d'essoucheuse de type Vermeer ou rabotage des souches à l'aide d'une rogneuse possible pour les espèces ligneuses à forte régénération à partir des souches et dont le système racinaire n'est pas en contact direct avec les milieux d'eaux douces (fixation des berges),
- enlèvement des grumes et des souches hors habitats d'intérêt communautaire avec un procédé de débardage le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés (possibilité de laisser quelques grumes et souches sur place, servant d'abris notamment pour les amphibiens),
- débroussaillage manuel (à l'aide d'une serpe, d'une pince élagueuse, d'une tronçonneuse, d'une débroussailleuse à dos...) ou mécanique (à l'aide d'un broyeur uniquement dans le cas où le ramassage des résidus est possible) de ligneux,

- ratissage, récolte et exportation des produits issus de l'abattage et/ou du débroussaillage hors de la parcelle avec la possibilité de les brûler sur place dans le cas d'activité agricole, de la gestion forestière ou de demande d'autorisation de la commune,
  - restauration et reconstitution des couverts rivulaires arborés (ripisylve) et arbustifs par des plantations ponctuelles de reconstitution en périphérie des milieux d'eaux douces, au-delà de six mètres des berges, en privilégiant le choix des espèces d'arbres et d'arbustes par bouturage d'individus en place (mieux adaptés aux conditions locales). Les boutures doivent avoir une taille minimum de 60 à 90 centimètres, en intégrant une protection contre les animaux (pose d'une clôture) et contre le gibier (tuteurage, grillage) et le remplacement des boutures mortes. Un paillage biodégradable peut être posé afin d'éviter la concurrence avec la strate herbacée,
  - frais de mise en décharge,
  - études et frais d'expert(s),
  - toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action sur avis du service instructeur et de l'animateur
- à préciser : .....

Clauses techniques de réalisation obligatoires :

Modalités techniques

- ensemble des opérations à réaliser du 01 septembre au 31 mars pour l'abattage et le débroussaillage, du 01 novembre au 01 mars pour la plantation. Pendant les périodes de chasse (cf. Arrêté(s) relatif(s) à l'ouverture et à la clôture de la chasse dans le(s) département(s) concerné(s)), définir les périodes d'intervention avec les détenteurs des droits de chasse,
- intervention hors période de sécheresse,
- accès des engins traditionnels uniquement par temps sec, lorsque le sol est ressuyé en surface, ou lorsque le sol est gelé (sauf lors des plantations),
- lorsque les sols sont peu portants, utilisation d'engins porteurs et de remorques équipés de pneus basse pression ou chenillés, ne dépassant pas une pression au sol à vide de 120 g/cm<sup>2</sup>.

Exportation des produits de coupe

- si les produits de coupe ne sont pas brûlés, l'enlèvement doit être réalisé dans l'année qui suit les travaux,
- brûlage sur tôle ondulée surélevée de 50 centimètres au minimum au-dessus du sol, suivi d'une évacuation des cendres hors du site dans un délai d'un mois,
- stockage temporaire hors habitats d'intérêt communautaire avant évacuation des produits de coupe est toléré.



## Interdictions

- interdiction de dessoucher les arbres et les arbustes dont le système racinaire est en contact direct avec les milieux d'eaux douces,
- interdiction d'utiliser tous produits chimiques pour dévitaliser les souches et les repousses de ligneux,
- interdiction d'amender et de fertiliser le sol,
- interdiction d'ensemencer (hors renforcement des habitats visés et expérimentation de techniques novatrices),
- interdiction de pratiquer l'écobuage,
- interdiction au recours à des pneus ou à des liquides combustibles pour l'allumage et l'entretien des feux.

## 9 - Coûts plafond

- rémunération accordée sur devis et limitée au coût plafond retenu de 3 euros TTC par mètre carré pour l'abattage et le débroussaillage et de 10 euros par plants d'arbres et d'arbustes.

## 10 - Durée et modalités des versements

- indemnisation sur présentation des factures justificatives acquittées.

## 11 - Points du cahier des charges pouvant faire l'objet de contrôles

- présentation du cahier d'enregistrement des interventions,
- surface traitée ou nombre d'arbres plantés,
- évacuation des produits de coupe dans les délais impartis,
- pas de dépôt sur les habitats Natura 2000 existants.

## 12 - Indicateurs de suivi

- nombre de contrats
- surface ou nombre d'arbres concernés par la mesure,
- taux de contractualisation,
- maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces ciblées,
- préservation et accroissement de la population des espèces ciblées.

J'atteste avoir pris connaissance des engagements à respecter dans le cadre de mon contrat Natura 2000

Fait à....., le.....

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »

## Fiche mesure de gestion n°16

### 1 - Habitats ciblés

□ Rivières eutrophes (d'aval) (3260-5), □ Ruisseaux et petites rivières eutrophes, neutres à basiques (3260-6), □ Végétations des lisières nitrophiles, hydroclines, héliophiles à semi-héliophiles (6430-6), □ **Aulnaies-frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux (91E0\*-8)** (\* Habitat prioritaire de la Directive 92/43/CEE)

### 2 - Espèces ciblées

□ Lamproie de planer (1096), □ Chabot commun (1163), □ Grand Rhinolophe (1304), □ Ecaille chinée (6199)

### 3 - Objectifs

Maintenir les habitats et les habitats d'espèces ciblées par un entretien des couverts arboré, arbustif et herbacé.

### 4 - Périmètre d'application

Tous les secteurs du site Natura 2000 où ce type de mesure permet de restaurer dans un bon état de conservation les habitats et des habitats d'espèces ciblées.

### 5 - Nature du contractant

Propriétaire ou son représentant légal disposant d'un mandat le qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements de gestion sur la durée mentionnée au contrat Natura 2000.

### 6 - Durée du contrat

5 ans.

### 7 - Mesures complémentaires

Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles.



## 8 - Cahier des charges technique

### Préparation de l'intervention (à la charge de l'animateur) :

- cartographie avec localisation des stations connues d'espèces d'intérêt patrimonial ou légalement protégées,
- détail technique des travaux à réaliser,
- plan d'intervention comprenant une carte à une échelle adaptée avec identification et cartographie des zones à traiter ainsi que l'année de l'intervention, les voies d'accès, les places de feu et/ou les places de stockage temporaire.

### Engagements non rémunérés :

- tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions réalisées (surface(s) ou linéaire traité(s), date(s) d'intervention(s), matériel(s) utilisé(s) et photographie(s) avant et après travaux),
- respect de la période autorisée pour la réalisation des opérations,
- maintien des vieux arbres et des arbres morts favorables aux espèces cavicoles, sauf en cas de problème sanitaire ou de problème de sécurité publique,
- engagement du bénéficiaire à autoriser, après en avoir été préalablement averti, le suivi des parcelles concernées par la structure animatrice (dans le but d'effectuer, si besoin, des ajustements de cahiers des charges et d'évaluer la pertinence de la mesure mise en œuvre).

### Engagements rémunérés :

- intervention manuelle, à l'aide d'une tronçonneuse, pour la taille des arbres et des arbustes de la ripisylve, dans le respect de leur intégrité et notamment sans générer de blessures au tronc principal, ni de branches éclatées. La taille est à effectuer une fois par an maximum,
- débroussaillage manuel (à l'aide d'une serpe, d'une pince élagueuse, d'une tronçonneuse, d'une débroussailleuse à dos...) ou mécanique (à l'aide d'un broyeur uniquement dans le cas où le ramassage des résidus est possible) de ligneux,
- enlèvement des embâcles au sein des milieux d'eaux douces dans le cas uniquement de risque d'inondation ou si les embâcles sont de nature artificielle et au niveau des ouvrages hydrauliques. Dans les autres cas, leur maintien est préconisé notamment pour leurs rôles dans la diversification des écoulements et des habitats pour la faune. Les herbiers aquatiques doivent être laissés sauf s'ils comprennent des espèces envahissantes (élodée, myriophylle, jussie...),
- ratissage, récolte et exportation des produits issus de l'abattage, du débroussaillage et de l'enlèvement des embâcles hors de la parcelle avec la possibilité de les brûler sur place dans le cas d'activité agricole, de la gestion forestière ou de demande d'autorisation de la commune,
- frais de mise en décharge,
- études et frais d'expert(s),

- toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action sur avis du service instructeur et de l'animateur

à préciser : .....

#### Clauses techniques de réalisation obligatoires :

##### Modalités techniques

- ensemble des opérations à réaliser du 01 janvier au 31 mars et du 01 septembre au 31 décembre. Pendant les périodes de chasse (cf. Arrêté(s) relatif(s) à l'ouverture et à la clôture de la chasse dans le(s) département(s) concerné(s)), définir les périodes d'intervention avec les détenteurs des droits de chasse,
- intervention hors période de sécheresse,
- accès des engins traditionnels uniquement par temps sec, lorsque le sol est ressuyé en surface, ou lorsque le sol est gelé,
- lorsque les sols sont peu portants, utilisation d'engins porteurs et de remorques équipés de pneus basse pression ou chenillés, ne dépassant pas une pression au sol à vide de 120 g/cm<sup>2</sup>.

##### Exportation des produits de coupe

- si les produits de coupe ne sont pas brûlés, l'enlèvement doit être réalisé dans l'année qui suit les travaux,
- brûlage sur tôle ondulée surélevée de 50 centimètres au minimum au-dessus du sol, suivi d'une évacuation des cendres hors du site dans un délai d'un mois,
- stockage temporaire hors habitats d'intérêt communautaire avant évacuation des produits de coupe est toléré.

##### Interdictions

- interdiction d'utiliser tous produits chimiques pour dévitaliser les souches et les repousses de ligneux,
- interdiction d'amender, de fertiliser et de travailler le sol (labour, herse),
- interdiction d'ensemencer (hors renforcement des habitats visés et expérimentation de techniques novatrices),
- interdiction de pratiquer l'écobuage,
- interdiction au recours à des pneus ou à des liquides combustibles pour l'allumage et l'entretien des feux.

### **9 - Coûts plafond**

- rémunération accordée sur devis et limitée au coût plafond retenu de 200 euros TTC par arbre et arbuste pour la taille et de 20 000 euros TTC par hectare et par an pour le débroussaillage,
- rémunération accordée au titre du barème forfaitaire régional et limitée au coût plafond de 1 euro par mètre carré de mare ou fossé (longueur x largeur fauchées).

### **10 - Durée et modalités des versements**

- indemnisation sur présentation des factures justificatives acquittées.

### **11 - Points du cahier des charges pouvant faire l'objet de contrôles**

- présentation du cahier d'enregistrement des interventions,
- nombre d'arbres et d'arbustes et surface traités,
- évacuation des produits de coupe dans les délais impartis,
- pas de dépôt sur les habitats Natura 2000 existants.

### **12 - Indicateurs de suivi**

- nombre de contrats,
- nombre d'arbres et d'arbustes et surface concernés par la mesure,
- taux de contractualisation,
- maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces ciblées,
- préservation et accroissement de la population des espèces ciblées.

J'atteste avoir pris connaissance des engagements à respecter dans le cadre de mon contrat Natura 2000

Fait à....., le.....

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »



## Fiche mesure de gestion n°16

### 1 - Habitats ciblés

Rivières eutrophes (d'aval) (3260-5),  Ruisseaux et petites rivières eutrophes, neutres à basiques (3260-6),  **Aulnaies-frênaies à Laîche espacée des petits ruisseaux (91E0\*-8)** (\* Habitat prioritaire de la Directive 92/43/CEE)

### 2 - Espèces ciblées

Lamproie de planer (1096),  Chabot commun (1163)

### 3 - Objectifs

Maintenir et restaurer les conditions hydrologiques et hydrauliques favorables aux habitats et habitats d'espèces ciblées par des ouvrages de contrôle des niveaux d'eaux et l'effacement d'annexes hydrauliques.

### 4 - Périmètre d'application

Tous les secteurs du site Natura 2000 où ce type de mesure permet de maintenir et/ou de restaurer dans un bon état de conservation les habitats ainsi que les espèces ciblées.

### 5 - Nature du contractant

Propriétaire ou son représentant légal disposant d'un mandat le qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements de gestion sur la durée mentionnée au contrat Natura 2000.

### 6 - Durée du contrat

5 ans.

### 7 - Mesures complémentaires

Gestion des ouvrages de petite hydraulique.

## 8 - Cahier des charges technique

### Préparation de l'intervention (à la charge de l'animateur) :

- cartographie avec localisation des stations connues d'espèces d'intérêt patrimonial ou légalement protégées,
- détail technique, avec les matériaux utilisés, pour les aménagements à réaliser, accompagné d'une carte identifiant les zones à aménager,
- plan d'intervention comprenant une carte à une échelle adaptée avec identification et cartographie des zones à traiter ainsi que l'année de l'intervention.

### Engagements non rémunérés :

- tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions réalisées (équipement(s) installé(s), date(s) d'intervention(s), matériel(s) utilisé(s) et photographie(s) avant et après travaux),
- comblement d'annexes hydrauliques ou aménagement d'ouvrages liés à des obligations réglementaires ou pénales,
- respect de la période autorisée pour la réalisation des opérations,
- dépôt d'une demande spécifique si nécessaire,
- engagement du bénéficiaire à autoriser, après en avoir été préalablement averti, le suivi des parcelles concernées par la structure animatrice (dans le but d'effectuer, si besoin, des ajustements de cahiers des charges et d'évaluer la pertinence de la mesure mise en œuvre).

### Engagements rémunérés :

- comblement total ou partiel (possibilité de laisser quelques secteurs en eau peu profonds en cas d'insuffisance de matériaux de comblement) par comblement des annexes hydrauliques (fossés, drains...) participant au drainage à l'aide de matériaux de colmatage présent sur place ou à proximité (pas d'apport extérieur) ou par installation de seuils qui vont accélérer leur comblement naturel études et frais d'expert(s), installation ou remplacement d'ouvrages de régulation des niveaux d'eau comprenant la préparation du site d'accueil (débroussaillage des berges sur le lieu d'implantation de l'ouvrage avec exportation des rémanents, démolition et exportation des matériaux d'ouvrages préexistants, terrassements pour caler la topographie...), les fournitures nécessaires, la réalisation de l'ouvrage (terrassement, aménagements hydrauliques moines, vannes, batardeaux, clapets...) et, le cas échéant, la remise en état du site d'implantation,
  - frais de mise en décharge,
  - études et frais d'expert(s),
  - toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action sur avis du service instructeur et de l'animateur
- à préciser : .....

## Clauses techniques de réalisation obligatoires :

### Modalités techniques

- ensemble des opérations à réaliser en période de basses eaux (du 30 septembre au 31 décembre). Pendant les périodes de chasse (cf. Arrêté(s) relatif(s) à l'ouverture et à la clôture de la chasse dans le(s) département(s) concerné(s)), définir les périodes d'intervention avec les détenteurs des droits de chasse,
- accès des engins traditionnels uniquement par temps sec, lorsque le sol est ressuyé en surface, ou lorsque le sol est gelé,
- lorsque les sols sont peu portants, utilisation d'engins porteurs et de remorques équipés de pneus basse pression ou chenillés, ne dépassant pas une pression au sol à vide de 120 g/cm<sup>2</sup>.

### Exportation des produits de coupe, des matériaux de démolition et des déblais

- brûlage sur tôle ondulée surélevée de 50 centimètres au minimum au-dessus du sol, suivi d'une évacuation des cendres hors du site dans un délai d'un mois,
- stockage temporaire hors habitats d'intérêt communautaire avant évacuation des produits de coupe (s'ils ne sont pas brûlés), des matériaux de démolition ou d'éventuels déblais est toléré avec leur enlèvement réalisé obligatoirement dans l'année qui suit les travaux.

### Interdictions

- interdiction de dessoucher les arbres et les arbustes dont le système racinaire est en contact direct avec les milieux d'eaux douces,
- interdiction d'utiliser tous produits chimiques pour dévitaliser les souches et les repousses de ligneux,
- interdiction d'amender et de fertiliser le sol,
- interdiction d'ensemencer (hors renforcement des habitats visés et expérimentation de techniques novatrices),
- interdiction de pratiquer l'écobuage,
- interdiction au recours à des pneus ou à des liquides combustibles pour l'allumage et l'entretien des feux,
- interdiction d'apporter tous types de matériaux extérieurs pour les comblements.

### **9 - Coûts plafond**

- rémunération accordée sur devis et limitée au coût plafond retenu de 150 000 euros TTC par ouvrages de régulation des niveaux d'eau.

### **10 - Durée et modalités des versements**

- indemnisation sur présentation des factures justificatives acquittées.



### **11 - Points du cahier des charges pouvant faire l'objet de contrôles**

- présentation du cahier d'enregistrement des interventions,
- linéaire d'annexes hydrauliques drainantes traitées,
- type(s) et nombre d'ouvrages de régulation des niveaux d'eau restauré(s) ou installé(s),
- évacuation des rémanents, des matériaux de démolition ou d'éventuels déblais dans les délais impartis,
- pas de dépôt sur les habitats Natura 2000 existants.

### **12 - Indicateurs de suivi**

- nombre de contrats,
- linéaire d'annexes hydrauliques drainantes et nombre d'ouvrages de régulation des niveaux d'eau concernés par l'action,
- remontée effective du niveau de la nappe,
- taux de contractualisation,
- maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces ciblées,
- préservation et accroissement de la population des espèces ciblées.

J'atteste avoir pris connaissance des engagements à respecter dans le cadre de mon contrat Natura 2000

Fait à....., le.....

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »

### Fiche mesure de gestion n°16

#### 1 - Habitats ciblés

Rivières eutrophes (d'aval) (3260-5),  Ruisseaux et petites rivières eutrophes, neutres à basiques (3260-6),  **Aulnaies-frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux (91E0\*-8)** (\* Habitat prioritaire de la Directive 92/43/CEE)

#### 2 - Espèces ciblées

Chabot commun (1163),  Lamproie de planer (1096)

#### 3 - Objectifs

Maintenir les conditions hydrologiques et hydrauliques favorables aux habitats et habitats d'espèces ciblés par la gestion des ouvrages de contrôle des niveaux d'eaux.

#### 4 - Périmètre d'application

Tous les secteurs du site Natura 2000 où ce type de mesure permet de maintenir dans un bon état de conservation les habitats ainsi que les espèces ciblées.

#### 5 - Nature du contractant

Propriétaire ou son représentant légal disposant d'un mandat le qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements de gestion sur la durée mentionnée au contrat Natura 2000.

#### 6 - Durée du contrat

5 ans.

#### 7 - Mesures complémentaires

Restauration des ouvrages de petite hydraulique.

## 8 - Cahier des charges technique

### Préparation de l'intervention (à la charge de l'animateur) :

- cartographie avec localisation des stations connues d'espèces d'intérêt patrimonial ou légalement protégées,
- détail technique des aménagements à gérer,
- plan d'intervention comprenant une carte à une échelle adaptée avec identification et cartographie des aménagements à gérer et l'année de l'intervention.

### Engagements non rémunérés :

- tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions réalisées (équipement(s) géré(s), date(s) d'intervention(s), temps passé et matériel(s) utilisé(s) et photographie(s) avant et après travaux),
- gestion d'ouvrages liés à des obligations réglementaires ou pénales,
- dépôt d'une demande spécifique si nécessaire,
- engagement du bénéficiaire à autoriser, après en avoir été préalablement averti, le suivi des parcelles concernées par la structure animatrice (dans le but d'effectuer, si besoin, des ajustements de cahiers des charges et d'évaluer la pertinence de la mesure mise en œuvre).

### Engagements rémunérés :

- manipulation manuelle des ouvrages de régulation des niveaux d'eau comprenant le temps de travail passé,
  - surveillance et entretien (graissage, enlèvement d'éventuels colmatages par les débris végétaux...) des ouvrages de régulation des niveaux d'eau comprenant le temps de travail passé et le petit matériel nécessaire,
  - études et frais d'expert(s),
  - toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action sur avis du service instructeur et de l'animateur
- à préciser : .....

### Clauses techniques de réalisation obligatoires :

#### Modalités techniques

- période de gestion à adapter suivant le contexte local. Pendant les périodes de chasse (cf. Arrêté(s) relatif(s) à l'ouverture et à la clôture de la chasse dans le(s) département(s) concerné(s)), définir les périodes d'intervention avec les détenteurs des droits de chasse.



#### Exportation des débris végétaux

- dans le cas d'un volume de débris végétaux inférieur à 1 mètre cube, stockage permanent en dehors des habitats et habitats d'espèces ciblées ainsi que des stations connues d'espèces d'intérêt patrimonial ou légalement protégées,
- dans le cas d'un volume de débris végétaux supérieur à 1 mètre cube, stockage temporaire hors habitats avant évacuation de ces débris est toléré avec possibilité de brûlage sur tôle ondulée surélevée de 50 centimètres au minimum au-dessus du sol, suivi d'une évacuation des cendres hors du site dans un délai d'un mois.

#### Interdictions

- interdiction d'utiliser tous produits chimiques,
- interdiction d'amender, de fertiliser et de travailler le sol (labour, herse),
- interdiction d'ensemencer (hors renforcement des habitats visés et expérimentation de techniques novatrices),
- interdiction de pratiquer l'écobuage,
- interdiction au recours à des pneus ou à des liquides combustibles pour l'allumage et l'entretien des feux.

#### **9 - Coûts plafond**

- rémunération accordée sur devis et limitée au coût plafond retenu de 5 000 euros TTC par ouvrages de régulation des niveaux d'eau et par an.

#### **10 - Durée et modalités des versements**

- indemnisation sur présentation des factures justificatives acquittées.

#### **11 - Points du cahier des charges pouvant faire l'objet de contrôles**

- présentation du cahier d'enregistrement des interventions,
- temps de travail passé,
- type(s) et nombre d'ouvrages de régulation des niveaux d'eau géré(s),
- évacuation des débris végétaux dans les délais impartis,
- pas de dépôt sur les habitats Natura 2000 existants.

#### **12 - Indicateurs de suivi**

- nombre de contrats,
- nombre d'ouvrages de régulation des niveaux d'eau concernés par l'action,

- remontée effective du niveau de la nappe,
- taux de contractualisation,
- maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces ciblées,
- préservation et accroissement de la population des espèces ciblées.

J'atteste avoir pris connaissance des engagements à respecter dans le cadre de mon contrat Natura 2000

Fait à....., le.....

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »

### Fiche mesure de gestion n°17

#### 1 - Habitats ciblés

□ Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau (3150-3), □ Rivières eutrophes (d'aval) (3260-5), □ Ruisseaux et petites rivières eutrophes, neutres à basiques (3260-6), □ Landes atlantiques subsèches (4030-7), □ Landes nord-atlantiques sèches à subsèches (4030-9), □ **Pelouses acidiphiles subatlantiques à nord-atlantiques (6230\*-8)**, □ Molinaies acidiphiles subatlantiques à pré-continentales (6410-13), □ Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes (6430-1), □ Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces (6430-4), □ Végétations des lisières nitrophiles, hydroclines, héliophiles à semi-héliophiles (6430-6), □ Végétations des lisières nitrophiles, hydroclines, semi-sciaphiles à sciaphiles (6430-7), □ Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésohygrophiles (6510-4), □ **Tourbières boisées (91D0\*-1.1)**, □ **Aulnaies-frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux (91E0\*-8)**, □ Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx (9120-2), □ Hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois (9130-3), □ Chênaies pédonculées à Molinie Bleue (9190-1) (\* Habitat prioritaire de la Directive 92/43/CEE)

#### 2 - Espèces ciblées

□ Lamproie de planer (1096), □ Chabot commun (1163), □ Triton crêté (1166), □ Grand Rhinolophe (1304), □ Ecaille chinée (6199)

#### 3 - Objectifs

limiter ou supprimer des espèces végétales ou animales locales et/ou exogènes jugées indésirables et/ou invasives afin de maintenir ou d'améliorer l'état de conservation des habitats et des habitats d'espèces ciblées.

#### 4 - Périmètre d'application

Tous les secteurs du site Natura 2000 où les habitats et les habitats d'espèces ciblées sont présents ou en cours de restauration.

#### 5 - Nature du contractant

Propriétaire ou son représentant légal disposant d'un mandat le qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements de gestion sur la durée mentionnée au contrat Natura 2000.

#### 6 - Durée du contrat

5 ans.

## 7 - Mesures complémentaires

Aucune.

## 8 - Cahier des charges technique

Préparation de l'intervention (à la charge de l'animateur) :

- cartographie avec localisation des stations connues d'espèces d'intérêt patrimonial ou légalement protégées,
- détail technique des travaux à réaliser,
- plan d'intervention comprenant une carte à une échelle adaptée avec identification et cartographie des zones à traiter ainsi que l'année de l'intervention, les voies d'accès, les places de feu et/ou les places de stockage temporaire,
- avis et accompagnement du Conservatoire Botanique National de Bailleul, antenne de Picardie.

Engagements non rémunérés :

- tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions réalisées (surface(s) traitée(s) ou nombre de pièges installés, date(s) d'intervention(s), matériel(s) utilisé(s) et photographie(s) avant et après travaux),
- respect de la période autorisée pour la réalisation des opérations,
- dépôt d'une demande spécifique si nécessaire,
- engagement du bénéficiaire à autoriser, après en avoir été préalablement averti, le suivi des parcelles concernées par la structure animatrice (dans le but d'effectuer, si besoin, des ajustements de cahiers des charges et d'évaluer la pertinence de la mesure mise en œuvre).

Engagements rémunérés :

- élimination manuelle par abattage à l'aide d'une tronçonneuse et/ou dévitalisation par des techniques d'annélation manuelle corticale des ligneux indésirables. Un dessouchage mécanique peut être envisagé pour les espèces ligneuses à forte régénération à partir des souches à l'aide de tire-fort, de « chèvres », de pelleteuses, ou d'essoucheuse de type Vermeer ou rabotage des souches à l'aide d'une rogneuse,
- enlèvement des grumes, des tiges et des souches hors habitats d'intérêt communautaire avec un procédé de débardage le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés (possibilité de laisser quelques grumes et souches sur place, servant d'abris notamment pour les amphibiens et/ou la faune saproxylique),
- élimination par débroussaillage manuel (à l'aide d'une serpe, d'une pince élagueuse, d'une tronçonneuse, d'une débroussailleuse à dos...) ou mécanique (à l'aide d'un broyeur uniquement dans le cas où le ramassage des résidus est possible) des ligneux indésirables



- élimination par fauchage des espèces herbacées indésirables avant la floraison, cette action pouvant être répétée plusieurs fois dans l'année, afin de réduire la vitalité de la plante et d'appauvrir progressivement la banque de graines dans le sol,
  - ratissage fin, récolte et brûlage sur place dans le cas d'activité agricole, de la gestion forestière ou de demande d'autorisation de la commune, sur tôle ondulée, sur des zones peu sensibles ou sinon sur tôles surélevées (au moins 50 centimètres) ou sur braséro, avec exportation des cendres,
  - élimination par arrachage ou déterrage manuel des jeunes plantes envahissantes et/ou invasives avant la floraison ou élimination mécanique par arrachage ou moissonnage (pelles mécaniques équipées de godets classiques ou adaptés, engins flottants (pontons ou bateaux) équipés d'un bras hydraulique avec une griffe à dents...). Le brûlage sur tôle ondulée surélevée de 50 centimètres au minimum au-dessus du sol, suivi d'une évacuation des cendres hors du site dans un délai d'un mois est obligatoire lorsque les pieds arrachés sont en fleurs pour éviter toute possibilité de maturation des graines sur pieds coupés,
  - mise en place de mesures de confinement ou de mise en défens afin de limiter la dissémination des espèces végétales envahissantes et/ou invasives (pose de barrages filtrants, fermeture provisoire de certains plans d'eau, mise en défens des secteurs contaminés...) pour éviter la dispersion de proche en proche,
  - élimination des espèces animales indésirables par l'acquisition de cages pièges ainsi que le suivi et la collecte des pièges,
  - études et frais d'expert(s),
  - toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action sur avis du service instructeur et de l'animateur
- à préciser : .....

Clauses techniques de réalisation obligatoires :

Modalités techniques

- période de l'ensemble des opérations à adapter suivant les espèces indésirables à traiter. Pendant les périodes de chasse (cf. Arrêté(s) relatif(s) à l'ouverture et à la clôture de la chasse dans le(s) département(s) concerné(s)), définir les périodes d'intervention avec les détenteurs des droits de chasse,
- intervention hors période de sécheresse,
- accès des engins traditionnels uniquement par temps sec, lorsque le sol est ressuyé en surface, ou lorsque le sol est gelé,
- lorsque les sols sont peu portants, utilisation d'engins porteurs et de remorques équipés de pneus basse pression ou chenillés, ne dépassant pas une pression au sol à vide de 120 g/cm<sup>2</sup>.

Exportation des produits de coupe

- si les produits de coupe ne sont pas brûlés, leur enlèvement doit être calé suivant les risques de dissémination,
- brûlage sur tôle ondulée surélevée de 50 centimètres au minimum au-dessus du sol, suivi d'une évacuation des cendres hors du site dans un délai d'un mois,
- stockage temporaire hors habitats d'intérêt communautaire avant évacuation des produits de coupe est toléré pendant une semaine.

Interdictions

- interdiction d'utiliser tous moyens de lutte chimique,
- interdiction d'amender, de fertiliser et de travailler le sol (labour, herse),
- interdiction de boiser les surfaces contractualisées (hors expérimentation de techniques novatrices de lutte),
- interdiction d'ensemencer (hors renforcement des habitats visés et expérimentation de techniques novatrices),
- interdiction de pratiquer l'écobuage,
- interdiction au recours à des pneus ou à des liquides combustibles pour l'allumage et l'entretien des feux.

#### **9 - Coûts plafond**

- rémunération pour la lutte contre les espèces végétales indésirables accordée sur devis et limitée au coût plafond retenu de 2 euros TTC par mètre carré et par an,
- rémunération pour la lutte contre les espèces animales indésirables accordée sur devis et limitée au coût plafond retenu de 55 euros TTC par hectare et par an.

#### **10 - Durée et modalités des versements**

- indemnisation sur présentation des factures justificatives acquittées.

#### **11 - Points du cahier des charges pouvant faire l'objet de contrôles**

- présentation du cahier d'enregistrement des interventions,
- surface traitée ou nombre de pièges installés avec les effectifs détruits,
- évacuation des produits de coupe dans les délais impartis,
- pas de dépôt ou de places de feu sur les habitats Natura 2000 existants.

## 12 - Indicateurs de suivi

- nombre de contrats,
- surface et nombre de pièges concernés par la mesure,
- taux de contractualisation,
- maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces ciblées,
- préservation et accroissement de la population des espèces ciblées.

J'atteste avoir pris connaissance des engagements à respecter dans le cadre de mon contrat Natura 2000

Fait à....., le.....

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »

## Fiche mesure de gestion n°18

### 1 - Habitats ciblés

□ Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau (3150-3), □ Rivières eutrophes (d'aval) (3260-5), □ Ruisseaux et petites rivières eutrophes, neutres à basiques (3260-6), □ Landes atlantiques subsèches (4030-7), □ Landes nord-atlantiques sèches à subsèches (4030-9), □ **Pelouses acidiphiles subatlantiques à nord-atlantiques (6230\*-8)**, □ Molinaies acidiphiles subatlantiques à pré-continentales (6410-13), □ Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes (6430-1), □ Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces (6430-4), □ Végétations des lisières nitrophiles, hydroclines, héliophiles à semi-héliophiles (6430-6), □ Végétations des lisières nitrophiles, hydroclines, semi-sciaphiles à sciaphiles (6430-7), □ Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésohygrophiles (6510-4), □ **Tourbières boisées (91D0\*-1.1)**, □ **Aulnaies-frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux (91E0\*-8)**, □ Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx (9120-2), □ Hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois (9130-3), □ Chênaies pédonculées à Molinie Bleue (9190-1) (\* Habitat prioritaire de la Directive 92/43/CEE)

### 2 - Espèces ciblées

□ Lamproie de planer (1096), □ Chabot commun (1163), □ Triton crêté (1166), □ Grand Rhinolophe (1304), □ Ecaille chinée (6199)

### 3 - Objectifs

Aviser les usagers du site Natura 2000, notamment dans le cadre de loisirs, afin de les inciter à limiter l'impact de leurs activités sur les habitats et les habitats d'espèces ciblées par l'installation d'équipements d'information positionnés au sein du site Natura 2000 ou en périphérie immédiate.

### 4 - Périmètre d'application

Tous les secteurs du site Natura 2000 où l'installation d'équipements d'information permet d'aviser les usagers du site afin de préserver dans un bon état de conservation les habitats, les habitats d'espèces et les espèces ciblées.

### 5 - Nature du contractant

Propriétaire ou son représentant légal disposant d'un mandat le qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements de gestion sur la durée mentionnée au contrat Natura 2000.



## **6 - Durée du contrat**

5 ans.

## **7 - Mesures complémentaires**

Aucune.

## **8 - Cahier des charges technique**

Préparation de l'intervention (à la charge de l'animateur) :

- cartographie avec localisation des stations connues d'espèces d'intérêt patrimonial ou légalement protégées,
- détail technique des aménagements à réaliser,
- plan d'intervention comprenant une carte à une échelle adaptée avec identification et cartographie des équipements d'information à installer et l'année de l'intervention.

Engagements non rémunérés :

- tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions réalisées (type(s) d'équipement installé(s), date(s) d'intervention(s), matériel(s) utilisé(s) et photographie(s) avant et après travaux),
- respect de la charte graphique ou des normes existantes (communautés d'agglomérations, CG de l'Oise...),
- positionnement sur le site Natura 2000 à des endroits stratégiques pour les usagers (entrées de piste ou de chemin, parkings...),
- respect de la période autorisée pour la réalisation des opérations.

Engagements rémunérés :

- conception des équipements d'information (panneaux, signalétiques...) recommandant la préservation des milieux, voire interdisant le passage au niveau de secteurs sensibles,
- fabrication des équipements d'information et de leurs fournitures nécessaires (poteaux, fixations...) en adéquation avec le concept de développement durable (matériaux recyclés ou bois, norme PEFC ou FSC...),
- pose manuelle (pioche, pelle, marteau...) ou mécanique (pelle à bras munie d'un godet à dents...), dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu des équipements d'information et de leurs fournitures. L'exportation des produits d'excavation pour l'installation de poteaux se fera obligatoirement hors du site ou les produits seront régaliés sur des zones non éligibles au titre de Natura 2000 (chemins, voies diverses) suivant le volume,

- entretien, remplacement ou réparation en cas de dégradation de ces équipements d'information,
- études et frais d'expert(s),
- toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action sur avis du service instructeur et de l'animateur

à préciser : .....

Clauses techniques de réalisation obligatoires :

Modalités techniques

- ensemble des opérations à réaliser en périodes automnale et/ou hivernale (01 septembre au 31 mars). Pendant les périodes de chasse (cf. Arrêté(s) relatif(s) à l'ouverture et à la clôture de la chasse dans le(s) département(s) concerné(s)), définir les périodes d'intervention avec les détenteurs des droits de chasse,
- accès des engins traditionnels uniquement par temps sec, lorsque le sol est ressuyé en surface, ou lorsque le sol est gelé,
- lorsque les sols sont peu portants, utilisation d'engins porteurs et de remorques équipés de pneus basse pression ou chenillés, ne dépassant pas une pression au sol à vide de 120 g/cm<sup>2</sup>.

Exportation des produits d'excavation

- stockage temporaire hors habitats d'intérêt communautaire avant évacuation des produits d'excavation pour l'installation de poteaux est toléré avec leur enlèvement réalisé obligatoirement dans l'année qui suit les travaux.

Interdictions

- interdiction d'utiliser des poteaux creux, sauf s'ils sont obturés en haut,
- interdiction d'utiliser tous produits, notamment les peintures, ayant une toxicité sur l'environnement.

**9 - Coûts plafond**

- rémunération accordée sur devis et limitée au coût plafond retenu de 5 000 euros TTC par équipement d'information,

**10 - Durée et modalités des versements**

- indemnisation sur présentation des factures justificatives acquittées.

### **11 - Points du cahier des charges pouvant faire l'objet de contrôles**

- présentation du cahier d'enregistrement des interventions,
- implantation au sein du site Natura 2000,
- types et quantité d'équipements d'information installés ou désinstallés,
- évacuation des produits d'excavation dans les délais impartis,
- pas de dépôt sur les habitats Natura 2000 existants.

### **12 - Indicateurs de suivi**

- nombre de contrats,
- types et quantité d'équipements d'information concernés par la mesure,
- taux de contractualisation,
- maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces ciblées,
- préservation et accroissement de la population des espèces ciblées.

J'atteste avoir pris connaissance des engagements à respecter dans le cadre de mon contrat Natura 2000

Fait à....., le.....

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »

## Annexe 15 : Charte Natura 2000 du site Natura 2000 FR2200372 « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise »

### I CADRE RÉGLEMENTAIRE

---

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites remarquables par la présence d'habitats (milieux naturels) ou d'espèces rares ou menacés à l'échelle de l'Union européenne. Ces habitats et espèces sont listés aux annexes I et II de la directive 92/43/CEE dite directive « Habitats-Faune-Flore », et/ou à l'annexe I de la directive 79/409/CEE dite directive « Oiseaux ».

Les sites Natura 2000 sont de deux types :

- les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) correspondent aux sites présentant des habitats remarquables ou des espèces terrestres ou marines (flore, mammifères, insectes...), d'intérêt communautaire listés par la directive « Habitats »,
- les Zones de Protection Spéciales (ZPS) correspondent aux sites présentant des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire listés par la directive « Oiseaux ».

L'engagement des États de l'Union européenne est de préserver sur le long terme au travers de la démarche Natura 2000 ce patrimoine écologique identifié.

Art. L 414-1-5 du Code de l'environnement : « Les sites Natura 2000 font l'objet de mesures destinées à conserver ou à rétablir dans un état favorable à leur maintien à long terme les habitats naturels et les populations des espèces de faune et de flore sauvages qui ont justifié leur délimitation. Les sites Natura 2000 font également l'objet de mesures de prévention appropriées pour éviter la détérioration de ces mêmes habitats naturels et les perturbations de nature à affecter de façon significative ces mêmes espèces [...]. Ces mesures tiennent compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales. Elles sont adaptées aux menaces spécifiques qui pèsent sur ces habitats naturels et sur ces espèces. »

Sur chaque site Natura 2000, un plan de gestion dénommé document d'objectifs (DOCOB) est rédigé. Il comprend un diagnostic écologique et socio-économique et explicite les enjeux et objectifs de conservation des habitats naturels et des espèces présentes sur le site Natura 2000.

Il présente un programme d'actions qui précise les conditions de mise en œuvre des mesures de conservation et/ou de restauration, ainsi que les conditions d'éligibilité et le montant des aides auxquelles les contractants peuvent prétendre.



La France a fait le choix de trois outils contractuels pour la mise en œuvre du DOCOB : les contrats Natura 2000 (applicables aux espaces forestiers et ni agricoles-ni forestiers), les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (applicables uniquement sur les zones agricoles) et la charte Natura 2000 (applicables à tous types d'espaces).

## Objectifs et contenu

---

Créée par la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux (loi DTR), la charte Natura 2000 a pour objectif de conserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site. Elle a pour but de favoriser la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorable à leur conservation.

Elle permet aux adhérents de marquer leur soutien à la démarche Natura 2000 et aux objectifs du DOCOB, tout en souscrivant à des engagements pour la préservation des habitats et espèces visés d'un niveau moins contraignant que ceux d'un contrat Natura 2000.

Elle est constituée d'engagements et de recommandations visant à mettre en œuvre de bonnes pratiques de gestion, respectueuses des habitats, des espèces identifiés et de l'environnement en général. Les engagements proposés n'entraînent pas de surcoût de gestion pour les adhérents.

Art. R 414-12-1 du Code de l'environnement : « La charte Natura 2000 d'un site est constituée d'une liste d'engagements contribuant à la réalisation des objectifs de conservation ou de restauration des habitats naturels et des espèces définis dans le document d'objectifs. Les engagements contenus dans la charte portent sur des pratiques de gestion des terrains inclus dans le site par les propriétaires et les exploitants ou des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces. La charte Natura 2000 du site précise les territoires dans lesquels s'applique chacun de ces engagements. »

La durée d'adhésion à la charte est de cinq ans. Il n'est pas possible d'adhérer aux différents engagements pour des durées différentes.

Selon la loi du 2012-387 du 22/03/2012 « la charte peut également déterminer des engagements spécifiques à une activité qui permettent de garantir que celle-ci ne sera pas susceptible de porter atteinte au site de manière significative. Pour la période courant jusqu'à l'approbation du document d'objectifs, l'autorité administrative peut établir une charte comportant de tels engagements spécifiques ».

## Engagements

---

Deux types d'engagements composent la charte :

- les engagements généraux, portant sur l'ensemble du site,
- les engagements « zonés » portant sur les grands types de milieux.

Le(s) signataire(s) de la charte s'engage(nt) à respecter les engagements, qu'ils soient généraux ou zonés. Ils doivent être respectés et permettent l'accès à certains avantages fiscaux et certaines aides publiques, sans rémunération directement.

Le respect de ces engagements est contrôlable, conformément à l'article L 414-12-1 du Code de l'environnement. Ces contrôles sont effectués par la Direction Départementale des Territoires (DDT), après que l'adhérent ait été avisé au préalable (au minimum 48 à l'avance avant). Le non-respect des engagements ou le refus du signataire de se soumettre au contrôle peut conduire à une suspension temporaire, par décision préfectorale, de l'adhésion à la charte pour une durée d'un an.

Les engagements respectent les dispositions réglementaires et peuvent s'appliquer en même temps que les différentes prescriptions environnementales existantes, notamment :

- les exigences de la conditionnalité des aides agricoles, notamment les Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE) pour les terres agricoles relevant de la Politique Agricole Commune (PAC),
- les documents de gestion sylvicole durable (Plan Simple de Gestion (PSG), règlement type de gestion, Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS)) établis conformément au Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) pour la forêt privée,
- la Directive Régionale d'Aménagement (DRA) et le Schéma Régional d'Aménagement (SRA) pour les forêts publiques.

L'adhérent doit donc respecter l'ensemble de la réglementation en vigueur sur le site (sites classés, inscrits, loi sur l'eau, réglementations forestières, agricoles, d'urbanisme...).

## Recommandations

---

Il s'agit d'un ensemble de bonnes pratiques qu'il est conseillé d'appliquer, mais qui ne sont pas soumises à contrôle.

## Contreparties pour le propriétaire signataire

---

La signature de la charte permet à l'adhérent de souligner son implication dans le processus Natura 2000 et de contribuer aux objectifs de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire et, plus largement, du patrimoine naturel. Cet engagement peut lui donner droit, après arrêté ministériel de désignation du site, à :

- une exonération de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB), comme le prévoient les articles 146 de la loi sur le développement des territoires ruraux du 23 février 2005 et 1395E du Code Général des Impôts. Les propriétés foncières éligibles sont les propriétés non bâties classées dans les première, deuxième, troisième, cinquième, sixième et huitième catégories définies à l'article 18 de l'instruction ministérielle du 31 décembre 1908. Ces parcelles figureront sur une liste établie par le préfet, et devront faire l'objet d'un « engagement de gestion ». Dès lors, l'adhésion à cette charte permettra au propriétaire foncier de faire valoir ses droits pour bénéficier directement d'une exonération de la TFNB sur les parcelles situées dans un site Natura 2000. En cas de bail rural, le propriétaire devra obtenir la co-signature par le locataire de la charte Natura 2000. Les propriétés foncières non éligibles à l'exonération de la TFNB correspondent aux catégories fiscales suivantes : vignes, carrières, terres maraîchères et horticoles, jardins. L'exonération est applicable pendant cinq ans à compter de l'année qui suit celle de la signature du contrat ou de l'adhésion à la charte et est renouvelable (Circulaire DNP/SDEN N°2007-n°1 / DGFAR/SDER/C2007-5023 du 26 avril 2007). L'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties concerne la part communale et intercommunale de la taxe, mais ne s'étend pas à la taxe pour frais de chambre d'agriculture. Pour bénéficier de l'exonération, le propriétaire doit en faire la demande et fournir aux services des impôts, avant le 1er janvier de la première année au titre de laquelle l'exonération est applicable ou renouvelable, l'engagement souscrit concernant les parcelles lui appartenant inscrites sur la liste dressée par le préfet (sur proposition de la DDEA),
- une exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations. Cette exonération concerne les propriétés non bâties incluses dans un site Natura 2000. Ces propriétés doivent faire l'objet d'un certificat (délivré par les DDT) attestant d'un engagement de gestion conforme aux objectifs de conservation de ces espaces. L'exonération s'élève à ¼ des droits de mutations. L'héritier doit s'engager à appliquer pendant 18 ans (30 ans pour les milieux forestiers) des garanties de gestion conformes aux objectifs de conservation des espaces naturels concernés (Article 793 2.7° du Code Général des Impôts),
- une déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales. Les travaux de restauration et de gros entretien effectués sur des espaces naturels compris dans un site Natura 2000 sont déductibles pour la détermination du revenu net imposable. Les travaux

doivent être effectués en vue du maintien de ces espaces en bon état écologique et paysager (Article 31 I-2°-c quinquies CGI et décret d'application n°2006-1191 du 27 septembre 2006),

- des exonérations liées à la garantie de gestion durable des forêts. L'adhésion à la charte, en complément d'un document de gestion approuvé ou de l'engagement au Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles, est nécessaire pour justifier de garanties de gestion durable des bois et forêts (cf. article L.8 du Code forestier). Ces garanties permettent aux propriétaires l'accès à des exonérations (amendement Monichon et ISF) et aides publiques à l'investissement forestier (cf. articles 793, 885D et 885H du Code Générale des Impôts).

## Signataire(s)

---

Tout titulaire de droits réels ou personnels portant sur des terrains inclus dans un site Natura 2000 peut adhérer à la charte du site. Il est donc, selon les cas, propriétaire, ou ayant droit, c'est-à-dire un mandataire qualifié juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements mentionnés dans la charte.

Dans le cas du bail rural, une co-signature du propriétaire et du preneur du bail est nécessaire. Cependant, l'exonération de la TFNB est accordée au seul propriétaire. Celui-ci peut répercuter cette baisse sur le montant du loyer, et imposer au locataire certains des engagements auxquels il adhère (bail intégrant des clauses environnementales notamment) (Circulaire DNP/SDEN N°2007-n°1 / DGFAR/SDER/C2007-5023 du 26 avril 2007).

Dans tous les cas, le bailleur ou ayant droit peut signer la charte indépendamment de son propriétaire pour démontrer son implication dans la démarche Natura 2000. Mais si le propriétaire ne signe pas personnellement la charte, il ne peut pas prétendre aux avantages fiscaux.

La charte concerne l'intégralité des espaces compris à l'intérieur du site Natura 2000, y compris les terrains publics ou bâtis. L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale. Ainsi, l'adhérent peut choisir de signer une charte sur la totalité ou sur une partie seulement de ses parcelles situées dans le site Natura 2000.



## Modalités d'adhésion et de résiliation

---

Les documents à fournir par le signataire sont les suivants :

- une copie de la déclaration d'adhésion,
- une copie du formulaire de la charte contenant les engagements,
- un plan de situation,
- un extrait de matrice cadastrale récent,
- un plan cadastral des parcelles engagées,
- une copie des documents d'identité.

La structure animatrice doit fournir :

- une carte des grands types de milieux de la ZSC (**cf. carte 12 de l'atlas cartographique**),
- une carte des habitats semi-naturels et naturels génériques de la ZSC (**cf. carte 15 de l'atlas cartographique**),
- une carte des habitats d'intérêt communautaire et prioritaires de la ZSC (**cf. carte 16 de l'atlas cartographique**),
- une carte des espèces et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire de la ZSC (**cf. carte 18 de l'atlas cartographique**),
- une description synthétique des habitats et espèces d'intérêt communautaire présents.

L'adhérent à la charte Natura 2000 doit remplir, éventuellement avec l'appui de la structure animatrice du site Natura 2000, une déclaration d'adhésion (téléchargeable sur <http://www.natura2000-picardie.fr/formulairesSubventions.html>) ainsi que le formulaire de la charte contenant les engagements. Il doit fournir ces documents et l'ensemble des pièces requises à la DDT du département sur lequel les terrains engagés sont situés. La DDT, service instructeur, vérifie le dossier, l'enregistre et informe les services fiscaux ainsi que la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

La résiliation avant terme de la charte est possible, mais elle doit être officialisée par le Préfet. La résiliation s'accompagne d'une perte des avantages fiscaux correspondants. L'adhésion à une nouvelle charte ne sera plus possible pendant une durée d'un an après la résiliation.

## II CHARTE DU SITE NATURA 2000 « MASSIF FORESTIER DU HAUT BRAY DE L'OISE

---

La charte suivante s'applique à la ZSC FR2200372 « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise » qui couvre 646 hectares. Ce site Natura 2000 comprend plus de 543 hectares de forêts soit environ 84% de la surface totale. Le reste se compose :

- de pelouses sèches (0,07% de la ZSC),
- de landes, broussailles et recrus ligneux (3,68% de la ZSC),
- de haies (0,32% de la ZSC),
- de prairies et ourlets (9% de la ZSC),
- de zones humides (hors rivières et plans d'eau) (1,32% de la ZSC),
- de plans d'eau, de mares (0,16% de la ZSC),
- de rivières (0,09% de la ZSC).

Les objectifs des milieux forestiers et associés définis dans le DOCOB sont :

- d'améliorer l'état de conservation des milieux forestiers d'intérêt communautaire et des boisements humides d'intérêt majeur (limiter et maîtriser l'impact des dessertes forestières, irrégulariser les boisements et préserver le sous-étage...).

Les autres objectifs définis dans le DOCOB sont :

- pour les milieux ouverts (pelouses, prairies, landes, lisières, mégaphorbiaies) et associés d'améliorer l'état de conservation des milieux ouverts d'intérêt communautaire (entretenir et restaurer les milieux ouverts par fauche et par pâturage...),
- pour les milieux humides (mares intraforestières et prairiales, cours d'eau) et associés d'améliorer l'état de conservation des milieux humides d'intérêt communautaire et le réseau de mares prairiales (entretenir et créer une mare intraforestière/prairiale, entretenir et restaurer les ripisylves et les cours d'eau).

Les objectifs transversaux définis dans le DOCOB sont :

- de préserver les habitats des espèces animales d'intérêt communautaire,
- de favoriser les corridors écologiques dans et au pourtour du site Natura 2000,
- d'informer les acteurs locaux et les usagers pour la mise en œuvre du DOCOB,
- de suivre l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire,
- d'assurer la mission de veille environnementale.

## Engagements et recommandations généraux portant sur l'ensemble du site

---

Les milieux et espèces visés par la présente charte sont les suivants :

- les formations herbeuses (hors prairies humides : prairies permanentes hors prairies humides, pelouses) (codes habitat : **Pelouses acidiphiles subatlantiques à nord-atlantiques (6230\*-8)**, Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésohygrophiles (6510-4)),
- les milieux humides ouverts (tourbières, bas-marais, prairies humides, mares, plans d'eau et abords, roselières, rivières...) (codes habitat : Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau (3150-3), Rivières eutrophes (d'aval) (3260-5), Ruisseaux et petites rivières eutrophes, neutres à basiques (3260-5), Molinaies acidiphiles subatlantiques à pré-continentales (6410-13), Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes (6430-1), Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces (6430-4)),
- les milieux forestiers (codes habitat : **Tourbières boisées (91D0\*-1.1)**, **Aulnaies-frênaies à Laîche espacée des petits ruisseaux (91E0\*-8)**, Landes nord-atlantiques sèches à subsèches (4030-9), Végétations des lisières nitrophiles, hygroclines, héliophiles à semi-héliophiles (6430-6), Végétations des lisières nitrophiles, hygroclines, semi-sciaphiles à sciaphiles (6430-7), Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx (9120-2), Hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois (9130-3), Chênaies pédonculées à Molinie Bleue (9190-1)
- les espèces animales de l'annexe II de la directive Habitat, Faune, Flore : Lamproie de planer (1096), Chabot commun (1163), Triton crêté (1166), Grand Rhinolophe (1304), Ecaïlle chinée (6199) (\* Habitats prioritaires de la Directive 92/43/CEE).

### **Engagements généraux (EG)**

Dans le cas d'une adhésion à la charte Natura 2000, l'ensemble des engagements généraux sont obligatoires et contrôlables.

#### **1- Engagements généraux de protection des habitats et des espèces**

- EG-1** : Ne pas utiliser de pneus ou de liquides combustibles pour l'allumage et l'entretien des feux lors des travaux menés.

Points de contrôle : contrôle sur place.

Mandat : .....

- EG-2** : Ne pas réaliser de travail du sol superficiel ou profond (ni labour, ni retournement, ni mise en culture) sur les habitats ouverts relevant de la directive Habitats sauf travaux d'entretien ou de restauration de milieux naturels.

Points de contrôle : contrôle sur place de l'absence de destruction volontaire des habitats d'intérêt communautaire.

Mandat : .....

**EG-3** : Hors activité agricole et forestière : ne pas épandre de produits phytosanitaires ou fertilisants (minéraux ou azotés), sauf traitements spécifiques prévus dans le DOCOB. Pour les activités agricole et forestière : ne pas utiliser de produits herbicides, phytosanitaires ou fertilisants à moins de 50 mètres des cours d'eau soumis à la conditionnalité des aides PAC et des plans d'eau.

Points de contrôle : contrôle sur place.

Mandat : .....

**EG-4** : Ne pas entreposer ou stocker de matériels, produits ou de matériaux à proximité et à l'intérieur des cavités souterraines (anciennes carrières, grottes...) et ne pas intervenir sur les gîtes d'hibernation des chauves-souris entre mi-octobre à fin mars ou les sites de parturition des chauves-souris de mai à fin août.

Points de contrôle : contrôle sur place.

Mandat : .....

**EG-5** : Ne pas détruire les talus, haies (sauf les haies de résineux), murets, bosquets, arbres isolés ou autres éléments structurant le paysage sauf s'il y a un risque d'accident ou dans le cas de travaux de restauration d'habitats naturels ou d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire et avec information de la structure animatrice.

Points de contrôle : contrôle de l'absence de dégradation de ces éléments.

Mandat : .....

**EG-6** : Informer les mandataires, prestataires ou personnels intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues dans celle-ci et confier le cas échéant les travaux à des prestataires spécialisés. Modifier si besoin les mandats au plus tard au moment du renouvellement afin de les rendre compatibles avec les engagements et les recommandations de la charte.

Points de contrôle : contrôle des mandats, des demandes de devis et cahiers des clauses techniques.

Mandat : .....

**EG-7** : Ne pas introduire volontairement d'espèces animales ou végétales invasives ou susceptibles de perturber les milieux (annexe 1 de la charte Natura 2000).

Points de contrôle : contrôle sur place.

Mandat : .....



## 2- Engagements généraux pour le suivi scientifique du site

□ **EG-8** : Autoriser dans le cadre de l'inventaire du patrimoine naturel, l'accès aux parcelles sur lesquelles la charte a été souscrite afin de permettre que soit menées des opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats ayant justifié le classement du site Natura 2000. Le titulaire des droits réels ou personnels sera préalablement informé par courrier de la date de ces opérations ainsi que de la qualité des personnes amenées à les réaliser au moins 3 semaines à l'avance et autorisera l'accès sous réserve que les conditions de sécurité le permettent (chasse, exploitation forestière en cours, troupeaux en place...). Ces inventaires de suivi seront réalisés par le personnel habilité des structures légitimes dans le cadre de Natura 2000 (structure animatrice ou son prestataire, services de l'État). Les personnes réalisant ces opérations le font sous leur propre responsabilité.

Points de contrôle : contrôle des comptes rendus des opérations d'inventaire et d'évaluation réalisés par l'animateur.

Mandat : .....

### **Recommandations générales (RG)**

Dans le cas d'une adhésion à la charte Natura 2000, l'ensemble des recommandations revêtent un caractère non obligatoire mais sont vivement encouragées. Il est recommandé au signataire de :

**RG-1** : Chercher à s'informer, se former, se faire aider pour connaître, gérer et préserver les habitats et les espèces.

**RG-2** : Privilégier les produits les moins dangereux pour l'environnement (ex : utiliser des huiles biodégradables pour les engins et matériels, utiliser des allume-feux en bois plutôt que des liquides combustibles ou pneus, recourir aux techniques alternatives comme les traitements thermiques pour le désherbage...).

**RG-3** : Eviter de déposer des rémanents de coupes de bois ou de produits de fauche sur les habitats ouverts d'intérêt communautaire.

**RG-4** : Eviter de contribuer à l'artificialisation du milieu naturel par la pose de clôtures imperméable au passage de la faune sauvage (favoriser une clôture supérieure à 40 centimètres et inférieure à 120 centimètres de hauteur) ou l'installation de bâtiments (cabanes fermées), l'utilisation de matériaux extérieurs au site ou l'introduction d'espèces ornementales (ex : haies de thuyas) ; éviter d'utiliser des bois traités pour les piquets de clôture et autres aménagements (seuils, mobilier de signalisation...) et privilégier si possible les bois certifiés PEFC ou FSC.

**RG-5** : Eviter de reboucher ou combler tous les trous d'eau créés par l'extraction de souches, sauf s'il existe un risque d'accident.

**RG-6** : Eviter de laisser à terre ou dans l'eau des déchets et si possible ramasser les déchets existants.

**RG-7** : Eviter de réaliser des interventions lors des périodes de nidification des oiseaux à moins d'une centaine de mètres des sites identifiés de nidification d'oiseaux d'intérêt communautaire pour limiter leur dérangement, en particulier pour le Pic Noir.

**RG-8** : Privilégier une fauche des layons et des accotements de chemins ou de routes après le 1er septembre et avant le 30 mars.

**RG-9** : Avertir l'animateur Natura 2000 d'éventuelles dégradations constatées des habitats d'intérêt communautaire d'origine naturelle ou humaine.

**RG-10**: Prévenir l'animateur en cas d'observation ou de suspicion de la présence d'une espèce animale ou végétale invasive afin d'étudier au cas par cas les possibilités de lutte et de contrôle.

**RG-11** : Solliciter, pour toute assistance utile à la bonne application de la charte, l'animateur Natura 2000, qui répondra à cette demande dans la mesure de ses moyens.

## Engagements et recommandation par grands types de milieux

---

Pour chaque grand type de milieux, le signataire s'engage pour l'ensemble des engagements par grand type de milieu présent sur sa parcelle et pour l'ensemble des engagements des activités de loisirs.

### **Formations herbeuses (herb)**

Habitats de l'annexe II de la directive Habitat, Faune, Flore : **Pelouses acidiphiles subatlantiques à nord-atlantiques (6230\*-8)**, Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésohygrophiles (6510-4) (\*Habitats prioritaires de la Directive 92/43/CEE).

Espèces animales de l'annexe II de la directive Habitat, Faune, Flore : Grand Rhinolophe (1304), Triton crêté (1166), Ecaille chinée (6199).

## 1- Engagements des formations herbeuses (E-herb)

- E-herb-1** : Ne pas planter d'essence arbustive ou arborée sur les habitats d'intérêt communautaire de formations herbeuses.

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de plantation sur formations herbeuses.

Mandat : .....

- E-herb-2** - Maintenir les pelouses, les ourlets et les prairies fauchées, pâturées.

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de destruction des pelouses et des prairies permanentes

Mandat : .....

- E-herb-3** : S'il y a pâturage, ne pas affourager sur les habitats relevant de la Directive, sauf autorisation exceptionnelle de la DDT, avec information de la structure animatrice.

Point de contrôle : contrôle sur place d'absence d'affouragement sur les habitats relevant de la Directive

Mandat : .....

- E-herb-4** : Ne pas pratiquer d'écobuage sur les habitats d'intérêt communautaire sauf autorisation de la DDT, après avis de la structure animatrice.

Points de contrôle : contrôle sur place.

Mandat : .....

## 2- Recommandations des formations herbeuses (R-herb)

Il est recommandé au signataire de :

**R-herb-1** : Favoriser l'entretien et le maintien des pelouses, des lisières et des prairies par pâturage extensif ou par fauche exportatrice.

**R-herb-2** : Limiter au maximum l'impact sur les sols et la pénétration d'engins dans le cadre de la gestion des parcelles et des aménagements

### **Milieux humides ouverts (hum)**

Habitats de l'annexe II de la directive Habitat, Faune, Flore : Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau (3150-3), Rivières eutrophes (d'aval) (3260-5), Ruisseaux et petites rivières eutrophes, neutres à basiques (3260-5), Moliniaies acidiphiles subatlantiques à pré-continentales (6410-13), Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes (6430-1), Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces (6430-4).

Espèces animales de l'annexe II de la directive Habitat, Faune, Flore : Lamproie de planer (1096), Chabot commun (1163), Triton crêté (1166), Grand Rhinolophe (1304), Ecaille chinée (6199).

#### **1- Engagements des milieux humides ouverts (E-hum)**

**E-hum-1** : Ne pas créer de nouveaux aménagements susceptibles de modifier le régime hydraulique ou d'assécher le milieu soit directement (fossés, remblais...), soit indirectement (aval de seuils, digues...) quels que soient les habitats présents sauf si les mesures sont prévues dans le DOCOB ou si la DDT a donné son accord, avec information de la structure animatrice.

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de nouveaux aménagements.

Mandat : .....

**E-hum-2** : Ne pas stabiliser les berges des plans d'eau et cours d'eau par des enrochements ou par un engazonnement sur les habitats d'intérêt communautaire.

Points de contrôle : contrôle sur place.

Mandat : .....

**E-hum-3** : Utiliser des engins adaptés (par exemple pneus basse-pression, chenilles) et intervenir uniquement sur sols portants (sol ressuyé en surface, sol gelé...) afin de ne pas déstructurer les sols ou détruire les habitats d'intérêt communautaire.

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence d'une altération des sols (ornières, décapages superficiels) supérieure à 5 % de la surface.

Mandat : .....

**E-hum-4** : Ne pas introduire d'espèces animales ou végétales aquatiques invasives ou jugées comme perturbantes pour les écosystèmes aquatiques, sauf avis favorable du service de la police des pêches.

Points de contrôle : contrôle sur place de l'absence d'introduction volontaire des espèces en question.

Mandat : .....



**E-hum-5** : Ne pas perturber ou combler les mares, les milieux tourbeux ainsi que leurs abords, notamment par le dépôt de rémanents et de matériaux.

Points de contrôle : contrôle sur place.

Mandat : .....

**E-hum-6** : Ne pas planter d'essence arbustive ou arborée sur les habitats de milieux humides ouverts relevant de la Directive, sauf dans le cadre d'une reconstitution de ripisylve et avec information de la structure animatrice.

Points de contrôle : contrôle sur place.

Mandat : .....

## **2- Recommandations des milieux humides ouverts (R-hum)**

Il est recommandé au signataire de :

**R-hum-1** : Favoriser l'entretien des milieux humides ouverts par pâturage extensif ou fauche exportatrice.

**R-hum-2** : Limiter au maximum l'impact sur les sols et la pénétration d'engins dans le cadre de la gestion des parcelles et des aménagements.

**R-hum-3** : Éviter toute introduction de poissons dans les eaux douces, quelque soit l'espèce, afin de préserver les caractéristiques, notamment génétiques, des individus d'origine.

**R-hum-4** : Privilégier, en cas de fauche, la fauche centrifuge.

**R-hum-5** : Essayer de conserver une végétation rivulaire (entretien doux, maintien de souches d'arbres, conservation des zones de refuge de végétation dense).

### **Milieux forestiers (for)**

Habitats de l'annexe II de la directive Habitat, Faune, Flore : **Tourbières boisées (91D0\*-1.1)**, **Aulnaies-frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux (91E0\*-8)**, Landes atlantiques subsèches (4030-7), Landes nord-atlantiques sèches à subsèches (4030-9), Végétations des lisières nitrophiles, hygrocines, héliophiles à semi-héliophiles (6430-6), Végétations des lisières nitrophiles, hygrocines, semi-sciaphiles à sciaphiles (6430-7), Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx (9120-2), Hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois (9130-3), Chênaies pédonculées à Molinie Bleue (9190-1) (\*Habitats prioritaires de la Directive 92/43/CEE).

Espèces animales de l'annexe II de la directive Habitat, Faune, Flore : Triton crêté (1166), Grand Rhinolophe (1304), Ecaïlle chinée (6199).

### **1- Engagements des milieux forestiers (E-for)**

- E-for-1** : Présenter une garantie de gestion durable (code des bonnes pratiques sylvicoles, règlement type de gestion, plan simple de gestion ou aménagement forestier) et mettre en cohérence ce document de gestion avec les engagements de la charte et des annexes vertes au plus tard au renouvellement de celui-ci.

Points de contrôle : contrôle sur place de la présence d'un document de gestion durable.

Mandat : .....

- E-for-2** : En cas de transformation des peuplements d'un habitat d'intérêt communautaire par plantation, qu'au moins 80 % des essences plantées devront faire partie du cortège floristique caractéristique de l'habitat. La liste des essences composant le cortège caractéristique est la suivante : Chênes pédonculé et sessile, Merisier, Érable sycomore, champêtre et plane, bouleaux, saules, Châtaignier, Aulne glutineux, Charme, Hêtre, Alisier torminal, Alisier blanc, Sorbier des oiseleurs, Cormier, Tilleuls, Tremble, Orme champêtre et de montagne, Poirier sauvage, Pommier sauvage, Noyer commun. Le Robinier faux-acacia n'est pas accepté en plantation dans les sites Natura 2000 désignés au titre de la directive « Habitats », l'impératif de préservation des habitats d'intérêt communautaire exigeant en effet d'être plus prudent vis-à-vis de l'introduction de cette espèce.

Points de contrôle : contrôle sur place des proportions d'essences, contrôle le cas échéant du cahier des charges donné à l'entreprise.

Mandat : .....

- E-for-3** : Ne pas réaliser de coupe rase de plus de 4 hectares d'un seul tenant dans les zones de forte pente (> 30 %).

Points de contrôle : contrôle sur place et, le cas échéant, contrôle du programme des coupes.

Mandat : .....

**E-for-4** : Ne pas reboiser les clairières forestières (< à 1500 m<sup>2</sup>) abritant des habitats d'intérêt communautaire de milieux ouverts à semi-ouverts ou d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

Points de contrôle : contrôle sur place de l'absence de reboisement artificiel des clairières concernées.

Mandat : .....

**E-for-5** : Ne pas perturber les mares forestières, les milieux tourbeux ainsi que leurs abords par le dépôt de rémanents, de matériaux ou le passage d'engins. Ne pas perturber le régime hydrique des petits cours d'eau par drainage.

Points de contrôle : contrôle de l'absence de dépôts et de l'absence de traces de passage d'engins, contrôle le cas échéant des consignes données aux exploitants.

Mandat : .....

**E-for-6** : Ne pas introduire d'essences non caractéristiques du cortège floristique de l'habitat humide. La liste des essences arborescentes que l'on peut introduire est la suivante : Aulne glutineux, Chêne pédonculé, Erable sycomore, Orme champêtre, Saules, Bouleaux, Hêtre commun, Merisier.

Points de contrôle : contrôle sur place des essences arborescentes plantées.

Mandat : .....

**E-for-7** : Ne pas engager dans le cas de présence d'un milieu forestier humide de nouveau travaux de drainage hors entretien ou restauration des réseaux existants.

Points de contrôle : contrôle sur place.

Mandat : .....

**E-for-8** : Ne pas réaliser de coupe rase de plus de 1500 m<sup>2</sup> dans les tourbières boisées intraforestières.

Points de contrôle : contrôle de la surface des coupes, contrôle le cas échéant des consignes données aux exploitants.

Mandat : .....

**E-for-9** : Conserver les continuités boisées existantes le long des cours d'eau (sur une bande d'une largeur de 5 mètres de part et d'autre du cours d'eau) lors des coupes définitives, sauf en cas de travaux d'entretien et/ou de restauration d'habitats ouverts de ripisylves.

Points de contrôle : contrôle sur place.

Mandat : .....

□ **E-for-10** : Conserver les arbres morts sans valeur économique dès lors qu'ils ne présentent pas de risques pour le public (situés à plus de 25 mètres des cheminements et des zones fréquentées par le public).

Points de contrôle : contrôle sur place du maintien des arbres morts.

Mandat : .....

## 2- Recommandations des milieux forestiers (R-for)

Il est recommandé au signataire de :

**R-for-1** : Favoriser la diversité des essences par une régénération naturelle quand elle est de bonne qualité et en essence adaptée. Faire correspondre essence - provenance - station forestière (lorsqu'un catalogue de référence existe pour la forêt).

**R-for-2** : Raisonner l'utilisation des produits phytosanitaires homologués.

**R-for-3** : Préserver le lierre grim pant.

**R-for-4** : Conserver les arbres morts sans valeur économique dès lors qu'ils ne présentent pas de risques pour le public (situés à plus de 25 m des cheminements et des zones fréquentées par le public).

**R-for-5** : Éviter les investissements forestiers (plantations, drainage, desserte...) dans des zones marginales (pelouses, prairies, milieux pierreux, tourbières) présentant de faibles potentialités forestières.

**R-for-6** : Privilégier le débardage sur les cloisonnements d'exploitation et sur sol ressuyé ou en période de gel.

**R-for-7** : Privilégier les dégagements mécaniques ou manuels hors période de nidification des oiseaux, c'est-à-dire en dehors de la période comprise entre le 15 avril et le 15 juillet.

**R-for-8** : Afin de garantir la préservation des lisières forestières, limiter le dépôt des grumes et produits d'exploitation sur des places circonscrites dans l'espace. Privilégier la gestion par fauche tous les 3 ou 4 ans des lisières et si possible, recéper les ligneux régulièrement.

**R-for-9** : Dans les peupleraies, porter une attention particulière au diagnostic de la station et suivre les recommandations définies dans la brochure du CRPF « milieux humides et populecultures ».



## **Activités de loisirs (I)**

### **1- Engagements des activités de loisirs (EI)**

**EI-1** : Informer l'animateur des projets de loisirs (du type aménagements, pratiques d'activités motorisées...) dont le signataire de la charte a connaissance.

Points de contrôle : contrôle de l'information préalable de l'animateur en cas de constat de la présence d'aménagements et de pratiques postérieures à la signature de la charte.

Mandat : .....

**EI-2** : Ne pas agrainer pour le grand gibier sur les habitats ouverts ou humides.

Points de contrôle : contrôle sur place.

Mandat : .....

**EI-3** : Ne pas pratiquer ou faire pratiquer de sports mécaniques (moto-cross, quad, bateau à moteur...).

Points de contrôle : contrôle sur place.

Mandat : .....

### **2- Recommandations des activités de loisirs (RI)**

Il est recommandé au signataire de :

**RI-1** : Informer et sensibiliser les usagers sur les engagements pris dans le cadre de la charte.

**RI-2** : Adapter (en fréquence, intensité et modalité) les manifestations induisant un accroissement important de la fréquentation et privilégier les secteurs les moins sensibles pour ces manifestations.

**RI-3** : Respecter les chemins et accès balisés sur le site et de limiter la circulation des engins motorisés.

Fait à ....., le .....

Signature de(s) l'adhérent(s)

**ANNEXE 1 DE LA CHARTE NATURA 2000 FR2200372**  
**LISTE DES ESPÈCES INVASIVES OU SUSCEPTIBLES DE PERTURBER LES MILIEUX**

**LISTE DES ESPÈCES INVASIVES AVÉRÉES EN PICARDIE :**

- Ailanthé (*Ailanthus altissima*)
- Ambroisie à feuilles d'Armoise (*Ambrosia artemisiifolia*)
- Aster à feuilles de saule (*Aster salignus*)
- Aster lancéolé (*Aster lanceolatus*)
- Azolla fausse-fougère (*Azolla filiculoides*)
- Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*)
- Balsamine du Cap (*Impatiens capensis*)
- Bident à feuilles connées (*Bidens connata*)
- Bident feuillé (*Bidens frondosa*)
- Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)
- Cerisier tardif (*Prunus serotina*)
- Cornouiller blanc (*Cornus alba*)
- Cornouiller soyeux (*Cornus sericea*)
- Elodée de Nuttall (*Elodea nuttallii*)
- Erable negundo (*Acer negundo*)
- Euphorbe fausse-baguettes (*Euphorbia x pseudovirgata*)
- Grand lagarosiphon (*Lagarosiphon major*)
- Herbe de la pampa (*Cortaderia selloana*)
- Hydrocotyle fausse renoncule (*Hydrocotyle ranunculoides*)
- Jussie (*Ludwigia grandiflora*)
- Lentille à turions (*Lemna turionifera*)
- Lentille d'eau minuscule (*Lemna minuta*)
- Lyciet commun (*Lycium barbarum*)
- Myriophylle aquatique (*Myriophyllum aquaticum*)
- Raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*)
- Renouée de Bohême (*Fallopia x bohemica*)

- Renouée de Sakhaline (*Fallopia sachalinensis*)
- Renouée du Japon (*Fallopia japonica*)
- Rhododendron des parcs (*Rhododendron ponticum*)
- Rosier rugueux (*Rosa rugosa*)
- Sénéçon en arbre (*Baccharis halimifolia*)
- Solidage du Canada (*Solidago canadensis*)
- Solidage glabre (*Solidago gigantea*)
- Sorbaire à feuilles de sorbier (*Sorbaria sorbifolia*)
- Spartine anglaise (*Spartina anglica*)
- Vigne vierge (*Parthenocissus inserta*)

#### **LISTE DES ESPÈCES INVASIVES POTENTIELLES EN PICARDIE :**

- Arbre à papillon (*Buddleja davidii*)
- Aster de Virginie (*Aster novi-belgii*)
- Balsamine à petites fleurs (*Impatiens parviflora*)
- Corisperme de Pallas (*Corispermum pallasii*)
- Cytise faux ébénier (*Laburnum anagyroides*)
- Elodée du Canada (*Elodea canadensis*)
- Epervière orangée (*Hieracium aurantiacum*)
- Faux Pistachier (*Staphylea pinnata*)
- Fétuque dressée (*Festuca brevipila*)
- Glycérie striée (*Glyceria striata*)
- Impatiente de Balfour (*Impatiens balfourii*)
- Inule fétide (*Dittrichia graveolens*)
- Mahonia faux-houx (*Mahonia aquifolium*)
- Oseille à oreillettes (*Rumex thyrsiflorus*)
- Paspale à deux épis (*Paspalum distichum*)
- Sénéçon du Cap (*Senecio inaequidens*)
- Spirée blanche (*Spiraea alba*)
- Spirée de Douglas (*Spiraea douglasii*)

- Sumac vinaigrier (*Rhus typhina*)
- Symphorine (*Symphoricarpos albus*)
- Vergerette de Sumatra (*Conyza sumatrensis*)
- Vergerette du Canada (*Conyza canadensis*)

#### **LISTE DES ESPÈCES INVASIVES POTENTIELLES DONT LA PRÉSENCE EST À CONFIRMER EN PICARDIE :**

- Egéria (*Egeria densa*)
- Jussie (*Ludwigia peploides*)
- Peuplier baumier de l'espèce *balsamifera* (*Populus balsamifera*)
- Vergerette de Bilbao (*Conyza bilbaoana*)

#### **LISTE DES ESPÈCES ANIMALES INVASIVES OU SUSCEPTIBLES DE PERTURBER LES MILIEUX :**

##### Mollusques :

- Clam asiatique (*Corbicula fluminea*)
- Moule zébrée (*Dreissena polymorpha*)

##### Crustacés :

- Les espèces d'Ecrevisse autres que les trois espèces autochtones suivantes : Ecrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*), Ecrevisse des torrents (*Austropotamobius torrentium*), Ecrevisse à pieds rouges (*Astacus astacus*).

Rappel réglementaire : le Crabe chinois (*Eriocheir sinensis*) est interdit d'introduction (décret n°85-1189 du 8 novembre 1985).

##### Poissons :

- Able de Heckel (*Leucaspis delineatus*)
- Aspe (*Aspius aspius*)
- Black bass à grande bouche (*Micropterus salmoides*)
- Black bass à petite bouche (*Micropterus dolomieu*)
- Carassin doré (*Carassius auratus*)
- Carassin argenté (*Carassius gibelio*)
- Carpe commune (*Cyprinus carpio*)



- Grémille (*Gymnocephalus cernuus*)
- Omble de Fontaine (*Salvelinus fontinalis*)
- Sandre (*Stizostedion lucioperca*)
- Silure glane (*Silurus glanis*)
- Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*)

Rappel réglementaire : les Carpes herbivores (dont la Carpe argentée), le Pseudorasbora, le Poisson-chat et la Perche soleil sont déjà interdites d'introduction (décret n°85-1189 du 8 novembre 1985, arrêté du 17 décembre 1985).

#### Amphibiens :

Rappel réglementaire (décret n°85-1189 du 8 novembre 1985) : la Grenouille taureau (*Rana catesbeiana*) et la Grenouille verte rieuse (*Rana pelophylax ridibunda*) sont interdites d'introduction.

#### Reptiles :

- Tortue de Floride (*Trachemys scripta*)

#### Oiseaux :

- Bernache du Canada (*Branta canadensis*)
- Cygne noir (*Cygnus atratus*)
- Erismature rouse (*Oxyura jamaicensis*)
- Oulette d'Egypte (*Alopochen aegyptiacus*)

#### Mammifères :

- Chien viverrin (*Nyctereutes procyonoides*)
- Vison d'Amérique (*Mustela vison*)
- Raton laveur (*Procyon lotor*)
- Rat musqué (*Ondatra zibethicus*)
- Rat surmulot (*Rattus norvegicus*)
- Ragondin (*Myocastor coypus*)
- Ecureuil de Corée (*Eutamias sibiricus*)



## COMPTE RENDU

### Réunion du 06 Juin 2011 à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis Comité de Pilotage n°2 du site Natura 2000 FR2200372 « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise »

#### Ordre du jour

- Tour de table, présentation des membres du Comité de Pilotage
- Présentation de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, retenue par les services de l'Etat pour l'élaboration du Document d'Objectifs
- Planning général pour la réalisation du DOCOB
- Présentation du site Natura 2000 (généralités, situation géographique)
- Présentation de la méthodologie envisagée pour le diagnostic écologique
- Présentation de la méthodologie envisagée pour le diagnostic socio-économique
- Perspectives à venir
- Questions diverses



| Participants                       |   |  |
|------------------------------------|---|--|
| Noms                               | Fonction  | Statut   |
| DAS GRAÇAS Emmanuel                | Responsable Départemental                       | Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie                           |
| PREY Timothée                      | Chargé de mission                               | Conservatoire Botanique National de Bailleul                           |
| LANGLOIS Brice                     | Technicien Forêt-Environnement                  | Centre Régional de la Propriété Forestière Nord-Pas-de-Calais Picardie |
| DEBIEVRE Julien<br>THOMAS Jean Luc | Opérateurs Natura 2000                          | Communauté d'Agglomération du Beauvaisis                               |
|                                    | Directeur des Parcs et Jardins                  |  |
| SERGEANT Guillaume                 | Chargé de mission                               |  |
| BADSI Maria                        | Responsable de bureau                           | Direction Départementale des Territoires de l'Oise                     |
| LATAPIE-BAYROO Thierry             | Coordonnateur territorial                       | ADASEA Oise  |
| RENARD Marie-Amélie                | Ingénieur-conseil                               | Comité Directeur du CROS de Picardie et Commission Sports de Nature    |
| TISSERANT Régine                   | Secrétaire de la ligue de Picardie de triathlon | Fédération Départementale des Chasseurs de l'Oise                      |
| MERY Jérôme                        | Directeur technique de la FDC Oise              | Mairie de Savignies  |
| DEGROOTE Gilles                    | Maire de Savignies                              | Particulier  |
| GROMARD Arnaud                     | Propriétaire forestier                          | Particulier  |
| UMALI Jane                         | Propriétaire forestier                          | Particulier  |
| Absents excusés                    |   |  |
| Noms                               | Fonction  | Statut   |
| LEFEBVRE Nadège                    | Maire de de La Chapelle aux Pots                | Mairie de La Chapelle aux Pots   |
| THOUVENOT Jacques                  | Maire de Pierrefitte en Beauvaisis              | Mairie de Pierrefitte en Beauvaisis                                    |
| BOURGEOIS Jean Luc                 | Elu communautaire                               | Communauté d'Agglomération du Beauvaisis                               |
| DUPERREY Jacqueline                | Propriétaire forestier                          | Particulier  |





### 1) Introduction de la réunion

Monsieur THOMAS de la CAB, souhaite la bienvenue à l'ensemble des invités  
Voir présentation power-point annexée au présent compte-rendu

Intervention de Monsieur DEGROOTE, Maire de Savignies et Président du COPIIL :

- Présente le déroulement du pilotage du Docob et son rôle de président,
- Rappel le retard et les difficultés rencontrés dans le démarrage du Docob.

### 2) Tour de table

Voir liste des participants

Intervention de Madame BADSI de la DDT :

- Rappel sur les objectifs du Docob, notamment en matière d'échéancier (délai Juin 2012)

### 3) Présentation de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

Intervention de Madame BADSI de la DDT, et de Monsieur SERGEANT de la CAB :

- Les propriétaires seront concertés et impliqués dans la réalisation du Docob. Précision sur le caractère de « volontariat » de la démarche Natura 2000.

### 4) Planning général pour la réalisation du DOCOB

#### 5) Présentation du site Natura 2000

Intervention de Monsieur DAS GRAÇAS du Conservatoire des Sites Naturels de Picardie :

- Présentation des habitats et des espèces présentés sur le site
- Particularité sur la commune d'Ons en Bray : petite surface mais grand intérêt,
- La liste des habitats est avancée à hauteur de 40 %. Cette dernière est à compléter plus finement sur le terrain,
- Les propriétaires seront concertés lors des sorties sur le terrain,
- Rappel sur la relation habitat/pollinisateurs intimement liée,
- Etude à réaliser sur les chauves-souris (modes de vie méconnue sur le territoire).





Intervention de Monsieur PREY du Conservatoire National Botanique de Bailleul :

- Rappel que sur le site internet de la DREAL une méthodologie d'inventaire est à disposition,
- Sortie de deux ouvrages : Guide de la végétation en zone humide et forestière,
- Propose ses services sur des études de terrain plus fines / plantes envahissantes.

#### **6) Présentation de la méthodologie envisagée pour le diagnostic écologique**

Monsieur DEBIÈVRE de la CAB poursuit l'animation de la réunion.

Intervention de Monsieur DAS GRAÇAS du Conservatoire des Sites Naturels de Picardie :

- Un guide méthodologique existe sur l'étude des Landes (par la présence de callunes).

#### **7) Présentation de la méthodologie envisagée pour le diagnostic socio-économique**

##### **8) Perspectives à venir**

Intervention de Monsieur GROMARD, Propriétaire forestier :

- Inquiétudes sur la corrélation entre exploitation forestière et le respect des mesures de gestion du Docob, notamment sur la réalisation d'andains après des coupes de régénération.

Intervention de Monsieur DEBIÈVRE de la CAB :

- Rappel que les sites d'intérêts communautaires sont présents sur de petites surfaces. Les mesures de protection seront localisées,
- La réalisation d'andains après coupes devra être réfléchie,
- Rappel sur les aides disponibles dans le cadre des mesures de conservation.

Intervention de Monsieur DAS GRAÇAS du Conservatoire des Sites Naturels de Picardie :

- Aides aux activités productives et non productives.

Intervention de Monsieur GROMARD, Propriétaire forestier :

- Difficulté de contrôler les exploitants forestiers / sous-traitants lors de l'exploitation forestière.


Intervention de Monsieur DEBIÈVRE de la CAB :

- Il faut impliquer les exploitants dans la démarche Natura 2000, et réglementer l'exploitation forestière sous forme de cahier des charges.



Intervention de Monsieur DAS GRAÇAS du Conservatoire des Sites Naturels de Picardie :  
- Les propriétaires seront accompagnés dans la contractualisation et le suivi de gestion.

L'assistance n'ayant plus de question, Messieurs THOMAS et DEBIÈVRE clôturent la réunion et remercient les participants.



**M. Julien DEBIÈVRE / M. Jean Luc THOMAS**  
 Communauté d'Agglomération du Beauvaisis  
 Direction des Parcs et Jardins  
 70 rue de Tilloy - 60 000 Beauvais  
 Tel : 03-44-79-38-75 - Fax : 03-44-79-38-65  
[jdebievre@beauvaisis.fr](mailto:jdebievre@beauvaisis.fr)  
[il.thomas@beauvaisis.fr](mailto:il.thomas@beauvaisis.fr)

Beauvais, le 14 juin 2011

**Objet : Avis d'information Document d'objectifs du site Natura FR2200372  
 « Massif Forestier du Haut Bray de l'Oise »**

Alouane  
Aureuil  
Auteuil  
Aux Mairas  
Beauvais  
Borrecueil-en-Bray  
Borrier  
Fontaine-Saint-Lucien  
Fruquiennes  
Frocourt  
Gohencourt  
Gugencourt  
Henriches  
Jungues  
Le Mont-Saint-Adrien  
Mazonville-Saint-Pierre  
Milly-sur-Thérain  
Nolles  
Pierrefitte-en-Beauvaisis  
Rauvillies  
Rochy-Conté  
Saint-Germains-Poixie  
Saint-Leger-en-Bray  
Saint-Martin-le-Nouël  
Saint-Paul  
Savignies  
Thermonne  
Tilly  
Troisrivières  
Verdrieul-les-Sauzeuses  
Warvais

**Madame, Monsieur,**

Avec la constitution du réseau Natura 2000, l'Europe s'est lancée dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques dont les deux objectifs sont : préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel de nos territoires. Le maillage de sites s'étend sur toute l'Europe de façon à rendre cohérente cette initiative de préservation des espèces et des habitats naturels.

Le Massif Forestier du Haut Bray de l'Oise a été désigné par le Préfet de l'Oise comme Zones spéciales de conservation (ZSC), compte tenu de sa richesse écologique. A ce titre, un Document d'objectifs (Docob) est en cours d'élaboration.

Le Document d'objectifs est à la fois un document de diagnostic et un document d'orientation pour la gestion des sites Natura 2000. Il fixe des objectifs de protection de la nature conformément à des textes dont la protection et la gestion des milieux naturels est la fonction principale. Son contenu est le suivant :

- Une analyse décrivant l'état initial des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du site,
- Une analyse des activités humaines exercées sur le site, notamment les pratiques agricoles et forestières,
- Les objectifs de développement durable du site destinés à assurer la conservation et s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces ainsi que la sauvegarde des activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur le site,
- Des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs,
- Un ou plusieurs cahiers des charges-types applicables aux contrats Natura 2000, précisant notamment les bonnes pratiques à respecter et les engagements donnant lieu à contrepartie financière,
- L'indication des dispositifs en particulier financiers destinés à faciliter la réalisation des objectifs,
- Les procédures de suivi et d'évaluation des mesures proposées et de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces.

Au sein du réseau européen Natura 2000, la France a fait le choix d'une gestion contractuelle et volontaire des sites, en offrant la possibilité aux usagers de s'investir dans leur gestion.

Ainsi, le Document d'objectifs sera réalisé avec votre participation. C'est pourquoi vous serez prochainement sollicité pour son élaboration, par notre service ou une autre structure en collaboration (Centre Régional de la Propriété Forestière, Conservatoire des Sites Naturels.....).

Je vous prie de bien vouloir accepter nos salutations distinguées.

48, rue Desgroux - BP 90508 - 60005 Beauvais Cedex - Tél. 03 44 15 68 00 - Fax : 03 44 15 68 01  
[www.beauvaisis.fr](http://www.beauvaisis.fr)



## QUESTIONNAIRE

Etude socio-économique du site Natura 2000  
« Massif forestier du Haut Bray de l'Oise »  
Code : FR2200372

NOM, Prénom : .....  
Téléphone : .....  
Commune : .....  
N° de parcelle : .....

### ETAT DE VOTRE PARCELLE

1. Quel type de végétation trouve-t-on majoritairement sur votre parcelle ?

- Prairies
- Haies
- Végétation rase
- Culture Laquelle ?.....
- Autres : .....

2. Votre parcelle est-elle exploitée par un agriculteur ?

- Non
- Si oui : Etes-vous l'agriculteur concerné ?
  - Oui
  - Non
- L'activité est de type ?
  - Elevage ovin
  - Elevage bovin
  - Cultures
  - Autres : .....

3. Votre parcelle est-elle entretenue ?

- Non
- Si oui :
  - Pâturage
  - Fauchage
  - Autres : .....

### HISTORIQUE DES PARCELLES

4. Connaissez-vous l'historique de votre parcelle il y a 20 ou 30 ans ?


- Pâturage
- Fauchage
- Culture
- Plantation
- Autres : .....

Pourquoi avez-vous changé l'utilisation de la parcelle (inconvenients des parcelles : pente, potentialités, évolution des pratiques agricoles...)?

.....  
.....  
.....



## Annexe 19 : Courrier d'information sur l'état d'avancement du document d'objectifs du site Natura 2000 FR2200372



Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

Beauvais, le 11 septembre 2012

M. Julien DEBIEVRE / M. Jean Luc THOMAS  
Communauté d'Agglomération du Beauvaisis  
Direction des Parcs et Jardins  
70 rue de Tilloy - 60 000 Beauvais  
Tel : 03-44-79-38-75 - Fax : 03-44-79-38-65  
[jdebievre@beauvaisis.fr](mailto:jdebievre@beauvaisis.fr)  
[j.l.thomas@beauvaisis.fr](mailto:j.l.thomas@beauvaisis.fr)

**Objet : Information sur l'état d'avancement du Document d'objectifs du site Natura FR2200372 « Massif Forestier du Haut Bray de l'Oise »**

Madame, Monsieur,

Nous tenons à vous présenter le travail réalisé dans le cadre de l'élaboration Document d'objectifs (Docob) du Massif Forestier du Haut Bray de l'Oise.

Comme vous le savez, suite à un précédent courrier, le Massif Forestier du Haut Bray de l'Oise a été désigné par le Préfet de l'Oise comme Zones spéciales de conservation (ZSC), compte tenu de sa richesse écologique. Il constitue avec d'autres sites le réseau Natura 2000 en Europe.

Le Document d'objectifs est à la fois un document de diagnostic et un document d'orientation pour la gestion des sites Natura 2000. Il fixe des objectifs de protection de la nature conformément à des textes dont la protection et la gestion des milieux naturels est la fonction principale. A ce jour différents inventaires ont été réalisés :

- Inventaire décrivant l'état initial des habitats naturels et des espèces rencontrés sur le site,
- Inventaire des activités humaines exercées sur le site, notamment les pratiques agricoles et forestières,
- Inventaire des activités humaines liées aux pratiques de loisirs : chasse, pêche, randonnée pédestre et équestre, VTT,
- Prospections réalisées en collaboration avec le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie, le Conservatoire National de Bailleul, le Centre Régional de la Propriété Forestière, et l'Office National des Forêts,
- Parallèlement le DOCOB est en cours de rédaction.

Il est important que vous preniez connaissance de cette étude et que vous participiez à son élaboration. En effet, vous êtes propriétaire d'une ou de plusieurs parcelles présentes dans le périmètre du Natura 2000, et vous êtes de ce fait les premiers acteurs du projet.

C'est pourquoi vous serrez prochainement conviés à une réunion de présentation par notre service.

Je vous prie de bien vouloir accepter nos salutations distinguées.

48, rue Desgroux - BP 90508 - 60005 Beauvais Cedex - Tél. 03 44 15 68 00 - Fax : 03 44 15 68 01  
[www.beauvaisis.fr](http://www.beauvaisis.fr)



## COMPTE RENDU

### Réunion du 21 Février 2014 à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis Comité de Pilotage n°2 du site Natura 2000 FR2200372 « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise »

#### Ordre du jour

- Présentation du site Natura 2000,
- Tableau de bord du diagnostic socio-économique et écologique,
- Présentation de l'étude socio-économique,
- Présentation de l'étude écologique,
- Habitats naturels d'intérêt communautaire,
- Espèces d'intérêt communautaire,
- Espèces exotiques envahissantes,
- Présentation des diagnostics et des enjeux,
- Présentation des groupes de travail,
- Perspectives à venir,
- Questions diverses.



| Participants                       |   |  |
|------------------------------------|---|--|
| Noms                               | Fonction                                      | Statut   |
| DECODTS Herbert                    | Chargé de mission Oise                        | Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie                           |
| PILLON Sylvain                     | Ingénieur Forêt-Environnement                 | Centre Régional de la Propriété Forestière Nord-Pas-de-Calais Picardie |
| DEBIEVRE Julien<br>THOMAS Jean Luc | Opérateurs Natura 2000                        | Communauté d'Agglomération du Beauvaisis                               |
| DURAND Dominique                   | Directeur des Parcs et Jardins                |  |
| BADSI Maria                        | Responsable de bureau                         |  |
| BABILOTE Laëtitia                  | Chargé de mission                             | Direction Départementale des Territoires de l'Oise                     |
| MALLARD Lucien                     | Conseillé municipal                           | Mairie de Saint Paul   |
| DEGROOTE Gilles                    | Maire de Savignies                            | Mairie de Savignies  |
| DOLE Serge                         | Trésorier Adjoint                             | Comité Départemental de Randonnée Pédestre Oise                        |
| PORQUIER Robert                    | Relations institutionnels                     | Comité Départemental de Tourisme Equestre Oise                         |
| ORTEGA Nathalie                    | Chargée de mission Espaces Naturels Sensibles | Conseil Général de l'Oise  |
| CROIZE Daniel<br>CROIZE Mélanie    | Propriétaire agricole                         | Particulier  |
| DELARGILLIERE Daniel               | Propriétaire agricole                         | Particulier  |
| GROMARD Arnaud                     | Propriétaire forestier                        | Particulier  |
| UMALI Jane                         | Propriétaire forestier                        | Particulier  |
| Absents excusés                    |   |  |
| Noms                               | Fonction                                      | Statut   |
| CAYEUX Caroline                    | Maire de Savignies                            | Communauté d'Agglomération du Beauvaisis                               |
| CAYEUX Caroline                    | Maire de Savignies                            | Communauté d'Agglomération du Beauvaisis                               |
| CROIZE Denise                      | Propriétaire agricole                         | Particulier  |





## 1) Introduction de la réunion

Monsieur DEGROOTE, Président du Comité de Pilotage et Maire de Savignies, prononce un mot de bienvenue. Il remercie les participants de leur présence et de leur intérêt pour l'élaboration du Docob. Il rappelle la portée de ce dispositif et les impacts possibles sur le plan économique et touristique sur l'ensemble du territoire concerné. Il présente rapidement la démarche NATURA 2000.

Monsieur DEGROOTE invite les participants à se présenter.

Monsieur DEBIEVRE remercie les participants de leur présence et rappelle que la réunion du COPIL n°2 aura pour objectif de présenter les travaux réalisés dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs. C'est également l'occasion d'amorcer les groupes de travail. Il n'y aura pas de validation des diagnostics car la réalisation des cartographies sont en cours de finalisation. Un prochain COPIL sera mis en place au cours du mois de Juin afin de valider les travaux et les cartographies réalisées.

## 2) Déroulement

Monsieur PORQUIER demande comment sensibiliser les propriétaires du site Natura 2000 car il suscite un intérêt touristique. La revalorisation du tourisme vert nécessite un travail de communication qui peut se traduire par un cahier des charges d'accueil touristique. Il y a un travail de sensibilisation éducative à faire. Des sorties natures peuvent être animées par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie.

Madame BADSI précise que la sensibilisation se fera après la validation du document d'objectifs sous forme de réunions tout public avec l'orientation de sensibiliser à la protection des espaces naturels. Fin d'année 2014, la validation du document d'objectifs devrait être effective.

Monsieur PORQUIER recherche prioritairement un lien avec la nature, la valorisation de l'espace temps et animations, ainsi qu'un tourisme rural tendant vers une dimension temps.





Monsieur DECOOTS indique que les sorties natures seront des supports pour l'animation et la communication. Elles ne pourront se faire qu'avec la volonté des propriétaires d'ouvrir leur domaine au public. Il est certain que les propriétaires ont des difficultés à laisser entrer des personnes extérieures.

Monsieur GROMARD est reffissant face à ces nouvelles venues sur son domaine forestier. L'expérience montre les nuisances rencontrées notamment avec l'intrusion d'engins motorisés de tous types (motos et quad principalement). Il n'y a pas de respect des lieux.

Monsieur PILLON rassure Monsieur GROMARD et précise qu'il existe des aménagements possibles. Il donne l'exemple d'un aménagement réalisé par le Centre Régional de la Propriété Forestière Nord-Pas-de-Calais/Picardie dans une propriété privée avec le soutien du Conseil Général de l'Oise. Des chemins ont été créés pour canaliser les sorties sur le domaine privé et précise que les résultats sont positifs. Néanmoins toutes les nuisances ne sont pas et ne pourront pas être résolues.

Madame ORTEGA précise que le Conseil Général de l'Oise subventionne la création de points de fixation sous la forme de sentiers pédagogiques. Le Conseil Général de l'Oise organise et anime par la "puissance publique" au travers d'investissements de panneaux d'informations.

Il est certain que même avec la mise en place d'une gestion cela ne résout pas toutes les nuisances rencontrées (dégradations, dépôts de déchets divers).

Monsieur DEGROOTE fait remarquer que les inventaires réalisés font ressortir l'existence de milieux à très fort intérêt écologique. Les habitats présents sont compatibles avec des sorties natures. Les milieux recensés nécessiteront la mise en œuvre d'actions d'aide à la réalisation pour faire découvrir les milieux remarquables pour les amateurs de la nature.

Monsieur GROMARD affirme sa position et craint cette ouverture des zones naturelles méconnues au grand public. Il demande comment va s'appliquer Natura 2000 sur son domaine boisé.

Madame BADSI souligne qu'il est certain qu'aujourd'hui nous sommes confrontés à un manque flagrant de non-respect des utilisateurs dans beaucoup de domaines. Cependant on ne peut pas tout mettre "sous cloche".



Il sera possible après la validation du document d'objectifs de mettre en place des contrats Natura 2000. Ces contrats seront mis en place là où l'état de conservation de l'habitat ou de l'habitat d'espèces est défavorable afin de permettre une reconquête. Le contrat est passé entre l'État et l'ayant droit. D'une durée de 5 ans, il donne lieu à des compensations financières à hauteur de 100% des travaux réalisés. Il donne droit à l'exonération de la TFPNB (taxe foncière sur les propriétés non bâties). Deuxième mesure de gestion, la charte Natura 2000 qui comporte un ensemble de recommandations mais aussi d'engagements qui constituent des « bonnes pratiques ». D'une durée de 5 ans, elle ne donne pas lieu à des compensations financières mais entre autre à l'exonération de la TFPNB (taxe foncière sur les propriétés non bâties) et permet d'accéder à certaines aides publiques.

Monsieur DECOOTS précise que les contrats ne sont pas imposés et que ce sont les propriétaires qui se portent volontaires. Pour souscrire à ces outils de gestion, il existe deux possibilités :

- le propriétaires fait l'ensemble des démarches,
- le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie signe une convention avec le propriétaire et s'occupe de l'ensemble des démarches.

Monsieur PILLON indique que les contrats Natura 2000 concerneront des zones de petites surfaces et que ces derniers permettent un financement à hauteur de 100% des travaux réalisés. Bien évidemment, l'ensemble du massif forestier ne sera pas concerné par ces contrats. Seuls les habitats jugés dans un état de conservation défavorable seront concernés par cet outil de gestion.

D'autre part, les plans simples de gestion nécessiteront une mise en conformité avec les nouveaux éléments issus du document d'objectifs. Le Docob ne s'impose pas aux activités sur le site, notamment la sylviculture. Par contre il est obligatoire de ne pas détruire ce qui existe (exemple : un habitat de type tourbière boisée). Ceci est interdit par la loi. Il faut tendre vers une amélioration.

L'intérêt est de créer un partenariat entre le plan simple de gestion et Natura 2000. Il faut bien répartir les choses pour ne pas faire de doublon entre les deux dispositifs.

Monsieur GROMARD demande quelle démarche est nécessaire pour une mise en conformité des plans simples de gestion.





Monsieur PILLON précise que c'est le Centre Régional de la Propriété Forestière Nord-Pas-de-Calais/Picardie qui contactera les propriétaires concernés. Deux possibilités :

- le plan simple de gestion arrive à son terme ou n'existe pas : un nouveau est créé en tenant compte des recommandations du document d'objectifs et des annexes vertes Natura 2000,
- le plan de gestion n'est pas arrivé à son terme : il y aura une mise en conformité avec les annexes vertes Natura 2000.

Monsieur DEBIEVRE demande à Monsieur PILLON d'expliquer les nouvelles annexes vertes Natura 2000 à l'échelle de la Picardie.

Monsieur PILLON explique que les Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole (SRGS) définissent le cadre des orientations régionales forestières. Ils servent de base à l'agrément ou l'approbation des documents de gestion des propriétés forestières privées au titre du code forestier. L'évaluation environnementale est obligatoire pour l'agrément des plans simples de gestion indépendamment des documents d'objectifs. Cette évaluation environnementale peut être réalisée ou non au travers de l'annexe verte.

Madame UMALI demande de l'aide par expertise auprès du Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie car elle est un peu perdue avec les différentes informations venant de divers organismes.

Monsieur DECODTS et Monsieur PILLON restent disponibles afin d'apporter expertise et aide nécessaires à la bonne compréhension.

Monsieur PILLON fait une remarque sur la présentation du châtaignier dans la sylviculture qui est décrite comme une essence allochtone et qui de ce fait, décline l'évaluation de conservation des habitats associés. Pour lui, c'est une essence qui n'est pas forcément dégradante pour un habitat et qui peut être compatible. Il faudrait indiquer dans les fiches habitats qu'il y a la présence d'un faciès à Châtaignier. Néanmoins, il précise que les fiches habitats sont de qualité.



Madame ORTEGA met en avant la nouvelle politique des Espaces Naturels Sensibles du Conseil Général de l'Oise et notamment l'ouverture des parcelles privées au public. La phase de sensibilisation du public est éligible à des aides du Conseil Général de l'Oise. Les espaces d'intérêts départemental et espèces d'intérêts local donnent lieu à des aides à hauteur de 80% pour l'amélioration et l'entretien du site (plan simple de gestion). Cette aide est octroyée en contrepartie de l'ouverture des parcelles privées au public, pour une durée de 5 ans.

Un parcours choisi par le propriétaire pourra être ouvert toute l'année ou ponctuellement, ce qui n'apporte pas le même mode de financement. Cette ouverture est un moyen de revaloriser le site. Des investissements peuvent être réalisés : lieu d'accueil, restauration écologique, études écologiques etc....

Monsieur DEBIEVRE demande à Madame BADSI si elle peut présenter aux participants la démarche sur l'évaluation des incidences Natura 2000.

Madame BADSI procède à la distribution du dernier livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 en Picardie. Madame BADSI indique que le dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000 résulte de la transposition d'une directive communautaire, la directive 92/43 dite « directive Habitats-Faune-Flore » et existe en droit français depuis 2001. L'article R414-19 définit la liste nationale (liste 1) des documents de planification, programmes ou projets ainsi que des manifestations et interventions qui doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences et l'article R414-20 précise les modalités d'élaboration des listes locales complémentaires à la liste nationale (liste 2). A partir du décret du 16/08/2011 relatif au régime propre Natura 2000 (liste de référence d'activités ne relevant actuellement d'aucun régime d'encadrement), une liste locale est en cours d'élaboration (liste 3). Elle sera soumise à la concertation locale et à consultation. Ainsi, il sera déterminé si un projet d'aménagement ou une activité humaine est compatible avec les objectifs de conservation du site Natura 2000. Seuls les projets qui n'ont pas d'impact significatif peuvent être autorisés. En milieu forestier, les plans simples de gestion sont soumis à évaluation des incidences Natura 2000.





Monsieur DEBIEVRE précise que l'annexe verte Natura 2000 mentionnée précédemment simplifie cette procédure. Elle comporte des dispositions spécifiques qui permettent de mettre en œuvre une gestion forestière compatible avec le maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000 concerné. Lorsque le plan simple de gestion est déclaré conforme à cette annexe, le propriétaire est alors dispensé de l'évaluation des incidences.

Monsieur DEBIEVRE propose de reprendre le PowerPoint. Les éléments prochainement présentés vont permettre d'amorcer les prochains groupes de travail.

Monsieur DEBIEVRE présente le planning d'élaboration du document d'objectifs pour l'année 2014. Les prochains travaux à réaliser se feront en étroite collaboration avec les usagers et les propriétaires présents sur le site Natura 2000. Il est très important que les enjeux et les objectifs du document d'objectifs répondent aux attentes des usagers et des propriétaires. Une fiche d'information "groupes de travail" est consultée par les participants. Cette fiche reprend les objectifs et la démarche des groupes de travail à venir. On y retrouve la prédéfinition des enjeux et objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines, la prédéfinition des enjeux et objectifs transversaux communs aux groupes de travail, ainsi qu'un récapitulatif des objectifs de développement durable. Une fiche d'inscription est distribuée aux participants pour les prochains groupes de travail.

Monsieur GROMARD demande comment vont s'articuler les groupes de travail.

Monsieur DEBIEVRE répond que les trois groupes présentés dans le PowerPoint se réuniront à différentes reprises. Il propose de réaliser ces journées de travail de la manière suivante :

- Fin de matinée : réunion en salle avec les participants pour une durée d'environ trente minutes à une heure. Exposition de l'ordre du jour, des propositions suivies de discussions,
- Midi : repas avec les participants sur le Massif forestier du Haut Bray de l'Oise,
- Après-midi : sortie terrain avec les participants sur le site N2000. Présentation d'exemples d'habitats naturels présents et les espèces associées.



Les participants sont favorables à cette proposition de travail.

L'ordre du jour ayant été épuisé, Monsieur DEBIEVRE demande si l'assistance a des questions ou remarques particulières. Aucun participant ne se manifeste. Monsieur DEBIEVRE clôt ce COPIL en remerciant les participants de leur implication dans cette démarche et de leur participation active.

## Annexe 21 : Compte rendu du Groupe de travail n°1 « Sylviculture, chasse, tourisme et habitats forestiers/humides d'intérêt communautaire » du site Natura 2000 FR2200372



### COMPTE RENDU

#### Réunion du 22 Août 2014 à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis Groupe de travail n°1 du site Natura 2000 FR2200372 « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise »

##### Ordre du jour

- Rappel de la démarche Natura 2000 et du contexte,
- Les groupes de travail,
- Rappel de l'étude socio-économique et écologique,
- Enjeux et objectifs de développement durable,
- Mesures de gestion,
- Questions diverses.



| Participants     |                               |  |
|------------------|-------------------------------|--|
| Noms             | Fonction                      | Statut   |
| PILLON Sylvain   | Ingénieur Forêt-Environnement | Centre Régional de la Propriété Forestière Nord-Pas-de-Calais Picardie |
| DEBIEVRE Julien  | Opérateur Natura 2000         | Communauté d'Agglomération du Beauvaisis                               |
| PORQUIER Robert  | Relations institutionnels     | Comité Départemental de Tourisme Equestre Oise                         |
| DECODTS Herbert  | Chargé de mission Oise        | Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie                           |
| PRINS Angélique  | Propriétaire agricole         | Particulier  |
| Absents excusés  |                               |  |
| Noms             | Fonction                      | Statut   |
| PREY Timothée    | Chargé de mission             | Conservatoire botanique de Bailleul                                    |
| GROMARD Arnaud   | Propriétaire forestier        | Particulier  |
| DEGROOTE Gilles  | Maire de Saint Paul           | Mairie de Savignies  |
| VERMEULEN France | Maire de Ons en Bray          | Mairie de Ons en Bray  |





### 1) Introduction de la réunion

Monsieur DEBIEVRE, Opérateur Natura 2000, accueille les participants, les remercie de leur présence et de leur intérêt pour l'élaboration du Docob.

Monsieur DEBIEVRE invite les participants à se présenter.

Monsieur DEBIEVRE rappelle que la réunion du groupe de travail n°1 fait suite aux travaux présentés lors du précédent COPIL n°2. L'état initial est décrit à travers les études socio-économiques et écologiques. Il faut aujourd'hui travailler sur les objectifs/enjeux de développement durable ainsi que sur les mesures de gestion. Le groupe de travail s'inscrit dans une démarche de concertation entre les acteurs locaux. Chaque participant est invité à intervenir lors de la réunion. Un prochain groupe de travail sera mis en place pour présenter la Charte Natura 2000.

### 2) Déroulement

Monsieur DEBIEVRE précise que l'accès aux boisements et la fréquentation des chemins privés ne sont pas toujours souhaités par les propriétaires forestiers.

Monsieur PORQUIER précise qu'au cours de ses sorties il emprunte les dessertes forestières.

Monsieur PILLON indique que l'accès aux chemins privés ne peut se faire qu'après accord du propriétaire. L'usage des chemins ruraux est autorisé sauf si la collectivité a mis en place un arrêté municipal interdisant l'accès.

Monsieur DEBIEVRE reprend la présentation du PowerPoint.

Monsieur PILLON précise que pour les Contrats Natura 2000 et la Charte Natura 2000, l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) n'est que partielle.

Monsieur DEBIEVRE reprend la présentation du PowerPoint.

Monsieur PORQUIER demande auprès de Monsieur DEBIEVRE ce qu'est un PSG.



Monsieur DEBIEVRE lui répond qu'un PSG ou Plan Simple de Gestion est un document d'aménagement forestiers ou programme d'interventions qui précise les coupes et les travaux forestiers sur 15 ou 20 ans.

Monsieur DEBIEVRE reprend la présentation du PowerPoint.

Monsieur PORQUIER précise que les engins motorisés empruntent les chemins forestiers privés ou communaux. Cela a une moindre incidence si le parcours est strictement limité aux sentiers. Néanmoins, les sorties de ce type sont souvent organisées après des épisodes pluvieux et les chemins s'en retrouvent d'autant plus dégradés.

Monsieur DEBIEVRE précise que les engins motorisés fréquentent une parcelle à proximité de la propriété de Madame PRINS.

Madame PRINS indique que l'accès à cette parcelle a été toléré à un moment donné pour le cross pratiqué par les jeunes gens des alentours. Mais cela a dégénéré si bien qu'aujourd'hui on y retrouve du trafic en tout genre. La gendarmerie y est intervenue plusieurs fois. L'usage des engins motorisés sur cette parcelle n'est plus souhaitée.

Monsieur DEBIEVRE précise que la parcelle fréquentée par les engins motorisés est la propriété de la commune de Saint Germain la Poterie.

Monsieur DEBIEVRE reprend la présentation du PowerPoint.

Le rappel de l'étude socio-économique et écologique est terminé. Monsieur DEBIEVRE demande si l'assistance a des questions ou remarques particulières. Aucun participant ne se manifeste. Monsieur DEBIEVRE invite à poursuivre la réunion plus précisément sur les objectifs et enjeux de développement durable.

Monsieur PORQUIER demande à Monsieur DEBIEVRE qui peut assurer la mission de veille environnementale.





Monsieur DEBIEVRE lui répond que les entités compétentes sont la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie et le Conservatoire Botanique de Baillieu, Picardie Nature et toutes autres associations environnementales.

Les participants sont favorables aux objectifs et enjeux de développement durable. Il n'y a pas de remarques particulières.

Monsieur DEBIEVRE présente la hiérarchisation des objectifs et enjeux de développement durable.

Monsieur PILLON propose de revoir quelques niveaux de priorité, notamment l'objectif « Améliorer l'état de conservation global des milieux forestiers d'intérêt communautaire » à un niveau de priorité n 2 et « Favoriser les zones tampons dans et au pourtour du site Natura 2000 » que l'on peut décliner en niveau de priorité n 1, ce qui permet d'utiliser au mieux tout le « gradient » de niveau de priorité.

Monsieur DEBIEVRE est favorable à cette modification ainsi que l'ensemble des participants.

La hiérarchisation des objectifs et enjeux de développement durable est approuvée par les participants. Monsieur DEBIEVRE présente les actions qui peuvent être mises en place pour répondre aux objectifs et enjeux de développement durable précédemment définis. Plusieurs mesures de gestions sont proposées et regroupées en 5 grands types : des mesures de gestion pour les milieux forestiers et associés, pour les milieux ouverts et associés, les milieux humides et associés, des mesures de gestion pour l'ensemble des milieux et pour les objectifs transversaux.

Monsieur PILLON propose d'ajouter une mesure de gestion supplémentaire pour les milieux forestiers et associés notamment pour la prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt.

Monsieur DEBIEVRE précise qu'effectivement cette mesure peut être intéressante dans les boisements humides prioritaires.



Monsieur PILLON ajoute que dans le cadre d'un recalibrage ou la création de desserte forestière nouvelle, il pourra être proposé un contournement des milieux sensibles. De plus l'élargissement de cette desserte peut rentrer dans le cadre des mesures de gestion liées à la création et à la préservation des lisières forestières.

Monsieur DEBIEVRE est favorable à l'ajout de cette mesure ainsi que l'ensemble des participants.

Madame PRINS précise que pour les mesures liées aux milieux ouverts, notamment l'entretien ou la restauration des milieux par pâturage, il est important de prendre en compte la provenance du troupeau. En effet, plusieurs cas de piroplasme et l'ehrlichiose ont été décelés sur les troupeaux de vaches. Cela s'explique par la présence des fougères au pourtour des pâturages qui hébergent les tiques porteuses de ces deux maladies. Il faut avant toute mise en pâturage, vacciner le cheptel s'il n'est pas local.

Monsieur DECODTS indique qu'après contractualisation, les cheptels locaux sont la plupart du temps utilisés pour gérer ces types de milieux.

Madame PRINS ajoute que la Chambre d'Agriculture a proposé pour résoudre ce problème de maladie une mise en défend des lisières par la création d'une double clôture, sorte de « zone tampon ». Bien-sûr cette mesure est irréalisable d'un point de vue financier et ingérable.

Monsieur DEBIEVRE précise que cette mesure peut s'avérer inefficace et problématique sur le site. Compte tenu de la dominante des sols acides, toute nouvelle mise en lumière des sols provoque l'« explosion » de la fougère.

Monsieur PILLON propose d'ouvrir le milieu forestier mais à l'arrière des clôtures. Ceci est à voir directement avec les propriétaires forestiers dans le cas où les produits forestiers sont d'une moindre valeur marchande.

Monsieur DEBIEVRE demande aux participants s'il y a des remarques complémentaires. Les participants sont favorables à l'ensemble des fiches de mesures de gestion.

Monsieur PORQUIER demande quelles seront les suites du dossier.





Monsieur DEBIEVRE lui répond que les prochains groupes de travail concerneront les milieux à dominante agricole et la rédaction de la Charte Natura 2000. La Charte Natura 2000 est un ensemble d'engagements et de recommandations auxquels les propriétaires peuvent adhérer, sorte de cahier de « bonnes pratiques ».

L'ordre du jour ayant été épuisé, Monsieur DEBIEVRE ciôt ce groupe de travail et remercie les participants de leur implication dans cette démarche et de leur participation active. Les participants sont invités à poursuivre cette journée technique sur le terrain pour découvrir les particularités du site Natura 2000.

## Annexe 22 : Compte rendu du Groupe de travail n°1 « Agriculture et habitats agropastoraux/humides d'intérêt communautaire » du site Natura 2000 FR2200372



### COMPTE RENDU

#### Réunion du 03 Septembre 2014 à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis Groupe de travail n°1 du site Natura 2000 FR2200372 « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise »

##### Ordre du jour

- Rappel de la démarche Natura 2000 et du contexte,
- Les groupes de travail,
- Rappel de l'étude socio-économique et écologique,
- Enjeux et objectifs de développement durable,
- Mesures de gestion,
- Questions diverses.



| Participants                       |                                 |  |
|------------------------------------|---------------------------------|--|
| Noms                               | Fonction                        | Statut                                       |
| TOP Damien                         | Chargé d'études scientifiques   | Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie |
| DEBIEVRE Julien<br>THOMAS Jean Luc | Opérateurs Natura 2000          | Communauté d'Agglomération du Beauvaisis     |
| UMALI Jane                         | Propriétaire forestier/agricole | Particulier                                  |
| PRINS Angélique                    | Propriétaire agricole           | Particulier                                  |
| PONTHIEUX Jean Luc                 | Propriétaire agricole           | Particulier                                  |
| Absents excusés                    |                                 |  |
| Noms                               | Fonction                        | Statut                                       |
| GROMARD Arnaud                     | Propriétaire forestier          | Particulier                                  |
| DEGROOTE Gilles                    | Maire de Savignies              | Mairie de Savignies                          |
| HEDIN Gérard                       | Maire de Saint Paul             | Mairie de Saint Paul                         |



## 1) Introduction de la réunion

Monsieur DEBIEVRE, Opérateur Natura 2000, accueille les participants, les remercie de leur présence et de leur intérêt pour l'élaboration du Docob.

Monsieur DEBIEVRE invite les participants à se présenter.

Monsieur DEBIEVRE rappelle que la réunion du groupe de travail n°1 fait suite aux travaux présentés lors du précédent COPIL n°2. L'état initial est décrit à travers les études socio-économiques et écologiques. Il faut aujourd'hui travailler sur les objectifs/enjeux de développement durable ainsi que sur les mesures de gestion. Le groupe de travail s'inscrit dans une démarche de concertation entre les acteurs locaux. Chaque participant est invité à intervenir lors de la réunion. Un prochain groupe de travail sera mis en place pour présenter la Charte Natura 2000.

## 2) Déroulement

Madame UMALI précise que, d'une manière générale, les propriétaires présents dans le périmètre de site Natura 2000 ont peur de ce dispositif. Pour ces derniers, toute action ou activité est limitée et contrôlée, ce qui est perçu comme une contrainte. Cela peut s'expliquer par une information insuffisante de la part des politiques lors de la mise en place du dispositif Natura 2000.

Monsieur DEBIEVRE rappelle que la démarche Natura 2000 telle qu'elle a été présentée précédemment, n'est pas un frein aux activités sur le site. Bien au contraire, chaque mesure d'action est réalisée en concertation avec les acteurs du site.

Ces outils de gestions seront mis en place pour aider les propriétaires dans les difficultés qu'ils rencontrent. Toutes les activités seront prises en compte dans le docob. C'est pourquoi il est important que tous les acteurs soient moteurs de ce dispositif afin de satisfaire les attentes de chacun. Dès que la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a pris en charge l'élaboration du docob, des moyens de communication ont été mis en oeuvre afin d'informer tous les propriétaires de la démarche Natura 2000. Des courriers ont été adressés à plusieurs reprises, des articles ont été réalisés dans un hebdomadaire du Beauvaisis, des plaquettes d'informations ont été réalisées et distribuées...





Monsieur TOP précise que l'Etat n'a pas forcément communiqué de la meilleure manière qui soit sur la création des sites Natura 2000 en France. Néanmoins, des efforts sont entrepris pour informer et rassurer les acteurs du territoires. Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et d'autres organismes y travaillent également. Comme l'a précisé Monsieur DEBIEVRE toutes les actions sont élaborées en concertation avec les acteurs du territoire. Nous avons la chance en France d'avoir une démarche concertative. Ceci n'est pas le cas dans d'autres pays d'Europe comme l'Allemagne ou l'Angleterre où des mesures sont imposées.

Madame UMALI comprend cette démarche et remercie pour ces éléments de réponse.

Monsieur DEBIEVRE poursuit la présentation du Powerpoint.

Madame UMALI constate la raréfaction du gibier sur sa propriété, notamment le chevreuil ou le sanglier. Les chasseurs sont nombreux sur ses parcelles et de nombreux animaux sont tués tous les ans. Elle ne comprend pas pourquoi cela est possible et demande s'il y a une prise en compte du gibier autre que celle mentionnée au titre de la Directive dans la démarche Natura 2000.

Monsieur DEBIEVRE lui répond que seules les espèces inscrites sur les annexes de la Directive font l'objet d'une protection et de mesures particulières. Cela s'explique par le fait que ces espèces ont été jugées rares et menacées à l'échelle de l'Europe. Le gibier chassé sur le site Natura 2000 n'est pas protégé et il n'est pas possible d'interdire la chasse sur son territoire.

Monsieur TOP précise que si ce gibier est chassable c'est qu'il n'est pas protégé. Le droit de chasse est donné par le propriétaire du terrain où la chasse est pratiquée.

Monsieur DEBIEVRE indique que le sanglier est même considéré comme nuisible. Pour revoir les quotas de chasse, il faut se rapprocher de la Fédération des chasseurs de l'Oise ainsi que de la ou des sociétés de chasse qui pratiquent cette activité sur son domaine privé.

Madame UMALI souhaiterait réduire, voir interdire la chasse sur sa propriété.



Monsieur DEBIEVRE indique que la chasse est une activité nécessaire pour assurer le renouvellement de nos forêts. Il n'existe plus de prédateurs naturels et c'est l'Homme qui a la charge de réguler les populations de gibier. Sans la chasse, il y aurait une surpopulation d'espèces que le milieu naturel ne serait plus en capacité d'accueillir. Il faut absolument un équilibre sylvo-cynégétique et des quotas sont mis en place par les sociétés de chasse pour équilibrer les populations de gibier. Dans le cas d'un accroissement des populations de sangliers, de chevreuils... le renouvellement des forêts sera compromise suite à la consommation des semis par le gibier.

Monsieur TOP précise que, en plus de cette situation, des dégâts peuvent être occasionnés par le gibier sur les parcelles voisines.

Monsieur DEBIEVRE reprend la présentation du Powerpoint.

Monsieur DEBIEVRE indique que Madame PRINS rencontre des difficultés sur ses parcelles agricoles suite à la prolifération de la fougère. Les fougères hébergent des tiques porteuses de nombreuses maladies pour les troupeaux de vaches.

Madame PRINS précise qu'elle est obligée de traiter son cheptel au Butox contre les mouches et les tiques, contre son gré. Il y a de nombreuses chauves-souris à proximité de son exploitation et se demande si ce traitement a une incidence sur les chauves-souris.

Monsieur TOP lui indique qu'il va se renseigner sur les molécules impactant les chiroptères.

Madame PRINS rappelle qu'il est difficile de traiter mécaniquement la fougère même après plusieurs années d'intervention. De plus, le montage de contrat Natura 2000 est soumis à certaines conditionnalités qui peuvent s'opposer à l'adhésion de la PAC (Politique Agricole Commune).

Monsieur TOP précise qu'il y a un décalage entre les contrôles qui peuvent être réalisés dans les exploitations déclarées à la PAC et les contraintes que rencontrent les exploitants agricoles.





Madame PRINS indique que les contrôles « négatifs » peuvent provoquer la rupture de l'adhésion de la PAC ainsi que des aides communautaires. Les contrats ne doivent pas être contradictoires face aux conditions imposées par la PAC.

Monsieur DEBIEVRE lui précise que les fiches de mesures de gestion seront élaborées en prenant en compte ces éléments.

Madame UMALI demande comment il est possible de contrôler la ronce et la fougère.

Monsieur DEBIEVRE lui répond que pour la ronce il est possible de la débroussailler ou de la broyer à l'aide d'un gyrobroyeur.

Monsieur TOP précise que le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie lutte contre la fougère aigle à l'aide d'un brise-fougère qui est un outil à lames hélicoïdales tracté par un tracteur ou un cheval. Il permet de plier la tige de la fougère et agit indirectement sur le rhizome. Ainsi, il réduit la capacité de régénération de la plante. Il faut prévoir deux passages par an : un passage mai-juin et un passage août-septembre.

Monsieur DEBIEVRE reprend la présentation du PowerPoint.

Le rappel de l'étude socio-économique et écologique est terminé. Monsieur DEBIEVRE demande si l'assistance a des questions ou remarques particulières. Aucun participant ne se manifeste. Monsieur DEBIEVRE invite à poursuivre la réunion plus précisément sur les objectifs et enjeux de développement durable.

Les participants sont favorables aux objectifs et enjeux de développement durable. Il n'y a pas de remarque particulière.

Monsieur DEBIEVRE présente la hiérarchisation des objectifs et enjeux de développement durable.

La hiérarchisation des objectifs et enjeux de développement durable est approuvée par les participants.



Monsieur DEBIEVRE présente les actions qui peuvent être mises en place pour répondre aux objectifs et enjeux de développement durable précédemment définis. Plusieurs mesures de gestions sont proposées et regroupées en 4 grands types : des mesures de gestion pour les milieux ouverts et associés, les milieux humides et associés, des mesures de gestion pour l'ensemble des milieux et pour les objectifs transversaux.

Monsieur DEBIEVRE demande aux participants s'il y a des remarques complémentaires. Les participants sont favorables à l'ensemble des mesures de gestion. L'ordre du jour ayant été épuisé, Monsieur DEBIEVRE clôt ce groupe de travail et remercie les participants de leur implication dans cette démarche et de leur participation active. Les participants sont invités à poursuivre cette journée technique sur le terrain pour découvrir les particularités du site Natura 2000.



////////// HAUT BRAY

# Préserver et valoriser le massif forestier



“ Soucieuse de préserver et de valoriser ses espaces naturels remarquables, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis vient d'entamer l'élaboration d'un document d'objectifs (DOCOB) afin de préserver et développer la biodiversité du Massif Forestier du Haut Bray. ”

Situé sur 6 communes, dont 4 appartenant à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis - principalement Savignies et Saint-Germain-la-Poterie mais également Pierrefitte-en-Beauvaisis et Saint-Paul - le massif forestier du Haut Bray recouvre 646 hectares (dont 92% appartiennent à des propriétaires privés).

Afin de le préserver, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis s'est proposée pour élaborer le document d'objectifs (DOCOB). Le principe est l'élaboration d'un plan d'actions en partenariat avec les propriétaires et les usagers (agriculteurs, chasseurs, promeneurs...) pour préserver les habitats, les espèces animales et végétales spécifiques du milieu.

Ce massif a pour caractéristiques générales la présence de forêts d'arbres à feuilles caduques (89%), de prairies semi-naturelles humides, de pelouses sèches et de landes. Il fait partie d'un réseau de sites remarquables européen baptisé "réseau NATURA 2000".

Parmi les spécificités de la forêt du Haut Bray, on peut notamment citer des formations herbeuses, des hêtraies et de vieilles chênaies, des landes sèches européennes,

et un papillon, l'Écaille Chinée, en danger de disparition sur le territoire européen.

Pour l'élaboration du plan d'actions, quatre phases successives ont été établies :

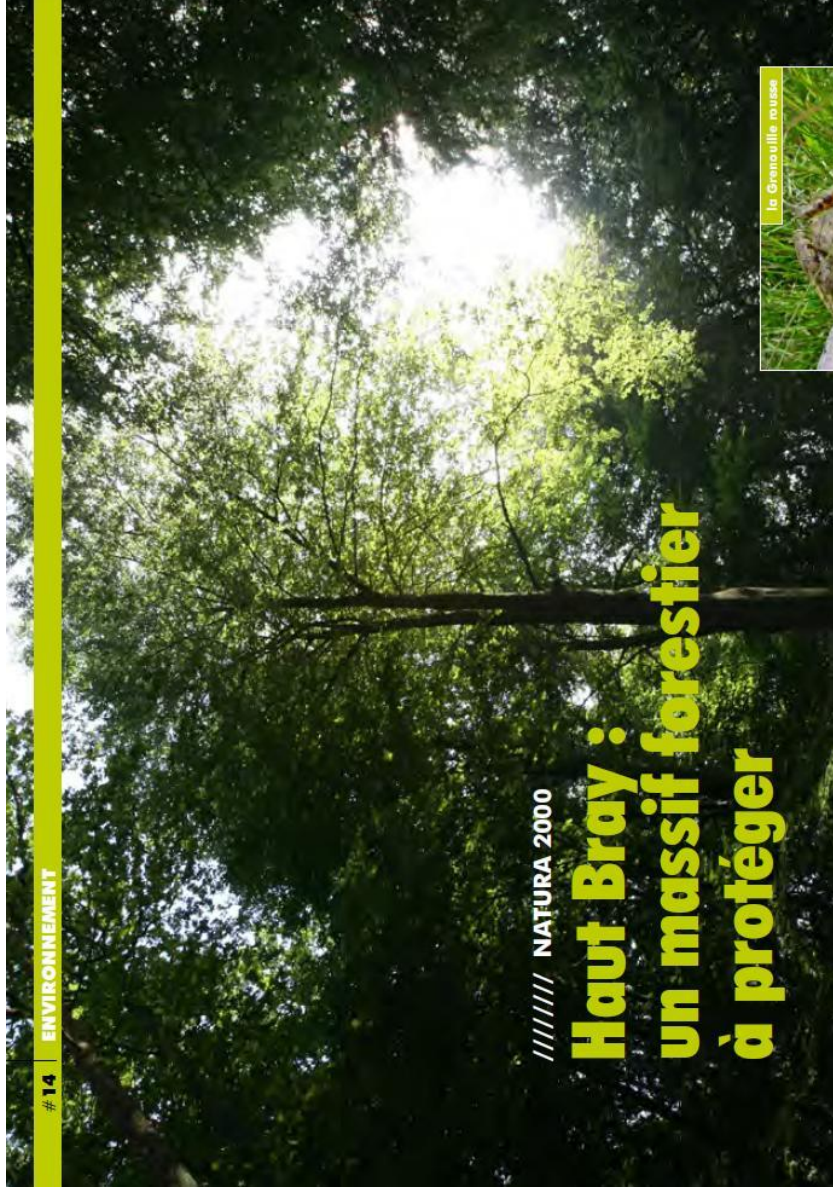
- un diagnostic socio-économique (entre l'été et l'automne 2011)
- un diagnostic écologique (de l'automne 2011 à l'été 2012)
- la définition des objectifs de développement durable pour le massif forestier (entre l'hiver 2011 et l'été 2012)
- et, enfin, la mise en œuvre de mesures de gestion, de suivi et d'évaluation afin de préserver et de valoriser le milieu.

L'ensemble de la démarche se fait en partenariat étroit avec les propriétaires afin qu'ils soient partie prenante du projet et qu'une véritable dynamique soit enclenchée pour prendre en compte les usages du massif et pour les maintenir. Ainsi mobilisé, l'ensemble des personnes – morales ou physiques – concernées s'attachera à préserver le milieu naturel spécifique d'un site qui contribue à la biodiversité du territoire. Une valorisation indispensable pour laquelle la nature, une fois n'est pas coutume, a besoin de l'aide des hommes.



Les partenaires du projet : les propriétaires, l'Etat (DREAL), le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie, le Conservatoire Botanique National de Bailleuil et le Centre Régional de la Propriété Forestière.





La Grenouille rousse



Fougère royale

## À SAVOIR

Six communes sont incluses dans le périmètre Natura 2000 du Massif forestier du Haut Bray : Savignies, Saint-Paul, Saint-Germain-la-Poterie et Pierrelatte-en-Beauvaisis - qui appartiennent à la CAB - ainsi que Oisy-en-Bray et La Chapelle-aux-Pots (Communauté de Communes du Pays de Bray).

Le massif forestier du Haut Bray a été désigné par le Préfet de l'Oise comme Zone Spéciale de Conservation (ZSC) compte-tenu de sa richesse écologique. »

Le patrimoine naturel exceptionnel que constitue ce massif forestier doit à la fois être protégé et valorisé. Pour y parvenir, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis s'est engagée, courant 2011, dans l'élaboration d'un DOCOB (document d'objectifs) qui impliquerait la réalisation de plusieurs diagnostics.

Le document d'objectifs est, à la fois, un outil de diagnostic et un document d'orientation pour la gestion des sites Natura 2000.

Il fixe des objectifs de protection de la nature relatifs aux espèces animales et végétales ainsi qu'à leurs habitats.

Depuis l'hiver 2011, plusieurs diagnostics ont été réalisés :

- \* Diagnostic des activités humaines exercées sur le site, notamment les pratiques agricoles, forestières, et de loisirs : chasse, pêche, randonnée pédestre et équestre, VTT...

- \* Diagnostic décrivant l'état initial des habitats naturels et des espèces animales et végétales rencontrées sur le site.

Des études de terrain ont été réalisées en collaboration avec le Conservatoire des Espaces

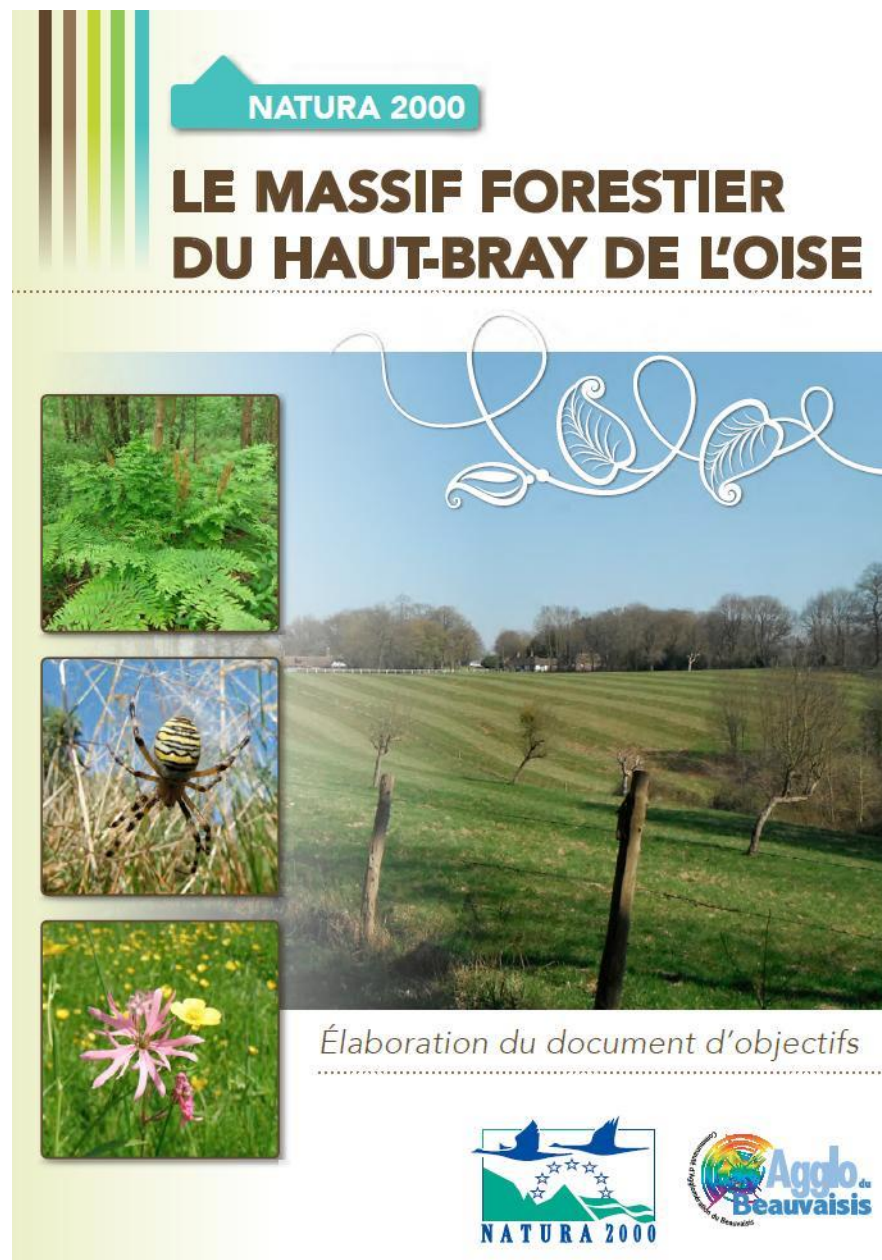
Naturels de Picardie, le Conservatoire Botanique National de Baillieu, le Centre Régional de la Propriété Forestière Nord Pas-de-Calais-Picardie, et l'Office National des forêts.

Les observations réalisées font apparaître l'existence d'espèces remarquables protégées, notamment la Grenouille rousse et l'Osmonde royale. La prochaine étape consistera à analyser les éléments répertoriés au cours des différents diagnostics ce qui permettra de définir des objectifs de développement durable pour le massif forestier.

Ensuite, des mesures de gestion seront mises en œuvre sous forme de contrats ou de chartes signées avec les propriétaires volontaires. Afin de préserver le milieu, un suivi et une évaluation accompagneront ces mesures.

L'ensemble de ces actions se fait en étroite partenariat avec les propriétaires afin de développer une véritable dynamique et une prise en compte des usages et du maintien de ces derniers.

La pleine implication des différents acteurs concernés permet de préserver le milieu naturel et à la biodiversité du territoire de l'Agglomération du Beauvaisis.





## Qu'est-ce que Natura 2000 ?

### La Directive « Habitats-Faune-Flore »

Adoptée en 1992, cette directive s'ajoute à une précédente directive de 1979 dite Directive « Oiseaux ». A elles deux, elles constituent un cadre au niveau européen pour agir en faveur de la biodiversité. En effet, ces deux directives instaurent l'obligation pour chaque Etat membre de préserver des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. L'ensemble des sites désignés au titre des deux directives est aussi appelé « sites Natura 2000 » et constituent un véritable réseau écologique à l'échelle de l'Europe baptisé « Réseau Natura 2000 ».



### Le réseau Natura 2000

La Directive « Habitats-Faune-Flore » met en place un nouveau modèle de conservation de la nature avec la constitution du réseau Natura 2000. Ce réseau est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Ce dispositif est basé sur une démarche de développement durable qui associe la conservation de la nature et les activités humaines. L'objectif premier de ce dispositif européen est la conservation, puis la gestion et éventuellement la restauration de façon à maintenir les habitats et les espèces d'intérêt européen dans un état de conservation favorable tout en prenant en compte les exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que les particularités locales du territoire.

La Directive « Habitats-Faune-Flore » a été transcrite dans le droit français par l'ordonnance du 11 avril 2001.

## La démarche « document d'objectifs »

### Le document d'objectifs

En France, chaque site du réseau Natura 2000 doit posséder un document d'objectifs (DOCOB) qui est un plan de gestion réalisé en concertation entre les services de l'Etat et les acteurs locaux. Il propose des orientations de gestion pour préserver et gérer durablement le site en tenant compte des dynamiques sociales et économiques ainsi que des politiques existantes.



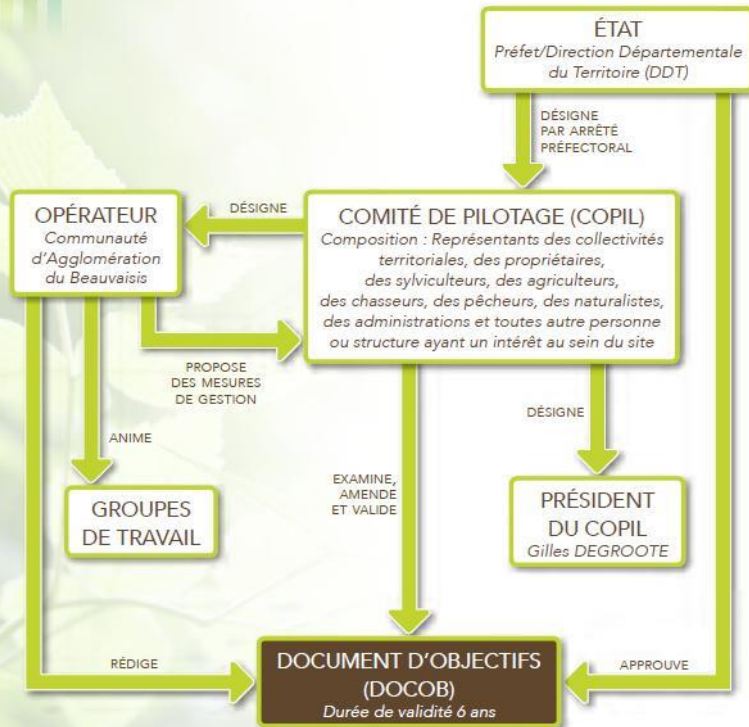
Le DOCOB est élaboré en 6 étapes :

1. Un état des lieux initial avec la réalisation d'un diagnostic socio-économique visant à recenser les activités humaines et usages locaux, et d'un diagnostic écologique répertoriant les habitats et les espèces d'intérêt européen.
2. La définition d'objectifs de développement durable retenus lors de la concertation.
3. Les mesures de gestion pour atteindre les objectifs.
4. Les cahiers des charges types des mesures contractuelles.
5. La Charte Natura 2000 offrant un cadre commun.
6. Les procédures de suivi et d'évaluation du DOCOB.





## La démarche « document d'objectifs »



Pour gérer les sites Natura 2000, l'État français a la particularité d'avoir adopté une démarche concertée et contractuelle basée sur le volontariat.

## La gestion du site Natura 2000



Le pâturage extensif permet la conservation de milieux ouverts.

Des mesures de gestion concertées  
Des groupes de travail thématiques (forêt, agriculture, eau...) constitués d'acteurs locaux favorisent l'appropriation du DOCOB par les acteurs du territoire et permettent de travailler sur un programme d'actions réaliste (vérifier si les actions et les cahiers des charges s'appliquent aux territoires).

### Une gestion contractuelle

Tous les propriétaires ou locataires d'une parcelle incluse dans un site Natura 2000, et concernée par une ou plusieurs mesure(s) de gestion proposée(s) par le document d'objectifs, peuvent souscrire à deux outils de gestion.

La « charte Natura 2000 » : Elle comporte un ensemble de recommandations mais aussi d'engagements qui constituent des « bonnes pratiques ». D'une durée de 5 ans, elle ne donne pas lieu à des compensations financières mais entre autre à l'exonération de la TFPNB (taxe foncière sur les propriétés non bâties) et permet d'accéder à certaines aides publiques.

Les « contrats Natura 2000 » : Le contrat est passé entre l'État et l'ayant droit. D'une durée de 5 ans, il donne lieu à des compensations financières à hauteur de 100% des travaux réalisés. Ils sont financés par le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural), l'Etat (MEDDE : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie) et le cas échéant par d'autres financeurs (collectivités, Agence de l'Eau...). Il donne droit à l'exonération de la TFPNB (taxe foncière sur les propriétés non bâties).

Deux types de « Contrats Natura 2000 » :

- Terres agricoles : MAET (Mesures agroenvironnementales territorialisées),
- Terres non agricoles (forestier ou non forestier).

## Le Massif forestier du Haut Bray de l'Oise

### Une mosaïque de paysages

Le massif forestier offre une véritable mosaïque de paysages composé de milieux forestiers, de boisements humides, d'espaces bocagers et prairiaux qui contribuent à la richesse floristique et faunistique du site.



La Jacinthe des bois.



Une des nombreuses pièces d'eau du Massif forestier du Haut Bray de l'Oise. Celle-ci se trouve dans le Bois des Vallées.

Le massif forestier a été remarquablement préservé de par l'attachement affectif des propriétaires à leurs bois. Les habitats qu'on y rencontre sont donc variables tels que la Hêtraie à Jacinthe des bois ou encore la Hêtraie à Houx commun.

L'une des particularités du site est le caractère humide de certains boisements qui constituent des milieux originaux avec la présence de peuplements d'Aulne glutineux accompagnés d'une grande diversité de plantes à fleurs telles que la Benoîte des ruisseaux ou la Dorine à feuilles alternes.

Malgré la dominante boisée du site, une attention particulière doit être portée sur les habitats marginaux tels que les landes à Callune commune ou les pelouses acidiphiles. Ces dernières contribuent à la diversité des paysages et garantissent un terrain de chasse favorable pour de nombreuses espèces animales. De plus, ces habitats semi-naturels sont l'héritage d'une pratique agricole ancienne, le pâturage extensif, qui tente de persister sur certaines prairies et qui n'est pas sans rappeler l'identité paysagère du Pays de Bray.

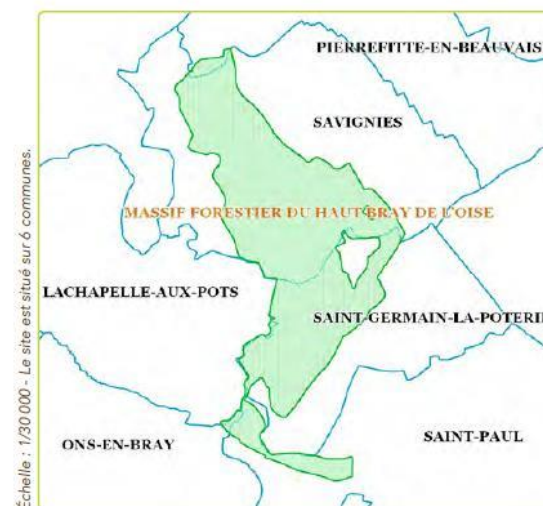
## Le Massif forestier du Haut Bray de l'Oise



Les Aulnaies à hautes herbes sont des refuges pour toutes les espèces de batraciens tels que la Grenouille rousse.

Le Massif forestier du Haut Bray de l'Oise est une forêt d'une superficie de 646 hectares située au sud-est de la dépression du Bray sur la partie la plus élevée d'où son appellation, le Haut Bray. Ce site constitue une véritable rupture entre deux entités paysagères : les paysages de bocages et d'herbages inféodés au Pays de Bray et les plateaux crayeux de grandes cultures caractéristiques du Plateau Picard. Cette rupture est particulièrement visible lorsque l'on longe le nord du massif forestier.

Ce massif forestier comprend un ensemble de reliefs mouvementés évoquant la basse montagne, le point culminant du département de l'Oise est d'ailleurs localisé dans le bois de Courcelles. Sa géologie et son climat atlantique donnent naissance à de nombreux ruisseaux qui en font un complexe forestier acide offrant une grande diversité et originalité de paysages et de milieux naturels.







Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter :

Opérateur désigné : .....

 Communauté d'Agglomération du Beauvaisis  
 48, rue Desgroux BP 90508 - 60005 BEAUVAIS Cedex  
 Téléphone : 03 44 15 68 00 - Fax : 03 44 07 33 00  
 e-mail : webmaster@beauvais.fr

Services de l'administration : .....

Direction Régionale de l'Environnement,  
 de l'Aménagement et du Logement de Picardie  
 56, rue Jules Barni 80040 AMIENS Cedex 1  
 Téléphone : 03 22 82 25 00 - Fax : 03 22 91 73 77  
 e-mail : natura2000.dreal-picardie@developpement-durable.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires de l'Oise  
 2, boulevard Amyot d'Inville BP 20317 - 60021 BEAUVAIS Cedex  
 Téléphone : 03 44 06 50 00 - Fax : 03 44 06 50 01  
 e-mail : ddt@oise.gouv.fr

Communes concernées : .....

La-Chapelle-aux-Pots, Ons-en-Bray, Pierrefitte-en-Beauvaisis,  
 Saint-Germain-la-Poterie, Saint-Paul, Savignies

  Cette plaquette a été réalisée grâce au financement du Fonds Européen  
 de Développement Régional (FEDER)

 Et grâce au soutien financier de la Direction Régionale de l'Environnement,  
 de l'Aménagement et du Logement de Picardie.



Muséum national d'Histoire naturelle



Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne  
Date d'édition : 10/06/2014  
<http://www.mnhn.fr/telechargement/2000/FSD200372>



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

## FR2200372 - Massif forestier du Haut Bray de l'Oise

|                                      |    |
|--------------------------------------|----|
| 1. IDENTIFICATION DU SITE.....       | 1  |
| 2. LOCALISATION DU SITE.....         | 2  |
| 3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES.....     | 3  |
| 4. DESCRIPTION DU SITE.....          | 8  |
| 5. STATUT DE PROTECTION DU SITE..... | 10 |
| 6. GESTION DU SITE.....              | 10 |

### 1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type 1.2 Code du site 1.3 Appellation du site  
 B (pSIC/SIC/ZSC) FR2200372 Massif forestier du Haut Bray de l'Oise  
 1.4 Date de compilation 1.5 Date d'actualisation  
 31/01/1996 20/12/2013

#### 1.6 Responsables

| Responsable national et européen   | Responsable du site  | Responsable technique et scientifique national   |
|--|--|--|
| Ministère en charge de l'écologie  | DREAL Picardie   | MNHN - Service du Patrimoine Naturel   |
| <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr">www.developpement-durable.gouv.fr</a>                           | <a href="http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr">www.picardie.developpement-durable.gouv.fr</a> | <a href="http://www.mnhn.fr">www.mnhn.fr</a><br><a href="http://www.spn.mnhn.fr">www.spn.mnhn.fr</a> |
| <a href="mailto:en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr">en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr</a> |  | <a href="mailto:natura2000@mnhn.fr">natura2000@mnhn.fr</a>   |

#### 1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999





Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne  
<http://agglom.beauvaisis.fr/2200372>  
 Date d'édition : 10/06/2014

(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/11/2013  
 (Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : Pas de donnée

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : Pas de donnée

## 2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 1,95222°

Latitude : 49,46083°

2.2 Superficie totale  
 645 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine  
 Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

|            |          |
|------------|----------|
| Code INSEE | Région   |
| 22         | Picardie |

2.5 Code et dénomination des départements

|            |             |                |
|------------|-------------|----------------|
| Code INSEE | Département | Couverture (%) |
| 60         | Oise        | 100 %          |

2.6 Code et dénomination des communes

|            |                           |
|------------|---------------------------|
| Code INSEE | Communes                  |
| 60333      | LACHAPELLE-AUX-POTS       |
| 60477      | ONS-EN-BRAY               |
| 60490      | PIERREFITTE-EN-BEAUVAISIS |
| 60576      | SAINTE-GERMAIN-LA-POTERIE |
| 60591      | SAINTE-PAUL               |
| 60609      | SAVIGNIES                 |

2.7 Région(s) biogéographique(s)  
 Atlantique (100%)



### 3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

| Types d'habitats inscrits à l'annexe I   |    |                                   |                  |                     | Évaluation du site |                     |              |                    |
|--|----|-----------------------------------|------------------|---------------------|--------------------|---------------------|--------------|--------------------|
| Code   | PF | Superficie (ha) (% de couverture) | Grottes [nombre] | Qualité des données | A B C D            | A B C               |              |                    |
|  |    |                                   |                  |                     | Représentativité   | Superficie relative | Conservation | Évaluation globale |
| <a href="#">3150</a><br><i>Lacs eutrophiés naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition</i>  |    | 1,3<br>(0,2 %)                    |                  | G                   | A                  | C                   | A            | A                  |
| <a href="#">3260</a><br><i>Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion</i>                                     |    | 0,2<br>(0,03 %)                   |                  | G                   | B                  | C                   | C            | C                  |
| <a href="#">4030</a><br><i>Landes sèches européennes</i>   |    | 0,1<br>(0,02 %)                   |                  | G                   | C                  | C                   | C            | C                  |
| <a href="#">6230</a><br><i>Formations herbueses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)</i> | X  | 1<br>(0,16 %)                     |                  | G                   | A                  | C                   | C            | C                  |
| <a href="#">6410</a><br><i>Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)</i>   |    | 0,15<br>(0,02 %)                  |                  | G                   | A                  | C                   | B            | B                  |
| <a href="#">6430</a><br><i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</i>  |    | 0,7<br>(0,11 %)                   |                  | G                   | A                  | C                   | B            | B                  |
| <a href="#">6510</a><br><i>Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</i>  |    | 1,3<br>(0,2 %)                    |                  | G                   | A                  | C                   | B            | B                  |
| <a href="#">91D0</a><br><i>Tourbières boisées</i>  | X  | 2<br>(0,31 %)                     |                  | G                   | A                  | C                   | B            | B                  |
| <a href="#">91E0</a><br><i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</i>   | X  | 2,15<br>(0,33 %)                  |                  | G                   | B                  | C                   | B            | B                  |
| <a href="#">9120</a><br><i>Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robur-petraeae ou Ilici-Fagenion)</i>                                      |    | 230,6<br>(35,89 %)                |                  | G                   | A                  | C                   | B            | B                  |
| <a href="#">9130</a><br><i>Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum</i>  |    | 90,1<br>(14,02 %)                 |                  | G                   | A                  | C                   | B            | B                  |
| <a href="#">9190</a><br><i>Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur</i>  |    | 1,1<br>(0,17 %)                   |                  | G                   | A                  | C                   | C            | C                  |

• PF : Forme prioritaire de l'habitat.



- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative»; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A =  $100 \geq p > 15\%$ ; B =  $15 \geq p > 2\%$ ; C =  $2 \geq p > 0\%$ .
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

### 3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

| Espèce |      |   | Population présente sur le site |        |     |       |                 | Évaluation du site  |         |       |       |       |
|--------|------|---|---------------------------------|--------|-----|-------|-----------------|---------------------|---------|-------|-------|-------|
| Groupe | Code | Nom scientifique                            | Type                            | Taille |     | Unité | Cat.<br>C R V P | Qualité des données | A B C D |       |       |       |
|        |      |   |                                 | Min    | Max |       |                 |                     | Pop.    | Cons. | Isol. | Glob. |
| I      | 6199 | <a href="#">Callimorpha quadripunctaria</a> | p                               |        |     | i     | P               | M                   | C       | C     | C     | C     |
| F      | 1096 | <a href="#">Lampetra planeri</a>            | p                               |        |     | i     | P               | M                   | C       | C     | C     | C     |
| F      | 1163 | <a href="#">Cottus gobio</a>                | p                               |        |     | i     | P               | M                   | C       | C     | C     | C     |
| A      | 1166 | <a href="#">Triturus cristatus</a>          | p                               |        |     | i     | P               | G                   | C       | B     | C     | B     |
| M      | 1304 | <a href="#">Rhinolophus ferrumequinum</a>   | p                               |        |     | i     | P               | M                   | C       | C     | C     | C     |

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m<sup>2</sup>, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A =  $100 \geq p > 15\%$ ; B =  $15 \geq p > 2\%$ ; C =  $2 \geq p > 0\%$ ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolément** : A = population (presque) isolée; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

### 3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

| Espèce |      |                                       | Population présente sur le site |     |       |                 | Motivation       |   |                   |   |   |   |
|--------|------|---------------------------------------|---------------------------------|-----|-------|-----------------|------------------|---|-------------------|---|---|---|
| Groupe | Code | Nom scientifique                      | Taille                          |     | Unité | Cat.<br>C R V P | Annexe Dir. Hab. |   | Autres catégories |   |   |   |
|        |      |                                       | Min                             | Max |       |                 | IV               | V | A                 | B | C | D |
| A      |      | <a href="#">Salamandra salamandra</a> |                                 |     |       | P               |                  |   |                   |   | X |   |



|   |  |   |  |  |   |   |   |   |   |  |   |   |
|---|--|---|--|--|---|---|---|---|---|--|---|---|
| A |  | <a href="#">Triturus alpestris</a>        |  |  |   | P |   |   |   |  |   | X |
| A |  | <a href="#">Triturus helveticus</a>       |  |  |   | P |   |   |   |  |   | X |
| A |  | <a href="#">Alytes obstetricans</a>       |  |  |   | P | X |   |   |  | X |   |
| A |  | <a href="#">Rana temporaria</a>           |  |  |   | P |   | X |   |  | X |   |
| B |  | <a href="#">Alcedo atthis</a>             |  |  |   | P |   |   |   |  | X |   |
| B |  | <a href="#">Dryocopus martius</a>         |  |  |   | P |   |   |   |  | X |   |
| B |  | <a href="#">Phoenicurus phoenicurus</a>   |  |  |   | P |   |   |   |  | X |   |
| B |  | <a href="#">Phylloscopus sibilatrix</a>   |  |  |   | P |   |   | X |  | X |   |
| I |  | <a href="#">Nymphalis polychloros</a>     |  |  |   | P |   |   |   |  |   | X |
| I |  | <a href="#">Ladoga camilla</a>            |  |  |   | P |   |   |   |  |   | X |
| I |  | <a href="#">Stethophyma grossum</a>       |  |  |   | P |   |   |   |  |   | X |
| I |  | <a href="#">Chrysochraon dispar</a>       |  |  |   | P |   |   |   |  |   | X |
| M |  | <a href="#">Eptesicus serotinus</a>       |  |  |   | P | X |   |   |  | X |   |
| M |  | <a href="#">Myotis mystacinus</a>         |  |  |   | P | X |   |   |  | X |   |
| M |  | <a href="#">Myotis nattereri</a>          |  |  |   | P | X |   |   |  | X |   |
| M |  | <a href="#">Nyctalus leisleri</a>         |  |  |   | P | X |   |   |  | X |   |
| M |  | <a href="#">Nyctalus noctula</a>          |  |  |   | P | X |   |   |  | X |   |
| M |  | <a href="#">Pipistrellus pipistrellus</a> |  |  |   | P | X |   |   |  | X |   |
| P |  | <a href="#">Polytrichum commune</a>       |  |  | i | P |   |   |   |  |   | X |
| P |  | <a href="#">Nardia scalaris</a>           |  |  | i | P |   |   |   |  |   | X |
| P |  | <a href="#">Trichocolea tomentella</a>    |  |  | i | P |   |   |   |  |   | X |
| P |  | <a href="#">Achillea ptarmica</a>         |  |  |   | P |   |   |   |  |   | X |
| P |  | <a href="#">Blechnum spicant</a>          |  |  |   | P |   |   |   |  |   | X |





|   |  |   |  |  |   |   |  |  |  |  |  |   |
|---|--|---|--|--|---|---|--|--|--|--|--|---|
| P |  | <a href="#">Caltha palustris</a>              |  |  |   | P |  |  |  |  |  | X |
| P |  | <a href="#">Cardamine amara</a>               |  |  |   | P |  |  |  |  |  | X |
| P |  | <a href="#">Carex curta</a>                   |  |  | i | P |  |  |  |  |  | X |
| P |  | <a href="#">Carex echinata</a>                |  |  |   | P |  |  |  |  |  | X |
| P |  | <a href="#">Carex elongata</a>                |  |  | i | P |  |  |  |  |  | X |
| P |  | <a href="#">Carex strigosa</a>                |  |  |   | P |  |  |  |  |  | X |
| P |  | <a href="#">Chrysosplenium alternifolium</a>  |  |  | i | P |  |  |  |  |  | X |
| P |  | <a href="#">Chrysosplenium oppositifolium</a> |  |  |   | P |  |  |  |  |  | X |
| P |  | <a href="#">Danthonia decumbens</a>           |  |  |   | P |  |  |  |  |  | X |
| P |  | <a href="#">Epilobium obscurum</a>            |  |  |   | P |  |  |  |  |  | X |
| P |  | <a href="#">Equisetum sylvaticum</a>          |  |  | i | P |  |  |  |  |  | X |
| P |  | <a href="#">Erica tetralix</a>                |  |  | i | P |  |  |  |  |  | X |
| P |  | <a href="#">Festuca filiformis</a>            |  |  |   | P |  |  |  |  |  | X |
| P |  | <a href="#">Galium saxatile</a>               |  |  | i | P |  |  |  |  |  | X |
| P |  | <a href="#">Galium uliginosum</a>             |  |  |   | P |  |  |  |  |  | X |
| P |  | <a href="#">Geum rivale</a>                   |  |  |   | P |  |  |  |  |  | X |
| P |  | <a href="#">Hieracium lactucella</a>          |  |  |   | P |  |  |  |  |  | X |
| P |  | <a href="#">Lathyrus palustris</a>            |  |  |   | P |  |  |  |  |  | X |
| P |  | <a href="#">Lychnis flos-cuculi</a>           |  |  |   | P |  |  |  |  |  | X |
| P |  | <a href="#">Myosotis stricta</a>              |  |  |   | P |  |  |  |  |  | X |
| P |  | <a href="#">Nardus stricta</a>                |  |  | i | P |  |  |  |  |  | X |
| P |  | <a href="#">Ornithopus perpusillus</a>        |  |  |   | P |  |  |  |  |  | X |
| P |  | <a href="#">Osmunda regalis</a>               |  |  | i | P |  |  |  |  |  | X |



|   |  |  |  |  |   |   |  |  |  |  |  |   |
|---|--|--|--|--|---|---|--|--|--|--|--|---|
| P |  | <a href="#"><i>Pedicularis sylvatica</i></a>               |  |  | i | P |  |  |  |  |  | X |
| P |  | <a href="#"><i>Primula vulgaris</i></a>                    |  |  |   | P |  |  |  |  |  | X |
| P |  | <a href="#"><i>Saxifraga granulata</i></a>                 |  |  | i | P |  |  |  |  |  | X |
| P |  | <a href="#"><i>Trifolium aureum</i></a>                    |  |  |   | P |  |  |  |  |  | X |
| P |  | <a href="#"><i>Ulex minor</i></a>                          |  |  | i | P |  |  |  |  |  | X |
| P |  | <a href="#"><i>Vaccinium myrtillus</i></a>                 |  |  |   | P |  |  |  |  |  | X |
| P |  | <a href="#"><i>Veronica scutellata</i></a>                 |  |  |   | P |  |  |  |  |  | X |
| P |  | <a href="#"><i>Dactylorhiza maculata subsp. elodes</i></a> |  |  | i | P |  |  |  |  |  | X |
| P |  | <a href="#"><i>Stellaria media subsp. media</i></a>        |  |  |   | P |  |  |  |  |  | X |

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



## 4. DESCRIPTION DU SITE

### 4.1 Caractère général du site

| Classe d'habitat   | Pourcentage de couverture |
|--|---------------------------|
| N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,                                 | 1 %                       |
| N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana                              | 0 %                       |
| N09 : Pelouses sèches, Steppes   | 0 %                       |
| N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées                         | 10 %                      |
| N16 : Forêts caducifoliées   | 73 %                      |
| N17 : Forêts de résineux   | 9 %                       |
| N19 : Forêts mixtes  | 5 %                       |
| N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)   | 1 %                       |
| N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) | 1 %                       |

### Autres caractéristiques du site

Vers le sud-est de la dépression du Bray, les crêtes du Haut-Bray s'abaissent en une suite d'échancrures profondes et tortueuses offrant des paysages grandioses pour la plaine nord-ouest européenne, aux allures de montagne et connus sous le nom de "Petite Suisse Beauvaisienne". C'est le domaine des sables acides, des grès ferrugineux, des argiles réfractaires imperméables (induisant des nappes perchées oligotrophes et des niveaux de source) qui ont donné naissance à un complexe forestier acide à double affinité atlantique et submontagnarde avec une grande diversité et originalité d'habitats. Citons tout particulièrement, la Hétraie-Chênaie acidophile atlantique à Houx, les mares intraforestières et prairiales aux eaux acides riches en amphibiens, les ruisseaux oligotrophes à cours rapide et riches en invertébrés des eaux de bonne qualité, une lande sèche fragmentaire atlantique à Ajonc nain en isolat d'aire. Le complexe forestier du Haut-Bray, incluant donc de nombreux habitats herbacés périforestiers ou intraforestiers, constitue un échantillonnage exemplaire et probablement unique des potentialités du Haut-Bray montagnard.

Vulnérabilité : Si les espaces bocagers et prairiaux oligotrophes sont en régression ou à l'abandon, le massif forestier a globalement été remarquablement préservé, malgré quelques enrésinements partiels. Une gestion sylvicole attentive dans les secteurs sensibles, notamment hydromorphes, devrait permettre de restaurer et de conserver les habitats marginaux spécialisés. En outre, il est urgent de prévoir un plan de sauvetage des prairies acides en voie d'abandon ou déjà abandonnées par contractualisation dans le cadre de programmes conservatoires.

### 4.2 Qualité et importance

Cet ensemble exceptionnel en plaine comprend de nombreux intérêts biocénologiques. C'est l'une des plus vastes zones humides acides à sphaignes de l'Oise et de Picardie et une des mieux conservées. On compte dix-sept habitats de la directive 92/43 (habitats boisés et aquatiques, mégaphorbiaies et végétation des lisières, prairies, pelouses sèches et landes relictuelles) et plus d'une quinzaine d'autres non-inscrits mais de très haute valeur patrimoniale au niveau européen, comme l'Aulinaie à Osmonde. La flore y est diversifiée (plus de 260 espèces), et d'une grande représentativité pour la flore acidophile atlantique à submontagnarde. De nombreuses espèces sont protégées et menacées comme Epervière petite-laitue ou l'Osmonde royale. Au moins 8 espèces d'amphibiens fréquentent la ZSC et une espèce est inscrite à l'annexe II de la Directive 92/43 (Triton crête). Notons que la population de Triton alpestre semble être très importante notamment au regard d'autres secteurs proches comme le Bray humide où il ne semble que ponctuellement observé. On rencontre une grande diversité de mammifère notamment des carnivassiers avec la présence de la Martre. Les chiroptères sont bien représentés sur le site Natura 2000 grâce à la conservation d'une mosaïque de paysages. On y retrouve une espèce inscrite à l'annexe II de la Directive 92/43, le Grand Rhinolophe. De nombreux oiseaux comme les rapaces et passereaux nicheurs fréquentent les lieux. Dans l'Avelon, le Chabot commun et le Lamproie de planer (espèces inscrites à l'annexe II de la Directive 92/43) fréquentent les eaux calmes.





Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne  
<http://agga.natura2000.fr/2200372>  
 Date d'édition : 10/06/2014

#### 4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

| Incidences négatives |                             |  |                  |                               |
|----------------------|-----------------------------|--|------------------|-------------------------------|
| Importance           | Menaces et pressions [code] | Menaces et pressions [libellé]   | Pollution [code] | Intérieur / Extérieur [i o b] |
| H                    | C01.02                      | Carrières d'argile et de limon   |                  | B                             |
| H                    | D01.02                      | Routes, autoroutes   |                  | B                             |
| L                    | A04.01                      | Pâturage intensif  |                  | I                             |
| L                    | A08                         | Fertilisation  |                  | I                             |
| L                    | E03.01                      | Dépôts de déchets ménagers / liés aux installations récréatives                  |                  | I                             |
| L                    | E03.03                      | Dépôts de matériaux inertes  |                  | B                             |
| L                    | F04.01                      | Pillage de stations floristiques   |                  | I                             |
| L                    | F04.02                      | Collecte (champignons, lichens, baies, )   |                  | I                             |
| L                    | G01.02                      | Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés                                 |                  | I                             |
| L                    | G01.03                      | Véhicules motorisés  |                  | I                             |
| L                    | I01                         | Espèces exotiques envahissantes  |                  | I                             |
| L                    | J02.13                      | Abandon de la gestion des plans d'eau  |                  | I                             |
| M                    | A03.03                      | Abandon / Absence de fauche  |                  | B                             |
| M                    | A04.03                      | Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage                                     |                  | B                             |
| M                    | B01.02                      | Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)                    |                  | I                             |
| M                    | B02.01                      | Replantation d'arbres dans une plantation forestière (après éclaircie )          |                  | I                             |
| M                    | B02.03                      | Elimination du sous-bois   |                  | I                             |
| M                    | H01.05                      | Pollution diffuse des eaux de surface due aux activités agricoles ou forestières |                  | B                             |
| M                    | J02.01                      | Comblement et assèchement  |                  | I                             |
| M                    | J02.05                      | Modifications du fonctionnement hydrographique                                   |                  | I                             |
| M                    | J02.11                      | Modifications du taux d'envasement, déversement, dépôts de matériaux de dragage  |                  | I                             |
| M                    | J03.01                      | Réduction ou perte de caractéristiques d'un habitat                              |                  | I                             |
| Incidences positives |                             |  |                  |                               |
| Importance           | Menaces et pressions [code] | Menaces et pressions [libellé]   | Pollution [code] | Intérieur / Extérieur [i o b] |

\* Importance : H = grande, M = moyenne, L = faible.  
 • Pollution : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.





Date d'édition : 10/06/2014  
 Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.  
<http://natura2000.fr/geoportail/FR2200372>

- Intérieur / Extérieur : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

#### 4.4 Régime de propriété

| Type                                 | Pourcentage de couverture |
|--------------------------------------|---------------------------|
| Propriété privée (personne physique) | 98 %                      |
| Domaine communal                     | 2 %                       |

#### 4.5 Documentation

Lien(s) :

#### 5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

| Code | Désignation       | Pourcentage de couverture |
|------|-------------------|---------------------------|
| 00   | Aucune protection | 100 %                     |

#### 5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

| Code | Appellation du site | Type | Pourcentage de couverture |
|------|---------------------|------|---------------------------|
|      |                     |      |                           |

Désignés au niveau international :

| Type | Appellation du site | Type | Pourcentage de couverture |
|------|---------------------|------|---------------------------|
|      |                     |      |                           |

#### 5.3 Désignation du site

### 6. GESTION DU SITE

#### 6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

#### 6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non



Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.  
Date d'édition : 10/06/2014  
<http://www.mnhn.fr/sites/default/files/FR2200372>

### 6.3 Mesures de conservation

Annexe 27 : Bordereau de relevé phytosociologique

| BORDEREAU DE RELEVÉ PHYTOSOCIOLOGIQUE   |  |
|---|--|
| <b>Identification</b>   |  |
| Milieu étudié :   |  |
| Date :  |  |
| Commune :   | Lieu Dit :   |
| Type d'unité de végétation :  | <input type="checkbox"/> 1<br><input type="checkbox"/> 2<br><input type="checkbox"/> 3<br><input type="checkbox"/> 4 |
| unité non complexe<br>mosaïque temporelle<br>mosaïque spatiale<br>unité mixte |  |
| Commentaire (si 4) :  |  |
| <b>Caractéristiques du relevé</b>   |  |
| Pente :   | Exposition :   |
| Type d'humus :  |  |
| Mull <input type="checkbox"/>   | Moder <input type="checkbox"/> Mor. <input type="checkbox"/>   |
| Texture :   |  |
| Argileux <input type="checkbox"/>   | Limoneux <input type="checkbox"/> Sableux <input type="checkbox"/>   |
| Gravier <input type="checkbox"/>  | Cailloux et blocs <input type="checkbox"/> Tourbeux <input type="checkbox"/>   |
| Humidité du sol :   |  |
| Xérophile <input type="checkbox"/>  | Mésophile <input type="checkbox"/> Hygrophile <input type="checkbox"/>   |
| Observations :  |  |
| pH :  |  |
| Etat dynamique :  |  |
| Ourlification <input type="checkbox"/>  | Embossaillement <input type="checkbox"/> Eutrophisation <input type="checkbox"/>                                     |
| Reboisement naturel <input type="checkbox"/>                                  | Reboisement artificiel <input type="checkbox"/> Erosion <input type="checkbox"/>                                     |
| Autre :   |  |
| Gestion observée :  |  |
| Plantation <input type="checkbox"/>   | Coupe de bois <input type="checkbox"/> Gyrobroyage <input type="checkbox"/>  |
| Pâturage extensif <input type="checkbox"/>                                    | Pâturage intensif <input type="checkbox"/> Fauche <input type="checkbox"/>   |
| Etrépage <input type="checkbox"/>   | Amendement <input type="checkbox"/> Traitement <input type="checkbox"/>  |
| Autre :   |  |
| Action biotique :   |  |
| Abroustissement <input type="checkbox"/>                                      | Frottis <input type="checkbox"/> Ecorçage <input type="checkbox"/>   |
| Piétinement <input type="checkbox"/>  | Autre :  |
| Bois mort : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>         | Observations :   |
| Aire de relevé :  |  |
| Pelouse 2 à 10 m <sup>2</sup> <input type="checkbox"/>                        | Prairie 15 à 25 m <sup>2</sup> <input type="checkbox"/>  |
| Bas-marais / tourbière 5 à 20 m <sup>2</sup> <input type="checkbox"/>         | Mégaphorbaie 15 à 25 m <sup>2</sup> <input type="checkbox"/>   |
| Ourllet 10 à 20 m <sup>2</sup> <input type="checkbox"/>                       | Lande 100 à 200 m <sup>2</sup> <input type="checkbox"/>  |
| Fourré 50 à 100 m <sup>2</sup> <input type="checkbox"/>                       | Forêt 300 à 800 m <sup>2</sup> <input type="checkbox"/>  |
| Forme aréale :  |  |
| Temps de relevé :   |  |

